BELFIUS EQUITIES

SICAV
RAPPORT ANNUEL 30 JUIN 2026

Société d'Investissement à Capital Variable publique de droit belge à compartiments multiples

Société Anonyme

Catégorie : placements répondant aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE

Belfius

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

BELFIUS EQUITIES

SICAV

RAPPORT ANNUEL
30 juin 2026

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 10
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 10
1.2 . RAPPORT DE GESTION 13
1.2.1 . Informations aux actionnaires 13
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés 28
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 30.06.26 31
1.4 . BILAN GLOBALISE 36
1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE 37
1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION 39
1.6.1 . Résumé des règles 39
1.6.2 . Taux de change 40
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Bel=Go 41
2.1 . RAPPORT DE GESTION 41
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 41
2.1.2 . Cotation en bourse 41
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 41
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille 42
2.1.5 . Distributeurs 42
2.1.6 . Indice et benchmark 42
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 42
2.1.8 . Politique future 44
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque 44
2.2 . BILAN 46
2.3 . COMPTE DE RESULTATS 47
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 48
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 48
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 49
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 49
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 50
2.4.5 . Performances 50
2.4.6 . Frais 53
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 54
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT China 55
3.1 . RAPPORT DE GESTION 55
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 55
3.1.2 . Cotation en bourse 55
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 55
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille 56
3.1.5 . Distributeurs 57
3.1.6 . Indice et benchmark 57
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 57
3.1.8 . Politique future 59
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque 60
3.2 . BILAN 611
3.3 . COMPTE DE RESULTATS 62
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 63
3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 63
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 64
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 65
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 66
3.4.5 . Performances 66
3.4.6 . Frais 69
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 69
4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Climate 70

4.1 . RAPPORT DE GESTION **70**
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 70
4.1.2 . Cotation en bourse 70
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 70
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille 72
4.1.5 . Distributeurs 72
4.1.6 . Indice et benchmark 72
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 73
4.1.8 . Politique future 73
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque 74
4.2 . BILAN **75**
4.3 . COMPTE DE RESULTATS **76**
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **77**
4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 77
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 77
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 78
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 78
4.4.5 . Performances 79
4.4.6 . Frais 80
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 80
5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Cure **81**
5.1 . RAPPORT DE GESTION **81**
5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 81
5.1.2 . Cotation en bourse 81
5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 81
5.1.4 . Gestion financière du portefeuille 83
5.1.5 . Distributeurs 83
5.1.6 . Indice et benchmark 83
5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 84
5.1.8 . Politique future 84
5.1.9 . Indicateur synthétique de risque 84
5.2 . BILAN **86**
5.3 . COMPTE DE RESULTATS **87**
5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **88**
5.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 88
5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 88
5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 89
5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 89
5.4.5 . Performances 89
5.4.6 . Frais 91
5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 92
6 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Europe Small & Mid Caps **93**
6.1 . RAPPORT DE GESTION **93**
6.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 93
6.1.2 . Cotation en bourse 93
6.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 93
6.1.4 . Gestion financière du portefeuille 94
6.1.5 . Distributeurs 94
6.1.6 . Indice et benchmark 95
6.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 95
6.1.8 . Politique future 95
6.1.9 . Indicateur synthétique de risque 96
6.2 . BILAN **97**
6.3 . COMPTE DE RESULTATS **98**
6.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **99**
6.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 99
6.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 101

6.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 101
6.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 102
6.4.5 . Performances 102
6.4.6 . Frais 103
6.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 104
7 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EUROPE CONVICTION 105
7.1 . RAPPORT DE GESTION 105
7.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 105
7.1.2 . Cotation en bourse 105
7.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 105
7.1.4 . Gestion financière du portefeuille 106
7.1.5 . Distributeurs 106
7.1.6 . Indice et benchmark 106
7.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 107
7.1.8 . Politique future 107
7.1.9 . Indicateur synthétique de risque 108
7.2 . BILAN 109
7.3 . COMPTE DE RESULTATS 110
7.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 111
7.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 111
7.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 113
7.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 113
7.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 114
7.4.5 . Performances 114
7.4.6 . Frais 116
7.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 117
8 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT European Real Estate 118
8.1 . RAPPORT DE GESTION 118
8.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 118
8.1.2 . Cotation en bourse 118
8.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 118
8.1.4 . Gestion financière du portefeuille 119
8.1.5 . Distributeurs 119
8.1.6 . Indice et benchmark 119
8.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 119
8.1.8 . Politique future 120
8.1.9 . Indicateur synthétique de risque 120
8.2 . BILAN 121
8.3 . COMPTE DE RESULTATS 122
8.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 123
8.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 123
8.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 124
8.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 124
8.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 125
8.4.5 . Performances 125
8.4.6 . Frais 127
8.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 127
9 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Global Health Care 128
9.1 . RAPPORT DE GESTION 128
9.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 128
9.1.2 . Cotation en bourse 127
9.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 127
9.1.4 . Gestion financière du portefeuille 130
9.1.5 . Distributeurs 130
9.1.6 . Indice et benchmark 130
9.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 131
9.1.8 . Politique future 131

9.1.9 . Indicateur synthétique de risque 131
9.2 . BILAN 132
9.3 . COMPTE DE RESULTATS 133
9.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 134
9.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 134
9.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 134
9.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 135
9.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 135
9.4.5 . Performances 136
9.4.6 . Frais 138
9.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 138
10 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Robotics & Innovative Technology 139
10.1 . RAPPORT DE GESTION 139
10.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 139
10.1.2 . Cotation en bourse 139
10.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 139
10.1.4 . Gestion financière du portefeuille 141
10.1.5 . Distributeurs 141
10.1.6 . Indice et benchmark 141
10.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 142
10.1.8 . Politique future 142
10.1.9 . Indicateur synthétique de risque 142
10.2 . BILAN 144
10.3 . COMPTE DE RESULTATS 145
10.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 147
10.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 147
10.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 147
10.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 148
10.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 148
10.4.5 . Performances 149
10.4.6 . Frais 152
10.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 152
11 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Leading Brands 154
11.1 . RAPPORT DE GESTION 154
11.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 154
11.1.2 . Cotation en bourse 154
11.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 154
11.1.4 . Gestion financière du portefeuille 155
11.1.5 . Distributeurs 155
11.1.6 . Indice et benchmark 155
11.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 156
11.1.8 . Politique future 156
11.1.9 . Indicateur synthétique de risque 157
11.2 . BILAN 158
11.3 . COMPTE DE RESULTATS 159
11.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 160
11.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 160
11.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 161
11.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 162
11.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 162
11.4.5 . Performances 163
11.4.6 . Frais 165
11.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 165
12 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Be=Long 166
12.1 . RAPPORT DE GESTION 166
12.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 166
12.1.2 . Cotation en bourse 166

12.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 166
12.1.4 . Gestion financière du portefeuille 167
12.1.5 . Distributeurs 167
12.1.6 . Indice et benchmark 168
12.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 168
12.1.8 . Politique future 168
12.1.9 . Indicateur synthétique de risque 169
12.2 . BILAN 170
12.3 . COMPTE DE RESULTATS 171
12.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 172
12.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 172
12.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 173
12.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 174
12.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 174
12.4.5 . Performances 175
12.4.6 . Frais 176
12.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 177
13 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Wo=Men 178
13.1 . RAPPORT DE GESTION 178
13.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 178
13.1.2 . Cotation en bourse 178
13.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 178
13.1.4 . Gestion financière du portefeuille 180
13.1.5 . Distributeurs 180
13.1.6 . Indice et benchmark 180
13.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 180
13.1.8 . Politique future 181
13.1.9 . Indicateur synthétique de risque 181
13.2 . BILAN 182
13.3 . COMPTE DE RESULTATS 183
13.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 183
13.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 183
13.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 184
13.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 184
13.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 187
13.4.5 . Performances 187
13.4.6 . Frais 189
13.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 189
14 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT MOVE 190
14.1 . RAPPORT DE GESTION 190
14.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 190
14.1.2 . Cotation en bourse 190
14.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 190
14.1.4 . Gestion financière du portefeuille 192
14.1.5 . Distributeurs 192
14.1.6 . Indice et benchmark 192
14.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 193
14.1.8 . Politique future 193
14.1.9 . Indicateur synthétique de risque 193
14.2 . BILAN 195
14.3 . COMPTE DE RESULTATS 196
14.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 197
14.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 197
14.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 197
14.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 198
14.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 197
14.4.5 . Performances 199

14.4.6 . Frais 200
14.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 200
15 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT BECOME 201
15.1 . RAPPORT DE GESTION 201
15.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 201
15.1.2 . Cotation en bourse 201
15.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 201
15.1.4 . Gestion financière du portefeuille 201
15.1.5 . Distributeurs 201
15.1.6 . Indice et benchmark 201
15.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 204
15.1.8 . Politique future 204
15.1.9 . Indicateur synthétique de risque 204
15.2 . BILAN 206
15.3 . COMPTE DE RESULTATS 207
15.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 208
15.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 208
15.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 208
15.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 208
15.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 208
15.4.5 . Performances 208
15.4.6 . Frais 211
15.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 211
16 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Re=New 212
16.1 . RAPPORT DE GESTION 212
16.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 212
16.1.2 . Cotation en bourse 212
16.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 212
16.1.4 . Gestion financière du portefeuille 214
16.1.5 . Distributeurs 214
16.1.6 . Indice et benchmark 215
16.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 215
16.1.8 . Politique future 216
16.1.9 . Indicateur synthétique de risque 216
16.2 . BILAN 217
16.3 . COMPTE DE RESULTATS 218
16.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 219
16.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 219
16.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 219
16.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 220
16.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 220
16.4.5 . Performances 221
16.4.6 . Frais 222
16.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 222
17 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Digit=All 223
17.1 . RAPPORT DE GESTION 223
17.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 223
17.1.2 . Cotation en bourse 223
17.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 223
17.1.4 . Gestion financière du portefeuille 225
17.1.5 . Distributeurs 225
17.1.6 . Indice et benchmark 225
17.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 226
17.1.8 . Politique future 226
17.1.9 . Indicateur synthétique de risque 227
17.2 . BILAN 228
17.3 . COMPTE DE RESULTATS 229

17.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **230**
17.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 230
17.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 230
17.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 231
17.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 231
17.4.5 . Performances 231
17.4.6 . Frais 232
17.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 233
18 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Innov=Eat **234**
18.1 . RAPPORT DE GESTION **234**
18.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 234
18.1.2 . Cotation en bourse 234
18.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 234
18.1.4 . Gestion financière du portefeuille 235
18.1.5 . Distributeurs 235
18.1.6 . Indice et benchmark 236
18.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 236
18.1.8 . Politique future 236
18.1.9 . Indicateur synthétique de risque 237
18.2 . BILAN **238**
18.3 . COMPTE DE RESULTATS **239**
18.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **240**
18.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 240
18.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 241
18.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 242
18.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés 242
18.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 242
18.4.6 . Performances 243
18.4.7 . Frais 244
18.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations 244
19 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Water=Well **245**
19.1 . RAPPORT DE GESTION **245**
19.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 245
19.1.2 . Cotation en bourse 245
19.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 245
19.1.4 . Gestion financière du portefeuille 247
19.1.5 . Distributeurs 247
19.1.6 . Indice et benchmark 247
19.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 248
19.1.8 . Politique future 248
19.1.9 . Indicateur synthétique de risque 248
19.2 . BILAN **250**
19.3 . COMPTE DE RESULTATS **251**
19.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **252**
19.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 253
19.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 254
19.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 254
19.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 254
19.4.5 . Performances 255
19.4.6 . Frais 256
19.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 256
20 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EUROPEAN AUTONOMY **257**
20.1 . RAPPORT DE GESTION **257**
20.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 257
20.1.2 . Cotation en bourse 257
20.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 257
20.1.4 . Gestion financière du portefeuille 259

20.1.5 . Distributeurs 259
20.1.6 . Indice et benchmark 259
20.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 260
20.1.8 . Politique future 260
20.1.9 . Indicateur synthétique de risque 260
20.2 . BILAN **262**
20.3 . COMPTE DE RESULTATS **263**
20.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES **264**
20.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26 264
20.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 264
20.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 265
20.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 265
20.4.5 . Performances 265
20.4.6 . Frais 266
20.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 266

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV
Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, Belgique

Date de constitution de la SICAV
27 mai 1991

Conseil d'Administration de la SICAV

Président :

M. Nicolas Deltour, Head of Investment Strategy, Belfius Banque S.A.

Administrateurs :
Mme Myriam Vanneste, Global Head of Product Management, Candriam - Belgian Branch.
M. Gunther Wuyts, Professor of Finance, administrateur indépendant.
M. Koen Van De Maele, Member of the Executive Committee et Global Head of Investment Solutions, Candriam.
M. François-Valéry Lecomte, Chief Executive et Membre du Comité de Direction de Belfius AM S.A.
Mme Anne Heldenbergh, Administrateur, Professeur ordinaire de la Faculté Warocqué d'Economie et de Gestion de l'Université de Mons.
M. Christoph Finck, Administrateur, Membre de l'Institut Luxembourgeois des Administrateurs jusqu'au 31/12/2025
Mme Maud Reinalter, Chief Investment Officer, et Membre du Comité de Direction de Belfius AM S.A.

Personnes physiques chargées de la direction effective
M. François-Valéry Lecomte, Chief Executive Officer, Belfius AM S.A.
Mme Maud Reinalter, Chief Investment Officer, et Membre du Comité Exécutif de Direction de Belfius AM S.A., administrateur dans différents OPCVM/OPCA.

Société de gestion désignée
Belfius Asset Management (Belfius AM), ayant son siège social à Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, a été désignée en tant que société de gestion d'organismes de placement collectif.

Dénomination : Belfius Asset Management (Belfius AM)
Forme juridique : Société Anonyme
Siège : Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles
Constitution : 20 mai 2016

Conseil d'Administration :
Président
M. Dirk Gyselinck, Member of the Management Board of Belfius Bank, Executive Director Wealth, Entreprises and Public

Administrateurs non-exécutifs
M. Christophe Demain, Chief Investment Officer chez Belfius Insurance
M. Christoph Finck, Administrateur indépendant, Membre de l'Institut Luxembourgeois des Administrateurs jusqu'au 31/12/2025
Mme Anne Heldenbergh, Administrateur indépendant, Professeur ordinaire de la Faculté Warocqué d'Economie et de Gestion de l'Université de Mons
M. Georges Hübner, Professor of Finance, Université de Liège
M. Olivier Goerens, Head of Marketing & Sales Private & Wealth chez Belfius Banque jusqu'au 21/04/2026
Mme. Marjolein Sebille, Chief Information Officer chez Belfius Insurance
Mme. Carol Wandels, Head of Financial Markets chez Belfius Banque jusqu'au 21/04/2026
M. David Suetens, administrateur indépendant, administrateur non exécutif chez State Street Bank International GmBH, Duitsland et Sopiad
Mme Steffie De Backer, Administratrice Indépendante, Head of Legal & Regulatory, Itsme à partir du 20/01/2026
Mme Maud Watelet, Administratrice Indépendante depuis le 21/04/2026

Comité exécutif
M. François-Valéry Lecomte, Membre et Chief Executive Officer
M. Cédric September, Membre et Chief Risk Officer
Mme. Maud Reinalter, Membre et Chief Investment Officer
M. Jan Bouly, Membre et Chief Operations Officer à partir du 01/10/2025
M. Arturo Reyes, Membre et Chief Financial Officer à partir du 01/03/2026

Commissaire : Deloitte, Réviseurs d'entreprises, Société civile sous forme d'une SRL, ayant son siège social à 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1J représentée par Monsieur Franky Wevers.

Capital souscrit et libéré : 93.446,000 euros entièrement libéré

Commissaire
PwC Réviseurs d'entreprises S.R.L. , dont le représentant permanent est Monsieur Brieuc Lefrancq (A02581), Culliganlaan 5 B-1831 Diegem

Promoteurs
Belfius Banque S.A., place Charles Rogier 11,1210 Bruxelles
Belfius AM S.A., place Charles Rogier 11,1210 Bruxelles

Dépositaire
La SICAV a désigné Belfius Banque S.A., ayant son siège social à Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, avec le numéro d'entreprise 0403.201.185, en tant que banque dépositaire et agent payeur principal (le "Dépositaire")

Gestion financière du portefeuille
Belfius Asset Management S.A. Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles

Délégation de la gestion financière journalière du portefeuille d'investissement et de la gestion des ordres

Pour tous les compartiments, sauf pour le compartiment Bel=Go :

Candriam (ci-après également « l'Investment Manager », SERENITY - Bloc B, 19-21 route d'Arlon, L-8009 Strassen Luxembourg) est une société de gestion d'organismes de placement collectif (alternatifs), constituée à Luxembourg le 10 juillet 1991 pour une durée illimitée.

Le contrat de délégation peut être dénoncé par chaque partie moyennant un préavis écrit ou par la Société de gestion avec effet immédiat lorsqu'il y va de l'intérêt des investisseurs.

Gestion administrative et comptable
Caceis Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C Bte 315, 1000 Bruxelles est ainsi notamment chargée de la tenue de la comptabilité, du calcul et de la publication de la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment conformément à la Loi et aux statuts du Fonds.

Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles est chargée de la tenue du registre des actionnaires, de l'émission, du rachat et de la conversion des actions.

Les fonctions de l'administration liées à l'activité de Montage sont assurées par Candriam.

Service Financier
Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11,1210 Bruxelles

Distributeurs
Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11,1210 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV
Belfius Equities Bel=Go
classe C (DIS - CAP), classe R2 (DIS - CAP), classe Z (CAP - DIS) exprimée en EUR
Belfius Equities China
classe C (CAP - DIS,) classe R (CAP), classe R2 (DIS - CAP), classe Z (DIS - CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Cure
classe C (DIS - CAP), classe Y (CAP), classe BG (CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Europe Small & Mid Caps
classe C (CAP - DIS), classe I (CAP), classe R2 (DIS - CAP), classe BG (CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Europe Conviction
classe C (DIS - CAP), classe I (CAP), classe R2 (DIS – CAP), classe Z (DIS – CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Immo
classe C (CAP - DIS), classe R2 (DIS - CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Global Health Care
classe C (CAP (EUR) - DIS - CAP), classe I (CAP) exprimée en USD
Belfius Equities Robotics & Innovative Technology
classe C (DIS - CAP (EUR) - CAP), classe I (CAP), classe R2 (CAP - DIS) exprimée en USD, classe BG (CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Leading Brands
classe C (CAP - DIS), classe R2 (CAP - DIS), classe Z (CAP - DIS), classe BG (CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Climate
classe C (DIS - CAP), classe BG (CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Be=Long
classe C (CAP - DIS), classe R2 (CAP - DIS), classe Y (CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Wo=Men
classe C (DIS - CAP), classe R2 (CAP - DIS), classe Y (CAP), classe BG (CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Move
classe C (CAP - DIS), classe BG (CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Re=New
classe C (DIS - CAP) , classe BG (CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Become
classe C (CAP - DIS) exprimée en EUR
Belfius Equities Digit=All
classe C (CAP - DIS) , classe BG (CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Innov=Eat
classe C (DIS - CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities Water=Well
classe C (DIS - CAP) exprimée en EUR
Belfius Equities European Autonomy

classe C (DIS - CAP) exprimée en EUR

Classe C: classe de base sans critère de distinction. Elle est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.

Classe BG : se caractérise par la qualité de ses investisseurs.

La classe BG est réservée aux investisseurs institutionnels faisant partie du groupe Belfius ou ayant conclu un contrat avec une entité du groupe Belfius, et qui détiennent à tout moment, dès la première souscription, un investissement minimal de 250 000 EUR dans cette classe d'actions.

Classe I : se caractérise par la qualité de ses investisseurs.

La classe I est réservée aux investisseurs professionnels visés par l'article 5, §3 de la Loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, dont la souscription initiale minimale est de EUR 250.000. Elle se caractérise par une structure de commissions et frais récurrents supportés par le compartiment plus basse que celle de la classe C.

Les critères objectifs qui sont appliqués pour autoriser certaines personnes à souscrire aux actions de cette classe et vérifiés en permanence sont leur qualité d'investisseur institutionnel et le montant de souscription initiale minimale.

Classe R: se caractérise par l'identité des intermédiaires assurant la commercialisation des actions.

La classe R est réservée aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de gestion qui ne perçoivent aucune forme de rémunération de la Société de gestion.

Classe R2 : se caractérise par l'identité des intermédiaires assurant la commercialisation des actions et/ou la qualité d'investisseur institutionnel.

La classe R2 est réservée :

- aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de gestion qui ne perçoivent, pour les investissements dans cette classe, aucune forme de rémunération d'une entité du groupe Candriam, lorsque les investissements finaux dans les actions ont lieu dans le cadre d'un mandat.

- aux OPC dont l'accès est assorti d'un montant de souscription initiale minimale.

Classe Y : Classe Y se caractérise par l'identité des intermédiaires assurant la commercialisation des actions.

La classe Y est réservée à Belfius Insurance.

Classe Z : se caractérise par l'absence de rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement.

La classe Z est réservée :
-aux investisseurs institutionnels/professionnels qui ont conclu avec une entité du groupe Candriam un contrat de gestion discrétionnaire. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.

-aux OPC approuvés par la Société de gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

Les objectifs de chacun de ces compartiments sont amplement décrits dans le présent rapport.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

« BELFIUS EQUITIES » est une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit belge à compartiments multiples, sous la forme d'une Société Anonyme. La société a opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Cette SICAV est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.) soumis aux dispositions de l'article 7, alinéa 1er, 1° de la susdite loi et à ses arrêtés royaux d'exécution.

Cette Société a été constituée sous la dénomination de « C.G. Sicabel » aux termes d'un acte dressé le 27 mai 1991.
Suite aux restructurations au sein de la SICAV, les actionnaires peuvent désormais bénéficier d'une SICAV à compartiments multiples qui répond à la Directive Européenne, ce qui facilite une éventuelle commercialisation dans un des pays membres de l'Union Européenne. Les actionnaires auront également la faculté de passer d'un compartiment à un autre, et ce à moindre coût.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

L'investisseur est invité à prendre connaissance d'une part des facteurs de risques repris ci-dessous, ainsi que dans les fiches techniques du Fonds, d'autre part du chapitre « profil de risque et de rendement » figurant dans le document d'informations clés, ainsi que des informations pertinentes présentées dans le prospectus.

Risque actions
Certains compartiments peuvent être exposés au risque de marché actions (par le biais de valeurs mobilières et/ou par le biais de produits dérivés). Ces investissements, entraînant une exposition à l'achat ou à la vente, peuvent entraîner des risques de pertes importantes. Une variation du marché actions dans le sens inverse des positions pourrait entrainer des risques de pertes et pourrait faire baisser la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est défini comme étant celui qu'une position, dans le portefeuille du Compartiment, ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du Compartiment à se conformer à tout moment à ses obligations de racheter les parts des investisseurs à leur demande. Sur certains marchés (en particulier obligations émergentes et à haut rendement, actions de faible capitalisation boursière, ...), les fourchettes de cotation peuvent augmenter dans des conditions de marché moins favorables, ce qui peut générer un impact sur la valeur nette d'inventaire en cas d'achats ou de ventes des actifs. En outre, en cas de crise sur ces marchés, les titres peuvent également devenir difficiles à négocier.

Risque de change
Le risque de change provient des investissements directs du Compartiment et de ses interventions sur les instruments financiers à terme, résultant en une exposition à une devise autre que celle de valorisation du Compartiment. Les variations du cours de change de cette devise contre celle de valorisation du Compartiment peut impacter négativement la valeur des actifs en portefeuille.

Risque de concentration
Risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur certains marchés. Ceci signifie que l'évolution de ces actifs ou de ces marchés a une forte incidence sur la valeur du portefeuille du Compartiment. Plus le portefeuille du Compartiment est diversifié, moins le risque de concentration est important. Ce risque est par exemple également plus grand sur des marchés plus spécifiques (certaines régions, secteurs ou thèmes) que sur des marchés largement diversifiés (répartition mondiale).

Risque de durabilité
Le risque de durabilité fait référence à tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille.

Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :

Environnemental : des évènements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises du portefeuille. Ces évènements pourraient par exemple découler des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient aussi être impactées négativement par des mesures adoptées par des gouvernements en vue de faire face aux risques environnementaux (tel que par exemple une taxe carbone). Ces risques d'atténuation pourraient impacter les entreprises selon leur exposition aux risques susmentionnés et leur adaptation à ceux-ci.

Social : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé et la sécurité et aux risques associés aux conditions de travail en général relèvent de la dimension sociale. Les risques de violation des droits humains ou des droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.

De gouvernance : Ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les travailleurs, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont comme point commun qu'ils proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou de l'absence d'incitant poussant la direction de l'entreprise à faire respecter des normes élevées en matière de gouvernance.

Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

Si un évènement imprévu survient chez un émetteur spécifique tel qu'une grève du personnel, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet évènement peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille.
Par contre, les émetteurs adaptant leurs activités et/ou politiques peuvent être moins exposés au risque de durabilité.

Type de risque	**Belfius Equities Europe Small & Mid Caps**	**Belfius Equities Immo**	**Belfius Equities Robotics & Innovative Technology**	**Belfius Equities Global Health Care**	**Belfius Equities Europe Conviction**	**Belfius Equities China**
Risque d'action	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé
Risque de liquidité	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Moyen
Risque de change	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé
Risque de concentration	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de durabilité	Moyen	Elevé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

Type de risque	**Belfius Equities Leading Brands**	**Belfius Equities Bel=Go**	**Belfius Equities Cure**	**Belfius Equities Climate**	**Belfius Equities Wo=Men**	**Belfius Equities Be=Long**
Risque d'action	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé
Risque de liquidité	Faible	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Moyen
Risque de change	Elevé	Moyen	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé
Risque de concentration	Néant	Elevé	Moyen	Faible	Néant	Moyen
Risque de durabilité	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

Type de risque	Belfius Equities Move	Belfius Equities Become	Belfius Equities Re=New	Belfius Equities Digit=All	Belfius Equities Innov=Eat	Belfius Equities Water=Well
Risque d'action	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé
Risque de liquidité	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de change	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé
Risque de concentration	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de durabilité	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen

Type de risque	Belfius Equities European Autonomy
Risque d'action	Elevé
Risque de liquidité	Faible
Risque de change	Elevé
Risque de concentration	Néant
Risque de durabilité	Moyen

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il ne fait pas l'objet d'une protection. Il peut donc ne pas lui être intégralement restitué. Il est donc susceptible de subir une perte.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement particulier n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Aucune circonstance particulière n'a été relevée qui serait susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Commissions et frais récurrents supportés par la SICAV(en EUR)

Rémunération des administrateurs :

Le mandat des administrateurs est gratuit à l'exception de celui des administrateurs suivants rémunérés à concurrence de :

- Gunther Wuyts : 1000 EUR par an
- Anne Heldenbergh : 1000 EUR par an
- Christoph Finck : 1000 EUR par an

Politique de rémunération

Belfius AM a adopté une politique de rémunération conforme à la législation belge et européenne applicable aux sociétés de gestion. En tant que filiale du groupe Belfius, Belfius AM respecte également les principes applicables à Belfius Banque et à ses filiales.

La politique de rémunération de Belfius AM a pour objectif de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, veillant à décourager une prise de risque excessive ou incompatible avec les profils de risque des fonds gérés. Elle a été conçue de façon à privilégier en permanence les intérêts des fonds gérés et à éviter la survenance de conflits d'intérêts.

Ses lignes de force sont les suivantes:

- Champ d'application: Les fonctions à laquelle cette politique de rémunération s'applique ont été soigneusement identifiées à la lumière de critères qualitatifs et quantitatifs. De manière générale sont concernées par celle-ci l'ensemble des fonctions ayant une influence significative sur le risque encouru par un fonds géré ou par la société de gestion elle-même, ainsi que les fonctions de contrôle de ces risques.

- Principes: La politique de rémunération équilibre les composantes fixe et variable. S'il y a paiement d' une rémunération variable, celui-ci est conditionné à la réalisation d'objectifs définis sur le long terme et liés à la performance et à la maîtrise du risque des fonds gérés. En ce qui concerne la rémunération variable, la politique de rémunération prévoit en outre son octroi partiellement sous forme de parts des fonds gérés, l'échelonnement sur plusieurs années du paiement de celle-ci, ainsi que son remboursement éventuel, ce qui assure à l'investisseur la persistance de la convergence d'intérêts entre les fonds gérés et leur gestionnaire.

- Gouvernance et contrôle: Conformément aux Orientations d'ESMA relatives aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires d'OPCVM/OPCA, Belfius AM relève du comité de rémunération de la maison-mère, qui est responsable de la préparation des décisions en matière de rémunération..

De plus amples informations sur la prise en compte de ces considérations dans la politique de rémunération de Belfius AM, y compris une description de la méthode de calcul de la rémunération et des règles de versement, de l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et de leurs versements sont consultables sur le site de Belfius AM (https://www.belfius.be/belfiusam-fr-politique) et en version imprimée sur demande et gratuitement

La prise en compte du risque de durabilité et de ses impacts y est également consultable et mise à jour de manière régulière.

Informations communiquées aux investisseurs en vertu du chapitre II, partie 1, de la section 3, de l'annexe à l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006 (introduit par l'AR du 25 février 2017 en vigueur le 27 mars 2017)

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.
Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Candriam a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2025 les montants suivants:

Candriam:

1/Montant total brut des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d' effet incitatif sur la gestion des risques): 10.734.103,00 EUR.

2/Montant total brut des rémunérations variables versées: 4.394.842,00 EUR.

3/Nombre de bénéficiaires: 85

4/Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds:

Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion.

Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations global chez Candriam.

5/Montant agrégé des rémunérations de la haute direction: 2.263.866,00 EUR.

6/Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (hors direction générale): 10.442.880,00 EUR.

La politique de rémunération a été revue pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 2 février 2024 et a été adoptée par le conseil d'administration de Candriam.

Belfius Asset Management dispose d'une double licence, à savoir d'une part, en qualité de société de gestion conformément à la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances et d'autre part, en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectif alternatifs et à leurs gestionnaires.

Les responsabilités qui incombent à Belfius Asset Management dans le cadre de ces deux lois sont similaires et Belfius Asset Management* estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou d'OPCA.

Belfius Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2025 les montants suivants:

1/Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques): 6.601.920,00 EUR.

2/Montant total brut des rémunérations variables versées: 1.451.142,92 EUR.

3/Nombre de bénéficiaires: 62

4/Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCA:

Les systèmes de Belfius Asset Management ne permettent pas une telle identification par OPCA géré.

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de Belfius Asset Management.

5/Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs: 794.712,5 EUR.

6/Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Belfius Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPCA dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs): 6.336.026,33 EUR.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Mécanisme d'Anti-Dilution - Swing Pricing

Champ d'application

Un mécanisme de protection visant à éviter les problèmes éventuels de liquidité du fonds a été mis en place sur l'ensemble des compartiments, le mécanisme, appelé « Swing Price » permet en outre de garantir un traitement plus équitable entre actionnaires.

Description du Mécanisme d'Anti-Dilution et seuils applicables

Le Mécanisme de Swing Price vise à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un organisme de placement collectif ou d'un de ses compartiments, causé par les entrées et sorties significatives des participants. Le mécanisme est de nature à influencer le comportement des investisseurs et à décourager les mouvements importants pouvant mettre à mal la liquidité du compartiment concerné. Le mécanisme a pour objectif d'éviter que les investisseurs existants d'un compartiment n'aient à supporter des frais découlant de transactions sur les actifs du portefeuille effectuées suite à des souscriptions ou des rachats importants d'investisseurs dans le compartiment.

En effet, en cas de souscriptions nettes ou de rachats nets importants dans le compartiment, le gestionnaire va devoir investir / désinvestir les montants correspondants, générant des transactions, qui peuvent comporter des frais, variables.

Il s'agit principalement de taxes sur certains marchés et de frais facturés par les courtiers pour l'exécution de ces transactions.

L'activation du Mécanisme de protection vise donc à faire supporter ces frais par les investisseurs à l'initiative des mouvements de souscriptions /ra chats et à protéger les investisseurs existants ou restant dans le fonds.

Swing Factor : En pratique, les jours d'évaluation où la différence entre le montant de souscriptions et le montant de rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le Conseil d'Administration,

celui-ci prendra les mesures pour évaluer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (lors de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (lors de rachats nets) un pourcentage forfaitaire de commissions et frais directs ou indirects (« spreads ») correspondants aux pratiques du marché lors d'achats ou de ventes de ce type de titres.

Impacts de l'activation du Mécanisme d'Anti-Dilution et Facteur applicable

- en cas de souscriptions nettes : augmentation de la valeur nette d'inventaire, soit du prix d'achat pour tous les investisseurs souscripteurs à cette date ;

- en cas de rachats nets : diminution de la valeur nette d'inventaire, soit du prix de vente pour tous les investisseurs rachetant leurs actions à cette date.

Cette augmentation ou diminution de la valeur nette d'inventaire est dénommée « Swing Facteur » .

L'ampleur de cette variation dépend de l'estimation effectuée par la Société de Gestion des frais de transactions découlant des types d'actifs visés.

L'ajustement du mode de valorisation ne devra pas dépasser 2% de la valeur nette d'inventaire.

Processus de décision et d'application du Mécanisme de protection

Le Conseil d'Administration a confié l'implémentation du Mécanisme à la Société de Gestion.

La Société de Gestion a mis en place une politique détaillant le Mécanisme de protection et implémenté des processus et procédures opérationnels afin de superviser l'application du Mécanisme de Swing Price par l'Agent Administratif et l'Agent de Transfert.

La politique détaillant le Mécanisme de protection appliqué par la Société de Gestion a été dûment validée par le Conseil d'Administration de la SICAV.

Durant la période du rapport, il y a eu activation du swing price en date du 05-05-2026 pour le compartiment Europe Conviction.

Prolongation des délais de préavis

Champ d'application

Un second mécanisme de protection a été mis en place pour tous les compartiments afin d'éviter d'aggraver d'éventuels problèmes de liquidité du fonds. Il s'agit du mécanisme appelé « Prolongation des délais de préavis » (ci-après, « Extension of Notification Period » ou « ENP »), qui consiste à prolonger le délai de préavis que les porteurs de parts ou les actionnaires doivent accorder aux gestionnaires de fonds, au-delà d'une période minimale adaptée au fonds, lorsqu'ils procèdent au remboursement de leurs parts ou actions.

Description du mécanisme de gestion de la liquidité et seuils applicables

Le mécanisme ENP vise à éviter que des conditions de marché exceptionnellement dégradées et la liquidité réduite du marché qui en résulte ne compromettent l'existence du fonds.

Afin de protéger les investisseurs et de préserver la stabilité du marché en période de stress ou d'activité de rachat inhabituelle, le fonds peut donc activer le mécanisme ENP.

Le mécanisme donne au fonds un délai supplémentaire pour générer de la liquidité en cas de conditions anormales ou extrêmes.

Voici quelques exemples de circonstances pouvant affecter la liquidité des actifs :

i. Défaillance probable d'un Etablissement Financier Systémique, en particulier, une institution européenne ou américaine.
ii. Une contrepartie de Belfius AM se trouvant dans des conditions très difficiles
iii. Dans le cas d'une structure Master-Feeder, si le fonds Maitre applique un mécanisme de gestion de la liquidité, celui-ci s'impose également indirectement au fonds nourricier, qui en subit donc les effets.

Le mécanisme ENP couvre la période entre la réception de l'ordre de rachat par le fonds et son exécution. La prolongation du délai de préavis n'inclut pas la durée liée au processus de règlement, qui demeure inchangée.

Compte tenu du type d'actifs présents dans les compartiments, le délai de préavis sera prolongé de maximum 5 jours lors de l'activation du mécanisme ENP.

Afin de protéger les investisseurs et de tenir compte du caractère liquide du fonds, la prolongation des délais de préavis ne peut pas avoir d'impact sur la fréquence de rachat du fonds.

Afin de garantir un traitement équitable des investisseurs, la prolongation s'applique de manière uniforme à tous les investisseurs et dans le cas de compartiments comportant plusieurs classes d'actions, la même prolongation sera appliquée à toutes les classes d'actions.

Dans certains cas, les ordres passés à la fin de la période de prolongation et ceux passés durant les jours ouvrables suivants, seront exécutés le jour même. Toutefois, en aucun cas les ordres passés après la période de prolongation ne seront exécutés avant ceux passés pendant la période de prolongation.
Si le swing pricing et le mécanisme ENP sont actifs le même jour, ils ne s'influencent pas mutuellement.

Processus décisionnel et application du mécanisme de protection

Le Conseil d'administration du fonds est informé par la société de gestion de circonstances potentiellement extrêmes affectant gravement la liquidité. Le Conseil d'administration a alors la possibilité d'activer le mécanisme ENP. Le Conseil d'administration peut décider d'activer ce mécanisme plusieurs jours consécutifs.

La société de gestion a élaboré une politique visant à encadrer l'application du mécanisme et applique des processus et procédures opérationnels pour veiller à l'application du mécanisme ENP par l'Agent administratif et l'Agent de transfert.

Les investisseurs concernés sont informés de l'activation du mécanisme, de sa date d'effet et, lorsque possible, de sa durée estimée et des modalités de reprise. Ces informations seront disponibles sur le site internet de BeAMA (https://www.beama.be/fr/communications-opc/) et/ou gratuitement sur demande auprès de Belfius AM.

Aucune « Prolongation des délais de préavis » n'a été appliquée durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

Existence d'accords de fee sharing

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur le montant de la commission de gestion payée par le fonds à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations définies dans les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après approbation par l'assemblée générale.

Pour l'exercice sous revue, Belfius Asset Management a rétrocédé la commission de gestion à concurrence de 93%, dont 71% à Belfius Banque et 21% à Candriam.

Droit de vote

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou les statuts, les décisions au cours d'une Assemblée Générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant. Les décisions relatives au compartiment seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, à la majorité simple des actionnaires du compartiment concerné présents ou représentés et votant.

D'une manière générale, des assemblées générales peuvent se tenir pour chaque compartiment, dans les mêmes conditions que pour les autres assemblées générales.

Lorsque les parts sont de valeur égale, toute part entière donne droit à une voix. Lorsque les parts sont de valeur inégale, toute part entière confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix la part représentant la quotité la plus faible; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

Vote par procuration

Le Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 16 février 2016 a décidé de déléguer à Candriam, gestionnaire de la SICAV, la faculté d'exercice du droit de vote attaché aux sousjacents détenus par la SICAV.
Candriam a formulé et mis en oeuvre une politique de vote reposant sur quatre principes de gouvernement d'entreprise. Les décisions de vote sont prisesen fonction de ces principes :

1. Protection de tous les droits des actionnaires selon la règle : « une action — un vote — un dividende ».
2. Garantie d'égalité de traitement des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.
3. Communication d'informations financières correctes et transparence.
4. Responsabilité et indépendance du Conseil d'Administration, et des auditeurs externes.

Dans le cadre de ses décisions de vote, Candriam s'assure d'avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour la prise de décision. Les analystes financiers de Candriam étudient les résolutions présentées aux actionnaires, prenant en compte les recommandations de vote données par des conseillers de gouvernement d'entreprise extérieurs. Candriam garde néanmoins une indépendance complète pour ses votes.

Candriam a décidé d'exercer activement les droits de vote liés aux actions d'entreprises européennes de premier plan. Cette décision témoigne de la volonté de Candriam Belgium de prendre ses responsabilités dans le cadre du gouvernement d'entreprise, et d'exercer pleinement les droits de vote dans les sociétés dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients. Dans ce contexte, le gestionnaire de Belfius Equities s'est présenté aux Assemblées Générales des sociétés suivantes :

Nom de société	Pays	AGM 2025/2026
ABB Ltd.	Switzerland	19/03/2026
Abbott Laboratories	USA	24/04/2026
AbbVie Inc.	USA	08/05/2026
Accenture Plc	Ireland	28/01/2026
adidas AG	Germany	07/05/2026
Admiral Group Plc	United Kingdom	29/04/2026
Advanced Drainage Systems, Inc.	USA	17/07/2025
Advanced Micro Devices, Inc.	USA	13/05/2026
Adyen NV	Netherlands	28/05/2026
AECOM	USA	03/03/2026
Aedifica SA	Belgium	12/05/2026
AGCO Corporation	USA	23/04/2026
ageas SA/NV	Belgium	20/05/2026
Agilent Technologies, Inc.	USA	18/03/2026
Agnico Eagle Mines Limited	Canada	01/05/2026
AIB Group plc	Ireland	30/04/2026
Air Liquide SA	France	05/05/2026
AIXTRON SE	Germany	13/05/2026
AJ Bell Plc	United Kingdom	04/02/2026
Ajinomoto Co., Inc.	Japan	19/06/2026
Akeso, Inc.	Cayman Islands	29/06/2026
AL Sydbank A/S	Denmark	19/03/2026
Alfa Laval AB	Sweden	22/04/2026
Alibaba Group Holding Limited	Cayman Islands	25/09/2025
Align Technology, Inc.	USA	20/05/2026
Allianz SE	Germany	07/05/2026
Alphabet Inc.	USA	05/06/2026
Altarea SCA	France	04/06/2026
Amazon.com, Inc.	USA	20/05/2026
American Express Company	USA	05/05/2026
American Water Works Company, Inc.	USA	13/05/2026
Ameriprise Financial, Inc.	USA	29/04/2026
Andritz AG	Austria	26/03/2026
Anheuser-Busch InBev NV	Belgium	29/04/2026
Antin Infrastructure Partners SA	France	10/06/2026
Apple Inc.	USA	24/02/2026
Argan SA	France	26/03/2026
argenx SE	Netherlands	06/05/2026
ASM International NV	Netherlands	11/05/2026
ASML Holding NV	Netherlands	22/04/2026
ASMPT Limited	Cayman Islands	07/05/2026
ASSA ABLOY AB	Sweden	28/04/2026
AstraZeneca PLC	United Kingdom	09/04/2026
Atlas Copco AB	Sweden	28/04/2026
AXA SA	France	30/04/2026
Bachem Holding AG	Switzerland	29/04/2026
Badger Meter, Inc.	USA	24/04/2026
Bakkafrost P/F	Faroe Islands	30/04/2026
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Spain	19/03/2026
Bank of America Corporation	USA	04/05/2026
Bankinter SA	Spain	26/03/2026
Bayerische Motoren Werke AG (BMW)	Germany	13/05/2026

BE Semiconductor Industries NV	Netherlands	23/04/2026
BellRing Brands, Inc.	USA	28/01/2026
Bentley Systems, Incorporated	USA	21/05/2026
BeOne Medicines Ltd.	Switzerland	11/06/2026
Big Yellow Group Plc	United Kingdom	17/07/2025
Bilibili, Inc.	Cayman Islands	17/06/2026
bioMerieux SA	France	28/05/2026
Boliden AB	Sweden	28/04/2026
Booking Holdings Inc.	USA	02/06/2026
Boston Scientific Corporation	USA	30/04/2026
Brunello Cucinelli SpA	Italy	23/04/2026
Bureau Veritas SA	France	19/05/2026
CA Immobilien Anlagen AG	Austria	06/05/2026
Castellum AB	Sweden	29/04/2026
Catena AB	Sweden	23/04/2026
CGN Mining Company Limited	Cayman Islands	18/06/2026
China Hongqiao Group Limited	Cayman Islands	19/05/2026
China Resources Land Limited	Cayman Islands	09/06/2026
China Resources Mixc Lifestyle Services Limited	Cayman Islands	08/06/2026
Citigroup Inc.	USA	20/05/2026
Clean Harbors, Inc.	USA	20/05/2026
Coats Group Plc	United Kingdom	20/05/2026
Colonial SFL SOCIMI SA	Spain	17/06/2026
Coloplast A/S	Denmark	04/12/2025
Commerzbank AG	Germany	20/05/2026
Compagnie Financiere Richemont SA	Switzerland	10/09/2025
Compass Group Plc	United Kingdom	05/02/2026
Convatec Group Plc	United Kingdom	21/05/2026
Costco Wholesale Corporation	USA	15/01/2026
Covivio SA	France	16/04/2026
Croda International Plc	United Kingdom	22/04/2026
CTP NV	Netherlands	20/05/2026
CTS Eventim AG & Co. KGaA	Germany	27/05/2026
CVC Capital Partners Plc	Jersey	12/05/2026
Danone SA	France	23/04/2026
Darling Ingredients Inc.	USA	07/05/2026
Derwent London Plc	United Kingdom	15/05/2026
Deutsche Boerse AG	Germany	13/05/2026
Deutsche Post AG	Germany	05/05/2026
Deutsche Telekom AG	Germany	01/04/2026
Diageo Plc	United Kingdom	06/11/2025
Diploma Plc	United Kingdom	14/01/2026
DSM-Firmenich AG	Switzerland	07/05/2026
E.ON SE	Germany	23/04/2026
Ecolab Inc.	USA	07/05/2026
Eli Lilly and Company	USA	04/05/2026
Elia Group SA/NV	Belgium	19/05/2026
Elis SA	France	21/05/2026
Emerson Electric Co.	USA	03/02/2026
Enel SpA	Italy	12/05/2026
Essential Utilities, Inc.	USA	29/04/2026
EssilorLuxottica SA	France	28/04/2026
Eurocommercial Properties NV	Netherlands	02/06/2026

Fast Retailing Co., Ltd.	Japan	27/11/2025
Fastighets AB Balder	Sweden	08/05/2026
Ferguson Enterprises Inc.	USA	03/12/2025
Ferguson Enterprises Inc.	USA	30/04/2026
Ferrari NV	Netherlands	15/04/2026
FinecoBank SpA	Italy	29/04/2026
Fortive Corporation	USA	09/06/2026
Fresenius SE & Co. KGaA	Germany	22/05/2026
Galderma Group AG	Switzerland	22/04/2026
Garmin Ltd.	Switzerland	05/06/2026
GDS Holdings Limited	Cayman Islands	25/06/2026
GEA Group AG	Germany	29/04/2026
Gecina SA	France	22/04/2026
Genmab A/S	Denmark	19/03/2026
Grainger Plc	United Kingdom	04/02/2026
Grand City Properties SA	Luxembourg	24/06/2026
Great Portland Estates Plc	United Kingdom	03/07/2025
Greencore Group Plc	Ireland	29/01/2026
GSK Plc	United Kingdom	06/05/2026
H World Group Limited	Cayman Islands	26/06/2026
Haleon Plc	United Kingdom	29/04/2026
Halma Plc	United Kingdom	24/07/2025
Harvia Oyj	Finland	15/04/2026
Hermes International SA	France	17/04/2026
Hesai Group	Cayman Islands	26/06/2026
Hexagon AB	Sweden	24/04/2026
Hilton Worldwide Holdings Inc.	USA	14/05/2026
Hong Kong Exchanges and Clearing Limited	Hong Kong	29/04/2026
HOYA Corp.	Japan	26/06/2026
Hua Hong Semiconductor Limited	Hong Kong	14/05/2026
Iberdrola SA	Spain	29/05/2026
IDEX Corporation	USA	06/05/2026
Indra Sistemas SA	Spain	29/06/2026
Industria de Diseno Textil SA	Spain	15/07/2025
Infineon Technologies AG	Germany	19/02/2026
Informa Plc	United Kingdom	18/06/2026
Ingersoll Rand Inc.	USA	11/06/2026
Innovent Biologics, Inc.	Cayman Islands	24/06/2026
Instalco AB	Sweden	05/05/2026
Intercontinental Exchange, Inc.	USA	15/05/2026
International Business Machines Corporation	USA	28/04/2026
Intertek Group Plc	United Kingdom	20/05/2026
Intesa Sanpaolo SpA	Italy	30/04/2026
Intuit Inc.	USA	22/01/2026
Intuitive Surgical, Inc.	USA	30/04/2026
Jamieson Wellness Inc.	Canada	19/05/2026
JBT Marel Corporation	USA	14/05/2026
Jeronimo Martins SGPS SA	Portugal	23/04/2026
Johnson & Johnson	USA	23/04/2026
JPMorgan Chase & Co.	USA	19/05/2026
KBC Ancora SCA	Belgium	31/10/2025
KBC Group SA/NV	Belgium	07/05/2026
Kemira Oyj	Finland	19/03/2026

Kerry Group Plc	Ireland	30/04/2026
Kingspan Group Plc	Ireland	30/04/2026
Klepierre SA	France	07/05/2026
Knorr-Bremse AG	Germany	30/04/2026
Kojamo Oyj	Finland	12/03/2026
Kone Oyj	Finland	05/03/2026
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Netherlands	08/04/2026
Kuaishou Technology	Cayman Islands	25/06/2026
Kubota Corp.	Japan	19/03/2026
Kurita Water Industries Ltd.	Japan	25/06/2026
Lam Research Corporation	USA	04/11/2025
Land Securities Group Plc	United Kingdom	10/07/2025
LEG Immobilien SE	Germany	27/05/2026
Legrand SA	France	27/05/2026
Leroy Seafood Group ASA	Norway	27/05/2026
Linde Plc	Ireland	29/07/2025
Lindsay Corporation	USA	06/01/2026
Lloyds Banking Group Plc	United Kingdom	14/05/2026
London Stock Exchange Group plc	United Kingdom	23/04/2026
LondonMetric Property Plc	United Kingdom	09/07/2025
Lonza Group AG	Switzerland	08/05/2026
L'Oreal SA	France	24/04/2026
Lotus Bakeries NV	Belgium	12/05/2026
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	France	23/04/2026
Marriott International, Inc.	USA	08/05/2026
Mastercard Incorporated	USA	16/06/2026
McDonald's Corporation	USA	20/05/2026
Meituan	Cayman Islands	26/06/2026
Mercialys SA	France	23/04/2026
Merck & Co., Inc.	USA	26/05/2026
Meridian Energy Limited	New Zealand	21/10/2025
MERLIN Properties SOCIMI SA	Spain	28/04/2026
Meta Platforms, Inc.	USA	27/05/2026
MetLife, Inc.	USA	16/06/2026
Metso Corp.	Finland	22/04/2026
Mettler-Toledo International Inc.	USA	07/05/2026
Microsoft Corporation	USA	05/12/2025
MiniMax Group, Inc.	Cayman Islands	11/06/2026
Mips AB	Sweden	23/04/2026
Moncler SpA	Italy	21/04/2026
Mondelez International, Inc.	USA	20/05/2026
MONTEA NV	Belgium	19/05/2026
Moody's Corporation	USA	14/04/2026
Morgan Stanley	USA	14/05/2026
Mueller Water Products, Inc.	USA	09/02/2026
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG	Germany	29/04/2026
Munters Group AB	Sweden	30/04/2026
National Grid Plc	United Kingdom	09/07/2025
NatWest Group Plc	United Kingdom	28/04/2026
Nemetschek SE	Germany	21/05/2026
Nestle SA	Switzerland	16/04/2026
NetEase, Inc.	Cayman Islands	23/06/2026
Netflix, Inc.	USA	04/06/2026

NIKE, Inc.	USA	09/09/2025
NKT A/S	Denmark	25/03/2026
Nokia Oyj	Finland	09/04/2026
Nomad Foods Limited	Virgin Isl (UK)	10/07/2025
Norsk Hydro ASA	Norway	07/05/2026
Novartis AG	Switzerland	06/03/2026
Novo Nordisk A/S	Denmark	26/03/2026
Novonesis (Novozymes A/S)	Denmark	23/03/2026
NVIDIA Corporation	USA	24/06/2026
On Holding AG	Switzerland	28/05/2026
Orange SA	France	19/05/2026
Organo Corp.	Japan	26/06/2026
Owens Corning	USA	14/04/2026
Palo Alto Networks, Inc.	USA	09/12/2025
PDD Holdings Inc.	Cayman Islands	19/12/2025
Piraeus Bank SA	Greece	21/04/2026
Pop Mart International Group Limited	Cayman Islands	13/05/2026
Primary Health Properties Plc	United Kingdom	29/04/2026
Prudential Plc	Hong Kong	28/05/2026
Prysmian SpA	Italy	16/04/2026
PSP Swiss Property AG	Switzerland	01/04/2026
Ralph Lauren Corporation	USA	31/07/2025
Rational AG	Germany	29/04/2026
Reckitt Benckiser Group Plc	United Kingdom	21/05/2026
Redeia Corporacion SA	Spain	12/05/2026
RENK Group AG	Germany	10/06/2026
Retail Estates SA	Belgium	22/07/2025
Rockwell Automation, Inc.	USA	10/02/2026
Roper Technologies, Inc.	USA	19/05/2026
Royal Caribbean Cruises Ltd.	Liberia	28/05/2026
S&P Global Inc.	USA	20/05/2026
Sandoz Group AG	Switzerland	09/04/2026
Sanofi	France	29/04/2026
SAP SE	Germany	05/05/2026
Sartorius Stedim Biotech SA	France	24/03/2026
Schneider Electric SE	France	07/05/2026
SEB SA	France	12/05/2026
SEGRO PLC	United Kingdom	23/04/2026
Severn Trent Plc	United Kingdom	10/07/2025
SGS SA	Switzerland	26/03/2026
Shopify Inc.	Canada	16/06/2026
Shurgard Self Storage Ltd.	Guernsey	13/05/2026
Siemens AG	Germany	12/02/2026
Siemens Energy AG	Germany	26/02/2026
SIG Group AG	Switzerland	16/04/2026
Sigmaroc Plc	United Kingdom	30/04/2026
Sika AG	Switzerland	24/03/2026
Sinotruk (Hong Kong) Limited	Hong Kong	29/06/2026
Smurfit Westrock plc	Ireland	01/05/2026
Sofina SA	Belgium	13/05/2026
SPIE SA	France	30/04/2026
Spirax Group Plc	United Kingdom	13/05/2026
Spotify Technology SA	Luxembourg	15/04/2026

Sprouts Farmers Market, Inc.	USA	20/05/2026
SPX Technologies, Inc.	USA	12/05/2026
St. James's Place Plc	United Kingdom	30/04/2026
Stantec Inc.	Canada	14/05/2026
Starbucks Corporation	USA	25/03/2026
STMicroelectronics NV	Netherlands	27/05/2026
Straumann Holding AG	Switzerland	17/04/2026
Stryker Corporation	USA	06/05/2026
Sumitomo Mitsui Financial Group, Inc.	Japan	26/06/2026
Swiss Prime Site AG	Switzerland	12/03/2026
Symrise AG	Germany	06/05/2026
Sysco Corporation	USA	14/11/2025
TAG Immobilien AG	Germany	20/05/2026
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd.	Taiwan	04/06/2026
TE Connectivity plc	Ireland	11/03/2026
Tecan Group AG	Switzerland	15/04/2026
Technogym SpA	Italy	05/05/2026
Tele2 AB	Sweden	18/05/2026
TERNA Rete Elettrica Nazionale SpA	Italy	12/05/2026
Tesco Plc	United Kingdom	18/06/2026
Tesla, Inc.	USA	06/11/2025
Tetra Tech, Inc.	USA	19/02/2026
The British Land Co. Plc	United Kingdom	15/07/2025
The Coca-Cola Company	USA	29/04/2026
The Estee Lauder Companies Inc.	USA	13/11/2025
The Home Depot, Inc.	USA	21/05/2026
The Procter & Gamble Company	USA	14/10/2025
The Progressive Corporation	USA	08/05/2026
The Simply Good Foods Company	USA	28/01/2026
The TJX Companies, Inc.	USA	09/06/2026
The UNITE Group Plc	United Kingdom	15/05/2026
Thermo Fisher Scientific Inc.	USA	20/05/2026
Thule Group AB	Sweden	11/05/2026
T-Mobile US, Inc.	USA	16/06/2026
Toast, Inc.	USA	12/06/2026
Tomra Systems ASA	Norway	23/04/2026
Tractor Supply Company	USA	14/05/2026
Trane Technologies plc	Ireland	04/06/2026
Trip.com Group Limited	Cayman Islands	30/06/2026
Tritax Big Box REIT plc	United Kingdom	07/05/2026
Tryg A/S	Denmark	26/03/2026
UCB SA	Belgium	30/04/2026
Unibail-Rodamco-Westfield NV	Netherlands	18/06/2026
Unibail-Rodamco-Westfield SE	France	06/05/2026
UniCredit SpA	Italy	31/03/2026
Unilever Plc	United Kingdom	13/05/2026
United Utilities Group Plc	United Kingdom	18/07/2025
UnitedHealth Group Incorporated	USA	01/06/2026
Veolia Environnement SA	France	23/04/2026
Veralto Corporation	USA	13/05/2026
VERBUND AG	Austria	21/04/2026
VGP SA	Belgium	08/05/2026
Virbac SA	France	29/06/2026

Visa Inc.	USA	27/01/2026
Vital Farms, Inc.	USA	10/06/2026
Volution Group Plc	United Kingdom	10/12/2025
Vonovia SE	Germany	21/05/2026
Walmart Inc.	USA	04/06/2026
Warehouses De Pauw SCA	Belgium	29/04/2026
Waters Corporation	USA	21/05/2026
Watts Water Technologies, Inc.	USA	19/05/2026
Wihlborgs Fastigheter AB	Sweden	22/04/2026
Wise Plc	United Kingdom	25/09/2025
Wolters Kluwer NV	Netherlands	21/05/2026
WSP Global Inc.	Canada	07/05/2026
Xiaomi Corporation	Cayman Islands	02/06/2026
Xior Student Housing NV	Belgium	21/05/2026
XPeng, Inc.	Cayman Islands	26/06/2026
Xylem Inc.	USA	14/05/2026
Yangzijiang Shipbuilding (Holdings) Ltd.	Singapore	28/04/2026
Zebra Technologies Corporation	USA	19/05/2026
Zoetis Inc.	USA	20/05/2026
Zurn Elkay Water Solutions Corporation	USA	30/04/2026

En outre, un comité Proxy Voting a été mis sur pied au sein de Candriam. Son rôle est d'évaluer, et de faire évoluer la politique de vote si cela s'avère opportun. Ce comité est composé d'au moins six représentants de Candriam et d'une ou plusieurs personnes externes à la société.

Compartiment BEL=GO

Un Comité Proxy Voting a été mis sur pied au sein de Belfius Asset Management. Son rôle est d'évaluer, et de faire évoluer la politique de vote si cela s'avère opportun. Ce Comité est composé de deux représentants de l'équipe d'investissement, de deux représentant de l'équipe Responsible Investments et de la Chief Investment Officer.

Le gestionnaire de Belfius Equities BEL=GO s'est présenté aux Assemblées Générales des sociétés suivantes :

Nom de société	Pays	AGM 2025/2026
Ackermans & van Haaren NV	Belgium	26/5/2026
Aedifica SA	Belgium	12/5/2026
Ageas SA/NV	Belgium	20/5/2026
Anheuser-Busch InBev SA/NV	Belgium	29/4/2026
Aperam SA	Luxembourg	5/5/2026
Argenx SE	Netherlands	5/6/2026
Ascencio Sca	Belgium	30/1/2026
Azelis Group NV	Belgium	13/5/2026
Barco NV	Belgium	30/4/2026
Compagnie de Saint-Gobain S.A.	France	6/4/2026
D`ieteren Group	Belgium	28/5/2026
Deme Group N.V.	Belgium	20/5/2026
Elia Group SA/NV	Belgium	19/5/2026
EVS Broadcast Equipment SA	Belgium	19/5/2026
Exail Technologies SA	France	19/6/2026
Fagron NV	Belgium	11/5/2026
Financiere de Tubize S.A.	Belgium	24/4/2026
Gimv NV	Belgium	27/5/2026
Groupe Bruxelles Lambert SA	Belgium	7/5/2026

GSK Plc	United Kingdom	6/5/2026
Home Invest Belgium NV	Belgium	5/5/2026
Ion Beam Applications SA	Belgium	10/6/2026
KBC Ancora SA	Belgium	31/10/2025
KBC Groupe NV	Belgium	7/5/2026
Kinepolis Group NV	Belgium	13/5/2026
Lotus Bakeries NV	Belgium	12/5/2026
Montea NV	Belgium	19/5/2026
Nyxoah SA	Belgium	10/6/2026
Proximus SA	Belgium	15/4/2026
Recticel	Belgium	26/5/2026
Schneider Electric SE	France	7/5/2026
Shurgard Self Storage Ltd	Guernsey	13/5/2026
Sofina SA	Belgium	13/5/2026
Solvay SA	Belgium	12/5/2026
Syensqo S.A.	Belgium	5/5/2026
UCB SA	Belgium	30/4/2026
Umicore	Belgium	30/4/2026
VGP N.V.	Belgium	8/5/2026
Warehouses De Pauw SA	Belgium	29/4/2026
Wereldhave Belgium	Belgium	8/4/2026
Xior Student Housing NV	Belgium	21/5/2026

Proposition de dividende

Le conseil d'administration de Belfius Equities qui s'est tenu le 24 aout 2026 a approuvé la proposition de dividende déterminée ci-dessous. Cette proposition a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 septembre 2026.

Compartiment	Classe	Code ISIN	Montant brut par action de distribution	Montant net par action de distribution (*)	Coupon n°
Bel=Go	C	BE0948876223	8,90 EUR	6,23 EUR	23
China	C	BE0945529700	0,15 EUR	0,105 EUR	19
China	R2	BE6286720535	3,00 EUR	2,10 EUR	6
Climate	C	BE6314675727	3,00 EUR	2,10 EUR	7
Cure	C	BE6308097904	3,00 EUR	2,10 EUR	7
Europe Conviction	C	BE0945523646	3,00 EUR	2,10 EUR	21
Europe Small & Mid Caps	C	BE0948877239	7,00 EUR	4,90 EUR	28
Global Health care	C	BE0163901680	57,00 USD	39,90 USD	29
European Real Estate	C	BE0940607956	16,15 EUR	11 305 EUR	23
European Real Estate	R2	BE6286763964	3,80 EUR	2,66 EUR	7
Robotics & Innovative Technology	C	BE0176734979	8,00 USD	5,60 USD	22
Robotics & Innovative Technology	R2	BE6286765019	7,00 USD	4,90 USD	10
Leading Brands	C	BE0170210729	2,00 EUR	1,40 EUR	24
Leading Brands	R2	BE6286777139	1,80 EUR	1,26 EUR	8
BE=LONG	C	BE6320971631	2,00 EUR	1,40 EUR	5
WO=MEN	C	BE6322175066	2,00 EUR	1,40 EUR	6
Move	C	BE6326054051	2,00 EUR	1,40 EUR	4
RE=NEW	C	BE6328361819	2,00 EUR	1,40 EUR	2
Digit=All	C	BE6333897880	1,00 EUR	0,70 EUR	4
Water=Well	C	BE6343919229	2,00 EUR	1,40 EUR	1

(*) En Belgique, les dividendes sont soumis à un précompte mobilier de 30%.

Les dividendes seront payables à partir du 23 octobre 2026.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Contexte Economique : USA, Europe, Pays Emergents

Le premier semestre 2026 a rappelé aux investisseurs que le leadership des marchés peut changer rapidement et que les régimes macroéconomiques évoluent rarement de manière linéaire. Après plusieurs années dominées par les valeurs technologiques américaines et les anticipations d'assouplissement monétaire, le début de cette année a d'abord été marqué par un environnement de marché plus large et mieux diversifié. Les actions européennes et les marchés émergents ont entamé l'année sur une note solide, soutenus par une amélioration de la dynamique industrielle, des politiques nationales favorables et, dans plusieurs cas, des valorisations attractives après des années de sous-performance. À l'inverse, les actions américaines ont progressé à un rythme plus modéré, tandis que certaines valeurs technologiques ont temporairement perdu de leur élan, les investisseurs s'interrogeant sur la capacité des gains exceptionnels des années précédentes à se poursuivre indéfiniment.

Cette première phase de l'année a été caractérisée par un optimisme quant à la résilience de l'économie mondiale. La croissance est restée positive dans la plupart des grandes régions du monde, les marchés du travail sont demeurés relativement solides et les résultats des entreprises ont continué de surprendre favorablement. Les investisseurs ont progressivement adhéré au scénario d'un « atterrissage en douceur », en particulier aux États-Unis, où l'activité économique a continué à progresser malgré des conditions monétaires restrictives.

Toutefois, l'environnement de marché a considérablement changé au cours du deuxième trimestre avec l'intensification des tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Le conflit a rapidement déplacé l'attention des investisseurs vers les marchés de l'énergie et les risques inflationnistes. Les prix du pétrole ont augmenté et, surtout, sont restés élevés plus longtemps que prévu initialement. Cette nouvelle pression inflationniste a modifié les anticipations de marché concernant la politique des banques centrales et a entraîné une réévaluation des marchés obligataires.

La hausse des prix du pétrole est importante non seulement en raison de son impact direct sur les coûts énergétiques, mais aussi à cause de ses implications plus larges pour les anticipations d'inflation, les marges des entreprises et la confiance des consommateurs. L'Europe, en particulier, demeure plus vulnérable aux chocs énergétiques que les États-Unis en raison de sa plus forte dépendance aux importations d'énergie. Cette divergence est devenue un élément de plus en plus important pour les investisseurs dans l'évaluation de leurs allocations régionales.

Les marchés obligataires ont réagi en conséquence. Les rendements des obligations d'État ont progressé au cours du deuxième trimestre, les investisseurs réduisant progressivement leurs attentes d'un assouplissement monétaire marqué. Les préoccupations liées à l'inflation ont refait surface et l'idée de taux d'intérêt « plus élevés pendant plus longtemps » est redevenue un élément central de la valorisation des marchés. Les marchés du crédit sont restés relativement résilients grâce à des fondamentaux d'entreprise toujours solides, même si les spreads se sont légèrement élargis dans un contexte de volatilité accrue. La dette des marchés émergents, notamment en devises locales, a bénéficié d'opportunités sélectives créées par des rendements réels attractifs et l'amélioration des fondamentaux domestiques dans plusieurs pays.

Les marchés des matières premières ont également reflété cette évolution de l'environnement. L'or a continué d'afficher de bonnes performances en début d'année, soutenu par l'incertitude géopolitique, les achats persistants des banques centrales et la demande des investisseurs en quête de diversification. La résilience du métal malgré des taux réels élevés mérite d'être soulignée et, selon nous, indique que les investisseurs continuent de rechercher une protection contre les risques géopolitiques et inflationnistes. Le pétrole, quant à lui, est devenu l'une des principales variables macroéconomiques de l'année, influençant les anticipations d'inflation, les rendements obligataires et les perspectives de croissance régionales.

Dans ce contexte, les investisseurs abordent désormais le second semestre 2026 dans un environnement plus complexe que ce que beaucoup avaient anticipé au début de l'année. La croissance économique mondiale demeure positive, mais les risques inflationnistes ont refait surface, l'incertitude géopolitique reste élevée et les trajectoires de politique monétaire deviennent de plus en plus différenciées selon les régions.

Politique Monétaire et Marché des changes

L'une des caractéristiques majeures du second semestre 2026 devrait être la divergence croissante entre les grandes banques centrales. En début d'année, les marchés anticipaient un assouplissement monétaire coordonné dans les principales économies développées. Ce scénario semble désormais peu probable.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) devrait maintenir une politique monétaire relativement stable jusqu'à la fin de l'année. La croissance économique reste robuste et les risques inflationnistes se sont renforcés avec la hausse des prix de l'énergie. Dans ce contexte, la Fed a peu de raisons de réduire ses taux de manière significative. Elle privilégiera probablement une approche prudente afin de préserver sa crédibilité dans la lutte contre l'inflation.

Cela ne signifie pas nécessairement de nouvelles hausses de taux, mais plutôt une période prolongée de statu quo. Pour les marchés, cela implique un environnement de taux durablement élevés, plus longtemps qu'anticipé auparavant.

La Banque centrale européenne (BCE) est confrontée à un exercice plus délicat. Si la faiblesse de la croissance plaiderait normalement en faveur d'un assouplissement, les risques inflationnistes deviennent de plus en plus préoccupants. Selon nous, la BCE pourrait être amenée à relever ses taux à trois reprises d'ici la fin de 2026 afin d'éviter un désancrage des anticipations d'inflation.

Cette perspective est particulièrement importante pour les actifs européens. Des taux plus élevés dans un contexte de croissance modérée pourraient continuer à peser sur les secteurs sensibles aux taux et entretenir la volatilité des marchés

obligataires. À l'inverse, la hausse des rendements offre également des opportunités plus attractives aux investisseurs de long terme souhaitant augmenter progressivement la durée de leurs portefeuilles.

Matières premières

L'évolution des prix du pétrole (forte hausse en début d'année avant de complètement se retourner jusqu'à fin juin) a clairement été l'élément clé de ce début d'année, avec un passage rapide de 60$ à 120$ le baril avant de progressivement revenir sous les 80$ en fin de semestre. Mais l'or a également connu des variations importantes, atteignant des niveaux historiques supérieurs à 5500$/once en cours de semestre, avant de retomber progressivement. Nous continuons néanmoins à maintenir une exposition à l'or au sein des portefeuilles diversifiés. Bien que l'or ne génère pas de revenu, son rôle va bien au-delà des seules considérations de performance à court terme.

Dans l'environnement actuel, l'or continue d'offrir des avantages de diversification précieux et a également tendance à bien se comporter lorsque la confiance dans les monnaies fiduciaires s'érode ou que la crédibilité des banques centrales est remise en question. Le fait que les banques centrales elles-mêmes aient continué à accroître leurs réserves d'or ces dernières années souligne l'importance stratégique de cet actif.

Marchés obligataires

Sur les marchés obligataires souverains, le premier semestre a été marqué par une remontée graduelle des rendements. Les investisseurs ont dû composer avec une croissance économique plus robuste qu'attendu aux Etats-Unis, des déficits budgétaires élevés et des anticipations de baisse de taux plus limitées au fil du semestre. En Europe, les obligations gouvernementales ont bénéficié du soutien de la BCE mais ont également été affectées par les perspectives d'émissions accrues, notamment en Allemagne. Dans ce contexte, les performances des obligations souveraines sont demeurées modestes, avec une volatilité plus élevée qu'au cours des années précédentes.

Les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, ont affiché une meilleure résistance que les emprunts d'État. Les niveaux de rendement demeurant attractifs ont continué d'attirer les investisseurs, soutenant la demande pour les obligations d'entreprises. Les spreads de crédit sont restés globalement contenus grâce à la solidité des fondamentaux des émetteurs et à un taux de défaut toujours faible. Le segment investment grade a particulièrement bénéficié de cet environnement, tandis que le haut rendement a également enregistré des performances positives, bien que plus sensibles aux variations de l'appétit pour le risque.

La dette émergente a bénéficié d'un contexte plus favorable qu'en 2025, marqué par un dollar moins fort et un regain d'intérêt des investisseurs pour les actifs offrant du rendement. Les obligations souveraines et corporate émergentes ont ainsi enregistré des performances positives, même si les écarts de trajectoire entre pays sont restés importants en fonction des fondamentaux économiques et des risques géopolitiques propres à chaque région.

Marchés actions

Le premier semestre s'est clôturé de manière très positive pour les actifs risqués puisqu'en devises locales, les indices actions des principales zones géographiques ont tous terminé en territoire positif, à l'exception de l'Inde et de la Chine.

Les marchés émergents figurent parmi les meilleures performances du semestre. La dynamique de l'intelligence artificielle s'est étendue au-delà des États-Unis et a fortement profité aux marchés asiatiques, en particulier à la Corée du Sud et à Taïwan, dont les entreprises occupent une place centrale dans la chaîne de valeur mondiale des semi-conducteurs. Les flux de capitaux internationaux sont redevenus favorables à plusieurs économies émergentes, tandis que l'affaiblissement du dollar américain a également constitué un soutien pour la classe d'actifs. Dans cet environnement, les actions émergentes ont nettement surperformé les marchés développés. La Chine a néanmoins connu une performance négative, toujours impactée par une confiance et une consommation domestique faible et un marché immobilier à la traine.

Les marchés actions américains ont poursuivi leur progression sur les six premiers mois de l'année, soutenus par la résilience de l'économie, la solidité des résultats des entreprises et la poursuite des investissements liés à l'intelligence artificielle. Les grandes valeurs technologiques et les semi-conducteurs ont une nouvelle fois constitué les principaux moteurs de la hausse. Les indices américains ont ainsi affiché des gains significatifs, malgré un contexte marqué par des taux d'intérêt demeurant relativement élevés.

Les actions européennes ont été portées par l'annonce de programmes d'investissement publics, notamment en Allemagne. Les secteurs industriels, financiers et liés aux infrastructures ont particulièrement bénéficié d'un environnement favorable, malgré les craintes de retour de l'inflation qui étaient bien visibles. Malgré des épisodes de volatilité liés aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient et des perspectives de relèvement des taux par la BCE, les marchés européens ont affiché une performance robuste et ont poursuivi le mouvement de rattrapage engagé vis-à-vis des marchés américains.

Enfin, le Japon était aussi très positif. Les réformes de gouvernance d'entreprise, l'amélioration de la rentabilité des sociétés et l'intérêt croissant des investisseurs internationaux ont soutenu les valorisations. Les valeurs technologiques et industrielles ont bénéficié de la demande mondiale liée aux infrastructures numériques et à l'intelligence artificielle. Malgré une remontée graduelle des taux domestiques par la Banque du Japon, les actions japonaises ont conservé une dynamique positive et figurent parmi les marchés développés les plus performants du semestre.

Vision future des marchés.

Le second semestre 2026 ne devrait pas offrir un parcours totalement linéaire aux investisseurs. La volatilité des marchés devrait rester soutenue, alimentée par les évolutions géopolitiques, les données d'inflation, les décisions des banques centrales et les développements politiques.

Pour autant, les périodes d'incertitude créent souvent des opportunités pour les investisseurs disciplinés et orientés vers le long terme. L'environnement actuel ne présente pas les caractéristiques d'une profonde récession mondiale : la croissance demeure positive, les marchés du travail restent globalement solides et l'innovation des entreprises continue de progresser rapidement. Les investisseurs évoluent plutôt dans un contexte où l'inflation, la géopolitique et les enjeux budgétaires retrouvent une importance centrale après une décennie largement dominée par les politiques monétaires et l'abondance de liquidités.

Dans ce cadre, la construction des portefeuilles devient plus essentielle que jamais. Une concentration excessive, qu'elle soit géographique ou sectorielle, peut accroître les risques alors que le leadership des marchés est susceptible de se diversifier et de tourner plus fréquemment. Une diversification équilibrée entre classes d'actifs, régions et styles d'investissement reste donc indispensable.

Notre approche pour le reste de l'année demeure ainsi prudemment constructive. Nous continuons de considérer les actions comme un pilier des portefeuilles de long terme, notamment via des thèmes de croissance structurelle tels que l'intelligence artificielle et la transformation industrielle. Dans le même temps, le maintien d'une diversification à travers l'or, une exposition sélective aux obligations et un équilibre régional nous paraît de plus en plus important dans un environnement marqué par une incertitude macroéconomique et géopolitique durablement élevée.

Les prochains mois exigeront probablement davantage de patience, de flexibilité et de sélectivité qu'un positionnement directionnel agressif. Les investisseurs qui resteront disciplinés, diversifiés et concentrés sur les fondamentaux de long terme devraient être bien placés pour traverser cette nouvelle phase des marchés.

1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 30.06.26

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Belfius Equities SA (SICAV publique de droit belge) sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2026

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Belfius Equities SA (SICAV Publique de droit Belge) (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 septembre 2023, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 36 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 30 juin 2026, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un actif net globalisé qui s'élève à EUR 7.316.994.226,44 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice globalisé de l'exercice de EUR 1.714.566.841,05. Un aperçu de l'actif net et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous:

Nom	Devise	Actif Net	Résultat
Belfius Equities Bel=Go	EUR	211.211.805,81	41.838.079,44
Belfius Equities China	EUR	123.510.172,08	10.723.021,79
Belfius Equities Climate	EUR	626.842.620,37	140.702.236,03
Belfius Equities Cure	EUR	645.856.621,23	181.332.996,44
Belfius Equities Europe Small & Mid Caps	EUR	157.112.582,55	-8.593.333,32
Belfius Equities Europe Conviction	EUR	128.329.221,43	9.914.591,06
Belfius Equities European Real Estate	EUR	14.725.432,38	-395.834,63
Belfius Equities Global Health Care	USD	787.071.041,63	116.913.861,83
Belfius Equities Robotics & Innovative	USD	2.422.166.692,84	873.175.079,92
Belfius Equities Leading Brands	EUR	448.025.188,75	16.578.375,21
Belfius Equities Be=Long	EUR	120.695.382,86	10.633.134,00
Belfius Equities Wo=Men	EUR	169.386.275,94	25.906.285,44
Belfius Equities Move	EUR	374.169.857,67	103.625.731,78

pwc.be

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem T: +32 (0)2 710 4211, BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB / BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

Belfius Equities Become	EUR	26.760.669,04	-1.188.813,87
Belfius Equities Re=New	EUR	161.274.699,73	20.705.551,01
Belfius Equities Digit=All	EUR	691.998.318,21	248.502.747,31
Belfius Equities Innov=Eat	EUR	17.702.192,58	-1.890.969,04
Belfius Equities Water=Well	EUR	228.980.676,52	25.240.845,07
Belfius Equities European Autonomy	EUR	363.417.202,31	24.939.945,30

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 30 juin 2026, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux Organismes de Placement Collectifs en Belgique (et plus particulièrement l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006).

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat; et

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires; et
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem, le 10 septembre 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
représentée par

Signed by:
404B4469403435...
Brieuc Lefrancq*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Brieuc Lefrancq SRL

1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**7.316.994.226,44**	**5.678.716.385,02**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**7.306.841.150,13**	**5.628.904.959,85**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	1.603.215.358,27	1.685.154.670,57
E. OPC à nombre variable de parts	5.703.605.509,32	3.943.794.852,23
F. Instruments financiers dérivés		
j. Sur devises		
ii. Contrats à terme (+/-)	20.282,54	-44.562,95
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-830.391,43**
B. Dettes		-830.391,43
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-5.557.203,07**	**119.590,49**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	18.378.316,46	12.314.579,02
b. Avoirs fiscaux	393.113,18	533.364,55
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-20.174.162,71	-12.306.640,38
c. Emprunts (-)	-4.154.469,99	-421.712,70
V. Dépôts et liquidités	**29.788.899,93**	**62.412.920,38**
A. Avoirs bancaires à vue	29.788.899,93	62.412.920,38
VI. Comptes de régularisation	**-14.078.620,56**	**-11.890.694,29**
C. Charges à imputer (-)	-14.078.620,56	-11.890.694,29
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**7.316.994.226,44**	**5.678.716.385,02**
A. Capital	**4.441.052.803,81**	**3.612.773.892,93**
B. Participations au résultat	**-13.294.163,58**	**10.285.837,09**
C. Résultat reporté	**1.174.668.745,16**	**2.109.642.829,28**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**1.714.566.841,05**	**-53.986.174,28**
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)	**1.647.106,14**	**2.659.278,61**
A. Contrats à terme achetés	834.106,14	1.309.278,61
B. Contrats à terme vendus	813.000,00	1.350.000,00

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**1.778.713.619,59**	**-7.376.884,28**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	121.702.390,69	83.674.649,78
D. Autres valeurs mobilières	87.324,31	84.077,23
E. OPC à nombre variable de parts	1.642.331.161,55	-38.749.987,53
H. Positions et opérations de change		
a.Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme	41.539,21	-95.990,93
b.Autres positions et opérations de change	14.551.203,82	-52.289.632,83
II. Produits et charges des placements	**45.296.036,76**	**56.459.202,74**
A. Dividendes	48.819.011,65	59.656.100,29
B. Intérêts		
b.Dépôts et liquidités	795.025,05	2.522.521,06
C. Intérêts d'emprunts (-)	-72.317,67	-241.763,01
E. Précomptes mobiliers (-)		
a.Belge	-1.444.532,76	
b.D'origine étrangère	-2.801.149,50	-5.477.655,59
III. Autres produits	**53.616,21**	**31,22**
A.Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	50.459,43	
B. Autres	3.156,78	31,22
IV. Coûts d'exploitation	**-109.015.864,51**	**-100.418.580,58**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.190.698,30	-2.236.820,01
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-1.832.327,26	-1.691.303,35
Classe BG	-8,49	
Classe C	-1.244.042,20	-1.619.549,71
Classe C EUR	-315.688,57	-51.084,52
Classe C USD	-221.246,77	-91.794,33
Classe I	-16.060,40	-15.666,55
Classe L		-18.850,79
Classe R	-103,94	-87,99
Classe R2	-33.912,81	-35.726,23
Classe Y	-549,92	-390,42
Classe Z	-714,16	-1.031,67
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a.Gestion financière	-92.131.862,20	-84.825.239,94
Classe BG	-204,14	
Classe C	-59.199.958,74	-83.025.448,72
Classe C EUR	-18.945.319,31	-3.056.577,65
Classe C USD	-13.280.783,94	-5.493.856,73
Classe I	-294.632,58	-299.251,72
Classe L		-1.070.577,50
Classe R	-554,17	-469,40
Classe R2	-400.516,18	-422.434,06
Classe Y	-9.893,15	-7.060,06
Classe Z		1,51
b.Gestion administrative et comptable	-3.726.991,98	-2.821.770,15
Classe BG	-15,34	
Classe C	-2.584.127,44	-2.704.705,26
Classe C EUR	-598.715,24	
Classe C USD	-448.846,29	
Classe I	-37.664,25	-33.935,93
Classe L		-31.726,37
Classe R	-69,52	-54,22
Classe R2	-54.413,01	-46.923,31
Classe Y	-1.463,96	-873,06
Classe Z	-1.676,92	-3.552,00
E. Frais administratifs (-)	-62.283,93	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-412.136,90	-393.565,61
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-3.008,56	-827,33

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
H. Services et biens divers (-)	-2.194.857,21	-2.771.114,99
J. Taxes	-6.259.339,19	-5.233.579,99
Classe C	-3.822.504,05	-5.058.551,45
Classe C EUR	-1.394.705,74	
Classe C USD	-924.959,33	
Classe I	-6.403,51	17.248,24
Classe L		-56.362,38
Classe R	-39,93	-67,38
Classe R2	-108.151,27	-137.746,16
Classe Y	-2.315,26	-1.522,48
Classe Z	-260,10	3.421,62
K. Autres charges (-)	-202.358,96	-444.359,19
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-63.666.211,54**	**-43.959.346,62**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**1.715.047.408,05**	**-51.336.230,90**
VI. Impôts sur le résultat	**-480.567,00**	**-2.649.943,39**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**1.714.566.841,05**	**-53.986.174,28**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**2.875.941.422,63**	**2.065.942.492,09**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	1.174.668.745,16	2.109.642.829,28
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.714.566.841,05	-53.986.174,28
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-13.294.163,58	10.285.837,09
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-1.258.321.662,09**	**-882.327.612,28**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-1.594.810.734,96**	**-1.162.410.194,06**
IV. (Distribution des dividendes)	**-22.809.025,58**	**-21.204.685,75**

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.6.2 . Taux de change

	30.06.26		30.06.25	
EUR	1,6503	AUD	1,7912	AUD
	1,6221	CAD	1,60175	CAD
	0,9223	CHF	0,93435	CHF
	7,4749	DKK	7,4608	DKK
	0,8614	GBP	0,8566	GBP
	8,9658	HKD	9,2147	HKD
	185,8148	JPY	169,5568	JPY
	1771,3148	KRW	1584,228	KRW
	11,3135	NOK	11,8791	NOK
	2,0099	NZD	1,9337	NZD
	4,2975	PLN	4,242	PLN
	89,8634	RUB	91,7951	RUB
	11,0650	SEK	11,1873	SEK
	1,4788	SGD	1,4951	SGD
	53,2648	TRY	46,7116	TRY
	1,1433	USD	1,1739	USD
	18,7386	ZAR	20,8608	ZAR

Valorisation pour le compartiment Belfius Equities China

	01.07.26		01.07.25	
EUR	1,62109	CAD	1,6027	CAD
	7,7505	CNY	8,4391	CNY
	0,86099	GBP	0,8573	GBP
	8,9443	HKD	9,2473	HKD
	356,51	HUF	399,47	HUF
	184,96	JPY	168,61	JPY
	89,9663	RUB	92,1526	RUB
	11,0882	SEK	11,1374	SEK
	1,4781	SGD	1,4985	SGD
	53,2648	TRY	47,0052	TRY
	1,13985	USD	1,1784	USD
	18,7505	ZAR	20,8287	ZAR

Le compartiment China est un fonds Intra-Day qui utilise les cours de change du 01/07/2026 car ils sont connus lors du calcul de la NAV suite au décalage horaire.

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Bel=Go

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Bel= Go a été lancé le 29 avril 1998.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 10/04/1998 au 29/04/1998 au prix de 619,73 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 10/04/1998 au 29/04/1998 au prix de 619,73 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe R2 : à partir du 01/09/2016 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe R2 : à partir du 01/09/2016 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe Z : à partir du 01/09/2016 au prix de 1.500 EUR par part.
- Parts de distribution - classe Z : à partir du 01/09/2016 au prix de 1.500 EUR par part.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment est la croissance du capital de l'investisseur sur le long terme en investissant dans des titres de sociétés belges ou de sociétés internationales qui offrent des emplois de qualité et qui stimulent l'économie belge. Celles-ci sont sélectionnées sur base de leurs aspects ESG, de leur rendement et risque attendus et peuvent inclure tous types de capitalisations boursières.

Politique de placement du compartiment :

Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions. Accessoirement, les actifs du compartiment pourront également être placés en instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités. Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment.

Le compartiment ne peut que contracter des emprunts conformément à la règlementation en vigueur. Les emprunts à court terme ne dépasseront pas 10% de ses actifs nets.

Le compartiment aura une exposition limitée en devises étrangères à travers certains titres non cotés en Euro.

Ce compartiment n'aura pas recours à l'utilisation de produits dérivés, que ce soit pour ses investissements ou pour la couverture de son risque de change.

Stratégie particulière :

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions de sociétés ayant leur siège en Belgique et accessoirement dans des sociétés internationales qui supportent une croissance de l'économie belge partagée sur le long terme en offrant des emplois de qualité.
L'équipe de gestion privilégie les sociétés avec un potentiel de croissance qui devrait contribuer à la création ou au maintien d'emplois stables en Belgique et/ou à l'amélioration des conditions de travail de leurs employés.

La composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts mais il n'en reste pas moins qu'une concentration peut se produire dans des secteurs d'activité. De plus, même si la politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille, l'évolution de la valeur nette d'inventaire est incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués plus loin ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1.Politique d'exclusion :

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».

En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a.Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b.Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2.Un minimum de 70% des actifs du compartiments seront investis dans des sociétés qui contribuent à la création ou au maintien d'emplois stables en Belgique et/ou à l'amélioration des conditions de travail de leurs employés.

3.Min % d'actifs nets investi en investissements durables : 20%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez-vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement-responsable/index.aspx

4.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section «Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

Ce compartiment prend en compte les principales incidences négatives en prioritisant les impacts négatifs liés à :

-PAI 10 : La violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; et

-PAI 14 :L'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice.

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI Belgium IMI 25/50 (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance des grandes, moyennes et petites capitalisations du marché belge.

Utilisation de l'indice

Dans la détermination des niveaux et paramètres de risque,
A des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Au cours de l'exercice allant du 30 juin 2025 au 30 juin 2026, le paysage européen est resté marqué par une combinaison d'incertitudes géopolitiques, de questionnements sur la trajectoire de l'inflation et d'un ralentissement progressif de la croissance. Dans ce contexte, le fonds a maintenu une approche résolument prudente, avec une allocation majoritairement orientée vers des secteurs défensifs tels que la santé, les biens de consommation de base et l'immobilier coté. Cette stratégie a permis d'afficher un rendement absolu solide sur l'ensemble de l'année.

Ces convictions ont été maintenues de manière constante tout au long de la période, en accord avec notre philosophie d'investissement à long terme. Ainsi, des positions significatives dans UCB, Argenx et AB InBev ont été conservées, tout en respectant la réglementation limitant à 10 % le poids d'un seul titre en portefeuille. Cette approche a permis de pleinement bénéficier de la dynamique positive de ces groupes au cours de l'exercice. Les autres valeurs du secteur de la santé et des biens de consommation de base ont joué leur rôle de stabilisateur, offrant une meilleure visibilité sur les bénéfices et soutenant la performance globale, malgré un environnement de marché volatile.

Parallèlement, plusieurs nouvelles positions ont été introduites et se sont révélées contributrices sur la période, renforçant la dimension qualitative et durable du portefeuille. Schneider Electric, intégrée à notre univers en raison de son rôle dans l'électrification, l'efficacité énergétique et la création d'emplois de qualité, a été progressivement montée en puissance. Aperam, présentant un profil industriel proche et engagé dans la transition des matériaux, ainsi que Saint-Gobain, acteur clé dans les matériaux de construction et la rénovation énergétique, ont également été acquises et ont contribué positivement à la performance, tout en améliorant la diversification sectorielle du fonds.

Enfin, les secteurs généralement favorisés par un contexte de forte croissance, tels que les biens de consommation discrétionnaires et la chimie, ont continué d'afficher des performances plus décevantes sur l'année, comme en témoignent les trajectoires boursières de Syensqo et Solvay. Malgré ces vents contraires cycliques, le fonds a conservé une exposition ciblée à ces thématiques pour bénéficier d'un éventuel rebond à moyen terme, tout en s'appuyant sur un noyau dur de valeurs défensives et de leaders de la transition énergétique et industrielle. Globalement, l'exercice 30/06/2025 – 30/06/2026 confirme la pertinence d'une approche disciplinée, centrée sur la qualité, la résilience et des convictions de long terme au sein du marché belge et européen

Politique ESG

Le fonds vise à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Les décisions d'investissement du fonds prennent donc en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces critères font partie intégrante de la gestion du fonds et influencent les décisions d'investissement ainsi que la taille des positions.

Toutes les opportunités d'investissement doivent passer un filtre pour être en ligne avec la politique d'investissement responsable interne de Belfius AM. Ainsi, chaque actif est analysé en vue de vérifier le respect des exclusions légales et de son alignement avec la politique ESG du groupe Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP), détaillant les critères sectoriels ESG appliqués aux activités de Belfius. A noter que des seuils en termes de revenu ou de production sont appliqués à certains secteurs controversés ou sensibles. Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant:

https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf.

Notre fonds Bel=Go accorde une importance particulière aux entreprises qui créent des emplois de qualité globalement et en Belgique, et qui accordent une attention spéciale à leur capital humain. Nous sommes convaincus que ces entreprises seront les plus performantes à long terme et qu'elles feront preuve de résilience dans un contexte économique plus difficile. Ces deux éléments devraient soutenir leur performance en bourse sur le moyen et long terme.

Nous utilisons donc, en plus des critères financiers habituels, des critères extra-financiers, comme la création de l'emploi en Belgique et à l'étranger, une rémunération équitable, de bonnes conditions de travail, des possibilités de formation et d'épanouissement du personnel ainsi que le respect des principes d'inclusion et de diversité.

Sur la période considérée, le fonds a respecté ses limites de sociétés ayant des caractéristiques E&S.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Les dépassements suivants de la politique d'investissement ont été constatés durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026 :

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 29/09/2025 au 01/10/2025. Valeur : 10,19 %. Action conernée : UCB.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 31/10/2025 au 03/11/2025. Valeur : 10,04 %. Action conernée : AB Inbev.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 04/11/2025 au 05/11/2025. Valeur : 10,04 %. Action conernée : AB Inbev.

Tous les dépassements ont concerné une limite légale ou une limite prospectus et se sont produits involontairement, c'est-à-dire en raison d'effets de marché. Ils ont été signalés au gestionnaire par la banque dépositaire. Ils ont tous été résolus. Plus de détails peuvent être obtenus auprès du promoteur de la SICAV, Belfius Banque, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

2.1.8 . Politique future

Au cours des prochains trimestres, nous anticipons un environnement économique et financier qui restera globalement favorable à la création de valeur à long terme, bien que marqué par des incertitudes persistantes et une volatilité potentiellement élevée. La croissance économique devrait demeurer positive, soutenue notamment par les investissements liés à la transition énergétique, aux infrastructures, à la digitalisation et à l'innovation industrielle. Toutefois, l'évolution des politiques monétaires, des tensions géopolitiques et des prix de l'énergie continuera d'influencer les marchés financiers.

Dans ce contexte, les marchés continueront à offrir des opportunités à la fois constructives et sélectives. Le fonds sera ajusté en fonction de l'évolution de la conjoncture et des conditions de marché.

Notre fonds maintiendra une stratégie centrée sur des entreprises de qualité, disposant de bilans solides et bien positionnées sur des thèmes de croissance structurelle. La sélection d'entreprises créant des emplois de qualité et engagées dans la transition industrielle restera un axe clé de différenciation dans un contexte de pénurie persistante de talents.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.

Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Liquidité. Concentration. Durabilité.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

2.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**211.211.805,81**	**182.973.419,98**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**208.045.900,57**	**179.907.470,68**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	208.045.900,57	179.907.470,68
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-26.755,98**
B. Dettes		-26.755,98
IV. Créances et dettes à un an au plus	**37.838,43**	**423.271,54**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	174.086,35	2.670.022,25
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-136.247,92	-2.246.750,71
V. Dépôts et liquidités	**3.541.446,62**	**3.066.612,80**
A. Avoirs bancaires à vue	3.541.446,62	3.066.612,80
VI. Comptes de régularisation	**-413.379,81**	**-397.179,06**
C. Charges à imputer (-)	-413.379,81	-397.179,06
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**211.211.805,81**	**182.973.419,98**
A. Capital	**131.309.299,46**	**-14.010.649,19**
B. Participations au résultat	**-1.128.497,29**	**-1.870.225,93**
C. Résultat reporté	**39.192.924,20**	**181.649.516,22**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**41.838.079,44**	**17.204.778,88**

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**41.926.845,07**	**13.887.346,59**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	41.933.952,39	13.864.013,73
D. Autres valeurs mobilières	8,50	11,54
E. OPC à nombre variable de parts		58.991,00
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-7.115,82	-35.669,68
II. Produits et charges des placements	**3.729.123,80**	**6.885.136,02**
A. Dividendes	5.051.120,05	9.331.440,28
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	48.263,43	81.342,11
C. Intérêts d'emprunts (-)	-876,23	
E. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine Belge	-1.252.040,16	
b. D'origine étrangère	-117.343,29	-2.527.646,37
III. Autres produits		**2,53**
B. Autres		2,53
IV. Coûts d'exploitation	**-3.807.814,09**	**-3.476.223,32**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-280.636,43	-107.527,36
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-58.588,27	-55.661,01
Classe C	-57.835,68	-54.256,39
Classe L		-337,06
Classe R2	-38,43	-35,89
Classe Z	-714,16	-1.031,67
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.892.181,60	-2.729.755,06
Classe C	-2.891.799,33	-2.712.551,63
Classe L		-16.848,81
Classe R2	-382,27	-356,13
Classe Z		1,51
b. Gestion administrative et comptable	-214.906,77	-227.322,95
Classe C	-213.101,29	-222.136,02
Classe L		-1.491,59
Classe R2	-128,56	-143,34
Classe Z	-1.676,92	-3.552,00
E. Frais administratifs (-)	-5.147,70	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-22.815,00	-28.710,13
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,66	-55,56
H. Services et biens divers (-)	-140.375,49	-154.099,85
J. Taxes	-184.478,43	-162.041,14
Classe C	-184.089,86	-164.359,92
Classe L		-987,24
Classe R2	-128,47	-115,60
Classe Z	-260,10	3.421,62
K. Autres charges (-)	-8.517,74	-11.050,26
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-78.690,29**	**3.408.915,23**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**41.848.154,78**	**17.296.261,82**
VI. Impôts sur le résultat	**-10.075,34**	**-91.482,94**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**41.838.079,44**	**17.204.778,88**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**79.902.506,35**	**196.984.069,17**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	39.192.924,20	181.649.516,22
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	41.838.079,44	17.204.778,88
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.128.497,29	-1.870.225,93
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-34.788.330,07**	**-156.793.497,09**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-44.068.254,27**	**-39.192.924,20**
IV. (Distribution des dividendes)	**-1.045.922,01**	**-997.647,88**

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				***208.045.900,57***	***100,00%***	***98,50%***
Belgique				**165.290.290,67**	**79,45%**	**78,26%**
ACKERMANS & VAN HAAREN	18.670,00	EUR	285,80	5.335.886,00	2,56%	2,53%
AEDIFICA	129.868,00	EUR	70,60	9.168.680,80	4,41%	4,34%
AGEAS	72.541,00	EUR	70,00	5.077.870,00	2,44%	2,40%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	159.128,00	EUR	72,66	11.562.240,48	5,56%	5,47%
ASCENCIO	20.500,00	EUR	52,00	1.066.000,00	0,51%	0,51%
AZELIS GROUP NV	319.648,00	EUR	9,31	2.974.324,64	1,43%	1,41%
BARCO N.V.	104.208,00	EUR	8,39	874.305,12	0,42%	0,41%
D'IETEREN GROUP	86.689,00	EUR	170,40	14.771.805,60	7,10%	6,99%
DEME GROUP	24.091,00	EUR	175,00	4.215.925,00	2,03%	2,00%
ELIA GROUP SA/NV	55.353,00	EUR	139,80	7.738.349,40	3,72%	3,66%
EVS	244.118,00	EUR	27,35	6.676.627,30	3,21%	3,16%
FAGRON	314.365,00	EUR	24,10	7.576.196,50	3,64%	3,59%
FINANCIERE DE TUBIZE	10.564,00	EUR	231,00	2.440.284,00	1,17%	1,16%
GIMV NV	56.639,00	EUR	46,30	2.622.385,70	1,26%	1,24%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT NV	35.459,00	EUR	79,70	2.826.082,30	1,36%	1,34%
HOME INVEST BELGIUM	30.397,00	EUR	19,14	581.798,58	0,28%	0,28%
ION BEAM APPLICATIONS	38.919,00	EUR	16,90	657.731,10	0,32%	0,31%
KBC ANCORA	39.560,00	EUR	82,10	3.247.876,00	1,56%	1,54%
KBC GROUP NV	62.857,00	EUR	119,30	7.498.840,10	3,60%	3,55%
KINEPOLIS	283.671,00	EUR	35,45	10.056.136,95	4,83%	4,76%
LOTUS BAKERIES	927,00	EUR	11.620,00	10.771.740,00	5,18%	5,10%
NYXOAH SA	659.790,00	EUR	1,51	997.602,48	0,48%	0,47%
PROXIMUS	194.000,00	EUR	5,85	1.134.900,00	0,55%	0,54%
RECTICEL	416.006,00	EUR	10,96	4.559.425,76	2,19%	2,16%
SOFINA	18.650,00	EUR	222,60	4.151.490,00	1,99%	1,97%
SOLVAY SA	102.270,00	EUR	26,28	2.687.655,60	1,29%	1,27%
SYENSQO SA	33.661,00	EUR	64,60	2.174.500,60	1,04%	1,03%
UCB SA	68.101,00	EUR	262,00	17.842.462,00	8,58%	8,45%
UMICORE	102.373,00	EUR	20,24	2.072.029,52	1,00%	0,98%
VGP	77.316,00	EUR	84,20	6.510.007,20	3,13%	3,08%
WAREHOUSES DE PAUW SCA	112.294,00	EUR	22,06	2.477.205,64	1,19%	1,17%
WERELDHAVE BELGIUM	18.500,00	EUR	52,40	969.400,00	0,47%	0,46%
XIOR STUDENT HOUSING NV	75.001,00	EUR	26,30	1.972.526,30	0,95%	0,93%
Pays-Bas				**18.327.091,80**	**8,81%**	**8,68%**
ARGENX SE	22.587,00	EUR	811,40	18.327.091,80	8,81%	8,68%
France				**14.239.206,68**	**6,84%**	**6,74%**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	54.168,00	EUR	79,16	4.287.938,88	2,06%	2,03%
EXAIL TECHNOLOGIES	59.924,00	EUR	120,10	7.196.872,40	3,46%	3,41%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	9.651,00	EUR	285,40	2.754.395,40	1,32%	1,30%
Luxembourg				**5.436.374,08**	**2,61%**	**2,57%**
APERAM	60.233,00	EUR	42,56	2.563.516,48	1,23%	1,21%
SHURGARD SELF STORAGE LTD	112.221,00	EUR	25,60	2.872.857,60	1,38%	1,36%
Italie				**4.284.640,35**	**2,06%**	**2,03%**
CEMENTIR HOLDING NV	294.477,00	EUR	14,55	4.284.640,35	2,06%	2,03%
Royaume-Uni				**468.296,99**	**0,23%**	**0,22%**
GSK PLC	20.363,00	GBP	19,81	468.296,99	0,23%	0,22%
Total ACTIONS				**208.045.900,57**	**100,00%**	**98,50%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**208.045.900,57**	**100,00%**	**98,50%**
Avoirs bancaires à vue				**3.541.446,62**		**1,68%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		3.541.446,62		1,68%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**3.541.446,62**		**1,68%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**37.838,43**		**0,02%**
AUTRES				**-413.379,81**		**-0,20%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**211.211.805,81**		**100,00%**

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
Belgique	80,83
Pays-Bas	8,81
France	5,52
Danemark	2,06
États-Unis	1,32
Royaume-Uni	0,23
Autres	1,23
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
EUR	99,77
GBP	0,23
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Soins de santé	23,22
Industrie	15,06
Immobilier	12,31
Financières	12,22
Consommation de base	10,74
Consommation discrétionnaire	7,10
Matériaux	6,62
Services de communication	5,38
Services aux collectivités	3,72
Technologies de l'information	3,63
TOTAL	**100,00**

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	60.646.660,34	66.089.563,03	126.736.223,37
Ventes	70.294.251,63	70.732.587,34	141.026.838,97
Total 1	**130.940.911,97**	**136.822.150,37**	**267.763.062,34**
Souscriptions	7.412.208,31	2.989.712,75	10.401.921,06
Remboursements	14.472.675,36	8.554.421,51	23.027.096,87
Total 2	**21.884.883,67**	**11.544.134,26**	**33.429.017,93**
Moyenne de référence de l'actif net total	188.487.111,74	202.445.794,93	195.353.883,31
Taux de rotation	**57,86%**	**61,88%**	**119,95%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation accru

La gestion de ce fonds a été influencée cette année par plusieurs contraintes. D'une part, les exigences UCITS et nos règles internes en matière de liquidité nous ont conduits à ajuster certaines positions, y compris les micro-caps. Ces limites visent à garantir la négociabilité du fonds, particulièrement dans un contexte de marché volatile. D'autre part, nous avons renforcé proactivement la liquidité du portefeuille en intégrant deux nouvelles positions très liquides, afin d'améliorer sa résilience face aux fluctuations.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	1.277,303	26.811,946	139.843,205	3.054,022	13.524,734	129.372,493	4.996,104	13.015,892	121.352,705
Classe C - Dis	3.468,83	64.556,93	142.902,11	5.570,814	22.253,467	126.219,358	6.335,779	15.035,81	117.519,327
Classe L - Cap	57,11	330,36	1.479,231		1.479,231				
Classe R2 - Cap			590,00			590,00			590,00
Classe R2 - Dis	121,16		121,16			121,165		121,165	
Classe Z - Cap			2.399,00	960,00	2.399,00	960,00	960,00	960,00	960,00
TOTAL			**287.334,613**			**257.263,016**			**240.422,032**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	1.197.586,24	25.169.430,16	3.204.603,57	14.201.152,30	5.968.925,11	15.602.753,15
Classe C - Dis	954.078,44	17.748.838,61	1.681.106,13	6.646.553,36	2.138.346,35	5.104.917,11
Classe L - Cap	57.149,51	301.958,63		1.518.854,94		
Classe R2 - Cap						
Classe R2 - Dis	18.433,44					24.777,01
Classe Z - Cap			1.969.363,20	4.921.356,58	2.294.649,60	2.294.649,60
TOTAL	**2.227.247,63**	**43.220.227,40**	**6.855.072,90**	**27.287.917,18**	**10.401.921,06**	**23.027.096,87**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	139.483.105,90	997,43	141.552.128,39	1.094,14	164.340.835,71	1.354,24
Classe C - Dis	41.495.151,47	290,38	39.171.018,52	310,34	44.068.254,27	374,99
Classe L - Cap	1.455.078,30	983,67				
Classe R2 - Cap	92.222,36	156,31	102.391,63	173,55	128.267,55	217,40
Classe R2 - Dis	19.730,95	162,84	21.905,68	180,79		
Classe Z - Cap	4.761.234,75	1.984,68	2.125.975,76	2.214,56	2.674.448,28	2.785,88
TOTAL	**187.306.523,73**		**182.973.419,98**		**211.211.805,81**	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

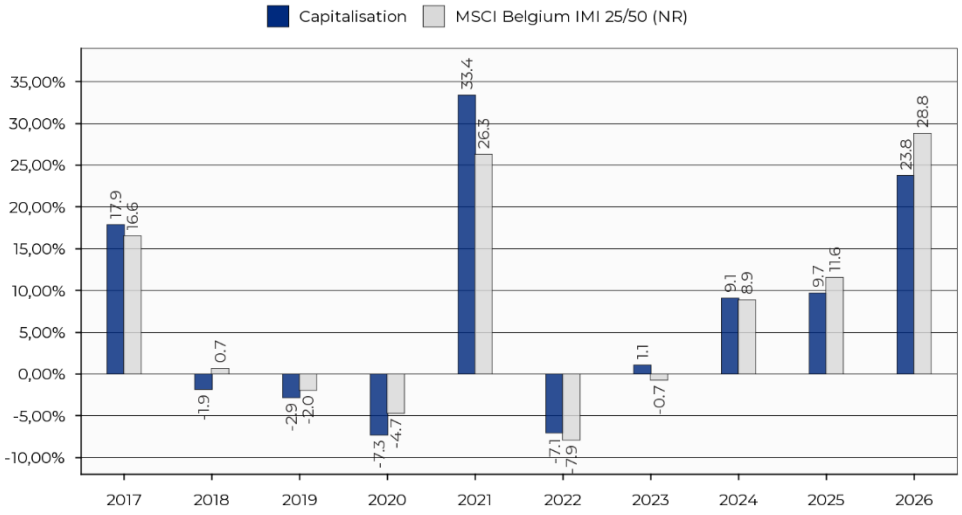

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
23,77% (en EUR)	13,99% (en EUR)	6,83% (en EUR)	6,82% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R2

Rendement annuel

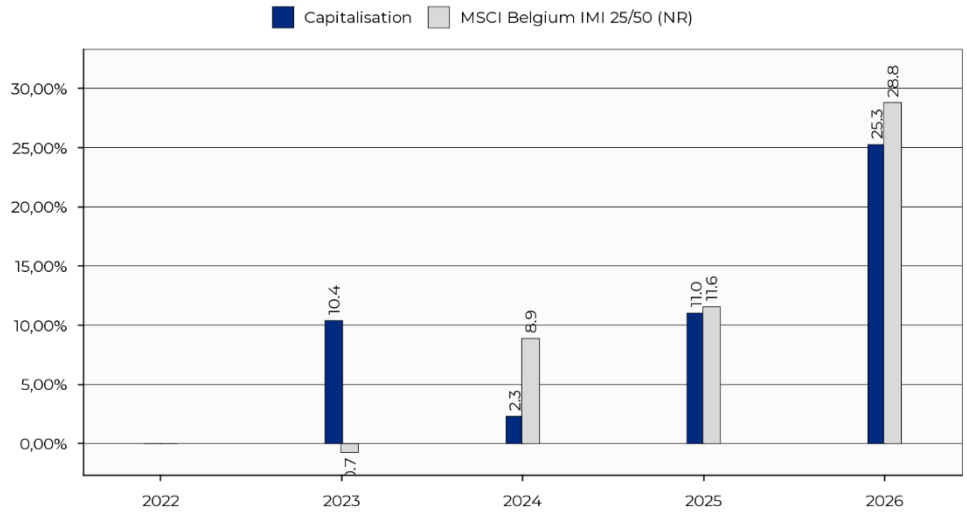

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
25,27% (en EUR)	15,37% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe Z

Rendement annuel

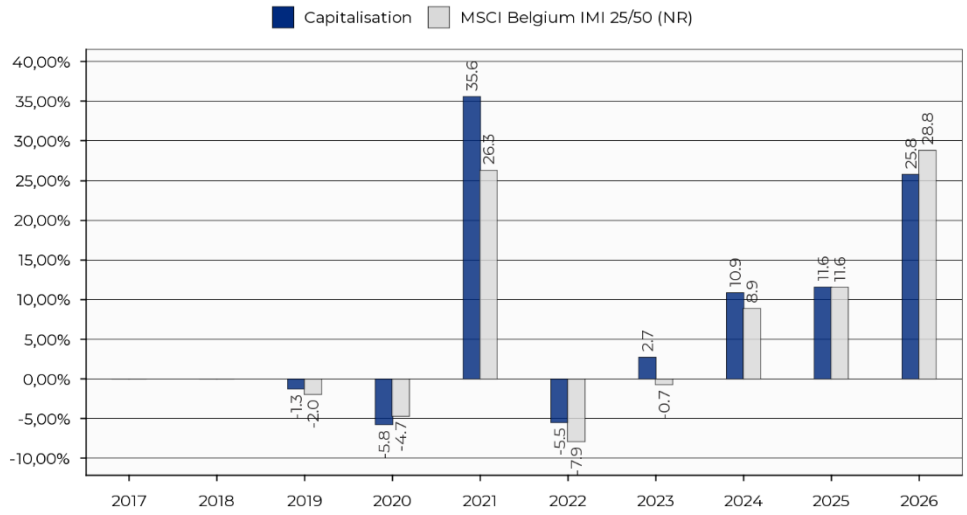

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
25,80% (en EUR)	15,89% (en EUR)	8,60% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE0942851115	1,83%	0,20%
Part de distribution C - BE0948876223	1,84%	0,20%
Part de capitalisation R2 - BE6286704372	0,61%	0,20%
Part de capitalisation Z - BE6286707409	0,20%	0,20%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT China

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment China a été lancé le 16 décembre 2005 par apport des actifs du compartiment Red Chips, un compartiment de la SICAV Dexia Invest.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : à partir du 16/12/2005 au prix du jour de 247.89 EUR.
- Parts de distribution - classe C : à partir du 16/12/2005 au prix du jour de 247.89 EUR.
- Parts de capitalisation - classe R : à partir du 16/08/2013 au prix du jour de 100 EUR.
- Parts de capitalisation - classe R2 : à partir du 01/09/2016 au prix du jour de 150 EUR.
- Parts de distribution - classe R2 : à partir du 01/09/2016 au prix du jour de 150 EUR.
- Parts de capitalisation - classe Z : à partir du 01/09/2016 au prix du jour de 1.500 EUR.
- Parts de distribution - classe Z : à partir du 01/09/2016 au prix du jour de 1.500 EUR.

3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier l'actionnaire de l'évolution des marchés d'actions chinois, au travers de titres de sociétés sélectionnées par le gestionnaire sur base de leur rentabilité attendue et de surperformer l'indice de référence.

Politique de placement du compartiment:

Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions telles que par exemple certificats d'investissement, warrants.

Les actifs du compartiment pourront également être investis accessoirement au travers des autres catégories d'actifs mentionnées dans les statuts annexés au présent document. Ainsi, accessoirement, les actifs du compartiment pourront également être placés en obligations convertibles, instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités.

Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment.

Stratégie particulière:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés ayant leur siège et/ou leur activité économique prépondérante en Chine.

Le gestionnaire pourra également investir une partie des actifs du compartiment en obligations et/ou en instruments du marché monétaire de ce pays sans que la proportion du compartiment investie en actions et/ou valeurs mobilières assimilables ne soit inférieure à 50%.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées:

Les compartiments pourront avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture de différents risques (marché, change, ...). En cas d'utilisation d'effet de levier, le risque global qui découlerait des seules positions sur instruments dérivés, ne pourra excéder 100 % de la valeur nette des actifs. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les instruments sous-jacents.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change:

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir systématiquement l'exposition du risque de change.

Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou dans des secteurs géographiques plus restreints.

La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1.Politique d'exclusion :
Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TA
P Compliant ».
En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a.Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b.Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2.Min % d'actifs nets investi en investissements durables : 10%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez-vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement-responsable/index.aspx

3.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives (« Principal adverse impacts » (PAI))

Ce compartiment prend en compte les principales incidences négatives en prioritisant les impacts négatifs liés à:

-PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;

-PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).

Un compartiment ne peut investir plus de 10% de ses actifs dans des OPCVM ou autres OPC de type ouvert. Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre fonds en valeurs mobilières ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par la Société de Gestion ou par une société à laquelle la Société de Gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cible ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

Le compartiment ne peut que contracter des emprunts conformément à la règlementation en vigueur. Les emprunts à court terme ne dépasseront pas 10% de ses actifs nets.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice. L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI China 10/40 (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières du marché chinois, en tenant compte des contraintes de diversifications propres aux fonds qualifiés d'OPCVM.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque, à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Contexte de marché

La période sous revue a mis en évidence l'importance d'une approche sélective sur le marché chinois. Les infrastructures liées à l'IA, l'industrie manufacturière haut de gamme, les matériaux avancés, l'automatisation et certaines innovations dans le secteur de la santé ont retenu l'attention des investisseurs, tandis que la consommation discrétionnaire, les services de communication liés au commerce électronique et les expositions au secteur immobilier sont restés pénalisés par la faiblesse de la demande intérieure, une confiance inégale et des pressions persistantes sur les bilans.

De juin à décembre 2025, la période a été marquée par un regain de confiance après plusieurs années de pessimisme des investisseurs. Le discours des autorités est devenu plus favorable, la liquidité sur le marché domestique s'est améliorée et les investisseurs ont commencé à réévaluer la probabilité que les actions chinoises aient dépassé la phase la plus aiguë de contraction des multiples de valorisation. À la fin de 2025, les actions chinoises affichaient leur meilleure performance annuelle depuis plusieurs années.

Le premier semestre 2026 a encore accentué la divergence entre les marchés domestiques et offshore. Les actions A ont été de plus en plus dominées par la thématique de l'IA domestique et de la chaîne d'approvisionnement du matériel

informatique, soutenue par une liquidité locale abondante et un intérêt accru pour les thèmes de croissance. Le rebond des indices de petites capitalisations et à forte composante technologique a fortement contrasté avec la faiblesse des grands indices de Hong Kong et des indices chinois offshore, où les investisseurs se sont montrés plus sensibles à la liquidité mondiale, aux perspectives de taux américains, aux préoccupations liées aux flux de capitaux transfrontaliers ainsi qu'au poids important des plateformes internet et de consommation dans les indices. Dans l'ensemble, le marché actions chinois évolue de plus en plus vers une configuration où les gagnants de la croissance structurelle, mais aussi les valeurs défensives et cycliques, jouent un rôle important compte tenu de l'évolution de la structure du marché et du sentiment des investisseurs. La capacité à identifier activement les entreprises affichant une réelle amélioration de leurs bénéfices est essentielle.

Activité du portefeuille et stratégie

Sur la période sous revue, le portefeuille a nettement surperformé son indice de référence. Cette surperformance s'explique principalement par un effet de sélection positif, l'effet d'allocation ayant également contribué favorablement. Les technologies de l'information ont été le secteur le plus performant. Les plus fortes progressions sont venues d'entreprises positionnées tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'informatique liée à l'IA et des semi-conducteurs. Zhongji Innolight, l'un des principaux contributeurs du portefeuille, a bénéficié de l'envolée de la demande mondiale de transceivers optiques à haut débit, les grands fournisseurs de services cloud accélérant leurs investissements dans les centres de données dédiés à l'IA. Advanced Micro-Fabrication Equipment (AMEC) et Naura Technology sont restés parmi les principaux contributeurs, soutenus par la volonté persistante de la Chine de localiser la production d'équipements pour semi-conducteurs et par les restrictions limitant l'acquisition d'équipements étrangers de pointe. L'annonce de nouveaux projets d'expansion des capacités de fabrication locales et le soutien durable des pouvoirs publics à l'autonomie dans les semi-conducteurs ont renforcé les anticipations de croissance sur plusieurs années. ASMPT, WUS Printed Circuit, Montage Technology, Cambricon et Gigadevice ont tous bénéficié de l'accélération du déploiement des serveurs d'IA, de la demande en packaging avancé et de l'adoption croissante, en Chine, de solutions de calcul haute performance.

Le secteur industriel a constitué une autre source importante d'alpha, alors que la montée en gamme de l'industrie manufacturière chinoise a continué de s'accélérer. Sieyuan Electric a bénéficié de la hausse des investissements dans les infrastructures de transport d'électricité à ultra-haute tension et dans les projets de modernisation des réseaux, tandis que Shenzhen Envicool a continué de profiter d'une forte demande pour les systèmes de refroidissement liquide utilisés dans les centres de données d'IA, un enjeu de plus en plus critique à mesure que la densité de calcul augmente. Goldwind et Weichai Power ont également enregistré de bonnes performances, le soutien des pouvoirs publics aux équipements d'énergie renouvelable et à l'automatisation industrielle ayant amélioré la visibilité sur les bénéfices.

La contribution positive de la sélection de titres s'est également étendue au secteur de la santé, et plus particulièrement aux biotechnologies, où WuXi AppTec, une société CDMO d'envergure mondiale, s'est imposée comme l'un des principaux contributeurs à la performance. Après avoir été confrontée à des incertitudes réglementaires au début de la période sous revue, la société a bénéficié d'un regain de confiance quant à la solidité de ses relations avec ses clients internationaux et à l'impact opérationnel plus limité que prévu initialement de la législation américaine envisagée. Sichuan Kelun-Biotech, une société de biotechnologie récemment intégrée au portefeuille, a également créé de la valeur, des données cliniques encourageantes et les avancées en matière de licences ayant renforcé la confiance dans le potentiel commercial de son portefeuille de produits en oncologie.

Dans les matériaux, la sélection de titres du portefeuille a contribué positivement malgré la faible performance du secteur dans son ensemble, en particulier après le déclenchement du conflit entre les États-Unis et l'Iran à partir de fin février 2026. Xiamen Tungsten a bénéficié d'une demande soutenue pour les matériaux haut de gamme à base de tungstène utilisés dans les semi-conducteurs, la fabrication de précision et les applications aérospatiales.

À l'approche du second semestre 2026, l'un des principaux risques à surveiller est la concentration croissante des positions sur les thématiques liées à l'IA sur le marché chinois, portée par les politiques nationales d'autonomie et de localisation et encore amplifiée par la forte hausse des marchés coréen, taïwanais et américain, soutenue par la progression des prix des mémoires et l'accélération des dépenses d'investissement mondiales dans l'IA.

Sur le marché actions chinois, tout en maintenant une exposition aux thématiques liées à l'IA dans les secteurs des technologies de l'information et de l'industrie, le fonds conservera une approche agile dans les domaines d'innovation hors IA, notamment les biotechnologies et les produits pharmaceutiques, ainsi que dans les secteurs défensifs et cycliques tels que les banques et les services aux collectivités.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Les dépassements suivants de la politique d'investissement ont été constatés durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026 :

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 08/07/2025 au 14/07/2025. Valeur : 10,04 %. Action conernée : Prosus.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 18/07/2025 au 22/07/2025. Valeur : 10,10 %. Action conernée : Prosus.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 23/07/2025 au 25/07/2025. Valeur : 10,10 %. Action conernée : Prosus.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 13/08/2025 au 14/08/2025. Valeur : 10,02 %. Action conernée : Prosus.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 10/09/2025 au 15/09/2025. Valeur : 10,01 %. Action conernée : Alibaba.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 16/09/2025 au 17/09/2025. Valeur : 10,33 %. Action conernée : Alibaba.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 19/09/2025 au 23/09/2025. Valeur : 10,15 %. Action conernée : Prosus.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 23/09/2025 au 25/09/2025. Valeur : 10,68 %. Action conernée : Alibaba.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 25/09/2025 au 26/09/2025. Valeur : 10,14 %. Action conernée : Prosus.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 29/09/2025 au 03/10/2025. Valeur : 10,11 %. Action conernée : Alibaba.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 29/09/2025 au 06/10/2025. Valeur : 10,14 %. Action conernée : Prosus.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 06/10/2025 au 08/10/2025. Valeur : 10,01 %. Action conernée : Prosus.

Dépassement passif de la règle d'investissement légale « ICB Art 62 §1 - Règle 5/10/40 – partie 10 % : Une position dans une seule action ne doit pas dépasser 10 % du total des AUM » VNI en date du 09/10/2025 au 10/10/2025. Valeur : 10,07 %. Action conernée : Prosus.

Dépassement passif de la règle d'investissement du prospectus « Une position doit être en conformité avec le TAP. » VNI en date du 24/03/2026 au 30/03/2026. Action concernée China CSSC Holdings

Tous les dépassements ont concerné une limite légale ou une limite prospectus et se sont produits involontairement, c'est-à-dire en raison d'effets de marché. Ils ont été signalés au gestionnaire par la banque dépositaire. Ils ont tous été résolus. Plus de détails peuvent être obtenus auprès du promoteur de la SICAV, Belfius Banque, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

3.1.8 . Politique future

Nous continuons de suivre de près l'évolution et les dynamiques changeantes de la rotation du marché liée à l'IA. En cas de reprise du segment de l'IA, le fonds est positionné de manière à pouvoir évoluer vers une exposition neutre ou légèrement surpondérée au secteur de la Technologie, en privilégiant dans un premier temps des valeurs de grande qualité pour lesquelles notre niveau de conviction est élevé, afin de tirer parti d'un éventuel potentiel de hausse et de rattraper une partie de la performance. Dans l'intervalle, le maintien d'une exposition défensive aux banques, aux services aux collectivités et aux biens de consommation de base reste prudent, compte tenu du niveau élevé de volatilité des marchés.

Les évolutions géopolitiques restent un autre point d'attention majeur en août. Des avancées positives dans les négociations entre les États-Unis et l'Iran pourraient soutenir le sentiment des investisseurs à l'égard du secteur des Matériaux. Par ailleurs, selon certaines informations, les présidents Xi et Trump discuteraient d'une éventuelle rencontre en septembre. En amont d'une telle rencontre, les discussions concernant les droits de douane ainsi que les restrictions à l'importation et à l'exportation liées aux technologies pourraient accroître l'incertitude à court terme pour les chaînes d'approvisionnement concernées.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque

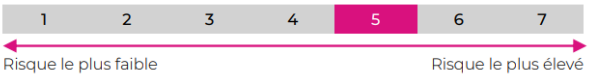

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.
Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Dérivés. Marchés émergents. Liquidité. Actions A chinoises. Concentration. Dénouement. Durabilité.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

3.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**123.510.172,08**	**120.186.983,06**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**122.070.057,72**	**119.376.069,60**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	122.070.057,72	119.376.069,60
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-17.575,17**
B. Dettes		-17.575,17
IV. Créances et dettes à un an au plus	**69.339,50**	**421.070,38**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	631.635,94	467.939,07
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-213.375,61	-46.868,69
c. Emprunts (-)	-348.920,83	
V. Dépôts et liquidités	**1.681.937,96**	**704.601,38**
A. Avoirs bancaires à vue	1.681.937,96	704.601,38
VI. Comptes de régularisation	**-311.163,10**	**-297.183,13**
C. Charges à imputer (-)	-311.163,10	-297.183,13
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**123.510.172,08**	**120.186.983,06**
A. Capital	**86.795.084,76**	**77.271.089,99**
B. Participations au résultat	**-517.517,42**	**-467.590,70**
C. Résultat reporté	**26.509.582,95**	**19.594.444,12**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**10.723.021,79**	**23.789.039,65**

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**11.261.486,43**	**23.403.455,60**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	6.838.102,18	29.298.651,28
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	4.423.384,25	-5.895.195,68
II. Produits et charges des placements	**2.444.136,14**	**3.222.214,44**
A. Dividendes	2.587.282,61	3.432.699,64
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	15.958,27	41.440,28
C. Intérêts d'emprunts (-)	-993,33	-243,29
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-158.111,41	-251.682,19
III. Autres produits		**0,07**
B. Autres		0,07
IV. Coûts d'exploitation	**-2.975.767,87**	**-2.774.002,38**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-357.277,40	-393.462,48
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-196.752,36	-178.737,46
Classe C	-196.061,03	-178.193,56
Classe L		-406,87
Classe R	-103,94	-87,99
Classe R2	-587,39	-49,04
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.093.122,89	-1.905.654,47
Classe C	-2.091.315,15	-1.900.738,65
Classe L		-4.340,37
Classe R	-554,17	-469,40
Classe R2	-1.253,57	-106,05
b. Gestion administrative et comptable	-145.927,11	-111.705,28
Classe C	-145.461,46	-111.364,77
Classe L		-255,41
Classe R	-69,52	-54,22
Classe R2	-396,13	-30,88
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-21.718,86	-27.177,64
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	-55,55
H. Services et biens divers (-)	-29.785,13	-51.465,90
J. Taxes	-121.661,26	-104.620,67
Classe C	-120.983,39	-104.296,44
Classe L		-217,15
Classe R	-39,93	-67,38
Classe R2	-637,94	-39,70
K. Autres charges (-)	-6.485,86	-1.122,93
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-531.631,73**	**448.212,13**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**10.729.854,70**	**23.851.667,73**
VI. Impôts sur le résultat	**-6.832,91**	**-62.628,08**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**10.723.021,79**	**23.789.039,65**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**36.715.087,32**	**42.915.893,07**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	26.509.582,95	19.594.444,12
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	10.723.021,79	23.789.039,65
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-517.517,42	-467.590,70
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-6.603.925,01**	**-15.202.455,82**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-29.400.418,37**	**-26.509.582,95**
IV. (Distribution des dividendes)	**-710.743,94**	**-1.203.854,29**

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				***122.070.057,72***	***100,00%***	***98,83%***
Chine				**96.596.460,13**	**79,13%**	**78,21%**
ADVANCED MICRO-FABRICATION-A	49.000,00	CNY	462,00	2.920.843,82	2,39%	2,36%
AGRICULTURAL BANK OF CHINA-H	1.400.000,00	HKD	5,34	835.839,58	0,68%	0,68%
AKESO INC	70.000,00	HKD	88,05	689.098,08	0,56%	0,56%
ANHUI YINGLIU ELECTROMECHA-A	123.000,00	CNY	61,32	973.144,96	0,80%	0,79%
ATOUR LIFESTYLE HOLDINGS-ADR	29.100,00	USD	31,80	811.843,66	0,67%	0,66%
BILIBILI INC-CLASS Z	20.000,00	HKD	131,70	294.489,23	0,24%	0,24%
BYD CO LTD-H	238.000,00	HKD	72,45	1.927.831,13	1,58%	1,56%
CAMBRICON TECHNOLOGIES-A	8.260,00	CNY	1.485,33	1.582.972,17	1,30%	1,28%
CGN POWER CO LTD-H	2.530.000,00	HKD	2,68	758.069,38	0,62%	0,61%
CHINA CITIC BANK CORP LTD-H	2.230.000,00	HKD	6,65	1.657.983,30	1,36%	1,34%
CHINA CONSTRUCTION BANK-H	9.000.000,00	HKD	8,07	8.120.255,36	6,65%	6,57%
CHINA HONGQIAO GROUP LTD	528.000,00	HKD	20,06	1.184.182,10	0,97%	0,96%
CHINA LIFE INSURANCE CO-H	985.000,00	HKD	26,66	2.935.959,21	2,41%	2,38%
CHINA MERCHANTS BANK-H	180.000,00	HKD	44,92	903.994,72	0,74%	0,73%
CHINA RESOURCES MIXC LIFESTY	303.000,00	HKD	36,68	1.242.583,54	1,02%	1,01%
CHONGQING RURAL COMMERCIAL-H	2.260.000,00	HKD	5,78	1.460.460,85	1,20%	1,18%
CITIC SECURITIES CO LTD-H	192.000,00	HKD	27,26	585.168,21	0,48%	0,47%
CMOC GROUP LTD-H	714.000,00	HKD	15,18	1.211.779,57	0,99%	0,98%
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	33.000,00	CNY	383,84	1.634.310,04	1,34%	1,32%
COSCO SHIPPING ENERGY TRAN-H	580.000,00	HKD	13,83	896.816,97	0,73%	0,73%
FOXCONN INDUSTRIAL INTERNE-A	112.000,00	CNY	70,00	1.011.547,64	0,83%	0,82%
GDS HOLDINGS LTD-CL A	94.000,00	HKD	28,24	296.787,90	0,24%	0,24%
GIGADEVICE SEMICONDUCTO-CL A	14.500,00	CNY	772,01	1.444.312,62	1,18%	1,17%
GOLDWIND SCIENCE & TECHNOL-A	300.000,00	CNY	24,66	954.519,06	0,78%	0,77%
HESAI GROUP	28.800,00	USD	18,22	460.355,31	0,38%	0,37%
HUA HONG GRACE SEMICONDUCTOR	65.000,00	HKD	215,20	1.563.901,03	1,28%	1,27%
H WORLD GROUP LTD-ADR	21.000,00	USD	41,72	768.627,45	0,63%	0,62%
IND & COMM BK OF CHINA-H	6.850.000,00	HKD	6,43	4.924.421,14	4,03%	3,99%
INNOVENT BIOLOGICS INC	191.000,00	HKD	79,60	1.699.808,82	1,39%	1,38%
JD.COM INC-CLASS A	134.997,00	HKD	99,25	1.497.987,80	1,23%	1,21%
JIANGSU HENGLI HYDRAULIC C-A	130.500,00	CNY	105,74	1.780.410,30	1,46%	1,44%
JIANGSU HENGRUI PHARMACEUT-A	124.000,00	CNY	53,78	860.424,49	0,70%	0,70%
KUAISHOU TECHNOLOGY	145.812,00	HKD	41,60	678.172,60	0,56%	0,55%
LUXSHARE PRECISION INDUSTR-A	170.000,00	CNY	66,24	1.452.912,72	1,19%	1,18%
MEITUAN-CLASS B	203.000,00	HKD	68,50	1.554.677,28	1,27%	1,26%
MINIMAX GROUP INC	3.000,00	HKD	417,00	139.865,61	0,11%	0,11%
MONTAGE TECHNOLOGY CO LTD-A	34.800,00	CNY	315,89	1.418.356,49	1,16%	1,15%
NARI TECHNOLOGY CO LTD-A	163.000,00	CNY	22,67	476.770,53	0,39%	0,39%
NAURA TECHNOLOGY GROUP CO-A	19.480,00	CNY	935,36	2.350.920,95	1,93%	1,90%
NETEASE INC	117.000,00	HKD	202,40	2.647.585,61	2,17%	2,14%
NINGBO DEYE TECHNOLOGY COR-A	47.300,00	CNY	101,50	619.437,46	0,51%	0,50%
NINGBO ORIENT WIRES & CABL-A	192.000,00	CNY	42,50	1.052.835,30	0,86%	0,85%
NONGFU SPRING CO LTD-H	205.000,00	HKD	39,62	908.075,53	0,74%	0,74%
PDD HOLDINGS INC	19.100,00	USD	76,28	1.278.192,74	1,05%	1,03%
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	612.749,00	HKD	51,05	3.497.292,85	2,87%	2,83%
POP MART INTERNATIONAL GROUP	24.400,00	HKD	154,70	422.020,73	0,35%	0,34%
QINGHAI SALT LAKE INDUSTRY-A	355.000,00	CNY	30,49	1.396.548,61	1,14%	1,13%
SHANDONG GOLD MINING CO LT-H	300.000,00	HKD	16,70	560.133,27	0,46%	0,45%
SHANGHAI ILUVATAR COREX SE-H	17.200,00	HKD	764,00	1.469.181,49	1,20%	1,19%
SHENZHEN ENVICOOL TECHNOLO-A	120.380,00	CNY	74,73	1.160.698,97	0,95%	0,94%
SHENZHEN KEDALI INDUSTRY C-A	57.500,00	CNY	192,30	1.426.649,89	1,17%	1,16%
SICHUAN KELUN-BIOTECH BIOP-H	20.000,00	HKD	436,20	975.369,79	0,80%	0,79%
SIEYUAN ELECTRIC CO LTD-A	41.000,00	CNY	165,77	876.920,20	0,72%	0,71%
SINOTRUK HONG KONG LTD	232.000,00	HKD	38,54	999.662,35	0,82%	0,81%
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT-A	84.000,00	CNY	136,92	1.483.940,39	1,22%	1,20%
VICTORY GIANT TECHNOLOGY -A	31.000,00	CNY	326,86	1.307.355,65	1,07%	1,06%
VNET GROUP INC-ADR	106.000,00	USD	8,04	747.677,33	0,61%	0,61%
WEICHAI POWER CO LTD-H	345.000,00	HKD	34,10	1.315.306,96	1,08%	1,06%
WUS PRINTED CIRCUIT KUNSHA-A	108.000,00	CNY	145,01	2.020.654,15	1,66%	1,64%
WUXI APPTEC CO LTD-H	166.000,00	HKD	153,70	2.852.565,32	2,34%	2,31%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
XIAMEN TUNGSTEN CO LTD-A	202.000,00	CNY	84,90	2.212.734,66	1,81%	1,79%
XIAOMI CORP-CLASS B	503.000,00	HKD	21,64	1.216.967,23	1,00%	0,99%
XPENG INC - CLASS A SHARES	48.000,00	HKD	50,65	271.815,57	0,22%	0,22%
YANGTZE OPTICAL FIBRE AND-H	41.000,00	HKD	255,40	1.170.734,43	0,96%	0,95%
YANGZIJIANG SHIPBUILDING	496.000,00	SGD	3,43	1.150.991,14	0,94%	0,93%
YUANJIE SEMICONDUCTOR TECH-A	3.190,00	CNY	1.761,00	724.803,56	0,59%	0,59%
ZHAOJIN MINING INDUSTRY CO-H	212.000,00	HKD	16,39	388.479,81	0,32%	0,31%
ZHEJIANG CHINA COMMODITIES-A	180.000,00	CNY	10,39	241.300,56	0,20%	0,20%
ZHEJIANG LEAPMOTOR TECHNOL-H	32.000,00	HKD	34,48	123.359,01	0,10%	0,10%
ZHONGJI INNOLIGHT CO LTD-A	13.400,00	CNY	1.223,17	2.114.763,95	1,73%	1,71%
Hong-Kong				**10.664.551,73**	**8,74%**	**8,63%**
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	711.000,00	HKD	92,85	7.380.829,13	6,05%	5,98%
CGN MINING CO LTD	2.100.000,00	HKD	2,44	572.878,82	0,47%	0,46%
CHINA RESOURCES LAND LTD	225.000,00	HKD	30,00	754.670,57	0,62%	0,61%
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	48.200,00	HKD	363,00	1.956.173,21	1,60%	1,58%
Pays-Bas				**10.002.767,00**	**8,19%**	**8,10%**
PROSUS NV	263.300,00	EUR	37,99	10.002.767,00	8,19%	8,10%
Singapour				**3.034.513,60**	**2,49%**	**2,46%**
ASMPT LTD	98.000,00	HKD	238,80	2.616.459,64	2,15%	2,12%
TRIP.COM GROUP LTD	12.000,00	HKD	311,60	418.053,96	0,34%	0,34%
États-Unis				**1.771.765,26**	**1,45%**	**1,43%**
BEONE MEDICINES LTD-H	93.000,00	HKD	170,40	1.771.765,26	1,45%	1,43%
NEGOCIES SUR UN AUTRE MARCHE SECONDAIRE				***0,00***	***0,00%***	***0,00%***
EURO-ASIA AGRICULTURAL (HOLDINGS) CO	160.000,00	HKD	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Total ACTIONS				**122.070.057,72**	**100,00%**	**98,83%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**122.070.057,72**	**100,00%**	**98,83%**
Avoirs bancaires à vue				**1.681.937,96**		**1,36%**
BELFIUS BANQUE S.A.		HKD		1.451.678,91		1,17%
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		155.854,13		0,13%
BELFIUS BANQUE S.A.		SGD		73.703,19		0,06%
BELFIUS BANQUE S.A.		CAD		71,79		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		TRY		0,19		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		GBP		533,98		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		SEK		86,19		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		ZAR		9,31		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		HUF		0,27		0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.681.937,96**		**1,36%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**69.339,50**		**0,06%**
AUTRES				**-311.163,10**		**-0,25%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**123.510.172,08**		**100,00%**

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
Chine	94,84
Hong Kong	3,72
États-Unis	1,44
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
HKD	58,01
CNY	29,60
EUR	8,15
USD	3,30

SGD	0,93
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Consommation discrétionnaire	23,24
Technologies de l'information	22,87
Financières	21,85
Industrie	12,10
Soins de santé	7,17
Matériaux	5,65
Services de communication	2,94
Immobilier	1,62
Energie	1,19
Consommation de base	0,74
Services aux collectivités	0,62
TOTAL	**100,00**

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	57.022.921,30	57.324.356,58	114.347.277,88
Ventes	59.759.381,01	63.184.533,61	122.943.914,62
Total 1	**116.782.302,31**	**120.508.890,19**	**237.291.192,50**
Souscriptions	7.335.340,12	3.919.441,57	11.254.781,69
Remboursements	7.999.048,91	9.435.408,11	17.434.457,02
Total 2	**15.334.389,03**	**13.354.849,68**	**28.689.238,71**
Moyenne de référence de l'actif net total	132.258.004,61	129.809.204,05	131.085.049,72
Taux de rotation	**76,70%**	**82,55%**	**159,13%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation accru

Le compartiment a enregistré un taux de rotation élevé sur l'ensemble de la période, reflétant une gestion active face à un environnement de marché volatile et en mutation rapide. Cette rotation élevée s'explique par la nécessité de saisir les opportunités émergentes tout en gérant activement les risques dans un contexte géopolitique et macroéconomique complexe.

2e semestre 2025 : Les marchés actions chinois ont été marqués par une forte instabilité, alimentée par les incertitudes géopolitiques (droits de douane américains), les rotations sectorielles rapides et les fluctuations des flux de liquidité. Les prises de bénéfices sur les segments performants et les achats opportunistes lors des replis ont accru l'activité transactionnelle. Le Fonds a procédé à des rééquilibrages fréquents pour ajuster ses expositions (technologie, biotechnologie, matériaux) et réduire les positions dont les valorisations étaient devenues excessives.

1er semestre 2026 : La rotation s'est poursuivie sous l'effet du conflit États-Unis/Iran, qui a exacerbé la volatilité et renforcé le dollar, pesant sur les secteurs sensibles (matériaux, énergie). Le portefeuille a fait l'objet d'ajustements majeurs pour atténuer les risques :

- Renforcement des positions défensives (banques, santé) et réduction des surpondérations vulnérables (industrie, technologies).
- Réallocation vers des secteurs résilients (biotechnologie) et maintien d'une exposition ciblée aux thématiques structurelles (IA, autonomie technologique).

En fin de période, la normalisation progressive des marchés a permis de réajuster les pondérations (ex. : technologie, semi-conducteurs) tout en contrôlant les limites de surpondération.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	401.787,60	2.021.101,39	7.281.031,489	270.952,859	1.460.465,417	6.091.518,932	354.913,90	732.568,613	5.713.864,219
Classe C - Dis	561.726,66	2.106.930,71	5.958.178,286	384.818,79	1.534.111,897	4.808.885,178	588.707,861	719.166,434	4.678.426,605
Classe L - Cap	4.699,643	62.567,333	35.911,484		35.911,484				
Classe R - Cap	0,369	270,00	228,369	427,653	0,369	655,653	75,85	491,607	239,896
Classe R2 - Cap		1.216,469							
Classe R2 - Dis	34,00	1.816,456	230,00	125,00		355,00	2.638,316		2.993,316
TOTAL			**13.275.579,628**			**10.901.414,763**			**10.395.524,035**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	4.273.276,79	21.096.044,71	3.330.054,71	16.887.713,23	5.128.492,28	10.480.051,42
Classe C - Dis	4.031.493,92	14.984.200,75	3.289.718,66	12.201.737,88	5.655.413,16	6.863.243,15
Classe L - Cap	47.660,05	617.867,10		460.032,53		
Classe R - Cap	50,00	40.022,10	76.200,00	67,92	14.206,00	91.162,45
Classe R2 - Cap		118.325,91				
Classe R2 - Dis	3.893,68	207.566,46	19.030,00		456.670,25	
TOTAL	**8.356.374,44**	**37.064.027,03**	**6.715.003,37**	**29.549.551,56**	**11.254.781,69**	**17.434.457,02**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	76.463.017,08	10,50	78.232.935,22	12,84	79.877.412,63	13,98
Classe C - Dis	42.337.416,61	7,11	41.788.280,09	8,69	43.109.371,47	9,21
Classe L - Cap	372.487,24	10,37				
Classe R - Cap	31.890,25	139,64	112.852,99	172,12	45.331,50	188,96
Classe R2 - Cap						
Classe R2 - Dis	27.680,42	120,35	52.914,76	149,06	478.056,48	159,71
TOTAL	**119.232.491,60**		**120.186.983,06**		**123.510.172,08**	

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

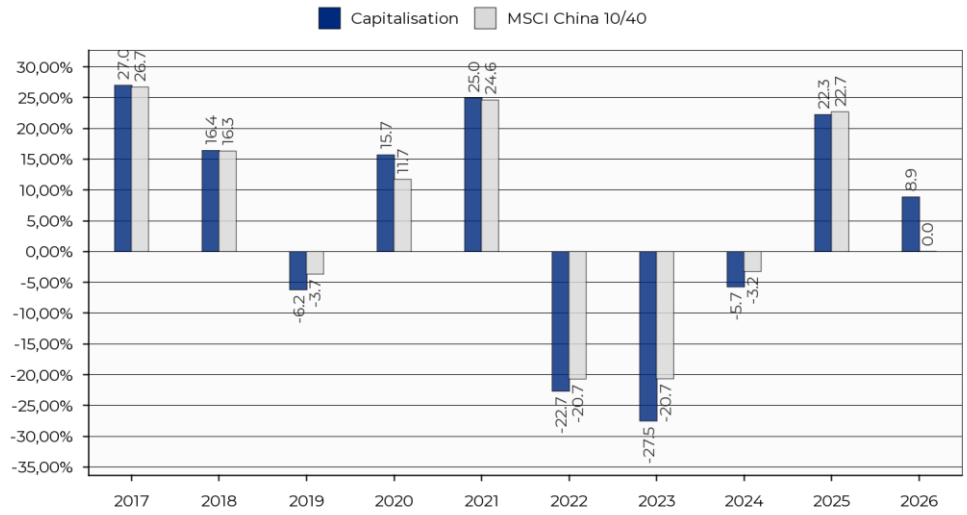

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
8,88% (en EUR)	7,86% (en EUR)	-6,80% (en EUR)	3,50% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) =	([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R

Rendement annuel

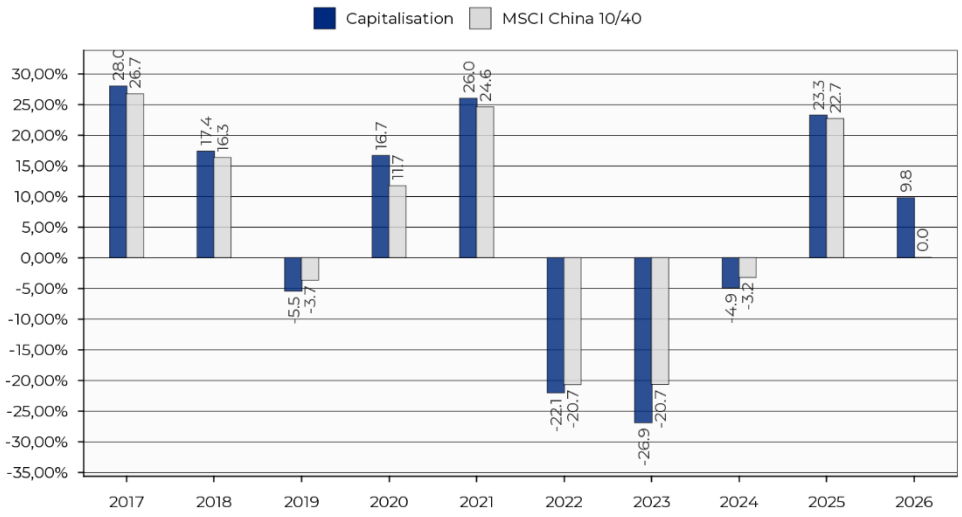

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
9,78% (en EUR)	8,77% (en EUR)	-6,03% (en EUR)	4,35% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) =	([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R2

Rendement annuel

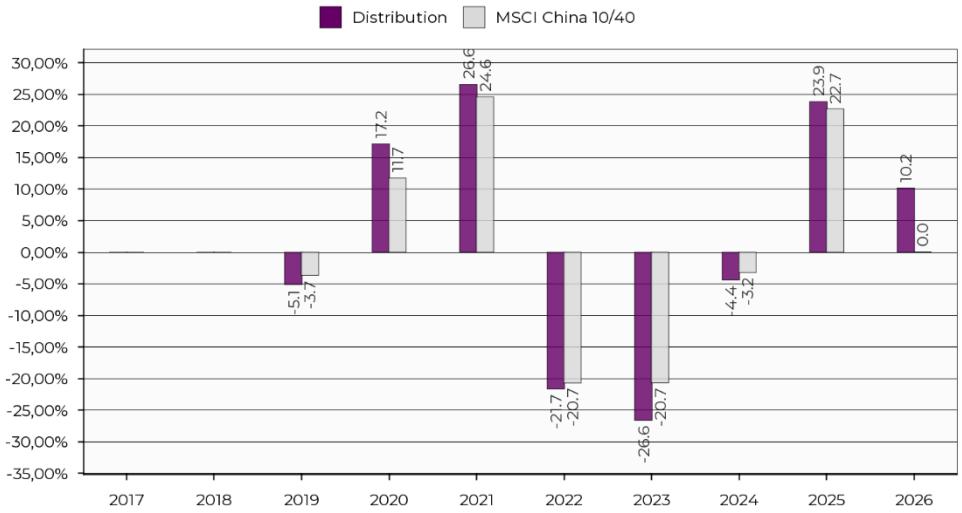

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
10,17% (en EUR)	9,26% (en EUR)	-5,59% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) =	([(1 + P t) (1 + P t+1)...(1 + P t+n)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
n	le nombre d'année (périodes)
P t =	[α x (VNI t+1 / VNI t)] - 1

avec

P t	la performance annuelle pour la première période
VNI t+1	la valeur nette d'inventaire par part en t+1
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
α	l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (D_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$	les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_{t}$...$VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

3.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	**Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*** :	**Coûts de transaction**** :
Part de capitalisation C - BE0945530716	2,00%	0,20%
Part de distribution C - BE0945529700	2,02%	0,20%
Part de distribution R2 - BE6286720535	0,76%	0,20%
Part de capitalisation R - BE6253612228	1,17%	0,20%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Climate

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Climate a été lancé le 30 septembre 2019.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 04/09/2019 au 30/09/2019 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 04/09/2019 au 30/09/2019 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe BG : à partir du 17/04/2026 au prix de 1.000 EUR par part.

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Le Compartiment est un fonds Feeder de Candriam Sustainable Equity Climate Action (le « Master ») dont l'objectif est de bénéficier de la performance du marché des actions mondiales de sociétés qui prennent des mesures concrètes et directes pour faire face aux défis et aux risques découlant du changement climatique et pour lesquelles la mise en oeuvre de solutions au changement climatique est essentielle à leur croissance et à leur rentabilité.

Investissement du Feeder dans le Master :

Le Feeder investit en permanence au minimum 95% de ses actifs nets dans des parts du Master

Les actifs pourront également être investis accessoirement jusqu'à 5%

- en liquidités,
- en instruments financiers dérivés dans un but de couverture.

Les rendements offerts par le Compartiment seront semblables à ceux offerts par le Master avant déduction des frais spécifiques au Compartiment.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

En tant que fonds "feeder", le compartiment prend en considération les PAI comme le Master; c.-à-d. "PAI de niveau 2" selon l'analyse ESG propriétaire de Candriam.

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ >Sustainability related disclosures - Funds >"Principal Adverse Impacts at Product Level Policy", pp. 9 et 10.

Les informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports annuels conformément à l'article 7, 1 b) du Règlement SFDR.

Analyse ESG pour les investissements du Master

Une analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Néanmoins cette analyse ESG n'est pas contraignante dans le processus d'investissement.

Informations concernant le Master

Dénomination :

Candriam Sustainable Equity Climate Action, un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Sustainable, sicav répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Candriam Sustainable a été constituée le 21 Décembre 2015 conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et pour une durée illimitée. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B202950. Candriam Sustainable a désigné Candriam comme Société de Gestion et CACEIS Bank, Luxembourg Branch en tant que banque dépositaire et agent payeur principal.

Politique d'investissement :

La stratégie d'investissement du Master consiste à investir principalement dans des actions et/ou des titres assimilés à des actions d'entreprises de moyenne et de grande capitalisation dans le monde entier, entreprises qui sont considérées

comme étant ou devenant des leaders dans des activités en lien avec les actions requises pour lutter contre le changement climatique.

Il s'agit d'entreprises

-impliquées dans des activités permettant d'atténuer les changements climatiques ou de s'y adapter (« Facilitateurs »); d'entreprises dont la croissance est essentiellement due à l'apport de solutions au changement climatique et dont les produits, processus, technologies et/ou services répondent de manière adaptée aux défis climatiques par le biais d'innovations et de solutions en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité et de stockage énergétiques et/ou d'adaptation aux changements climatiques et à la pollution et/ou

-qui sont considérées comme des leaders en matière d'efficacité énergétique (« Adoptants »), car elles respectent les principes PAB et DNSH et/ou affichent des progrès significatifs en matière de réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou de l'intensité carbone ; et/ou ont des objectifs de haute qualité en matière de GES et/ou sont déjà conformes à la norme Net Zero.

Le Master peut détenir, dans les limites des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, à titre accessoire, les instruments financiers suivants :

-Des titres autres que ceux décrits ci-dessus (à savoir des entreprises à petite capitalisation,...),

-Des instruments du marché monétaire,

-Des dépôts et/ou liquidités,

-Des OPC et OPCVM pour un maximum de 10 % des actifs.

Facteurs de risque spécifiques:

Le profil de risque du Master est équivalent au profil de risque du Feeder tel que détaillé ci-dessous (Risques spécifiques).

L'investisseur est invité à consulter :

Le profil de risque du Master dans le document d'informations clés du Master

Les facteurs de risques spécifiques du Master ainsi que les définitions des paramètres de risque dans le prospectus du Master.

Monnaie d'évaluation : USD.

Pour plus d'informations sur le Master (dont notamment les définitions des abréviations), les investisseurs sont invités à consulter les documents tenus à leur disposition aux endroits listés au § « Sources d'informations » du prospectus.

Le prospectus du Master est disponible sur demande auprès de l'Investment Manager.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux du Feeder:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Le Master répond quant à lui aux exigences de transparence de l'Art. 9 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il a un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1.Politique d'exclusion

En tant que fonds Feeder, le compartiment applique la politique d'exclusion du Master (Exclusions SRI de niveau 3).

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Déclarations SFDR – Candriam > Candriam Exclusion Policy.

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».

En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2.Indicateurs et targets:

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales - via l'investissement dans le Master - sont les suivants:

-Le compartiment s'engage à obtenir un alignement global du portefeuille sur un scénario de température inférieur ou égal à 2 degrés.

-Le compartiment s'engage à avoir une exposition plus importante que l'indice de référence sur des sociétés à fort impact (High Stakes Companies), c'est-à-dire des sociétés qui opèrent dans les secteurs considérés comme clés pour la décarbonisation de l'économie et l'atteinte de l'objectif zéro émission nette. Il s'agit des sociétés dans les secteurs tels qu'indiqués dans le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, où l'on retrouve entre autres la production et distribution d'électricité et de gaz, les industries extractives et manufacturières, la construction, le transport, l'agriculture et les activités immobilières. Dans le contexte de leur activité, certaines sociétés peuvent avoir de fortes émissions de gaz à effet de serre.

En raison de son orientation thématique, le Compartiment investit dans un sous-ensemble de secteurs et d'activités du marché.

Les investissements se concentrent sur les Facilitateurs et les Adoptants qui jouent un rôle essentiel dans le développement à grande échelle de solutions propres visant à accélérer la transformation de l'économie mondiale et à aligner les marchés financiers sur les impératifs climatiques.

3.Min % d'actifs nets investi en investissements durables: 76%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et/ou visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

4.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

5.Les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité sont d'application.

Plus d'informations sont disponibles dans le code de transparence du compartiment : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/> Codes de transparence – Fonds.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice. L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI ACWI (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières sur les marchés développés et émergents du monde entier.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs sous-jacents de l'OPC présent dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Climate a surperformé le MSCI ACWI NR au cours de l'exercice, principalement grâce à l'allocation sectorielle. Les sous-pondérations de plusieurs secteurs à la traîne ont contribué positivement, tandis que la surpondération des services aux collectivités a été défavorable. La sélection de titres dans l'industrie a apporté la plus forte valeur ajoutée. L'absence de certaines entreprises très performantes qui ne font pas partie de l'univers d'investissement a pesé sur la performance relative. Au niveau des titres, Delta Electronics, MasTec et nVent Electric ont apporté les trois plus fortes contributions positives, tandis que Microsoft, Autodesk et Synopsys ont le plus pesé sur la performance relative.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 1/07/2025 au 30/06/2026.

4.1.8 . Politique future

La transition climatique est de plus en plus portée par des impératifs économiques et non plus uniquement par la politique environnementale. Les progrès technologiques et la baisse des coûts rendent les énergies renouvelables plus compétitives dans de nombreuses régions. Parallèlement, la demande d'électricité augmente, les réseaux électriques atteignent leurs limites de capacité et les pays comme les entreprises cherchent à renforcer la résilience de leur approvisionnement énergétique. Les opportunités ne se limitent donc pas aux producteurs d'énergies renouvelables. Elles englobent également les équipements et les technologies nécessaires pour produire, transporter, stocker et utiliser l'électricité plus efficacement.

La stratégie a dès lors été élargie : initialement limitée aux entreprises qui rendent possibles les solutions climatiques, appelées enablers, elle associe désormais enablers et efficiency leaders. Les enablers fournissent, par exemple, des technologies destinées à l'électrification, au stockage de l'énergie, à la modernisation des réseaux, à l'automatisation et à l'efficacité énergétique. Les efficiency leaders sont des entreprises financièrement solides qui appliquent ces solutions à grande échelle afin de réduire de manière démontrable leur consommation d'énergie et leurs émissions. Cet élargissement a étendu l'univers d'investissement, amélioré la diversification du portefeuille et donné accès à davantage d'entreprises présentant des perspectives financières attrayantes.

L'IA et l'expansion rapide des centres de données accroissent encore la demande d'électricité. Elles renforcent le besoin de nouvelles capacités de production, d'un refroidissement plus efficace et de réseaux de transport et de distribution plus robustes. Les décisions politiques et l'évolution des taux d'intérêt peuvent encore provoquer de la volatilité à court terme, en particulier chez les développeurs de projets. L'électrification, la sécurité énergétique et la réduction des émissions continuent néanmoins d'offrir des opportunités à long terme dans les équipements industriels, les services aux collectivités, les semi-conducteurs et les technologies environnementales.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.
Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.

Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change.Marchés émergents. Maître/Nourricier.

Le calendrier de calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds et du Fonds Maître est coordonné, afin d'exclure la possibilité d'opérations d'arbitrage sur leurs parts entre la valeur comptable et la valeur de marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie devotre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

4.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**626.842.620,37**	**548.157.206,07**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**626.135.971,45**	**547.172.888,94**
E. OPC à nombre variable de parts	626.135.971,45	547.172.888,94
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-80.156,09**
B. Dettes		-80.156,09
IV. Créances et dettes à un an au plus	**1.550.498,95**	**-1.216.129,76**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.901.054,37	82.130,26
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-350.555,42	-1.298.260,02
V. Dépôts et liquidités	**299.513,52**	**3.331.916,40**
A. Avoirs bancaires à vue	299.513,52	3.331.916,40
VI. Comptes de régularisation	**-1.143.363,55**	**-1.051.313,42**
C. Charges à imputer (-)	-1.143.363,55	-1.051.313,42
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**626.842.620,37**	**548.157.206,07**
A. Capital	**354.127.558,70**	**429.905.780,64**
B. Participations au résultat	**-4.311.082,51**	**-17.287.942,48**
C. Résultat reporté	**136.323.908,15**	**152.249.963,50**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**140.702.236,03**	**-16.710.595,59**

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**146.667.239,97**	**-9.698.432,82**
E. OPC à nombre variable de parts	146.667.239,97	-9.698.432,82
II. Produits et charges des placements	**3.563.401,46**	**4.058.815,78**
A. Dividendes	3.537.446,95	3.918.917,86
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	25.969,38	147.174,30
C. Intérêts d'emprunts (-)	-14,87	-7.276,38
III. Autres produits		**0,87**
B. Autres		0,87
IV. Coûts d'exploitation	**-9.471.210,40**	**-10.759.701,10**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-862,22	-43.300,91
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-141.915,55	-162.025,79
Classe C	-141.915,55	-162.025,79
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-8.514.938,98	-9.721.543,20
Classe C	-8.514.938,98	-9.721.543,20
b. Gestion administrative et comptable	-201.126,27	-168.553,23
Classe C	-201.126,27	-168.553,23
E. Frais administratifs (-)	-2.870,32	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-32.139,58	-13.839,51
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	-55,55
H. Services et biens divers (-)	-39.624,03	-125.024,97
J. Taxes	-539.347,22	-530.380,47
Classe C	-539.347,22	-530.380,47
K. Autres charges (-)	1.780,44	5.022,53
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-5.907.808,94**	**-6.700.884,45**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**140.759.431,03**	**-16.399.317,27**
VI. Impôts sur le résultat	**-57.195,00**	**-311.278,32**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**140.702.236,03**	**-16.710.595,59**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**272.715.061,67**	**118.251.425,43**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	136.323.908,15	152.249.963,50
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	140.702.236,03	-16.710.595,59
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-4.311.082,51	-17.287.942,48
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-85.471.094,30**	**20.956.245,64**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-184.516.761,75**	**-136.323.908,15**
IV. (Distribution des dividendes)	**-2.727.205,62**	**-2.883.762,92**

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Actions				626.135.971,45		100,00%	99,88%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				626.135.971,45		100,00%	99,88%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION BF EUR ACC UH	176.104,81	EUR	2.136,07	376.172.201,50	50,56%	60,08%	60,01%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION BF EUR DIS	129.899,90	EUR	1.924,28	249.963.769,95	33,59%	39,92%	39,87%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**626.135.971,45**		**100,00%**	**99,88%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**626.135.971,45**		**100,00%**	**99,88%**
Avoirs bancaires à vue				**299.513,52**			**0,05%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		299.513,52			0,05%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**299.513,52**			**0,05%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**1.550.498,95**			**0,25%**
AUTRES				**-1.143.363,55**			**-0,18%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**626.842.620,37**			**100,00%**

Dénomination	Max Frais de gestion
CANDRIAM SUS EQT CLIMATE ACT BF EUR C UH	0,30%
CANDRIAM SUS EQT CLIMATE ACT BF EUR D	0,30%

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	63,82
Allemagne	7,76
Japon	3,98
Pays-Bas	3,21
Chine	2,89
France	2,79
Taïwan	2,70
Espagne	2,64
Canada	2,16
Belgique	1,90
Italie	1,78
Suisse	1,56
Royaume-Uni	1,18
Danemark	0,65
Hong Kong	0,42
Autres	0,55
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	61,24
EUR	23,33
JPY	3,98
TWD	2,70
CNY	2,34
CAD	2,16
GBP	1,18
HKD	0,98
CHF	0,89
DKK	0,65
KRW	0,55
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Industrie	33,57
Technologies de l'information	30,49
Services aux collectivités	12,02
Financières	7,64
Soins de santé	7,17
Matériaux	5,26
Consommation discrétionnaire	2,03
Immobilier	1,82
TOTAL	**100,00**

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats			
Ventes	46.221.142,47	21.483.339,42	67.704.481,89
Total 1	**46.221.142,47**	**21.483.339,42**	**67.704.481,89**
Souscriptions	14.064.834,19	17.311.783,65	31.376.617,84
Remboursements	53.097.981,40	37.564.015,04	90.661.996,44
Total 2	**67.162.815,59**	**54.875.798,69**	**122.038.614,28**
Moyenne de référence de l'actif net total	557.409.865,31	577.465.039,31	567.229.411,08
Taux de rotation	**-3,76%**	**-5,78%**	**-9,58%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	141.785,001	196.602,198	1.855.615,476	81.779,377	413.192,818	1.524.202,035	74.487,149	211.177,189	1.387.511,995
Classe C - Dis	98.643,463	212.546,609	1.403.128,491	53.772,999	426.986,162	1.029.915,329	56.750,417	177.597,207	909.068,538
TOTAL			**3.258.743,968**			**2.554.117,363**			**2.296.580,533**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	30.389.695,77	42.365.601,19	18.400.151,75	92.723.305,92	18.463.262,62	51.171.524,10
Classe C - Dis	19.982.033,26	42.995.875,72	11.284.721,75	88.637.740,95	12.913.355,22	39.490.472,34
TOTAL	**50.371.729,03**	**85.361.476,91**	**29.684.873,50**	**181.361.046,87**	**31.376.617,84**	**90.661.996,44**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	422.364.170,39	227,61	337.876.794,45	221,67	392.818.180,15	283,11
Classe C - Dis	299.640.072,71	213,55	210.280.411,62	204,17	234.024.440,22	257,43
TOTAL	**722.004.243,10**		**548.157.206,07**		**626.842.620,37**	

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

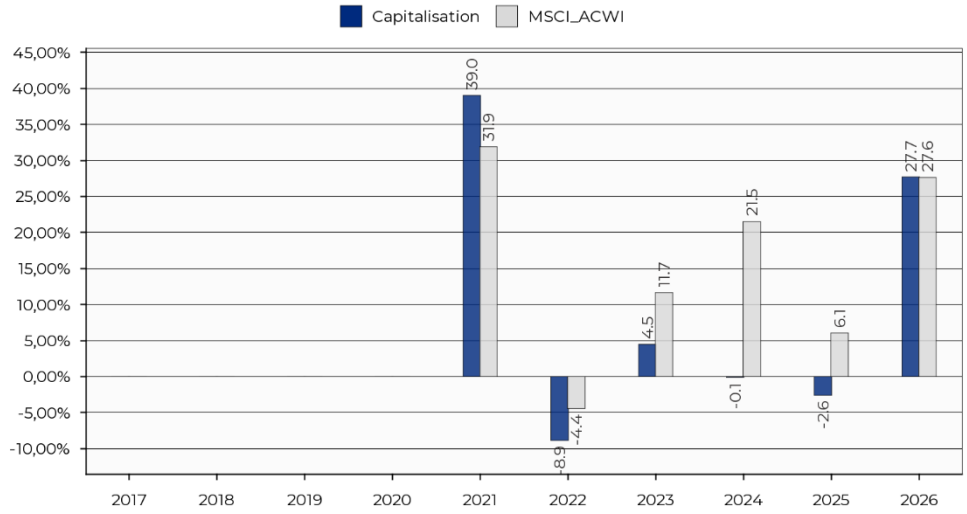

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
27,72% (en EUR)	7,51% (en EUR)	3,42% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

4.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE6314674712	1,84%	0,08%
Part de distribution C - BE6314675727	1,85%	0,08%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2024 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Cure

5.1 . RAPPORT DE GESTION

5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Cure a été lancé le 31 janvier 2019.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 15/01/2019 au 31/01/2019 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 15/01/2019 au 31/01/2019 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe Y : à partir du 01/06/2022 au prix de 25 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe BG : à partir du 17/04/2026 au prix de 1.000 EUR par part.

5.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

Le Compartiment est un fonds Feeder de Candriam Equities L Oncology (le « Master ») dont l'objectif, par le biais d'une gestion discrétionnaire, est de bénéficier de la performance du marché des actions mondiales de sociétés actives dans le domaine de l'oncologie (étude, diagnostic, traitement, etc. du/contre le cancer) afin de répondre à un des grands défis en matière de développement durable.

Investissement du Feeder dans le Master :

Le Feeder investit en permanence au minimum 95% de ses actifs nets dans des parts du Master.
Les actifs pourront également être investis accessoirement jusqu'à 5% :

-en liquidités,
-en instruments financiers dérivés dans un but de couverture.

Les rendements offerts par le Compartiment seront semblables à ceux offerts par le Master avant déduction des frais spécifiques au Compartiment.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives (« Principal adverse impacts » (PAI))

En tant que fonds "feeder", le compartiment prend en considération les PAI comme le Master; c.-à-d. "PAI de niveau 2" selon l'analyse ESG propriétaire de Candriam.
Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/
>Sustainability related disclosures - Funds >"Principal Adverse Impacts at Product Level Policy", pp. 9 et 10.

Les informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports annuels conformément à l'article 7, 1 b) du Règlement SFDR.

Analyse ESG pour les investissements du Master

Une analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Néanmoins cette analyse ESG n'est pas contraignante dans le processus d'investissement.

Informations concernant le Master:

Dénomination :

Candriam Equities L Oncology, un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Equities L, sicav répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Candriam Equities L a été constituée le 27 avril 1994 conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et pour une durée illimitée. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-47.449. Candriam Equities L a désigné Candriam comme Société de Gestion et CACEIS Bank, Luxembourg Branch en tant que banque dépositaire et agent payeur principal.

Politique d'investissement :

La stratégie d'investissement du Master consiste à investir principalement dans des sociétés cotées qui développent et/ou distribuent des produits et des services dédiés au traitement du cancer dans le monde entier. L'univers d'investissement

inclut des sociétés dont les produits contribuent activement à la lutte contre le cancer, en termes de diagnostic, de profilage et de traitement. Ceci concerne les sociétés présentant une innovation dans les domaines de la chirurgie, de la radiothérapie et des traitements utilisés en oncologie. L'univers s'étend des valeurs de grande capitalisation aux sociétés de petite capitalisation.

Le Master peut détenir, dans les limites des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, à titre accessoire, les instruments financiers suivants :

-Valeurs mobilières, autres que celles décrites ci-dessus,
-Instruments du marché monétaire,
-Dépôts et/ou liquidités,
-OPC et/ou OPCVM pour un maximum de 10 % de ses actifs.

Facteurs de risque spécifiques:

Le profil de risque du Master est équivalent au profil de risque du Feeder tel que détaillé ci-dessous (Risques spécifiques).

L'investisseur est invité à consulter :

Le profil de risque du Master dans le document d'informations clés du Master

Les facteurs de risques spécifiques du Master ainsi que les définitions des paramètres de risque dans le prospectus du Master.

Monnaie d'évaluation : USD.

La monnaie d'évaluation du Master est exprimée en USD, alors que la monnaie d'évaluation du Feeder est exprimée en EUR.

Pour plus d'informations sur le Master, les investisseurs sont invités à consulter les documents tenus à leur disposition aux endroits listés au § « Sources d'informations » du propsectus.

Le prospectus du Master est disponible sur demande auprès de l'Investment Manager.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux du Feeder:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Le Master répond quant à lui aux exigences de transparence de l'Art. 9 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il a un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1.Politique d'exclusion

En tant que fonds Feeder, le compartiment applique la politique d'exclusion du Master (Exclusions SRI de niveau 3).

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Déclarations SFDR – Candriam > Candriam Exclusion Policy.
Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».

En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;
b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2.Indicateurs et targets:

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales - via l'investissement dans le Master - sont les suivants:

Le compartiment s'engage à atteindre une performance supérieure à celle de l'indice de référence sur les indicateurs sociaux ci-dessous, ceci afin d'évaluer les moyens humains et financiers déployés par les entreprises dans le cadre de la lutte contre le cancer :

-Dépenses en recherche et développement: les dépenses en recherche et développement par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise sont supérieures à celles de son indice de référence;

-Le niveau de formation des équipes dirigeantes: le pourcentage de cadre dirigeants ayant un doctorat est supérieur à celui de son indice de référence.

-Les entreprises éligibles doivent avoir une exposition individuelle aux activités liés à l'oncologie et/ou à la lutte contre le cancer d'au moins 10 % en termes de revenus ou de capex ou de projets.

3.Min % d'actifs nets investi en investissements durables: 76%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux via la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) visées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué 2022/1288 et via l'évaluation du niveau d'alignement à la TAP des investissements.

4.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

5.Les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité sont d'application.

Plus d'informations sont disponibles dans le code de transparence du compartiment : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Codes de transparence – Fonds.

5.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice.

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

Il y a eu un changement d'indice en date du 17/04/2026 :

Ancien indice :MSCI World (Net Return – dividendes nets réinvestis)
Nouvel indice : MSCI World Health Care Index (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance des actions du secteur de la santé dans les pays des marchés développés.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs sous-jacents de l'OPC présent dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée

dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Cure a surperformé le MSCI World Health Care NR au cours de l'exercice. Cette avance est principalement venue de la solide sélection de titres parmi les entreprises de biotechnologie spécialisées dans le traitement du cancer. Les gérants ont accru l'exposition aux petites entreprises développant des thérapies oncologiques ciblées, même si le fonds est resté majoritairement investi dans de grandes capitalisations. Le principal changement a été l'augmentation de l'exposition à la biotechnologie. Ce repositionnement traduisait une conviction accrue à l'égard d'entreprises proposant des traitements anticancéreux étayés par des données cliniques. Des résultats cliniques positifs, l'autorisation de nouveaux médicaments et une activité soutenue de fusions-acquisitions ont constitué les principaux moteurs de marché. Tant la surpondération de la biotechnologie que la sous-pondération des équipements et services médicaux ont contribué positivement à la performance relative. Le redressement des fournisseurs d'instruments et de services de recherche a apporté un soutien supplémentaire plus tard dans la période. Revolution Medicines, Terns Pharmaceuticals et Celcuity ont figuré parmi les principaux contributeurs positifs. AbbVie, Eli Lilly et Siemens Healthineers ont pesé sur la performance relative.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

5.1.8 . Politique future

La stratégie à long terme de Belfius Equities Cure reste axée sur les traitements anticancéreux ciblés, l'un des domaines les plus actifs de la recherche médicale et de l'investissement pharmaceutique. Les opportunités ne se limitent pas aux développeurs de médicaments. Elles englobent également des diagnostics plus précoces et plus précis, les tests génétiques, les analyses sanguines capables de détecter de faibles traces de cancer, la recherche de médicaments assistée par l'IA, la production spécialisée et la chirurgie robotisée. Les récents résultats cliniques et les nouvelles autorisations montrent comment les avancées scientifiques peuvent créer de la valeur dans l'ensemble de l'écosystème oncologique. Les grands groupes pharmaceutiques recourent à des partenariats et à des acquisitions ciblées afin de renforcer leurs portefeuilles de produits en développement et de compenser l'expiration prochaine de certains brevets. Cette dynamique soutient la demande pour les entreprises de biotechnologie innovantes disposant de programmes cliniques à un stade avancé. À court terme, les résultats cliniques et les décisions réglementaires, en particulier pour les petites entreprises de biotechnologie, resteront les principaux moteurs de marché. À long terme, les perspectives demeurent positives. Le vieillissement de la population apporte un soutien structurel. Le besoin de meilleurs traitements contre le cancer et le développement de nouvelles thérapies renforcent le potentiel à long terme. L'équipe reste sélective et recherche des entreprises où la qualité scientifique, les preuves cliniques, la qualité de la direction et la solidité financière offrent ensemble un rapport attrayant entre risque et potentiel.

5.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.
Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Dérivés. Marchés émergents. Liquidité. Maître/Nourricier.

Le calendrier de calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds et du Fonds Maître est coordonné, afin d'exclure la possibilité d'opérations d'arbitrage sur leurs parts entre la valeur comptable et la valeur de marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

5.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**645.856.621,23**	**511.144.459,12**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**645.701.892,97**	**513.059.921,48**
E. OPC à nombre variable de parts	645.701.892,97	513.059.921,48
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-74.743,78**
B. Dettes		-74.743,78
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-436.541,41**	**-831.076,38**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	170.182,83	152.504,27
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-606.724,24	-670.754,56
c. Emprunts (-)		-312.826,09
V. Dépôts et liquidités	**1.763.191,10**	
A. Avoirs bancaires à vue	1.763.191,10	
VI. Comptes de régularisation	**-1.171.921,43**	**-1.009.642,20**
C. Charges à imputer (-)	-1.171.921,43	-1.009.642,20
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**645.856.621,23**	**511.144.459,12**
A. Capital	**385.315.270,29**	**494.509.826,43**
B. Participations au résultat	**-6.628.680,00**	**-2.935.776,94**
C. Résultat reporté	**85.837.034,50**	**138.078.458,87**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**181.332.996,44**	**-118.508.049,24**

5.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**187.110.723,65**	**-112.676.985,10**
E. OPC à nombre variable de parts	187.110.723,65	-112.676.985,10
II. Produits et charges des placements	**4.138.957,33**	**4.627.288,24**
A. Dividendes	4.120.782,96	4.466.237,47
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	18.188,58	162.278,63
C. Intérêts d'emprunts (-)	-14,21	-1.227,86
III. Autres produits	**3.154,45**	**0,96**
B. Autres	3.154,45	0,96
IV. Coûts d'exploitation	**-9.866.711,37**	**-10.183.591,58**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-894,52	-40.267,82
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-146.612,02	-153.179,88
Classe C	-146.392,43	-153.014,67
Classe Y	-219,59	-165,21
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-8.787.541,78	-9.184.188,41
Classe C	-8.783.152,39	-9.180.883,92
Classe Y	-4.389,39	-3.304,49
b. Gestion administrative et comptable	-207.627,81	-161.240,75
Classe C	-207.316,60	-161.062,62
Classe Y	-311,21	-178,13
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-32.750,76	-18.579,85
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	-55,55
H. Services et biens divers (-)	-41.400,89	-109.550,55
J. Taxes	-631.218,86	-497.675,92
Classe C	-630.128,24	-497.031,33
Classe Y	-1.090,62	-644,59
K. Autres charges (-)	-15.627,73	-18.852,85
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-5.724.599,59**	**-5.556.302,38**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**181.386.124,06**	**-118.233.287,48**
VI. Impôts sur le résultat	**-53.127,62**	**-274.761,76**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**181.332.996,44**	**-118.508.049,24**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**260.541.350,94**	**16.634.632,69**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	85.837.034,50	138.078.458,87
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	181.332.996,44	-118.508.049,24
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-6.628.680,00	-2.935.776,94
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-105.205.620,56**	**71.907.362,52**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-152.380.657,14**	**-85.837.034,50**
IV. (Distribution des dividendes)	**-2.955.073,24**	**-2.704.960,71**

5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

5.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Actions				645.701.892,97		100,00%	99,98%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				645.701.892,97		100,00%	99,98%
CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY BF EUR ACC	107.459,64	EUR	3.269,71	351.361.862,77	21,44%	54,42%	54,40%
CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY BF EUR DIS	100.157,90	EUR	2.938,76	294.340.030,20	17,96%	45,58%	45,58%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**645.701.892,97**		**100,00%**	**99,98%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**645.701.892,97**		**100,00%**	**99,98%**
Avoirs bancaires à vue				**1.763.191,10**			**0,27%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		1.763.191,10			0,27%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.763.191,10**			**0,27%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-436.541,41**			**-0,07%**
AUTRES				**-1.171.921,43**			**-0,18%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**645.856.621,23**			**100,00%**

Dénomination	Max Frais de gestion
CANDRIAM EQT L ONCOLOGY BF EUR C	0,00%
CANDRIAM EQT L ONCOLOGY BF EUR D	0,00%

5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	78,66
Royaume-Uni	6,47
Danemark	4,65
Allemagne	3,54
Japon	2,07
Suisse	2,02
France	1,52
Australie	0,93
Chine	0,13
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	73,98
CHF	8,37
GBP	5,94
DKK	4,65
EUR	4,05
JPY	2,07
AUD	0,93
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Soins de santé	100,00
TOTAL	**100,00**

5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats		2.093.423,71	2.093.423,71
Ventes	31.382.225,02	25.179.934,75	56.562.159,77
Total 1	**31.382.225,02**	**27.273.358,46**	**58.655.583,48**
Souscriptions	18.541.722,62	15.655.386,49	34.197.109,11
Remboursements	41.144.902,53	37.055.242,29	78.200.144,82
Total 2	**59.686.625,15**	**52.710.628,78**	**112.397.253,93**
Moyenne de référence de l'actif net total	558.382.772,67	614.187.529,47	585.706.263,55
Taux de rotation	**-5,07%**	**-4,14%**	**-9,18%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	111.016,456	119.302,384	1.473.817,532	115.319,189	139.505,057	1.449.631,664	78.916,044	169.316,527	1.359.231,182
Classe C - Dis	88.575,622	119.820,962	1.112.944,704	103.364,686	134.325,104	1.081.984,285	62.996,319	159.956,19	985.024,414
Classe Y - Cap	10.517,597	523,957	23.166,373	7.750,842	351,77	30.565,445	9.049,90	2.356,872	37.258,473
TOTAL			**2.609.928,608**			**2.562.181,394**			**2.381.514,069**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	26.198.316,34	28.226.658,34	28.531.241,29	33.517.351,23	19.583.759,18	41.900.904,02
Classe C - Dis	19.844.021,82	26.776.256,69	23.992.354,96	29.862.581,17	14.372.321,27	36.235.810,67
Classe Y - Cap	253.931,55	12.590,68	191.523,31	8.432,14	241.028,66	63.430,13
TOTAL	**46.296.269,71**	**55.015.505,71**	**52.715.119,56**	**63.388.364,54**	**34.197.109,11**	**78.200.144,82**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	376.778.403,94	255,65	302.000.161,00	208,33	387.833.287,08	285,33
Classe C - Dis	267.447.702,07	240,31	208.493.833,90	192,70	256.926.639,33	260,83
Classe Y - Cap	599.069,17	25,86	650.464,22	21,28	1.096.694,82	29,43
TOTAL	**644.825.175,18**		**511.144.459,12**		**645.856.621,23**	

5.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. .Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

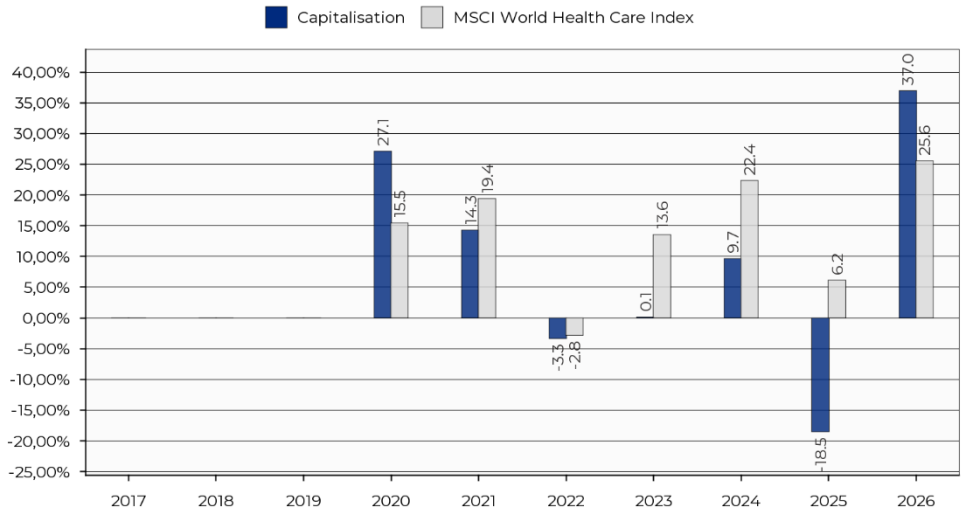

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
36,96% (en EUR)	6,97% (en EUR)	3,45% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe Y

Rendement annuel

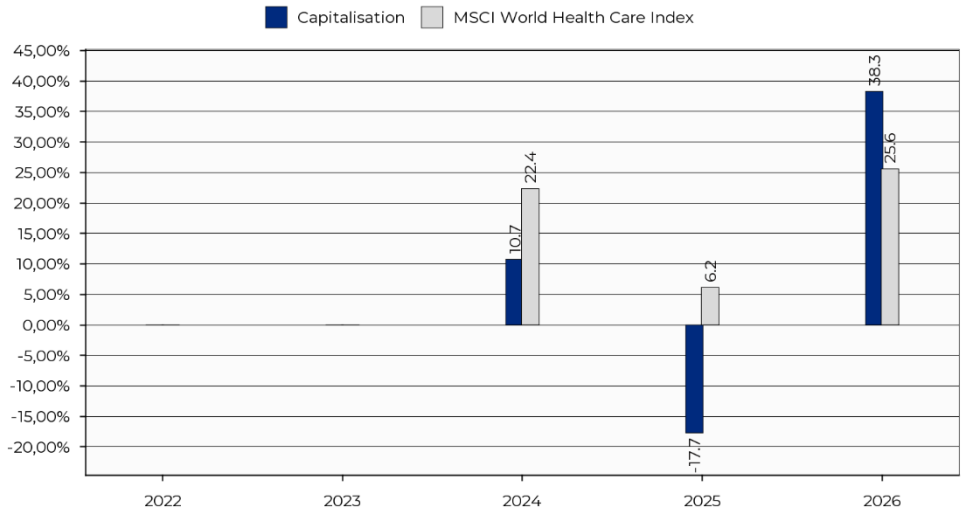

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
38,30% (en EUR)	8,01% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

5.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE6308094877	1,84%	0,42%
Part de distribution C - BE6308097904	1,84%	0,42%
Part de capitalisation Y - BE6333891826	0,84%	0,42%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE2 – Autres produits

Le poste « III. Autres produits » du compte de résultats est principalement composé d'un montant suite à une erreur de calcul du Master Candriam Equities L Oncology qui a impacté le compartiment Cure son Feeder.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 4 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

6 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Europe Small & Mid Caps

6.1 . RAPPORT DE GESTION

6.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Europe Small & Mid a été lancé le 10 septembre 1998.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 18/08/1998 au 10/09/1998 au prix de 619,79 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 18/08/1998 au 10/09/1998 au prix de 619,79 EUR par part.
- Parts de capitalisation- classe I : à partir du 16/08/2013 au prix de 1.000 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe R2 : à partir du 01/09/2016 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe R2 : à partir du 01/09/2016 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe BG : à partir du 17/04/2026 au prix de 1.000 EUR par part.

6.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

6.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier l'actionnaire de l'évolution du marché des actions européennes de petite et moyenne capitalisation boursière, au travers de titres de sociétés sélectionnées par le gestionnaire sur base de leur rentabilité attendue et de surperformer l'indice de référence.

Politique de placement du compartiment:

Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions telles que par exemple certificats d'investissement, warrants.

Les actifs du compartiment pourront également être investis accessoirement au travers des autres catégories d'actifs mentionnées dans les statuts annexés au présent document. Ainsi, accessoirement, les actifs du compartiment pourront également être placés en obligations convertibles, instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités.

Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment.

Stratégie particulière:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés ayant leur siège en Europe et/ou des sociétés exerçant leur activité économique prépondérante en Europe se caractérisant par une taille relativement réduite. Le caractère européen fait ici référence aux Etats membres de l'Union Européenne, à la Suisse à la Norvège ou au Royaume-Uni.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées:

Les compartiments pourront avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture de différents risques (marché, change, ...). En cas d'utilisation d'effet de levier, le risque global qui découlerait des seules positions sur instruments dérivés, ne pourra excéder 100 % de la valeur nette des actifs. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les instruments sous-jacents.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change:

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir systématiquement l'exposition du risque de change.

Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou dans des secteurs géographiques plus restreints.

La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours et ce, d'autant plus que les valeurs de faibles capitalisations se caractérisent par une volatilité supérieure à la moyenne du marché.

Un compartiment ne peut investir plus de 10% de ses actifs dans des OPCVM ou autres OPC de type ouvert. Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre fonds en valeurs mobilières ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par la Société de Gestion ou par une société à laquelle la Société de Gestion est liée dans le cadre d'une

communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cible ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

Le compartiment ne peut que contracter des emprunts conformément à la règlementation en vigueur. Les emprunts à court terme ne dépasseront pas 10% de ses actifs nets .

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1. Politique d'exclusion :

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».
En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;
b.Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2.Min % d'actifs nets investi en investissements durables : 20%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez-vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement-responsable/index.aspx

3.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

Ce compartiment prend en compte les principales incidences négatives en prioritisant :

- PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;

- PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).

6.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

6.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

6.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice. L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI Europe Small & Mid Cap (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des petites et moyennes capitalisations boursières sur les marchés développés en Europe.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque,à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence.Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

6.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Europe Small & Mid Caps a sous-performé son indice de référence, le MSCI Europe SMID Cap Net Return, au cours de la période, du fait de conditions de marché défavorables aux styles Qualité / Croissance. Le biais ESG du fonds a également impacté négativement la performance relative.

L'allocation sectorielle a eu un effet légèrement défavorable, en raison notamment de l'absence d'exposition à l'énergie. La sélection de titres a pesé plus lourdement sur la performance relative, notamment au sein de la finance (Wise, Admiral), de la santé (bioMérieux, Carl Zeiss), de l'industrie (Tomra) et de la consommation discrétionnaire (Seb, Mips).

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

6.1.8 . Politique future

L'objectif du fonds est d'investir dans de petites et moyennes capitalisations durables et de qualité, et de soutenir les meilleures pratiques ESG grâce à une politique d'engagement solide.

Le portefeuille est composé d'un éventail d'entreprises européennes qui peuvent offrir des solutions à de nombreuses mégatendances en accélération, telles que la transition énergétique, les nouvelles technologies de la santé, la numérisation et l'automatisation.

Nous restons optimistes à l'égard des petites et moyennes capitalisations, compte tenu de l'écart important de valorisation par rapport aux grandes capitalisations et de la forte proportion d'entreprises de croissance au sein de cette classe d'actifs. Nous sélectionnons avant tout les entreprises susceptibles de tirer parti d'une croissance économique plus forte grâce à leur segment de marché à fort potentiel ou à leur capacité d'innovation.

La stratégie va continuer de se focaliser sur les entreprises de qualité, bénéficiant d'une bonne visibilité et opérant dans des marchés sous-jacents en croissance.

6.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.

Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Dérivés. Liquidité. Concentration. Durabilité.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

6.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**157.112.582,55**	**214.976.480,80**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**155.300.939,04**	**200.875.453,85**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	155.300.939,04	200.875.453,85
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-31.436,02**
B. Dettes		-31.436,02
IV. Créances et dettes à un an au plus	**461.135,47**	**-65.632,01**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.036.941,40	143.499,91
b. Avoirs fiscaux	238.560,02	329.529,06
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-814.365,95	-538.660,98
V. Dépôts et liquidités	**1.767.251,46**	**14.755.084,04**
A. Avoirs bancaires à vue	1.767.251,46	14.755.084,04
VI. Comptes de régularisation	**-416.743,42**	**-556.989,06**
C. Charges à imputer (-)	-416.743,42	-556.989,06
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**157.112.582,55**	**214.976.480,80**
A. Capital	**97.203.542,00**	**-2.359.797,63**
B. Participations au résultat	**2.903.053,29**	**2.217.538,17**
C. Résultat reporté	**65.599.320,58**	**206.098.975,11**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**-8.593.333,32**	**9.019.765,15**

6.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**-9.168.554,22**	**8.141.686,87**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-9.078.648,53	7.089.592,06
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-89.905,69	1.052.094,81
II. Produits et charges des placements	**4.435.459,23**	**5.634.460,09**
A. Dividendes	4.895.956,79	5.826.317,38
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	124.809,18	254.360,84
C. Intérêts d'emprunts (-)	-5,53	-0,01
E. Précomptes mobiliers (-)		
a. Belge	-192.492,60	
b. D'origine étrangère	-392.808,61	-446.218,12
III. Autres produits		**3,00**
B. Autres		3,00
IV. Coûts d'exploitation	**-3.850.579,67**	**-4.642.943,93**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-431.552,08	-381.849,33
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-55.608,17	-69.464,50
Classe C	-55.580,09	-68.421,66
Classe I		-800,76
Classe R2	-28,08	-242,08
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.958.743,89	-3.678.198,21
Classe C	-2.958.444,39	-3.648.927,12
Classe I		-26.689,26
Classe R2	-299,50	-2.581,83
b. Gestion administrative et comptable	-205.034,28	-213.531,70
Classe C	-204.936,34	-211.089,59
Classe I		-1.691,40
Classe R2	-97,94	-750,71
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-28.735,94	-21.564,03
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	-55,56
H. Services et biens divers (-)	-23.563,37	-87.754,71
J. Taxes	-141.269,46	-185.438,25
Classe C	-141.227,93	-188.467,55
Classe I		3.009,42
Classe R2	-41,53	19,88
K. Autres charges (-)	-3.035,48	-5.087,64
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**584.879,56**	**991.519,16**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**-8.583.674,66**	**9.133.206,03**
VI. Impôts sur le résultat	**-9.658,66**	**-113.440,88**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**-8.593.333,32**	**9.019.765,15**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**59.909.040,55**	**217.336.278,43**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	65.599.320,58	206.098.975,11
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-8.593.333,32	9.019.765,15
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	2.903.053,29	2.217.538,17
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-14.561.109,29**	**-149.858.030,49**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-44.841.093,52**	**-65.599.320,58**
IV. (Distribution des dividendes)	**-506.837,74**	**-1.878.927,36**

6.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

6.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				***155.300.939,04***	***100,00%***	***98,85%***
Royaume-Uni				**38.252.187,16**	**24,63%**	**24,35%**
ADMIRAL GROUP PLC	71.628,00	GBP	35,60	2.960.247,04	1,91%	1,88%
AJ BELL PLC	274.052,00	GBP	6,12	1.945.470,14	1,25%	1,24%
BIG YELLOW GROUP PLC	159.070,00	GBP	9,03	1.666.597,11	1,07%	1,06%
COATS GROUP PLC	1.679.271,00	GBP	0,78	1.519.609,64	0,98%	0,97%
CONVATEC GROUP PLC	1.212.723,00	GBP	2,15	3.026.880,02	1,95%	1,93%
CRODA INTERNATIONAL PLC	65.936,00	GBP	30,24	2.314.725,61	1,49%	1,47%
DIPLOMA PLC	24.022,00	GBP	71,30	1.988.354,54	1,28%	1,27%
GRAINGER PLC	1.136.507,00	GBP	1,70	2.238.974,20	1,44%	1,42%
HALMA PLC	86.600,00	GBP	39,34	3.955.008,13	2,55%	2,52%
INFORMA PLC	172.103,00	GBP	9,04	1.806.542,06	1,16%	1,15%
INTERTEK GROUP PLC	30.303,00	GBP	58,05	2.042.128,11	1,32%	1,30%
SIGMAROC PLC	1.278.818,00	GBP	1,28	1.898.778,99	1,22%	1,21%
SPIRAX GROUP PLC	48.210,00	GBP	68,35	3.825.346,53	2,46%	2,43%
ST JAMES'S PLACE PLC	57.775,00	GBP	12,12	812.565,74	0,52%	0,52%
UNITE GROUP PLC/THE	143.522,00	GBP	5,09	847.236,32	0,55%	0,54%
VOLUTION GROUP PLC	398.505,00	GBP	6,11	2.826.637,51	1,82%	1,80%
WISE SHS-A	245.510,00	GBP	9,04	2.577.085,47	1,66%	1,64%
Allemagne				**16.974.775,46**	**10,93%**	**10,80%**
AIXTRON SE	42.404,00	EUR	52,62	2.231.298,48	1,44%	1,42%
CTS EVENTIM AG & CO KGAA	20.133,00	EUR	51,05	1.027.789,65	0,66%	0,65%
GEA GROUP AG	26.203,00	EUR	60,05	1.573.490,15	1,01%	1,00%
KNORR-BREMSE AG	18.382,00	EUR	101,60	1.867.611,20	1,20%	1,19%
NEMETSCHEK SE	34.377,00	EUR	53,10	1.825.418,70	1,17%	1,16%
RATIONAL AG	4.035,00	EUR	640,50	2.584.417,50	1,66%	1,64%
RENK GROUP AG	23.444,00	EUR	42,18	988.750,70	0,64%	0,63%
SARTORIUS AG-VORZUG	3.632,00	EUR	229,60	833.907,20	0,54%	0,53%
SCOUT24 SE	20.777,00	EUR	72,35	1.503.215,95	0,97%	0,96%
SUSS MICROTEC SE	15.465,00	EUR	93,05	1.439.018,25	0,93%	0,92%
SYMRISE AG	12.524,00	EUR	87,82	1.099.857,68	0,71%	0,70%
Belgique				**14.588.499,50**	**9,39%**	**9,29%**
AEDIFICA	11.021,00	EUR	70,60	778.082,60	0,50%	0,50%
AGEAS	45.894,00	EUR	70,00	3.212.580,00	2,07%	2,04%
D'IETEREN GROUP	4.762,00	EUR	170,40	811.444,80	0,52%	0,52%
ELIA GROUP SA/NV	11.704,00	EUR	139,80	1.636.219,20	1,05%	1,04%
KBC ANCORA	36.146,00	EUR	82,10	2.967.586,60	1,91%	1,89%
LOTUS BAKERIES	82,00	EUR	11.620,00	952.840,00	0,61%	0,61%
SOFINA	4.779,00	EUR	222,60	1.063.805,40	0,69%	0,68%
WAREHOUSES DE PAUW SCA	143.515,00	EUR	22,06	3.165.940,90	2,04%	2,01%
Danemark				**12.088.538,41**	**7,78%**	**7,69%**
AL SYDBANK	51.401,00	DKK	576,00	3.960.878,95	2,55%	2,52%
GENMAB A/S	4.896,00	DKK	1.795,00	1.175.718,58	0,76%	0,75%
H LUNDBECK A/S	279.587,00	DKK	42,48	1.588.908,91	1,02%	1,01%
NKT A/S	23.481,00	DKK	976,00	3.065.941,93	1,97%	1,95%
TRYG A/S	115.315,00	DKK	148,90	2.297.090,04	1,48%	1,46%
Italie				**11.663.373,17**	**7,51%**	**7,42%**
FINECOBANK SPA	207.623,00	EUR	21,95	4.557.324,85	2,93%	2,90%
MONCLER SPA	32.800,00	EUR	50,78	1.665.584,00	1,07%	1,06%
TECHNOGYM SPA	148.010,00	EUR	15,20	2.249.752,00	1,45%	1,43%
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	311.593,00	EUR	10,24	3.190.712,32	2,06%	2,03%
France				**10.991.628,64**	**7,08%**	**7,00%**
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	80.262,00	EUR	8,84	709.516,08	0,46%	0,45%
BIOMERIEUX	30.471,00	EUR	68,70	2.093.357,70	1,35%	1,33%
BUREAU VERITAS SA	71.135,00	EUR	26,78	1.904.995,30	1,23%	1,21%
ELIS SA	77.271,00	EUR	27,10	2.094.044,10	1,35%	1,34%
EXOSENS SAS	12.580,00	EUR	57,10	718.318,00	0,46%	0,46%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
SEB SA	39.922,00	EUR	46,08	1.839.605,76	1,18%	1,17%
SPIE SA	17.223,00	EUR	50,40	868.039,20	0,56%	0,55%
VIRBAC SA	2.297,00	EUR	332,50	763.752,50	0,49%	0,49%
Suède				**10.693.645,68**	**6,89%**	**6,81%**
HEXAGON AB-B SHS	103.895,00	SEK	80,12	752.288,06	0,49%	0,48%
INSTALCO AB	426.876,00	SEK	38,24	1.475.258,77	0,95%	0,94%
INWIDO AB	90.178,00	SEK	143,90	1.172.762,24	0,76%	0,75%
MIPS AB	55.305,00	SEK	258,20	1.290.533,30	0,83%	0,82%
MUNTERS GROUP AB	156.870,00	SEK	172,40	2.444.138,09	1,57%	1,56%
TELE2 AB-B SHS	88.661,00	SEK	168,65	1.351.349,09	0,87%	0,86%
THULE GROUP AB/THE	82.858,00	SEK	206,00	1.542.589,06	0,99%	0,98%
VITROLIFE AB	83.820,00	SEK	87,75	664.727,07	0,43%	0,42%
Irlande				**10.700.750,50**	**6,89%**	**6,81%**
AIB GROUP PLC	184.030,00	EUR	10,28	1.890.908,25	1,22%	1,20%
GREENCORE GROUP PLC	1.326.212,00	GBP	1,99	3.062.265,70	1,97%	1,95%
KERRY GROUP PLC-A	48.897,00	EUR	80,35	3.928.873,95	2,53%	2,50%
KINGSPAN GROUP PLC	22.748,00	EUR	79,95	1.818.702,60	1,17%	1,16%
Suisse				**7.713.579,45**	**4,97%**	**4,91%**
BACHEM HOLDING AG	24.775,00	CHF	75,65	2.032.235,02	1,31%	1,30%
JULIUS BAER GROUP LTD	11.423,00	CHF	69,80	864.543,67	0,56%	0,55%
SGS SA-REG	23.086,00	CHF	93,72	2.346.023,23	1,51%	1,49%
SIG GROUP AG	98.626,00	CHF	13,53	1.446.906,78	0,93%	0,92%
TECAN GROUP AG-REG	5.836,00	CHF	161,80	1.023.870,75	0,66%	0,65%
Finlande				**5.527.667,36**	**3,56%**	**3,52%**
HARVIA OYJ	38.790,00	EUR	41,60	1.613.664,00	1,04%	1,03%
HIAB OYJ	14.736,00	EUR	55,45	817.111,20	0,53%	0,52%
KEMIRA OYJ	43.488,00	EUR	16,41	713.638,08	0,46%	0,45%
KONECRANES OYJ	30.171,00	EUR	26,88	810.996,48	0,52%	0,52%
METSO CORP	103.438,00	EUR	15,20	1.572.257,60	1,01%	1,00%
Espagne				**4.318.639,70**	**2,78%**	**2,75%**
BANKINTER SA	53.013,00	EUR	14,64	776.110,32	0,50%	0,50%
INDRA SISTEMAS SA	23.349,00	EUR	47,92	1.118.884,08	0,72%	0,71%
REDEIA CORP SA	162.770,00	EUR	14,89	2.423.645,30	1,56%	1,54%
Grèce				**3.942.183,55**	**2,54%**	**2,51%**
PIRAEUS BANK SA	433.779,00	EUR	9,09	3.942.183,55	2,54%	2,51%
Norvège				**3.701.529,52**	**2,38%**	**2,36%**
NORSK HYDRO ASA	319.165,00	NOK	89,80	2.533.346,62	1,63%	1,61%
TOMRA SYSTEMS ASA	138.972,00	NOK	95,10	1.168.182,90	0,75%	0,75%
Luxembourg				**2.631.777,60**	**1,70%**	**1,67%**
CVC CAPITAL PARTNERS PLC	116.960,00	EUR	12,71	1.486.561,60	0,96%	0,94%
SHURGARD SELF STORAGE LTD	44.735,00	EUR	25,60	1.145.216,00	0,74%	0,73%
Pays-Bas				**1.512.163,34**	**0,97%**	**0,96%**
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	2.723,00	EUR	287,10	781.773,30	0,50%	0,50%
WOLTERS KLUWER	12.941,00	EUR	56,44	730.390,04	0,47%	0,46%
Total ACTIONS				**155.300.939,04**	**100,00%**	**98,85%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**155.300.939,04**	**100,00%**	**98,85%**
Avoirs bancaires à vue				**1.767.251,46**		**1,13%**
BELFIUS BANQUE S.A.		GBP		1.020.395,17		0,65%
BELFIUS BANQUE S.A.		NOK		206.423,72		0,13%
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		186.614,22		0,12%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		152.950,92		0,10%
BELFIUS BANQUE S.A.		SEK		115.043,52		0,07%
BELFIUS BANQUE S.A.		DKK		85.760,27		0,06%
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		63,64		0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.767.251,46**		**1,13%**

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**461.135,47**		**0,29%**
AUTRES				**-416.743,42**		**-0,27%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**157.112.582,55**		**100,00%**

6.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
Royaume-Uni	24,54
Allemagne	10,89
Belgique	10,09
Danemark	7,76
Italie	7,48
France	7,05
Irlande	6,87
Suède	6,86
Suisse	5,31
Finlande	3,55
Espagne	2,77
Norvège	2,37
Pays-Bas	0,97
Autres	3,48
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
EUR	51,19
GBP	26,51
DKK	7,76
SEK	6,86
CHF	5,31
NOK	2,37
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Industrie	26,12
Financières	23,11
Soins de santé	8,83
Consommation discrétionnaire	8,04
Technologies de l'information	7,77
Matériaux	6,42
Immobilier	6,31
Consommation de base	5,10
Services aux collectivités	4,65
Services de communication	3,65
TOTAL	**100,00**

6.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	49.923.900,88	57.862.471,97	107.786.372,85
Ventes	56.169.710,74	88.323.241,09	144.492.951,83
Total 1	**106.093.611,62**	**146.185.713,06**	**252.279.324,68**
Souscriptions	5.043.757,21	2.545.010,98	7.588.768,19
Remboursements	20.749.689,71	34.290.500,75	55.040.190,46
Total 2	**25.793.446,92**	**36.835.511,73**	**62.628.958,65**
Moyenne de référence de l'actif net total	199.565.171,48	171.277.595,68	185.651.363,87
Taux de rotation	**40,24%**	**63,84%**	**102,15%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation accru

Le taux de rotation plus élevé reflète les ajustements fréquents réalisés au cours d'une année volatile, marquée par les incertitudes tarifaires, l'évolution des anticipations de croissance et les changements de politique monétaire. Les tensions entre les États-Unis et l'Iran, qui se sont intensifiées à la fin du mois de février, ont renforcé l'aversion au risque en faisant craindre une hausse des prix du pétrole, un raffermissement du dollar américain et de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement. Les petites et moyennes capitalisations étant généralement plus sensibles au cycle économique, aux conditions de financement et à la hausse des coûts, le portefeuille a été activement rééquilibré. Lorsque les marchés se sont progressivement normalisés en mai et en juin et que les inquiétudes liées au pétrole se sont atténuées, certaines positions présentant des perspectives de croissance structurelle attractives ont été renforcées de manière sélective.

6.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	7.809,498	27.471,516	154.431,087	8.986,979	27.682,323	135.735,743	4.481,062	34.162,426	106.054,38
Classe C - Dis	8.463,739	29.390,498	118.107,855	10.410,245	29.789,87	98.728,23	4.642,045	30.964,883	72.405,391
Classe I - Cap		6,395	2.113,00		2.113,00				
Classe R2 - Cap		240,00	2.557,465		1.842,465	715,00		715,00	
Classe R2 - Dis	273,00	4.311,382	7.455,429		6.893,429	562,00		562,00	
TOTAL			**284.664,836**			**235.740,973**			**178.459,771**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	8.395.416,82	29.389.473,41	9.786.160,23	29.915.062,08	4.704.073,25	35.727.441,51
Classe C - Dis	5.695.084,54	19.685.492,35	6.940.312,52	19.535.894,83	2.884.694,94	19.063.362,91
Classe I - Cap		14.392,72		4.740.578,89		
Classe R2 - Cap		49.843,20		398.396,29		146.181,75
Classe R2 - Dis	50.417,64	796.270,61		1.331.880,48		103.204,29
TOTAL	**14.140.919,00**	**49.935.472,29**	**16.726.472,75**	**55.921.812,57**	**7.588.768,19**	**55.040.190,46**

Valeur nette d'inventaire
Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	163.322.534,06	1.057,58	149.224.594,70	1.099,38	112.271.489,03	1.058,62
Classe C - Dis	77.519.744,46	656,35	65.489.006,01	663,33	44.841.093,52	619,31
Classe I - Cap	4.612.520,13	2.182,93				
Classe R2 - Cap	517.755,10	202,45	152.565,52	213,38		
Classe R2 - Dis	1.388.837,46	186,29	110.314,57	196,29		
TOTAL	**247.361.391,21**		**214.976.480,80**		**157.112.582,55**	

6.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

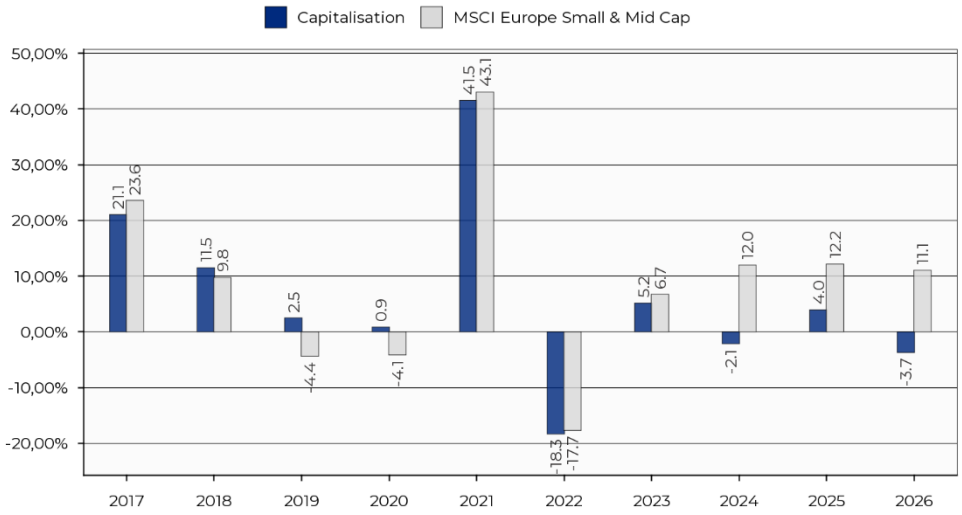

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-3,71% (en EUR)	-0,68% (en EUR)	-3,40% (en EUR)	5,21% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

6.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE0948878245	1,86%	0,21%
Part de distribution C - BE0948877239	1,88%	0,21%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

6.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

7 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EUROPE CONVICTION

7.1 . RAPPORT DE GESTION

7.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Conviction a été lancé le 15 décembre 2005.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : au prix de 247,89 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : au prix de 247,89 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe R2 : à partir du 01/09/2016 au prix de 150,00 EUR par part.
- Parts de distribution - classe R2 : à partir du 01/09/2016 au prix de 150,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe Z : à partir du 01/09/2016 au prix de 1.500 EUR par part.
- Parts de distribution - classe Z : à partir du 01/09/2016 au prix de 1.500 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe I : à partir du 02/12/2019 au prix de 1.000 EUR par part.

7.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

7.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier l'actionnaire de l'évolution des marchés d'actions européens et ce, au travers de titres de sociétés sélectionnées par le gestionnaire sur base de leur rentabilité attendue et de surperformer l'indice de référence.

Politique de placement du compartiment:

Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions telles que par exemple certificats d'investissement, warrants.
Les actifs du compartiment pourront également être investis accessoirement au travers des autres catégories d'actifs mentionnées dans les statuts annexés au présent document. Ainsi, à titre accessoire, les actifs du compartiment pourront également être placés en instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités. Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment.

Stratégie particulière:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés ayant leur siège ou leur activité économique prépondérante en Europe. Le caractère européen fait ici référence aux Etats membres de l'Union Européenne, à la Suisse à la Norvège ou au Royaume-Uni.
La gestion de ce compartiment s'appuie sur une sélection rigoureuse d'un nombre limité d'actions émises par des sociétés de toutes capitalisations et offrant une bonne qualité des fondamentaux, une révision à la hausse des perspectives bénéficiaires et une faible valorisation.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées:

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture de différents risques (marché, change, ...). L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les instruments sous-jacents.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change:

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir systématiquement l'exposition du risque de change.

Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou dans des secteurs géographiques plus restreints.

La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1. Politique d'exclusion :

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».
En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;
b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2. Min % d'actifs nets investi en investissements durables : 20%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez-vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement-responsable/index.aspx

3. Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

Ce compartiment prend en compte les principales incidences négatives en prioritisant :

- PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;

- PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).

7.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

7.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

7.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice. L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI Europe (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières sur les marchés développés en Europe.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque,à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet.
Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

7.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Europe Conviction a sous-performé son indice de référence, le MSCI Europe Net Return, au cours de la période, du fait de conditions de marché défavorables aux styles Qualité / Croissance. Le biais ESG du fonds a également impacté négativement la performance relative.

L'allocation sectorielle a eu un impact neutre, car l'effet négatif de notre sous-pondération de la finance et de notre absence d'exposition à l'énergie a été contrebalancé par l'effet positif de notre surpondération de la technologie.
En revanche, la sélection de titres a été défavorable, notamment au sein de la finance (London Stock Exchange Group, non-détention de HSBC et Banco Santander), des matériaux (DSM-Firmenich), de la santé (Carl Zeiss, Convatec) et de la consommation de base (Kerry).

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

7.1.8 . Politique future

L'objectif du fonds est d'investir dans les sociétés européennes de qualité et de soutenir les meilleures pratiques ESG grâce à une politique d'engagement solide.

Le portefeuille est diversifié, en termes tant géographiques que sectoriels, ce qui conduit à une corrélation aux marchés très proche de 1.

Dans le contexte actuel incertain, marqué par la persistance des tensions géopolitiques et des risques inflationnistes, nous conservons une approche sélective vis-à-vis des actions européennes.

Nous privilégions les secteurs des biens d'équipement, de la santé, des services aux collectivités et des équipements pour semi-conducteurs. Ces secteurs offrent en effet selon nous à la fois des perspectives attrayantes de croissance structurelle et des profils de bénéfices résilients.

7.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.

Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Contrepartie. Change. Dérivés. Concentration. Durabilité. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

7.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**128.329.221,43**	**106.047.382,25**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**127.847.754,53**	**98.334.452,84**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	127.847.754,53	98.334.452,84
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-15.506,59**
B. Dettes		-15.506,59
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-24.339,01**	**-470.428,49**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	416.729,97	1.742.250,57
b. Avoirs fiscaux	13.458,79	22.210,62
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-454.527,77	-2.234.889,68
V. Dépôts et liquidités	**694.093,56**	**8.398.098,11**
A. Avoirs bancaires à vue	694.093,56	8.398.098,11
VI. Comptes de régularisation	**-188.287,65**	**-199.233,62**
C. Charges à imputer (-)	-188.287,65	-199.233,62
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**128.329.221,43**	**106.047.382,25**
A. Capital	**109.958.600,83**	**6.829.743,46**
B. Participations au résultat	**485.529,52**	**-372.434,63**
C. Résultat reporté	**7.970.500,02**	**94.995.089,78**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**9.914.591,06**	**4.594.983,64**

7.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**9.055.620,35**	**3.828.227,64**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	9.203.122,72	2.468.307,73
D. Autres valeurs mobilières	87.315,81	54.519,53
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-234.818,18	1.305.400,38
II. Produits et charges des placements	**2.587.656,14**	**2.643.881,23**
A. Dividendes	2.891.413,90	2.913.663,86
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	45.057,61	63.758,44
C. Intérêts d'emprunts (-)	-82,58	-3,33
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-348.732,79	-333.537,74
III. Autres produits	**50.459,43**	**0,79**
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	50.459,43	
B. Autres		0,79
IV. Coûts d'exploitation	**-1.782.703,40**	**-1.839.530,41**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-472.867,45	-410.152,45
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-31.902,17	-33.115,42
Classe C	-15.841,77	-18.130,77
Classe I	-16.060,40	-14.865,79
Classe L		-118,86
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.086.497,82	-1.184.987,24
Classe C	-791.865,24	-906.484,49
Classe I	-294.632,58	-272.562,46
Classe L		-5.940,29
b. Gestion administrative et comptable	-96.222,89	-90.120,98
Classe C	-58.558,64	-57.496,71
Classe I	-37.664,25	-32.244,53
Classe L		-379,74
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-18.793,03	-29.270,69
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	-55,55
H. Services et biens divers (-)	-14.864,10	-37.819,14
J. Taxes	-51.645,09	-50.755,75
Classe C	-45.241,58	-64.524,38
Classe I	-6.403,51	14.238,82
Classe L		-470,19
K. Autres charges (-)	-6.873,85	-3.253,19
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**855.412,17**	**804.351,61**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**9.911.032,52**	**4.632.579,25**
VI. Impôts sur le résultat	**3.558,54**	**-37.595,61**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**9.914.591,06**	**4.594.983,64**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**18.370.620,60**	**99.217.638,79**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	7.970.500,02	94.995.089,78
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9.914.591,06	4.594.983,64
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	485.529,52	-372.434,63
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-11.861.996,49**	**-91.031.027,17**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-6.359.578,54**	**-7.970.500,02**
IV. (Distribution des dividendes)	**-149.045,57**	**-216.111,60**

7.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

7.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				***127.847.754,53***	***100,00%***	***99,63%***
Allemagne				**21.586.221,08**	**16,88%**	**16,82%**
ALLIANZ SE-REG	3.919,00	EUR	414,10	1.622.857,90	1,27%	1,27%
COMMERZBANK AG	52.415,00	EUR	37,23	1.951.410,45	1,52%	1,52%
DEUTSCHE BOERSE AG	4.807,00	EUR	238,80	1.147.911,60	0,90%	0,90%
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	71.903,00	EUR	23,85	1.714.886,55	1,34%	1,34%
E.ON SE	87.138,00	EUR	18,03	1.570.662,45	1,23%	1,22%
FRESENIUS SE & CO KGAA	50.126,00	EUR	39,97	2.003.536,22	1,57%	1,56%
GEA GROUP AG	16.977,00	EUR	60,05	1.019.468,85	0,80%	0,79%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	15.773,00	EUR	81,67	1.288.180,91	1,01%	1,00%
KNORR-BREMSE AG	12.204,00	EUR	101,60	1.239.926,40	0,97%	0,97%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	1.174,00	EUR	488,50	573.499,00	0,45%	0,45%
NEMETSCHEK SE	9.354,00	EUR	53,10	496.697,40	0,39%	0,39%
RATIONAL AG	948,00	EUR	640,50	607.194,00	0,47%	0,47%
SAP SE	14.377,00	EUR	134,00	1.926.518,00	1,50%	1,50%
SIEMENS AG-REG	9.233,00	EUR	281,15	2.595.857,95	2,03%	2,02%
SIEMENS ENERGY AG	11.023,00	EUR	165,80	1.827.613,40	1,43%	1,42%
France				**21.279.726,66**	**16,64%**	**16,58%**
AIR LIQUIDE SA	9.474,00	EUR	173,28	1.641.654,72	1,28%	1,28%
AXA SA	44.446,00	EUR	43,85	1.948.957,10	1,52%	1,52%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	12.554,00	EUR	79,16	993.774,64	0,78%	0,77%
DANONE	22.782,00	EUR	71,74	1.634.380,68	1,28%	1,27%
ESSILORLUXOTTICA	4.407,00	EUR	164,05	722.968,35	0,57%	0,56%
HERMES INTERNATIONAL	1.880,00	EUR	1.598,00	3.004.240,00	2,35%	2,34%
L'OREAL	6.005,00	EUR	383,65	2.303.818,25	1,80%	1,80%
LEGRAND SA	13.334,00	EUR	147,70	1.969.431,80	1,54%	1,54%
ORANGE	53.104,00	EUR	16,51	876.481,52	0,69%	0,68%
SANOFI	24.564,00	EUR	75,08	1.844.265,12	1,44%	1,44%
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	5.810,00	EUR	181,60	1.055.096,00	0,82%	0,82%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	8.212,00	EUR	285,40	2.343.704,80	1,83%	1,83%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	25.822,00	EUR	36,44	940.953,68	0,74%	0,73%
Royaume-Uni				**20.765.766,79**	**16,24%**	**16,18%**
ASTRAZENECA PLC	23.753,00	GBP	141,00	3.888.057,81	3,04%	3,03%
COMPASS GROUP PLC	53.457,00	USD	32,30	1.510.243,24	1,18%	1,18%
CONVATEC GROUP PLC	253.668,00	GBP	2,15	633.139,31	0,49%	0,49%
CRODA INTERNATIONAL PLC	18.440,00	GBP	30,24	647.348,04	0,51%	0,51%
HALEON PLC	143.759,00	GBP	3,48	580.276,34	0,45%	0,45%
HALMA PLC	26.763,00	GBP	39,34	1.222.261,92	0,96%	0,95%
INFORMA PLC	92.593,00	GBP	9,04	971.936,28	0,76%	0,76%
LLOYDS BANKING GROUP PLC	964.072,00	GBP	1,11	1.243.422,32	0,97%	0,97%
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	9.112,00	GBP	81,62	863.386,86	0,68%	0,67%
NATIONAL GRID PLC	125.067,00	GBP	12,48	1.811.976,04	1,42%	1,41%
NATWEST GROUP PLC	380.260,00	GBP	6,67	2.944.432,55	2,30%	2,30%
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	11.874,00	GBP	49,11	676.958,60	0,53%	0,53%
SPIRAX GROUP PLC	11.669,00	GBP	68,35	925.906,84	0,72%	0,72%
SSE PLC	54.957,00	GBP	24,36	1.554.158,95	1,22%	1,21%
TESCO PLC	118.957,00	GBP	4,59	633.452,24	0,50%	0,49%
UNILEVER PLC	12.513,00	EUR	52,65	658.809,45	0,51%	0,51%
Suisse				**17.054.131,04**	**13,34%**	**13,29%**
ABB LTD-REG	15.668,00	CHF	87,58	1.487.886,63	1,16%	1,16%
BELIMO HOLDING AG-REG	632,00	CHF	910,00	623.605,31	0,49%	0,48%
GALDERMA GROUP AG	7.070,00	CHF	183,90	1.409.783,68	1,10%	1,10%
JULIUS BAER GROUP LTD	9.124,00	CHF	69,80	690.545,08	0,54%	0,54%
LONZA GROUP AG-REG	2.334,00	CHF	545,80	1.381.292,71	1,08%	1,08%
NESTLE SA-REG	31.735,00	CHF	83,08	2.858.816,81	2,24%	2,23%
NOVARTIS AG-REG	26.929,00	CHF	126,58	3.696.039,92	2,89%	2,88%
ROCHE HOLDING AG	6.275,00	CHF	332,80	2.264.375,17	1,77%	1,76%
SANDOZ GROUP AG	9.594,00	CHF	73,12	760.654,14	0,60%	0,59%
SCHINDLER HOLDING-PART CERT	2.211,00	CHF	268,00	642.502,58	0,50%	0,50%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
SGS SA-REG	6.272,00	CHF	93,72	637.367,13	0,50%	0,50%
STMICROELECTRONICS NV	9.319,00	EUR	64,52	601.261,88	0,47%	0,47%
Pays-Bas				**11.752.549,50**	**9,19%**	**9,16%**
ARGENX SE	1.611,00	EUR	811,40	1.307.165,40	1,02%	1,02%
ASM INTERNATIONAL NV	1.253,00	EUR	1.000,50	1.253.626,50	0,98%	0,98%
ASML HOLDING NV	4.815,00	EUR	1.721,40	8.288.541,00	6,48%	6,46%
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	3.146,00	EUR	287,10	903.216,60	0,71%	0,70%
Italie				**8.183.387,85**	**6,40%**	**6,38%**
ENEL SPA	133.402,00	EUR	10,05	1.341.223,71	1,05%	1,05%
FINECOBANK SPA	126.173,00	EUR	21,95	2.769.497,35	2,17%	2,16%
INTESA SANPAOLO	156.026,00	EUR	5,99	934.595,74	0,73%	0,73%
MONCLER SPA	11.658,00	EUR	50,78	591.993,24	0,46%	0,46%
PRYSMIAN SPA	4.331,00	EUR	146,05	632.542,55	0,49%	0,49%
UNICREDIT SPA	24.451,00	EUR	78,26	1.913.535,26	1,50%	1,49%
Espagne				**6.183.367,73**	**4,84%**	**4,82%**
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	75.145,00	EUR	21,87	1.643.421,15	1,29%	1,28%
CAIXABANK SA	128.804,00	EUR	12,39	1.595.237,54	1,25%	1,24%
IBERDROLA SA	134.831,00	EUR	21,84	2.944.709,04	2,30%	2,30%
Belgique				**5.209.816,70**	**4,08%**	**4,06%**
AEDIFICA	13.012,00	EUR	70,60	918.647,20	0,72%	0,72%
AGEAS	14.508,00	EUR	70,00	1.015.560,00	0,80%	0,79%
ELIA GROUP SA/NV	5.045,00	EUR	139,80	705.291,00	0,55%	0,55%
KBC GROUP NV	21.545,00	EUR	119,30	2.570.318,50	2,01%	2,00%
Irlande				**4.099.339,40**	**3,21%**	**3,19%**
AIB GROUP PLC	213.546,00	EUR	10,28	2.194.185,15	1,72%	1,71%
KERRY GROUP PLC-A	8.459,00	EUR	80,35	679.680,65	0,53%	0,53%
KINGSPAN GROUP PLC	15.328,00	EUR	79,95	1.225.473,60	0,96%	0,95%
Suède				**3.433.142,59**	**2,69%**	**2,68%**
ATLAS COPCO AB-A SHS	94.460,00	SEK	196,15	1.674.498,78	1,31%	1,31%
HEXAGON AB-B SHS	155.361,00	SEK	80,12	1.124.945,62	0,88%	0,88%
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	1.578,00	USD	459,13	633.698,19	0,50%	0,49%
Danemark				**3.009.076,16**	**2,35%**	**2,35%**
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	30.907,00	DKK	412,90	1.707.258,38	1,33%	1,33%
NOVO NORDISK A/S-B	30.931,00	DKK	314,60	1.301.817,78	1,02%	1,02%
Finlande				**2.428.581,74**	**1,90%**	**1,89%**
METSO CORP	79.683,00	EUR	15,20	1.211.181,60	0,95%	0,94%
NOKIA OYJ	105.357,00	EUR	11,56	1.217.400,14	0,95%	0,95%
Norvège				**2.230.026,06**	**1,74%**	**1,74%**
NORSK HYDRO ASA	280.951,00	NOK	89,80	2.230.026,06	1,74%	1,74%
Hong-Kong				**632.621,23**	**0,50%**	**0,49%**
PRUDENTIAL PLC	54.331,00	GBP	10,03	632.621,23	0,50%	0,49%
Total ACTIONS				**127.847.754,53**	**100,00%**	**99,63%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**127.847.754,53**	**100,00%**	**99,63%**
Avoirs bancaires à vue				**694.093,56**		**0,54%**
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		298.026,87		0,23%
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		162.769,32		0,13%
BELFIUS BANQUE S.A.		GBP		98.334,20		0,08%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		61.372,30		0,05%
BELFIUS BANQUE S.A.		SEK		53.753,15		0,04%
BELFIUS BANQUE S.A.		NOK		11.972,97		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		PLN		49,24		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		RUB		0,27		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		JPY		5,36		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		DKK		7.809,88		0,00%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**694.093,56**		**0,54%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-24.339,01**		**-0,02%**
AUTRES				**-188.287,65**		**-0,15%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**128.329.221,43**		**100,00%**

7.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
Allemagne	16,89
Royaume-Uni	15,80
France	13,38
Pays-Bas	9,20
États-Unis	8,89
Suisse	8,21
Italie	6,40
Espagne	4,84
Belgique	4,08
Irlande	3,21
Danemark	2,36
Suède	2,19
Finlande	1,90
Norvège	1,68
Hong Kong	0,50
Singapour	0,47
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
EUR	64,16
GBP	15,05
CHF	12,88
DKK	2,36
SEK	2,19
NOK	1,68
USD	1,68
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Financières	22,11
Soins de santé	17,88
Industrie	16,95
Technologies de l'information	14,34
Services aux collectivités	8,51
Consommation de base	7,39
Matériaux	4,81
Consommation discrétionnaire	4,00
Services de communication	3,28
Immobilier	0,72
TOTAL	**100,00**

7.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	54.472.896,57	77.691.511,84	132.164.408,41
Ventes	51.652.454,69	59.999.954,41	111.652.409,10
Total 1	**106.125.351,26**	**137.691.466,25**	**243.816.817,51**
Souscriptions	369.249,12	22.251.719,57	22.620.968,69
Remboursements	4.255.928,69	5.786.385,62	10.042.314,31
Total 2	**4.625.177,81**	**28.038.105,19**	**32.663.283,00**

Moyenne de référence de l'actif net total	103.844.550,99	108.981.177,37	106.360.874,03
Taux de rotation	**97,74%**	**100,62%**	**198,53%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation Accru

Le taux de rotation particulièrement élevé résulte des nombreux ajustements apportés au portefeuille en réaction à un flux d'actualités intense concernant les droits de douane, les perspectives économiques et les tensions géopolitiques. À partir de la fin du mois de février, le conflit entre les États-Unis et l'Iran a suscité des inquiétudes quant à une hausse des prix du pétrole, à de nouvelles pressions inflationnistes et à un renforcement du dollar américain. Les marchés ont dès lors rapidement adopté un positionnement plus défensif. L'exposition aux entreprises cycliques et sensibles au marché a été activement gérée, tandis que le portefeuille a été adapté aux rotations rapides entre les valeurs financières, l'Industrie, les Technologies de l'information et les secteurs plus défensifs. Lorsque les marchés se sont normalisés en mai et en juin, des positions de croissance ont à nouveau été renforcées de manière sélective. Au cours du dernier trimestre de la période sous revue, les écarts sectoriels, notamment la sous-pondération des valeurs financières, ont également été réduits afin de recentrer davantage la stratégie sur la sélection de titres. Cette évolution a entraîné des modifications importantes des pondérations et de la composition du portefeuille.

7.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	4.908,884	63.099,943	302.046,363	6.105,761	53.364,387	254.787,737	2.223,744	40.920,653	216.090,828
Classe C - Dis	3.027,056	25.005,149	81.920,77	1.945,686	18.378,091	65.488,365	1.807,555	17.614,062	49.681,858
Classe I - Cap	13.163,00	4.379,00	44.470,00		3.410,00	41.060,00	17.800,00		58.860,00
Classe L - Cap	5,144	421,875	1.470,028		1.470,028				
Classe R2 - Cap		1.452,00							
TOTAL			**429.907,161**			**361.336,101**			**324.632,685**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	871.510,68	11.228.475,58	1.152.395,36	9.947.993,76	417.945,69	7.921.288,69
Classe C - Dis	358.539,91	2.950.887,37	236.882,96	2.211.470,06	214.387,05	2.121.025,62
Classe I - Cap	15.240.863,27	4.983.827,48		4.007.807,10	21.988.635,95	
Classe L - Cap	1.865,93	149.572,26		549.443,32		
Classe R2 - Cap		141.802,32				
TOTAL	**16.472.779,79**	**19.454.565,01**	**1.389.278,32**	**16.716.714,24**	**22.620.968,69**	**10.042.314,31**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	55.638.294,99	184,20	48.686.403,28	191,09	44.628.199,08	206,53
Classe C - Dis	9.893.225,21	120,55	7.970.500,02	121,71	6.359.578,54	128,01
Classe I - Cap	50.987.354,49	1.146,56	49.390.478,95	1.202,89	77.341.443,81	1.313,99
Classe L - Cap	535.365,42	364,19				
Classe R2 - Cap						
TOTAL	**117.054.240,11**		**106.047.382,25**		**128.329.221,43**	

7.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. .Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

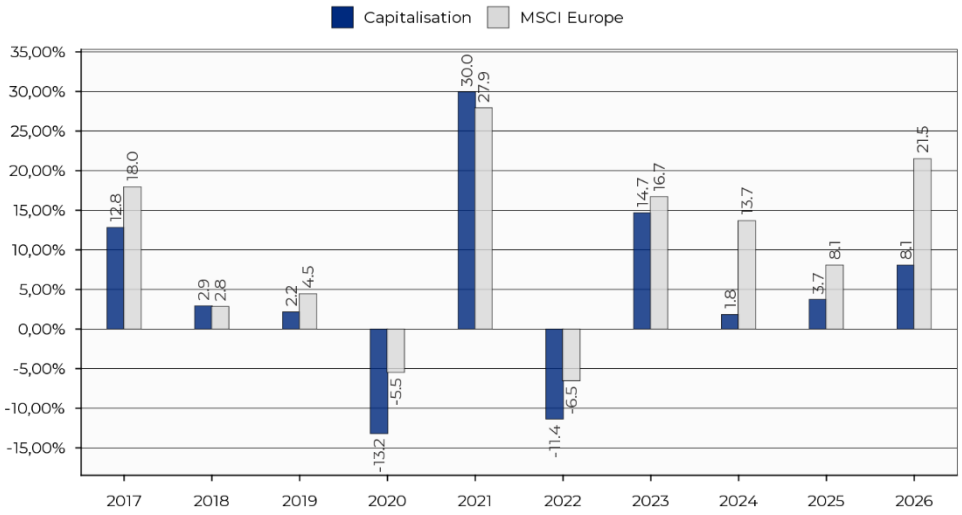

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
8,08% (en EUR)	4,52% (en EUR)	3,02% (en EUR)	-2,50% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe I

Rendement annuel

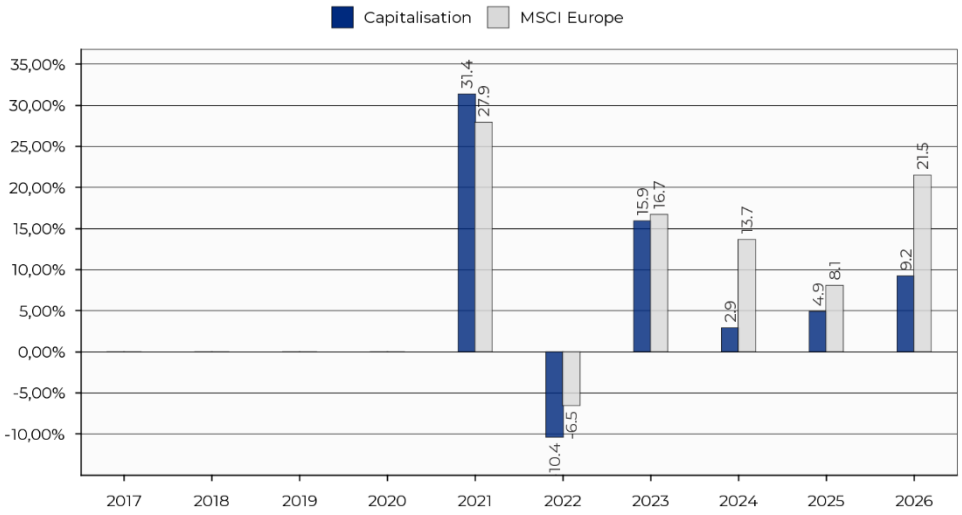

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
9,24% (en EUR)	5,66% (en EUR)	4,15% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

7.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE0945524651	1,77%	0,27%
Part de distribution C - BE0945523646	1,78%	0,27%
Part de capitalisation I - BE6317156311	0,70%	0,27%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

7.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison » du compte de résultats contient le montant des transactions de swing pricing.

Date NAV	Compartiment	Montant
05-05-2026	Europe Conviction	50.459,43

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

Note 3 - Impôts sur le résultat

Le poste « VI. Impôts sur le résultat » est positif suite à un remboursement d'impôt de l'exercice 2024.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 5 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport

8 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT European Real Estate

8.1 . RAPPORT DE GESTION

8.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment European Real Estate a été lancé le 2 mai 2003.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 24/03/2003 au 02/05/2003 au prix de 500 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 24/03/2003 au 02/05/2003 au prix de 500 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe R2 : du 01/09/2016 au prix de 150,00 EUR par part.
- Parts de distribution - classe R2 : du 01/09/2016 au prix de 150,00 EUR par part.

8.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

8.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier l'actionnaire de l'évolution du marché des actions cotées de sociétés Immobilières européennes par le biais d'une gestion discrétionnaire.

Politique de placement du compartiment:

Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions telles que par exemple certificats d'investissement, warrants .

Les actifs du compartiment pourront également être investis accessoirement au travers des autres catégories d'actifs mentionnées dans les statuts annexés au présent document.

Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment

Stratégie particulière:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés Immobilières ayant leur siège en Europe et/ou y exerçant leur activité économique prépondérante.

Le caractère européen fait ici référence aux Etats membres de l'Union Européenne, à la Suisse , à la Norvège et/ou au Royaume-Uni.

Les sociétés Immobilières sont considérées comme des sociétés dont une part importante du chiffre d'affaire dérive notamment d'activités d'investissement ou de développement sur le marché Immobilier de bureau, résidentiel, commercial et/ou industriel.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées:

Les compartiments pourront avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options et des futures (sur divers sous-jacents comme actions, indices, devises, ...), des swaps (exemples : de volatilité, ...) et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les instruments sous- jacents.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change:

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir systématiquement l'exposition du risque de change.

Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou dans des secteurs d'activités plus restreints.

La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1. Politique d'exclusion :

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».
En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

   a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;
   b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2. Min % d'actifs nets investi en investissements durables : 20%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez-vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement-responsable/index.aspx

3. Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

Ce compartiment prend en compte les principales incidences négatives en prioritisant les impacts négatifs liés à:

- PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; et

- PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

8.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

8.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

8.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment n'implique pas la référence à un indice.

8.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Immo a enregistré, au cours de l'exercice écoulé, une performance globalement en ligne avec celle du FTSE EPRA Europe. L'accent mis sur l'immobilier commercial a apporté la contribution positive la plus importante, soutenue par une forte croissance des loyers. L'immobilier logistique s'est redressé après un premier semestre 2025 difficile et a contribué positivement à la performance au cours du premier semestre. Les offres de rachat visant Segro et Argan confirment l'attrait des sociétés actives dans la logistique.

La sélection de titres a produit des résultats contrastés. Des acteurs de l'immobilier commercial tels que Mercialys, Eurocommercial, Retail Estates et Klépierre ont affiché de solides performances. Dans l'immobilier logistique, les positions dans Catena, Montea et VGP ont contribué positivement. Dans l'immobilier résidentiel, la contribution positive de la sous-pondération structurelle de Vonovia a été compensée par les performances plus faibles, notamment d'Unite (logements étudiants au Royaume-Uni). Après la finalisation de l'acquisition de Cofinimmo, Aedifica a pu amorcer un rebond en Bourse.

La sélection dans le segment des bureaux a pesé sur la performance en raison de l'absence d'acteurs suisses dans le portefeuille et des performances plus faibles des sociétés immobilières de bureaux françaises et londoniennes. Merlin Properties, la principale position dans ce segment, s'est redressée grâce à une contribution positive des investissements dans les centres de données plus rapide que prévu.

Tout au long de l'année, l'accent est resté mis sur l'immobilier commercial et logistique. La position dans l'immobilier résidentiel a été réduite (Vonovia, LEG, Unite) au profit des bureaux (SPS et PSP en Suisse). La faiblesse de la demande dans le self-stockage a conduit à une réduction de l'exposition à Shurgard et Big Yellow. Une partie des capitaux a été réinvestie dans Xior, où la demande de logements étudiants atteint des niveaux très élevés, ce qui continue de soutenir une forte croissance des loyers.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

8.1.8 . Politique future

Depuis la reprise de la gestion du fonds European Entrepreneur Real Estate le 10 juillet, nous renforçons notre stratégie autour de deux piliers complémentaires : l'immobilier de qualité et les infrastructures critiques européennes. Notre ambition est d'optimiser la création de valeur au sein des actifs existants tout en élargissant progressivement notre univers d'investissement vers des secteurs résilients et stratégiques, tels que les aéroports, la gestion des déchets, les réseaux énergétiques, les infrastructures de transport et les tours de télécommunications.

Cette évolution vise à accroître la diversification du portefeuille, à renforcer sa résilience face aux cycles économiques et à saisir les opportunités offertes par les grandes transformations structurelles de l'économie européenne. En combinant expertise immobilière et exposition aux infrastructures essentielles, nous cherchons à construire un portefeuille plus robuste, capable de générer des revenus durables et une croissance de long terme.

Nous privilégions une gestion active, fondée sur l'innovation, la discipline d'investissement et le développement de partenariats stratégiques, notamment public-privé. Cette approche nous permet de contribuer au financement des infrastructures indispensables à la compétitivité et à la transition énergétique de l'Europe, tout en intégrant pleinement les enjeux ESG dans notre processus d'investissement.

8.1.9 . Indicateur synthétique de risque

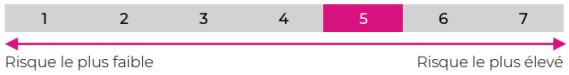

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.

Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Contrepartie. Change. Dérivés. Liquidité. Concentration. Durabilité.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

8.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**14.725.432,38**	**16.756.216,92**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**14.278.425,76**	**16.335.401,62**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	14.278.425,76	16.335.401,62
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-2.450,25**
B. Dettes		-2.450,25
IV. Créances et dettes à un an au plus	**101.448,55**	**77.356,24**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	100.769,98	84.497,31
b. Avoirs fiscaux	2.873,14	4.927,83
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-1.927,25	-12.068,90
c. Emprunts (-)	-267,32	
V. Dépôts et liquidités	**377.167,78**	**391.949,09**
A. Avoirs bancaires à vue	377.167,78	391.949,09
VI. Comptes de régularisation	**-31.609,71**	**-46.039,78**
C. Charges à imputer (-)	-31.609,71	-46.039,78
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**14.725.432,38**	**16.756.216,92**
A. Capital	**8.451.495,52**	**2.983.139,62**
B. Participations au résultat	**75.159,40**	**142.092,06**
C. Résultat reporté	**6.594.612,09**	**13.012.499,71**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**-395.834,63**	**618.485,53**

8.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**-607.950,15**	**286.890,23**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-607.613,67	235.482,86
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-336,48	51.407,37
II. Produits et charges des placements	**515.924,18**	**676.948,87**
A. Dividendes	589.210,03	719.736,45
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	4.155,94	7.295,42
C. Intérêts d'emprunts (-)	-90,06	-0,04
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-77.351,73	-50.082,96
III. Autres produits		**6,64**
B. Autres		6,64
IV. Coûts d'exploitation	**-303.422,90**	**-338.168,89**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-20.950,58	-11.291,67
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-4.517,31	-4.774,40
Classe C	-4.464,49	-4.653,96
Classe L		-7,96
Classe R2	-52,82	-112,48
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-223.883,97	-254.566,87
Classe C	-223.440,10	-252.745,98
Classe L		-400,59
Classe R2	-443,87	-1.420,30
b. Gestion administrative et comptable	-19.848,87	-18.839,15
Classe C	-19.635,44	-18.371,97
Classe L		-28,83
Classe R2	-213,43	-438,35
E. Frais administratifs (-)	-2.400,00	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-12.229,63	-18.379,32
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	-55,55
H. Services et biens divers (-)	-6.422,28	-15.798,65
J. Taxes	-13.078,76	-13.802,87
Classe C	-12.943,79	-13.546,13
Classe L		-2,61
Classe R2	-134,97	-254,13
K. Autres charges (-)	75,17	-660,41
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**212.501,28**	**338.786,62**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**-395.448,87**	**625.676,85**
VI. Impôts sur le résultat	**-385,76**	**-7.191,32**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**-395.834,63**	**618.485,53**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**6.273.936,86**	**13.773.077,30**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	6.594.612,09	13.012.499,71
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-395.834,63	618.485,53
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	75.159,40	142.092,06
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-412.178,46**	**-7.171.369,92**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-5.674.774,63**	**-6.594.612,09**
IV. (Distribution des dividendes)	**-186.983,77**	**-7.095,29**

8.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

8.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				***14.278.425,76***	***100,00%***	***96,96%***
France				**3.164.766,21**	**22,16%**	**21,49%**
ALTAREA	3.058,00	EUR	97,70	298.766,60	2,09%	2,03%
ARGAN	5.729,00	EUR	60,40	346.031,60	2,42%	2,35%
CARMILA	10.600,00	EUR	16,64	176.384,00	1,24%	1,20%
COVIVIO	7.685,00	EUR	53,60	411.916,00	2,88%	2,80%
GECINA SA	5.146,00	EUR	73,55	378.488,30	2,65%	2,57%
KLEPIERRE SA	11.717,00	EUR	36,58	428.607,86	3,00%	2,91%
MERCIALYS	33.950,00	EUR	11,72	397.894,00	2,79%	2,70%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	7.093,00	EUR	102,45	726.677,85	5,09%	4,93%
Royaume-Uni				**3.148.608,19**	**22,05%**	**21,38%**
BIG YELLOW GROUP PLC	15.785,00	GBP	9,03	165.381,51	1,16%	1,12%
BRITISH LAND CO PLC	89.197,00	GBP	4,14	428.278,14	3,00%	2,91%
DERWENT LONDON PLC	11.370,00	GBP	19,41	256.201,18	1,79%	1,74%
GRAINGER PLC	90.007,00	GBP	1,70	177.318,18	1,24%	1,20%
GREAT PORTLAND ESTATES PLC	54.112,00	GBP	3,32	208.557,98	1,46%	1,42%
LAND SECURITIES GROUP PLC	55.638,00	GBP	6,51	420.482,21	2,94%	2,85%
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	170.818,00	GBP	1,88	373.404,10	2,62%	2,54%
PRIMARY HEALTH PROPERTIES	188.461,00	GBP	0,96	209.376,81	1,47%	1,42%
SEGRO PLC	49.742,00	GBP	8,75	505.388,88	3,54%	3,43%
TRITAX BIG BOX REIT PLC	131.050,00	GBP	1,61	245.547,60	1,72%	1,67%
UNITE GROUP PLC/THE	26.879,00	GBP	5,09	158.671,60	1,11%	1,08%
Belgique				**2.623.826,58**	**18,38%**	**17,82%**
AEDIFICA	6.008,00	EUR	70,60	424.164,80	2,97%	2,88%
MONTEA NV	6.127,00	EUR	66,90	409.896,30	2,87%	2,79%
RETAIL ESTATES	6.009,00	EUR	68,70	412.818,30	2,89%	2,80%
SHURGARD SELF STORAGE LTD	8.586,00	EUR	25,60	219.801,60	1,54%	1,49%
VGP	4.201,00	EUR	84,20	353.724,20	2,48%	2,40%
WAREHOUSES DE PAUW SCA	19.543,00	EUR	22,06	431.118,58	3,02%	2,93%
XIOR STUDENT HOUSING NV	14.156,00	EUR	26,30	372.302,80	2,61%	2,53%
Allemagne				**1.498.823,53**	**10,50%**	**10,18%**
LEG IMMOBILIEN SE	6.131,00	EUR	55,25	338.737,75	2,37%	2,30%
TAG IMMOBILIEN AG	31.200,00	EUR	14,11	440.232,00	3,09%	2,99%
VONOVIA SE	33.342,00	EUR	21,59	719.853,78	5,04%	4,89%
Suède				**901.782,61**	**6,32%**	**6,12%**
CASTELLUM AB	29.573,00	SEK	127,30	340.229,81	2,38%	2,31%
CATENA AB	4.997,00	SEK	416,20	187.957,65	1,32%	1,27%
FASTIGHETS AB BALDER-B SHRS	48.492,00	SEK	51,72	226.661,21	1,59%	1,54%
WIHLBORGS FASTIGHETER AB	21.620,00	SEK	75,20	146.933,94	1,03%	1,00%
Espagne				**847.005,18**	**5,93%**	**5,75%**
COLONIAL SFL SOCIMI SA	74.104,00	EUR	5,67	420.169,68	2,94%	2,85%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	27.825,00	EUR	15,34	426.835,50	2,99%	2,90%
Suisse				**710.621,96**	**4,98%**	**4,83%**
PSP SWISS PROPERTY AG-REG	2.332,00	CHF	144,10	364.371,05	2,55%	2,48%
SWISS PRIME SITE-REG	2.421,00	CHF	131,90	346.250,91	2,43%	2,35%
Pays-Bas				**708.941,66**	**4,96%**	**4,81%**
CTP NV	16.596,00	EUR	15,96	264.872,16	1,85%	1,80%
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	13.715,00	EUR	27,30	374.419,50	2,62%	2,54%
WERELDHAVE NV	3.500,00	EUR	19,90	69.650,00	0,49%	0,47%
Luxembourg				**265.102,74**	**1,86%**	**1,80%**
GRAND CITY PROPERTIES	29.358,00	EUR	9,03	265.102,74	1,86%	1,80%
Autriche				**254.128,80**	**1,78%**	**1,73%**
CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG	11.146,00	EUR	22,80	254.128,80	1,78%	1,73%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
Finlande				**154.818,30**	**1,08%**	**1,05%**
LUMO KODIT OYJ	20.865,00	EUR	7,42	154.818,30	1,08%	1,05%
Total ACTIONS				**14.278.425,76**	**100,00%**	**96,96%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**14.278.425,76**	**100,00%**	**96,96%**
Avoirs bancaires à vue				**377.167,78**		**2,56%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		377.167,78		2,56%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**377.167,78**		**2,56%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**101.448,55**		**0,69%**
AUTRES				**-31.609,71**		**-0,21%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**14.725.432,38**		**100,00%**

8.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
France	22,16
Royaume-Uni	22,05
Belgique	18,38
Allemagne	12,35
Suède	6,32
Espagne	5,93
Suisse	4,98
Pays-Bas	4,97
Autriche	1,78
Finlande	1,08
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
EUR	66,66
GBP	22,05
SEK	6,32
CHF	4,98
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Immobilier	100,00
TOTAL	**100,00**

8.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	1.547.309,56	1.336.059,17	2.883.368,73
Ventes	2.178.008,25	2.111.261,92	4.289.270,17
Total 1	**3.725.317,81**	**3.447.321,09**	**7.172.638,90**
Souscriptions	1.036.069,40	290.348,63	1.326.418,03
Remboursements	1.395.659,90	1.334.754,47	2.730.414,37
Total 2	**2.431.729,30**	**1.625.103,10**	**4.056.832,40**
Moyenne de référence de l'actif net total	16.165.822,24	15.262.595,49	15.721.552,17
Taux de rotation	**8,00%**	**11,94%**	**19,82%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des

souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

8.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	2.097,119	1.393,552	10.245,499	912,346	1.070,263	10.087,582	540,553	1.435,374	9.192,762
Classe C - Dis	2.332,923	2.613,576	12.544,333	2.035,119	2.306,624	12.272,829	1.624,964	2.657,164	11.240,628
Classe L - Cap	7,909	23,002	47,496		47,496				
Classe R2 - Dis	1.958,00	188,00	4.488,00		2.714,178	1.773,822		340,237	1.433,585
TOTAL			**27.325,328**			**24.134,233**			**21.866,975**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	1.911.989,79	1.259.009,66	899.938,64	1.034.789,45	518.506,81	1.393.268,51
Classe C - Dis	1.164.505,86	1.294.306,73	1.037.457,00	1.158.087,25	807.911,22	1.298.890,04
Classe L - Cap	6.960,86	19.107,60		44.841,95		
Classe R2 - Dis	223.546,41	21.277,84		305.685,72		38.255,82
TOTAL	**3.307.002,92**	**2.593.701,83**	**1.937.395,64**	**2.543.404,37**	**1.326.418,03**	**2.730.414,37**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	9.927.613,51	968,97	10.161.604,83	1.007,34	9.050.657,75	984,54
Classe C - Dis	6.481.923,74	516,72	6.379.839,23	519,83	5.508.823,75	490,08
Classe L - Cap	45.495,64	957,88				
Classe R2 - Dis	532.900,74	118,74	214.772,86	121,08	165.950,88	115,76
TOTAL	**16.987.933,63**		**16.756.216,92**		**14.725.432,38**	

8.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

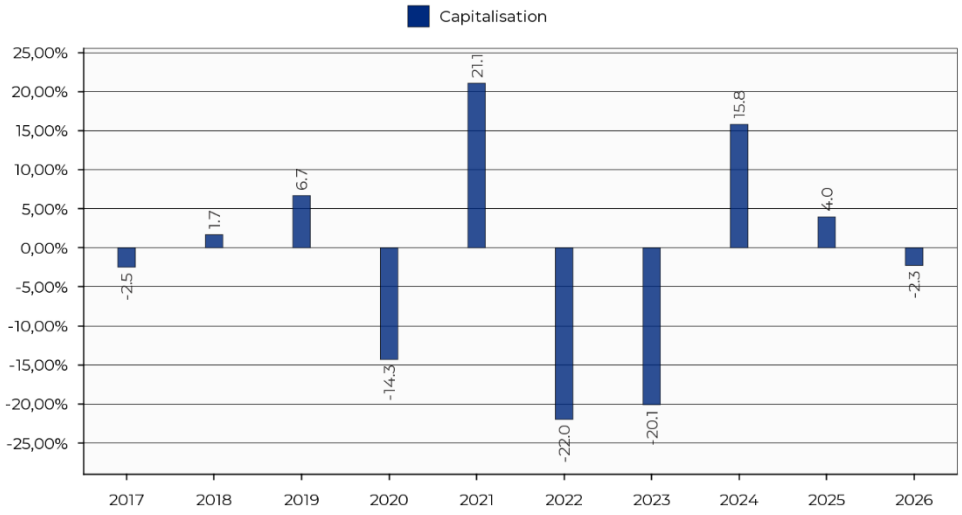

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-2,26% (en EUR)	5,57% (en EUR)	-6,01% (en EUR)	-2,14% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R2

Rendement annuel

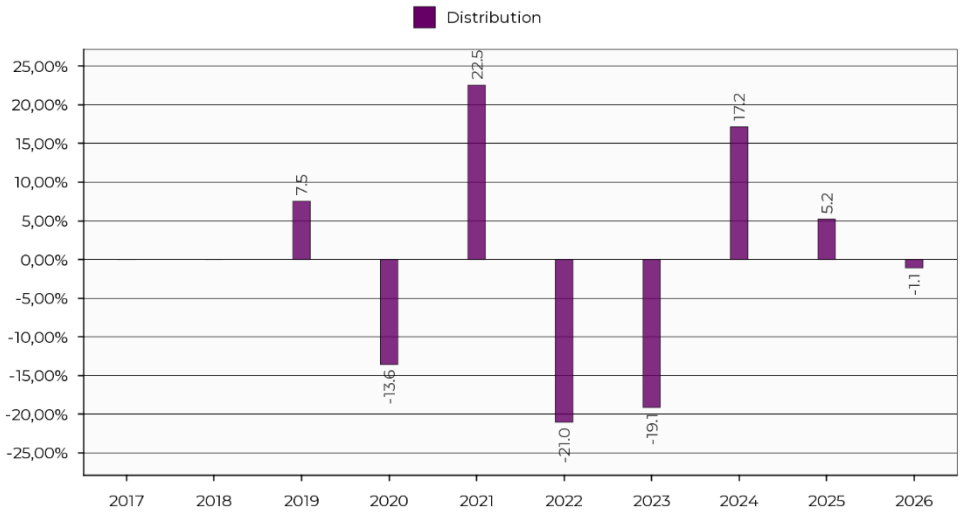

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-1,09% (en EUR)	6,83% (en EUR)	-4,88% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$P(t; t+n) = ([(1 + P\,t)(1 + P\,t+1)\ldots(1 + P\,t+n)] \wedge (1/n)) - 1$

avec

$P(t; t+n)$	la performance de t à t+n
n	le nombre d'année (périodes)
$P\,t =$	$[\alpha \times (VNI\,t+1 / VNI\,t)] - 1$

avec

$P\,t$	la performance annuelle pour la première période
$VNI\,t+1$	la valeur nette d'inventaire par part en t+1
$VNI\,t$	la valeur nette d'inventaire par part en t
α	l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\,ex_t)]\,[1+(D_{t2} / VNI\,ex_{t2}]\ldots[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},\ldots D_{tn}$	les montants du dividende distribué durant l'année t
$VNI\,ex_t \ldots VNI\,ex_{tn}$	la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
n	le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

8.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	**Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*** :	**Coûts de transaction**** :
Part de capitalisation C -BE0940608962	1,87%	0,05%
Part de distribution C -BE0940607956	1,90%	0,05%
Part de distribution R2 -BE6286763964	0,68%	0,05%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

8.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2024 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport

9 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Global Health Care

9.1 . RAPPORT DE GESTION

9.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Global Health Care a été lancé le 30 mai 1997.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 16/05/1997 au 30/05/1997 au prix de 1.000 USD par part.
- Parts de distribution - classe C : du 16/05/1997 au 30/05/1997 au prix de 1.000 USD par part.
- Parts de capitalisation - classe I : à partir du 16/08/2013 au prix de 1.000 USD par part.
- Parts de capitalisation - classe C -EUR : du 15/05/2020 au prix de 150,00 EUR par part.

9.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

9.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

Le Compartiment est un fonds Feeder de Candriam Equities L Life Care (le « Master ») dont l'objectif est de bénéficier de la performance du marché des actions de sociétés actives dans les secteurs de la pharmacie, des soins de santé, des technologies médicales et de la biotechnologie au travers de titres de sociétés sélectionnées par le gestionnaire sur base de leur rentabilité attendue et de surperformer l'indice de référence.

Investissement du Feeder dans le Master :

Le Feeder investit en permanence au minimum 95% de ses actifs nets dans des parts du Master

Les actifs pourront également être investis accessoirement jusqu'à 5%

- en liquidités,
- en instruments financiers dérivés dans un but de couverture.

Les rendements offerts par le Compartiment seront semblables à ceux offerts par le Master avant déduction des frais spécifiques au Compartiment.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

En tant que fonds "feeder", le compartiment prend en considération les PAI comme le Master; c.-à-d. "PAI de niveau 1" selon l'analyse ESG propriétaire de Candriam.

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/>Sustainability related disclosures - Funds >"Principal Adverse Impacts at Product Level Policy", pp. 9 et 10.

Les informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports annuels conformément à l'article 7, 1 b) du Règlement SFDR.

Analyse ESG pour les investissements du Master

Une analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Néanmoins cette analyse ESG n'est pas contraignante dans le processus d'investissement.

Informations concernant le Master:

Dénomination :

Candriam Equities L Life Care, un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Equities L, sicav répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Candriam Equities L a été constituée le 27 avril 1994 conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et pour une durée illimitée. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-47.449. Candriam Equities L a désigné Candriam comme Société de Gestion et CACEIS Bank, Luxembourg Branch en tant que banque dépositaire et agent payeur principal.

Politique d'investissement :

OPC et/ou OPCVM pour un maximum de 10 % de ses actifs. La stratégie d'investissement du Master consiste à bénéficier de la performance du marché des actions de sociétés actives dans le monde entier dans les secteurs de la pharmacie, des soins de santé, des technologies médicales et de la biotechnologie au travers de titres de sociétés sélectionnées par le gestionnaire sur base de leur rentabilité attendue et de surperformer l'indice de référence du Master.

Le Master peut détenir, dans les limites des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, à titre accessoire, les instruments financiers suivants :

- Actions et/ou valeurs mobilières assimilables aux actions autres que celles décrites ci-dessus (notamment des obligations convertibles, certificats d'investissement, etc.),
- Instruments du marché monétaire,
- Dépôts et/ou liquidités.

Facteurs de risque spécifiques:

Le profil de risque du Master est équivalent au profil de risque du Feeder tel que détaillé ci-dessous (Risques spécifiques).

L'investisseur est invité à consulter :

Le profil de risque du Master dans le document d'informations clés du Master

Les facteurs de risques spécifiques du Master ainsi que les définitions des paramètres de risque dans le prospectus du Master.

Monnaie d'évaluation : USD.

Pour plus d'informations sur le Master, les investisseurs sont invités à consulter les documents tenus à leur disposition aux endroits listés au §« Sources d'informations » du prospectus.

Le prospectus du Master est disponible sur demande auprès de l'Investment Manager.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux du Feeder:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Le Master répond également aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1.Politique d'exclusion

En tant que fonds Feeder, le compartiment applique la politique d'exclusion du Master (Exclusions de niveau 2A).

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/> Déclarations SFDR – Candriam > Candriam Exclusion Policy.

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».

En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2.Indicateurs et targets:

L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales - via l'investissement dans le Master est le suivant:
- Avoir un score ESG du compartiment (qui résulte de l'analyse ESG propriétaire de Candriam) supérieur au score ESG moyen pondéré de l'Indice de référence.

3.Min % d'actifs nets investi en investissements durables: 31%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux via la prise en compte des principales

incidences négatives (PAI) visées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué 2022/1288 et via l'évaluation du niveau d'alignement à la TAP des investissements.

4.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.
Plus d'informations sont disponibles dans le code de transparence du compartiment : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Codes de transparence – Fonds.

9.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

9.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

9.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice.

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

Il y a eu un changement d'indice en date du 17/04/2026:

Ancien indice : MSCI World (Net Return – dividendes nets réinvestis)
Nouvel indice : MSCI World Health Care Index (Net Return –dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance des actions du secteur de la santé dans les pays des marchés développés.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque, à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La Société de Gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du Fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la Société de Gestion et/ou ses délégataires.

9.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Global Health Care a surperformé le MSCI World Health Care NR au cours de l'exercice. La sélection de titres a été la principale source de surperformance. La sélection dans la biotechnologie a apporté une contribution particulièrement élevée, tandis que le choix des entreprises actives dans les instruments et services pour les sciences de la vie s'est également révélé positif. L'allocation entre les différentes activités de la santé a, dans l'ensemble, légèrement pesé sur la performance. La sous-pondération des équipements et fournitures médicaux a été favorable, ce segment de marché ayant été à la traîne. En revanche, la plus faible exposition aux entreprises pharmaceutiques a pesé sur la performance relative, car celles-ci ont bien progressé. La sélection de titres positive a largement compensé l'effet d'allocation négatif et explique ainsi l'essentiel de la surperformance. Au niveau des titres, CSL, Hoya et Roivant Sciences ont apporté les trois plus fortes contributions positives, tandis que Novo Nordisk, Boston Scientific et Sanofi ont le plus pesé sur la performance relative.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

9.1.8 . Politique future

Les perspectives du secteur de la santé se sont améliorées. Les entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques bénéficient de résultats de recherche prometteurs, de nouvelles autorisations, de lancements de produits et d'une reprise de l'activité de fusions-acquisitions. Les grands groupes pharmaceutiques renforcent leurs portefeuilles de produits en développement au moyen d'accords de licence et d'acquisitions ciblées afin de préserver leur croissance future et de compenser l'expiration de brevets. Les opportunités s'étendent également aux entreprises qui soutiennent la recherche médicale et les traitements, telles que les fournisseurs d'équipements de laboratoire, les prestataires d'essais cliniques et les producteurs spécialisés. Les entreprises de technologies médicales ont récemment été confrontées aux inquiétudes suscitées par le ralentissement du nombre d'interventions, mais des valorisations plus faibles peuvent offrir des opportunités sélectives lorsque la demande et la position concurrentielle restent solides.

Les fondamentaux demeurent attrayants à long terme. Le vieillissement de la population, l'augmentation des besoins de soins et la poursuite de l'innovation scientifique soutiennent la demande de médicaments, de diagnostics, d'équipements médicaux et de services de santé. La croissance des bénéfices dans la santé dépend généralement moins du cycle économique que dans de nombreux autres secteurs, même si les décisions politiques, l'évolution des taux d'intérêt et les actualités cliniques propres aux entreprises peuvent entraîner de la volatilité. Le fonds continue d'associer des entreprises établies et génératrices de trésorerie à des sociétés innovantes soigneusement sélectionnées, capables d'améliorer la qualité ou l'efficacité des soins.

9.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.
Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Dérivés. Concentration. Durabilité. Maître/Nourricier.

Le calendrier de calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds et du Fonds Maître est coordonné, afin d'exclure la possibilité d'opérations d'arbitrage sur leurs parts entre la valeur comptable et la valeur de marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

9.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en USD)	Au 30.06.25 (en USD)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**787.071.041,63**	**682.609.405,43**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**787.850.679,79**	**682.335.446,95**
E. OPC à nombre variable de parts	787.850.679,79	682.335.446,95
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-99.817,71**
B. Dettes		-99.817,71
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-602.013,54**	**-215.793,93**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	257.494,26	1.974.383,99
b. Avoirs fiscaux	18.973,06	49.403,06
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-878.480,86	-2.130.602,19
c. Emprunts (-)		-108.978,79
V. Dépôts et liquidités	**1.434.118,63**	**2.041.075,78**
A. Avoirs bancaires à vue	1.434.118,63	2.041.075,78
VI. Comptes de régularisation	**-1.611.743,25**	**-1.451.505,66**
C. Charges à imputer (-)	-1.611.743,25	-1.451.505,66
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**787.071.041,63**	**682.609.405,43**
A. Capital	**510.764.492,58**	**357.512.707,25**
B. Participations au résultat	**-1.035.365,85**	**1.686.708,05**
C. Résultat reporté	**160.428.053,07**	**391.812.876,84**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**116.913.861,83**	**-68.402.886,71**

9.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en USD)	Au 30.06.25 (en USD)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**127.340.049,55**	**-58.673.315,85**
E. OPC à nombre variable de parts	127.209.322,27	-58.694.092,13
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
b. Autres positions et opérations de change	130.727,28	20.776,28
II. Produits et charges des placements	**2.837.759,96**	**3.100.775,62**
A. Dividendes	2.805.349,29	3.008.749,85
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	47.212,02	102.000,92
C. Intérêts d'emprunts (-)	-18,80	-17.057,64
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-14.782,55	7.082,49
III. Autres produits		**8,53**
B. Autres		8,53
IV. Coûts d'exploitation	**-13.197.926,34**	**-12.518.428,36**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.355,53	-12.396,34
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-186.694,67	-177.972,71
Classe C USD	-115.158,73	-105.568,15
Classe C EUR	-71.535,94	-59.965,56
Classe L		-12.439,00
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-11.215.849,36	-10.650.030,65
Classe C USD	-6.918.268,61	-6.316.818,81
Classe C EUR	-4.297.580,75	-3.587.963,67
Classe L		-745.248,17
b. Gestion administrative et comptable	-383.693,79	-216.734,76
Classe C USD	-236.475,78	-127.811,04
Classe C EUR	-147.218,01	-72.664,02
Classe L		-16.259,70
E. Frais administratifs (-)	-3.329,72	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-36.762,07	-37.086,41
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-195,45	-58,18
H. Services et biens divers (-)	-573.021,71	-680.343,41
J. Taxes	-779.011,81	-617.803,21
Classe C USD	-467.465,37	-366.013,44
Classe C EUR	-311.546,44	-214.451,92
Classe L		-37.337,85
K. Autres charges (-)	-18.012,23	-126.002,69
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-10.360.166,38**	**-9.417.644,21**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**116.979.883,17**	**-68.090.960,06**
VI. Impôts sur le résultat	**-66.021,34**	**-311.926,65**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**116.913.861,83**	**-68.402.886,71**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**276.306.549,05**	**325.096.698,18**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	160.428.053,07	391.812.876,84
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	116.913.861,83	-68.402.886,71
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.035.365,85	1.686.708,05
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-94.799.670,29**	**-162.705.057,90**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-179.001.126,33**	**-160.428.053,07**
IV. (Distribution des dividendes)	**-2.505.752,43**	**-1.963.587,21**

9.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

9.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en USD)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Actions				787.850.679,79		100,00%	100,10%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				787.850.679,79		100,00%	100,10%
CANDRIAM EQUITIES L LIFE CARE BF USD ACC	324.364,26	USD	1.823,34	591.426.331,65	68,63%	75,07%	75,14%
CANDRIAM EQUITIES L LIFE CARE BF USD DIS	114.912,39	USD	1.709,34	196.424.348,14	22,79%	24,93%	24,96%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**787.850.679,79**		**100,00%**	**100,10%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**787.850.679,79**		**100,00%**	**100,10%**
Avoirs bancaires à vue				**1.434.118,63**			**0,18%**
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		850.963,55			0,11%
BELFIUS BANQUE S.A.		DKK		210.214,00			0,03%
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		207.740,55			0,03%
BELFIUS BANQUE S.A.		GBP		76.601,31			0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		14.929,57			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		CAD		8.379,24			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		JPY		5.946,76			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		SGD		10.465,68			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		SEK		36.717,78			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		AUD		3.851,62			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		HKD		7.764,17			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		NOK		504,89			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		ZAR		39,51			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.434.118,63**			**0,18%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-602.013,54**			**-0,08%**
AUTRES				**-1.611.743,25**			**-0,20%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**787.071.041,63**			**100,00%**

Dénomination	Max Frais de gestion
CANDRIAM EQUITIES L LIFE CARE BF USD C	0,30%
CANDRIAM EQUITIES L LIFE CARE BF USD D	0,30%

9.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	83,42
Royaume-Uni	4,70
Danemark	3,44
Pays-Bas	2,17
France	1,67
Japon	1,48
Suisse	0,61
Belgique	0,52
Allemagne	0,45
Autres	1,55
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	82,23
CHF	5,03
GBP	4,70
EUR	4,17
DKK	2,39
JPY	1,48
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Soins de santé	100,00
TOTAL	**100,00**

9.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	8.144.829,00	1.327.405,13	9.472.234,13
Ventes	8.183.556,19	22.982.751,27	31.166.307,46
Total 1	**16.328.385,19**	**24.310.156,40**	**40.638.541,59**
Souscriptions	48.327.861,32	28.946.929,97	77.274.791,29
Remboursements	41.264.694,30	46.505.205,79	87.769.900,09
Total 2	**89.592.555,62**	**75.452.135,76**	**165.044.691,38**
Moyenne de référence de l'actif net total	727.260.207,08	765.864.594,70	746.161.940,44
Taux de rotation	**-10,07%**	**-6,68%**	**-16,67%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

9.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C EUR - Cap	255.376,389	57.790,728	986.399,842	353.290,82	95.881,127	1.243.809,536	250.937,342	163.018,137	1.331.728,741
Classe C USD - Cap	1.217,33	2.963,468	43.988,254	12.608,826	3.541,156	53.055,924	1.219,817	5.289,373	48.986,368
Classe C USD - Dis	5.866,272	3.513,57	43.311,723	7.132,516	4.779,42	45.664,819	4.140,571	5.844,821	43.960,569
Classe L - Cap	85,629	956,444	12.334,619	0,024	12.334,643				
TOTAL			**1.086.034,438**			**1.342.530,279**			**1.424.675,678**

Montants payés et reçus par l'OPC (USD)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C EUR - Cap	53.135.648,04	11.898.058,71	75.821.889,91	20.288.415,30	54.646.689,47	35.630.988,13
Classe C USD - Cap	6.565.609,24	15.822.950,11	68.252.329,46	19.277.104,08	6.855.677,96	29.843.497,64
Classe C USD - Dis	21.886.755,85	13.020.339,34	27.172.524,37	17.819.805,85	15.772.423,86	22.295.414,32
Classe L - Cap	450.129,88	5.005.757,49	132,30	65.741.316,35		
TOTAL	**82.038.143,01**	**45.747.105,65**	**171.246.876,04**	**123.126.641,58**	**77.274.791,29**	**87.769.900,09**

Valeur nette d'inventaire
Fin de période (en USD)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C EUR - Cap	216.559.723,40	219,55	248.191.032,89	199,54	311.501.456,18	233,91
Classe C USD - Cap	249.929.188,03	5.681,73	273.990.319,47	5.164,18	296.568.459,12	6.054,10
Classe C USD - Dis	169.611.462,22	3.916,06	160.428.053,07	3.513,17	179.001.126,33	4.071,86
Classe L - Cap	69.112.882,12	5.603,16				
TOTAL	**705.213.255,77**		**682.609.405,43**		**787.071.041,63**	

9.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en USD):

Classe C EUR

Rendement annuel

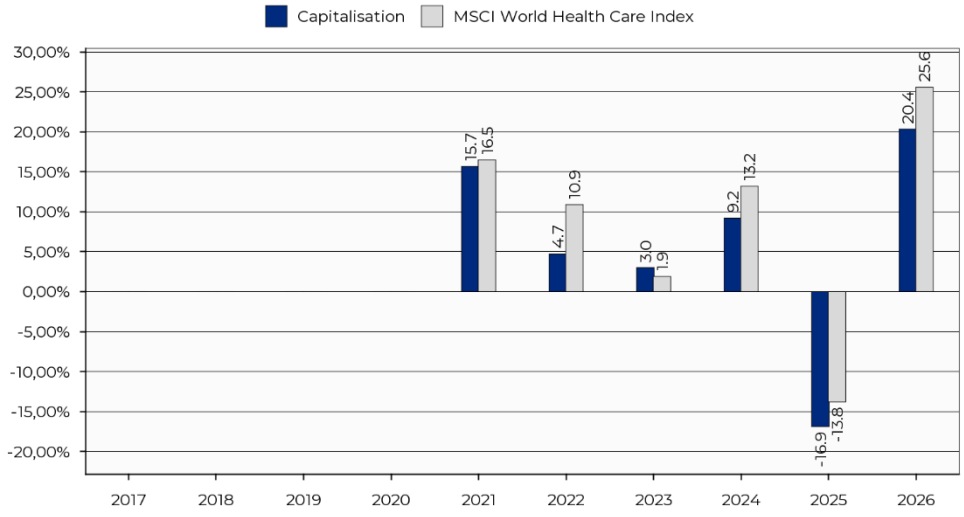

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
20,35% (en EUR)	2,93% (en EUR)	3,30% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe C USD

Rendement annuel

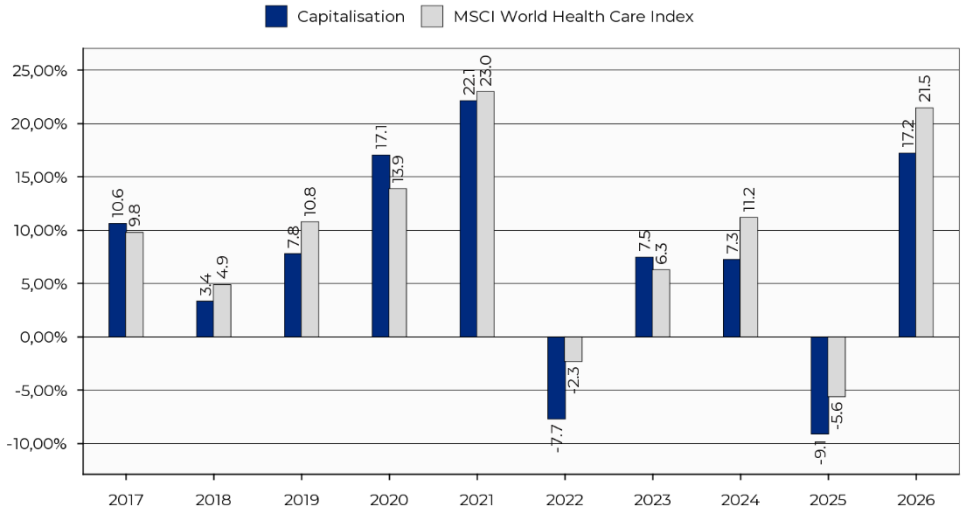

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
17,23% (en USD)	4,56% (en USD)	2,55% (en USD)	7,17% (en USD)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

9.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C -USD BE0163900674	1,83%	0,20%
Part de distribution C –USD BE0163901680	1,84%	0,20%
Part de capitalisation C -EUR - BE6321537472	1,84%	0,20%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

9.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

10 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Robotics & Innovative Technology

10.1 . RAPPORT DE GESTION

10.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Robotics & Innovative Technology a été lancé le 30 mai 1997.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 16/05/1997 au 30/05/1997 au prix de 1.000 USD par part.
- Parts de distribution - classe C : du 16/05/1997 au 30/05/1997 au prix de 1.000 USD par part.
- Parts de capitalisation - classe I : du 16/08/2013 au prix de 1.000 USD par part.
- Parts de capitalisation - classe R2 : du 01/09/2016 au prix de 150 USD par part.
- Parts de distribution - classe R2 : du 01/09/2016 au prix de 150 USD par part.
- Parts de capitalisation - classe C -EUR : du 02/01/2017 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe BG : du 17/04/2026 au prix de 1.000 EUR par part.

10.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

10.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

Le Compartiment est un fonds Feeder de Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology (le « Master ») dont l'objectif est de bénéficier de la performance du marché des actions de sociétés actives dans l'innovation technologique et dans la robotique par le biais d'une gestion discrétionnaire.

Investissement du Feeder dans le Master :

Le Feeder investit en permanence au minimum 95% de ses actifs nets dans des parts du Master
Les actifs pourront également être investis accessoirement jusqu'à 5% :

- en liquidités,
- en instruments financiers dérivés dans un but de couverture.

Les rendements offerts par le Compartiment seront semblables à ceux offerts par le Master avant déduction des frais spécifiques au Compartiment.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

En tant que fonds "feeder", le compartiment prend en considération les PAI comme le Master; c.-à-d. "PAI de niveau 1" selon l'analyse ESG propriétaire de Candriam.

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/

>Sustainability related disclosures - Funds >"Principal Adverse Impacts at Product Level Policy", pp. 9 et 10.

Les informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports annuels conformément à l'article 7, 1 b) du Règlement SFDR.

Analyse ESG pour les investissements du Master

Une analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Néanmoins cette analyse ESG n'est pas contraignante dans le processus d'investissement.

Informations concernant le Master:

Dénomination :

Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology, un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Equities L, sicav répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Candriam Equities L a été constituée le 27 avril 1994 conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et pour une durée illimitée. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-47.449. Candriam Equities L a désigné Candriam comme Société de Gestion et CACEIS Bank, Luxembourg Branch en tant que banque dépositaire et agent payeur principal.

Politique d'investissement :

La stratégie d'investissement du Master consiste à investir principalement en actions et/ou titres négociables assimilés, émis par des entreprises du monde entier considérées comme étant bien positionnées pour profiter des innovations technologiques et robotiques (p.ex. : intelligence artificielle, automatisation, réalité virtuelle, etc.).

Ce compartiment est un fonds de conviction: la gestion du compartiment s'appuie sur une sélection rigoureuse d'un nombre limité d'actions de toutes capitalisations.

Le Master peut détenir, dans les limites des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, à titre accessoire, les instruments financiers suivants :

-Valeurs mobilières autres que celles décrites ci-dessus,

-Instruments du marché monétaire,

-Dépôts et/ou liquidités,

-OPC et/ou OPCVM pour un maximum de 10 % de ses actifs.

Facteurs de risque spécifiques:

Le profil de risque du Master est équivalent au profil de risque du Feeder tel que détaillé ci-dessous (Risques spécifiques).

L'investisseur est invité à consulter :

-Le profil de risque du Master dans le document d'informations clés du Master

-Les facteurs de risques spécifiques du Master ainsi que les définitions des paramètres de risque dans le prospectus du Master.

Monnaie d'évaluation: USD.

Pour plus d'informations sur le Master, les investisseurs sont invités à consulter les documents tenus à leur disposition aux endroits listés au § « Sources d'informations » du prospectus.

Le prospectus du Master est disponible sur demande auprès de l'Investment Manager.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux du Feeder:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Le Master répond également aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1.Politique d'exclusion

En tant que fonds Feeder, le compartiment applique la politique d'exclusion du Master (Exclusions de niveau 2A).

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Déclarations SFDR – Candriam > Candriam Exclusion Policy.

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».

En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a.Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b.Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2.Indicateurs et targets:

L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales - via l'investissement dans le Master - est le suivant:

Le compartiment s'engage à avoir une empreinte carbone inférieure à celle de son indice de référence.

3.Min % d'actifs nets investi en investissements durables: 19%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux via la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) visées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué 2022/1288 et via l'évaluation du niveau d'alignement à la TAP des investissements.

4.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

Plus d'informations sont disponibles dans le code de transparence du compartiment : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Codes de transparence – Fonds.

10.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

10.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

10.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice. L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI World (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières dans les pays à marchés développés.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses

dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

10.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Robotics & Innovative Technology a nettement surperformé le MSCI World NR au cours de l'exercice. Cette surperformance est venue presque entièrement des technologies de l'information. La forte surpondération du secteur a produit un effet d'allocation largement positif, tandis que la sélection de titres technologiques s'est elle aussi révélée particulièrement fructueuse. Le portefeuille a surtout bénéficié de la demande persistante en infrastructures d'IA, semi-conducteurs, puissance de calcul, connectivité des centres de données et cybersécurité. Micron Technology, Lam Research et Marvell Technology ont apporté les trois plus fortes contributions positives. Zscaler, ServiceNow et Autodesk ont le plus pesé sur la performance relative, mais leur contribution négative est restée très inférieure à la valeur ajoutée par les autres positions technologiques.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

10.1.8 . Politique future

À court terme, la dynamique bénéficiaire reste la plus forte dans le matériel qui soutient l'intelligence artificielle, notamment les puces avancées, la mémoire, les équipements de réseau et les machines destinées à la production de semi-conducteurs. Dans les logiciels, l'équipe reste sélective et privilégie les entreprises capables de monétiser l'IA en passant du concept aux applications concrètes et rentables. Après la forte progression de certains segments technologiques, la discipline de valorisation et les prises de bénéfices ciblées restent importantes.

À long terme, les opportunités s'étendent bien au-delà des centres de données. L'intelligence artificielle, le cloud computing, le traitement des données à grande échelle, les systèmes de reconnaissance visuelle, la connectivité avancée et la robotique sont de plus en plus étroitement liés. Ensemble, ces technologies peuvent rendre les usines plus flexibles, accroître la productivité et permettre de nouvelles applications dans la santé, la mobilité et les services aux consommateurs.

La demande d'automatisation est également soutenue par les pénuries de main-d'œuvre, le vieillissement de la population active, la hausse des salaires et la volonté de rapprocher des marchés finaux les activités de production d'importance stratégique. Les semi-conducteurs, les équipements industriels, la défense, l'aéronautique et le spatial illustrent des secteurs où la résilience des chaînes d'approvisionnement exige des investissements durables. Pour de nombreuses entreprises, l'automatisation devient progressivement une nécessité.

Le fonds conserve dès lors une large exposition aux entreprises actives dans les infrastructures d'IA, les semi-conducteurs avancés, la cybersécurité, les capteurs, les logiciels industriels, les équipements d'automatisation et la robotique. La volatilité peut rester élevée à court terme, tandis que les investisseurs surveillent les taux d'intérêt, les valorisations et la rentabilité à terme des investissements dans l'IA. Le besoin sous-jacent d'une productivité accrue et de systèmes plus intelligents demeure toutefois solidement ancré.

10.1.9 . Indicateur synthétique de risque

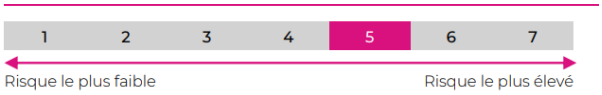

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.

Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque :
Change. Dérivés. Liquidité. Concentration. Durabilité. Maître/Nourricier.

Le calendrier de calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds et du Fonds Maître est coordonné, afin d'exclure la possibilité d'opérations d'arbitrage sur leurs parts entre la valeur comptable et la valeur de marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

10.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en USD)	Au 30.06.25 (en USD)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**2.422.166.692,84**	**1.670.485.357,90**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**2.431.794.695,27**	**1.656.917.846,87**
E. OPC à nombre variable de parts	2.431.794.695,27	1.656.917.846,87
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-244.271,63**
B. Dettes		-244.271,63
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-5.203.040,33**	**378.447,73**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.110.540,51	1.102.095,39
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-1.981.703,64	-723.647,66
c. Emprunts (-)	-4.331.877,20	
V. Dépôts et liquidités		**16.577.183,09**
A. Avoirs bancaires à vue		16.577.183,09
VI. Comptes de régularisation	**-4.424.962,10**	**-3.143.848,16**
C. Charges à imputer (-)	-4.424.962,10	-3.143.848,16
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2.422.166.692,84**	**1.670.485.357,90**
A. Capital	**1.184.219.554,35**	**803.446.984,61**
B. Participations au résultat	**-13.318.521,54**	**7.574.820,50**
C. Résultat reporté	**378.090.580,11**	**751.671.395,19**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**873.175.079,92**	**107.792.157,60**

10.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en USD)	Au 30.06.25 (en USD)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**899.169.656,78**	**127.417.610,62**
E. OPC à nombre variable de parts	899.062.766,40	128.051.391,73
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	106.890,38	-633.781,11
II. Produits et charges des placements	**5.027.390,83**	**5.176.719,14**
A. Dividendes	4.858.436,39	4.716.286,76
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	200.594,42	555.891,22
C. Intérêts d'emprunts (-)	-30.428,70	-95.458,84
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-1.211,28	
III. Autres produits		**2,44**
B. Autres		2,44
IV. Coûts d'exploitation	**-30.891.759,39**	**-24.113.095,11**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.380,01	-22.675,33
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-465.012,72	-373.039,72
Classe BG	-9,71	
Classe C EUR	-289.390,80	-219.413,89
Classe C USD	-137.792,70	-107.752,77
Classe L		-4.618,82
Classe R2	-37.819,51	-41.254,24
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-26.082.227,51	-20.346.591,46
Classe BG	-233,39	
Classe C EUR	-17.362.602,82	-13.131.931,57
Classe C USD	-8.265.651,66	-6.448.963,72
Classe L		-276.734,19
Classe R2	-453.739,64	-488.961,98
b. Gestion administrative et comptable	-874.773,15	-439.932,72
Classe BG	-17,54	
Classe C EUR	-537.293,13	-250.478,81
Classe C USD	-276.690,18	-130.489,35
Classe L		-5.995,80
Classe R2	-60.772,30	-52.968,76
E. Frais administratifs (-)	-3.330,84	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-70.605,53	-53.423,54
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-195,44	
H. Services et biens divers (-)	-1.320.923,12	-1.281.737,70
J. Taxes	-1.995.200,33	-1.449.259,00
Classe C EUR	-1.283.020,64	-861.863,62
Classe C USD	-590.040,63	-412.157,19
Classe L		-14.492,64
Classe R2	-122.139,06	-160.745,55
K. Autres charges (-)	-76.110,74	-146.435,64
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-25.864.368,56**	**-18.936.373,53**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**873.305.288,22**	**108.481.237,09**
VI. Impôts sur le résultat	**-130.208,30**	**-689.079,49**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**873.175.079,92**	**107.792.157,60**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**1.237.947.138,49**	**867.038.373,29**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	378.090.580,11	751.671.395,19
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	873.175.079,92	107.792.157,60
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-13.318.521,54	7.574.820,50

	Au 30.06.26 (en USD)	Au 30.06.25 (en USD)
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-762.771.881,04	-483.304.675,59
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-470.770.060,13	-378.090.580,11
IV. (Distribution des dividendes)	-4.405.197,32	-5.643.117,59

10.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

10.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en USD)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Actions				2.431.794.695,27		100,00%	100,40%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				2.431.794.695,27		100,00%	100,40%
CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS AND INNOVATIVE TECHNOLOGY BF U	157.425,00	USD	3.217,70	506.546.416,06	16,43%	20,83%	20,91%
CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS AND INNOVATIVE TECHNOLOGY BF U	565.715,39	USD	3.403,21	1.925.248.279,21	62,45%	79,17%	79,49%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**2.431.794.695,27**		**100,00%**	**100,40%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**2.431.794.695,27**		**100,00%**	**100,40%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-5.203.040,33**			**-0,22%**
AUTRES				**-4.424.962,10**			**-0,18%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**2.422.166.692,84**			**100,00%**

Dénomination	Max Frais de gestion
CANDRIAM EQT L ROB AND IN TECH BF USD C	0,30%
CANDRIAM EQT L ROB AND IN TECH BF USD D	0,30%

10.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	72,24
Japon	8,22
Pays-Bas	6,60
Taïwan	5,72
Allemagne	4,32
Chine	0,53
Autres	2,38
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	77,61
EUR	11,79
JPY	8,22
KRW	2,38
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Technologies de l'information	78,04
Industrie	12,88
Services de communication	5,52
Soins de santé	3,02
Consommation discrétionnaire	0,53
TOTAL	**100,00**

10.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	12.262.496,84		12.262.496,84
Ventes	95.612.116,30	40.700.816,65	136.312.932,95
Total 1	**107.874.613,14**	**40.700.816,65**	**148.575.429,79**
Souscriptions	89.897.382,09	89.354.944,73	179.252.326,82
Remboursements	162.513.141,38	133.166.995,31	295.680.136,69
Total 2	**252.410.523,47**	**222.521.940,04**	**474.932.463,51**
Moyenne de référence de l'actif net total	1.747.985.863,68	1.965.985.812,52	1.854.724.427,84
Taux de rotation	**-8,27%**	**-9,25%**	**-17,60%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

10.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe BG - Cap							600,00		600,00
Classe C EUR - Cap	214.439,037	155.287,147	1.680.592,24	252.358,471	151.499,764	1.781.450,948	182.585,067	187.655,094	1.776.380,921
Classe C USD - Cap	13.095,551	25.467,697	353.989,306	54.471,156	33.045,763	375.414,699	10.782,287	37.020,734	349.176,252
Classe C USD - Dis	54.159,453	47.682,988	403.668,589	69.355,752	47.667,65	425.356,691	41.311,861	74.271,218	392.397,334
Classe I - Cap		2,003							
Classe L - Cap	2.081,437	2.963,692	41.984,978	0,425	41.985,403				
Classe R2 - Cap	23.376,401	25.870,055	137.847,866	33.281,751	70.004,624	101.124,993	10.349,08	41.983,75	69.490,323
Classe R2 - Dis	52.296,262	30.222,121	250.817,706	70.663,374	31.825,979	289.655,102	39.465,087	148.260,382	180.859,807
TOTAL			**2.868.900,686**			**2.973.002,433**			**2.768.904,637**

Montants payés et reçus par l'OPC (USD)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe BG - Cap					693.150,00	
Classe C EUR - Cap	98.670.236,69	70.227.451,19	127.716.984,75	75.598.832,65	117.188.604,78	122.357.118,85
Classe C USD - Cap	7.377.677,15	13.979.090,28	31.213.861,71	20.082.837,27	8.218.330,18	29.728.416,06
Classe C USD - Dis	25.755.319,96	22.209.091,93	35.597.295,25	23.852.786,61	26.464.971,76	47.502.106,96
Classe I - Cap		6.694,39				
Classe L - Cap	1.169.586,07	1.601.825,00	267,09	23.075.143,63		
Classe R2 - Cap	7.373.137,28	7.928.253,70	11.540.023,69	22.569.546,65	4.639.537,48	20.813.476,33
Classe R2 - Dis	21.002.939,09	11.600.250,82	30.745.703,61	13.714.342,44	22.047.732,62	75.279.018,49
TOTAL	**161.348.896,24**	**127.552.657,31**	**236.814.136,10**	**178.893.489,25**	**179.252.326,82**	**295.680.136,69**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en USD)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe BG - Cap					758.582,24	1.264,30
Classe C EUR - Cap	880.650.824,94	524,01	997.917.828,19	560,17	1.540.609.348,94	867,27
Classe C USD - Cap	225.598.255,95	637,30	255.766.897,47	681,29	368.307.521,37	1.054,79
Classe C USD - Dis	214.806.887,72	532,14	238.279.796,80	560,19	335.628.951,76	855,33
Classe I - Cap						
Classe L - Cap	26.399.833,04	628,79				
Classe R2 - Cap	48.729.277,27	353,50	38.710.052,13	382,79	41.721.180,16	600,39
Classe R2 - Dis	113.505.645,86	452,54	139.810.783,31	482,68	135.141.108,37	747,21
TOTAL	**1.509.690.724,78**		**1.670.485.357,90**		**2.422.166.692,84**	

10.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en USD):

Classe C EUR

Rendement annuel

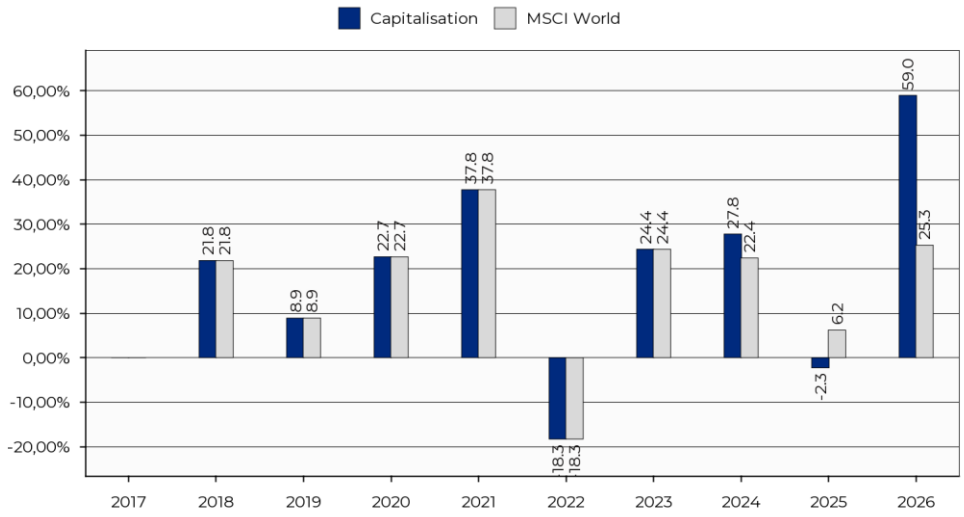

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
58,96% (en EUR)	25,62% (en EUR)	15,04% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe C USD

Rendement annuel

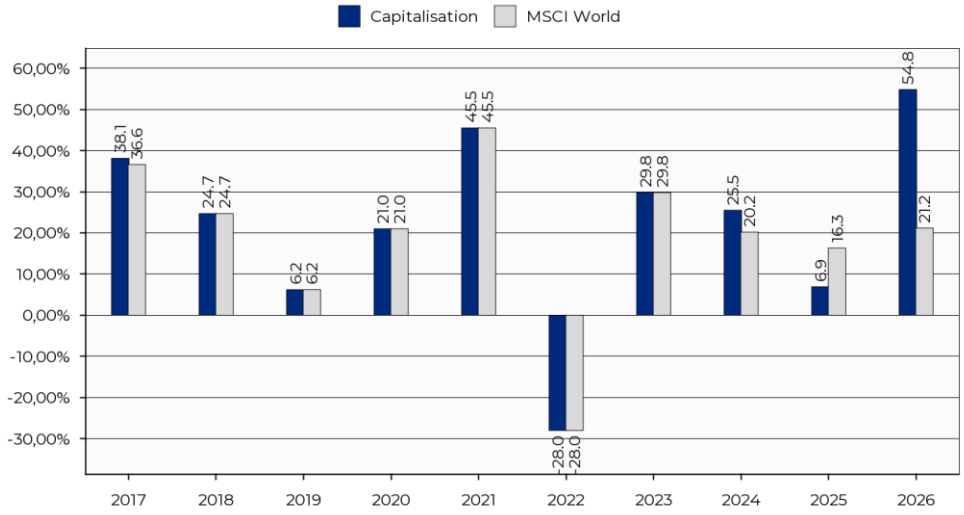

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
54,82% (en USD)	27,60% (en USD)	14,20% (en USD)	20,12% (en USD)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R2

Rendement annuel

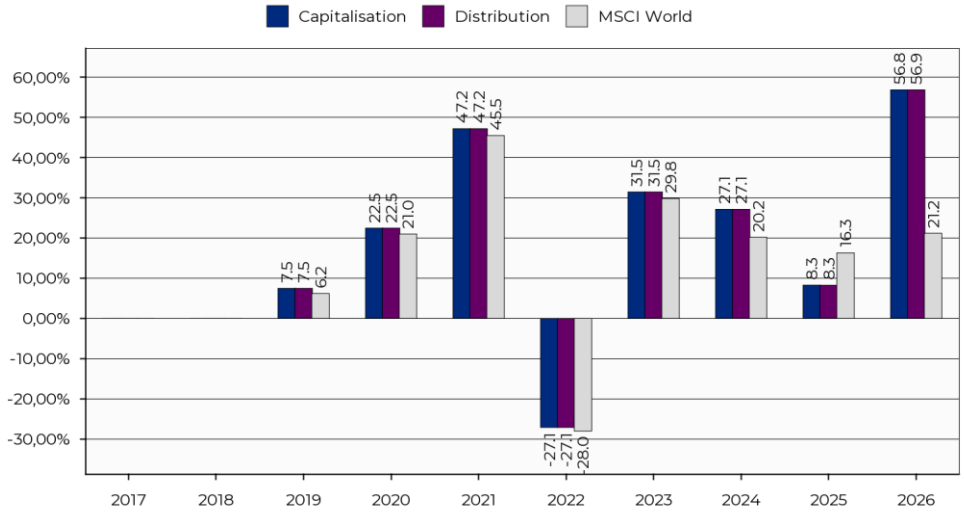

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
56,85% (en USD)	29,25% (en USD)	15,65% (en USD)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
56,85% (en USD)	29,24% (en USD)	15,64% (en USD)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$P(t; t+n) = ([(1 + P\,t)(1 + P\,t+1)...(1 + P\,t+n)] \wedge (1/n)) - 1$

avec

$P(t; t+n)$	la performance de t à t+n
n	le nombre d'année (périodes)
$P\,t =$	$[\alpha \times (VNI\,t+1 / VNI\,t)] - 1$

avec

$P\,t$	la performance annuelle pour la première période
$VNI\,t+1$	la valeur nette d'inventaire par part en t+1
$VNI\,t$	la valeur nette d'inventaire par part en t
α	l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\,ex_t)]\,[1+(D_{t2} / VNI\,ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$	les montants du dividende distribué durant l'année t
$VNI\,ex_t...VNI\,ex_{tn}$	la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
n	le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe BG

La classe BG de capitalisation n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances.

10.4.6 . Frais

Frais récurrents

La classe de capitalisation BG -USD BE6369704059 n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais récurrents.

Code Isin	**Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*** :	**Coûts de transaction**** :
Part de capitalisation C -USD BE0176735018	1,83%	0,02%
Part de distribution C -USD BE0176734979	1,84%	0,02%
Part de capitalisation C- EUR BE6291640264	1,83%	0,02%
Part de capitalisation R2 - BE6286764970	0,55%	0,02%
Part de distribution R2 - BE6286765019	0,55%	0,02%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

10.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

11 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Leading Brands

11.1 . RAPPORT DE GESTION

11.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Leading Brands a été lancé le 25 février 1999.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 01/02/1999 au 25/02/1999 au prix de 500 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 01/02/1999 au 25/02/1999 au prix de 500 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe R2 : le 01/09/2016 au prix de 150,00 EUR par part.
- Parts de distribution - classe R2 : le 01/09/2016 au prix de 150,00 EUR par part
- Parts de capitalisation - classe Z : le 01/09/2016 au prix de 1.500 EUR par part.
- Parts de distribution - classe Z : le 01/09/2016 au prix de 1.500 EUR par part
- Parts de capitalisation - classe BG : le 17/04/2026 au prix de 1.000 EUR par part.

11.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

11.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment est de privilégier les investissements dans des actions de sociétés considérées comme étant des « leading brands » dans leur segment de marché. Celles-ci seront liées principalement à la thématique des biens de consommation et seront sélectionnées par le gestionnaire sur base de leur rentabilité attendue et de leurs perspectives de croissance.

Politique de placement du compartiment:

Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions telles que par exemple certificats d'investissement, warrants.

Les actifs du compartiment pourront également être investis accessoirement au travers des autres catégories d'actifs mentionnées dans les statuts annexés au présent document. Ainsi, à titre accessoire, les actifs du compartiment pourront également être placés en instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités. Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment.

Stratégie particulière:

Les actifs de ce compartiment seront investis essentiellement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés exploitant des marques reconnues et liées, pour la plupart d'entre elles, à la thématique des biens de consommation. Les trois principales régions du monde (Amérique, Europe, Asie) seront représentées.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées:

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture de différents risques (marché, change, ...). L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les instruments sous-jacents.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change:

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir systématiquement l'exposition du risque de change.
Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou dans des secteurs ou régions plus restreints.

La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1. Politique d'exclusion :

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».

En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;
b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2. Min % d'actifs nets investi en investissements durables : 20%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez-vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement-responsable/index.aspx

3. Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.
De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

Ce compartiment prend en compte les principales incidences négatives en prioritisant :

- PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;

- PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).

11.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

11.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

11.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice.

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI World (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières dans les pays à marchés développés.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

11.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Leading Brands a sous-performé son indice de référence au cours de l'exercice. L'allocation sectorielle inhérente au thème a surtout pesé en raison de la forte exposition structurelle aux secteurs liés à la consommation. Par ailleurs, l'exposition plus limitée aux grandes entreprises technologiques et liées à l'IA a pénalisé la performance relative. La sélection de titres a été contrastée. Alphabet, Fast Retailing et Marriott International ont apporté les trois plus fortes contributions positives, tandis que Microsoft, Netflix et Tesla ont le plus pesé sur la performance relative.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

11.1.8 . Politique future

Le fonds continue de privilégier les entreprises qui disposent d'un pouvoir de fixation des prix suffisant pour répercuter en partie la hausse des coûts sans fragiliser leur clientèle. La force de la marque, la distribution et l'innovation de produit doivent en outre leur permettre de protéger leurs marges et leurs parts de marché. Le portefeuille comprend des biens et services de luxe, des technologies, des services de communication et des valeurs financières, avec un accent sur les réseaux de paiement. Le fonds cherche ainsi à tirer parti de la croissance à long terme de la consommation haut de gamme, des voyages, du commerce numérique et d'autres marchés où les marques fortes peuvent encore approfondir leurs relations avec la clientèle.

L'incertitude économique peut rendre les consommateurs plus attentifs aux prix, mais elle accentue souvent l'écart entre les marques fortes et leurs concurrents plus fragiles. Les entreprises capables de proposer à la fois des produits accessibles et haut de gamme, d'investir régulièrement dans l'innovation et de convertir efficacement leurs ventes en trésorerie sont mieux placées pour gagner des parts de marché. Une correction généralisée des marchés peut créer des points d'entrée intéressants lorsque la thèse à long terme reste intacte et que les valorisations redeviennent plus attractives.

11.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans. Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Dérivés. Durabilité.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

11.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**448.025.188,75**	**492.988.821,73**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**444.789.152,38**	**487.432.866,97**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	444.789.152,38	487.432.866,97
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-72.089,58**
B. Dettes		-72.089,58
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-2.514.921,59**	**174.457,39**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.458.752,98	393.308,69
b. Avoirs fiscaux	29.200,56	29.255,55
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-5.002.875,13	-248.106,85
V. Dépôts et liquidités	**6.704.813,21**	**6.532.057,11**
A. Avoirs bancaires à vue	6.704.813,21	6.532.057,11
VI. Comptes de régularisation	**-953.855,25**	**-1.078.470,16**
C. Charges à imputer (-)	-953.855,25	-1.078.470,16
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**448.025.188,75**	**492.988.821,73**
A. Capital	**260.732.553,61**	**312.797.565,00**
B. Participations au résultat	**-1.182.237,50**	**8.246.921,56**
C. Résultat reporté	**171.896.497,43**	**166.667.068,45**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**16.578.375,21**	**5.277.266,72**

11.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**20.450.809,14**	**8.657.502,21**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	15.958.419,44	27.572.508,85
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	4.492.389,70	-18.915.006,64
II. Produits et charges des placements	**4.873.946,09**	**5.804.073,49**
A. Dividendes	5.542.821,22	6.314.216,39
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	109.933,05	267.133,30
C. Intérêts d'emprunts (-)	-7.576,15	-9.442,28
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-771.232,03	-767.833,92
III. Autres produits		**0,87**
B. Autres		0,87
IV. Coûts d'exploitation	**-8.700.291,94**	**-8.958.462,07**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-221.060,85	-354.510,86
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-145.891,63	-145.518,18
Classe C	-145.764,79	-141.927,30
Classe L		-3.448,53
Classe R2	-126,84	-142,35
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-7.288.874,10	-7.270.172,78
Classe C	-7.287.605,53	-7.096.325,45
Classe L		-172.423,12
Classe R2	-1.268,57	-1.424,21
b. Gestion administrative et comptable	-532.967,47	-445.588,02
Classe C	-532.545,68	-434.540,56
Classe L		-10.611,39
Classe R2	-421,79	-436,07
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-21.051,44	-27.442,97
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,66	
H. Services et biens divers (-)	-57.696,34	-152.412,49
J. Taxes	-436.309,63	-487.462,15
Classe C	-435.931,55	-476.513,37
Classe L		-10.530,92
Classe R2	-378,08	-417,86
K. Autres charges (-)	6.596,51	-75.354,62
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-3.826.345,85**	**-3.154.387,71**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**16.624.463,29**	**5.503.114,50**
VI. Impôts sur le résultat	**-46.088,08**	**-225.847,78**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**16.578.375,21**	**5.277.266,72**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**187.292.635,14**	**180.191.256,73**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	171.896.497,43	166.667.068,45
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	16.578.375,21	5.277.266,72
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.182.237,50	8.246.921,56
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-17.729.250,67**	**-8.288.566,52**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-167.107.541,65**	**-171.896.497,43**
IV. (Distribution des dividendes)	**-2.455.842,82**	**-6.192,78**

11.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

11.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				***444.789.152,38***	***100,00%***	***99,28%***
États-Unis				**329.852.439,41**	**74,16%**	**73,62%**
ALPHABET INC-CL A	109.806,00	USD	357,37	34.322.898,82	7,72%	7,66%
AMAZON.COM INC	184.637,00	USD	238,34	38.490.669,62	8,65%	8,59%
AMERICAN EXPRESS CO	8.187,00	USD	338,25	2.422.157,57	0,55%	0,54%
APPLE INC	107.274,00	USD	289,36	27.150.183,36	6,10%	6,06%
BOOKING HOLDINGS INC	21.375,00	USD	178,24	3.332.353,71	0,75%	0,75%
COCA-COLA CO/THE	208.527,00	USD	81,27	14.822.871,77	3,33%	3,31%
COSTCO WHOLESALE CORP	10.960,00	USD	935,47	8.967.682,32	2,02%	2,00%
ELI LILLY & CO	5.567,00	USD	1.199,43	5.840.310,34	1,31%	1,30%
HOME DEPOT INC	32.857,00	USD	352,68	10.135.578,38	2,28%	2,26%
JPMORGAN CHASE & CO	33.814,00	USD	327,33	9.681.043,14	2,18%	2,16%
MARRIOTT INTERNATIONAL -CL A	52.987,00	USD	370,59	17.175.240,38	3,86%	3,83%
MASTERCARD INC - A	30.417,00	USD	513,60	13.664.104,96	3,07%	3,05%
MCDONALD'S CORP	33.049,00	USD	270,31	7.813.762,96	1,76%	1,75%
META PLATFORMS INC-CLASS A	21.847,00	USD	563,29	10.763.751,10	2,42%	2,40%
MICROSOFT CORP	70.540,00	USD	373,02	23.014.808,71	5,18%	5,14%
MONDELEZ INTERNATIONAL INC-A	76.863,00	USD	57,84	3.888.529,62	0,87%	0,87%
MORGAN STANLEY	28.719,00	USD	209,04	5.250.957,54	1,18%	1,17%
NETFLIX INC	111.976,00	USD	71,40	6.992.990,82	1,57%	1,56%
NVIDIA CORP	195.893,00	USD	200,09	34.283.416,75	7,71%	7,65%
PALO ALTO NETWORKS INC	22.105,00	USD	341,02	6.593.411,27	1,48%	1,47%
PROCTER & GAMBLE CO/THE	68.341,00	USD	146,64	8.765.437,10	1,97%	1,96%
S&P GLOBAL INC	15.385,00	USD	407,26	5.480.359,57	1,23%	1,22%
STARBUCKS CORP	41.082,00	USD	102,19	3.671.975,49	0,83%	0,82%
TESLA INC	11.202,00	USD	420,60	4.121.019,16	0,93%	0,92%
TJX COMPANIES INC	109.228,00	USD	151,50	14.473.928,10	3,25%	3,23%
WALMART INC	88.155,00	USD	113,26	8.732.996,85	1,96%	1,95%
France				**25.575.758,88**	**5,75%**	**5,71%**
DANONE	54.527,00	EUR	71,74	3.911.766,98	0,88%	0,87%
ESSILORLUXOTTICA	27.551,00	EUR	164,05	4.519.741,55	1,02%	1,01%
HERMES INTERNATIONAL	4.309,00	EUR	1.598,00	6.885.782,00	1,55%	1,54%
L'OREAL	17.283,00	EUR	383,65	6.630.622,95	1,49%	1,48%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	7.494,00	EUR	484,10	3.627.845,40	0,81%	0,81%
Japon				**20.470.027,14**	**4,60%**	**4,57%**
FAST RETAILING CO LTD	34.600,00	JPY	82.810,00	15.419.794,33	3,47%	3,44%
SONY GROUP CORP	286.100,00	JPY	3.280,00	5.050.232,81	1,13%	1,13%
Suisse				**17.927.835,29**	**4,03%**	**4,00%**
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	44.432,00	CHF	186,55	8.987.573,43	2,02%	2,01%
GALDERMA GROUP AG	44.835,00	CHF	183,90	8.940.261,86	2,01%	1,99%
Royaume-Uni				**13.408.888,57**	**3,02%**	**2,99%**
COMPASS GROUP PLC	244.370,00	USD	32,30	6.903.831,89	1,55%	1,54%
DIAGEO PLC	127.985,00	GBP	15,23	2.262.098,48	0,51%	0,50%
UNILEVER PLC	80.588,00	EUR	52,65	4.242.958,20	0,96%	0,95%
Italie				**10.459.403,85**	**2,35%**	**2,34%**
BRUNELLO CUCINELLI SPA	39.410,00	EUR	82,60	3.255.266,00	0,73%	0,73%
FERRARI NV	22.211,00	EUR	324,35	7.204.137,85	1,62%	1,61%
Espagne				**10.368.733,44**	**2,33%**	**2,31%**
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	188.112,00	EUR	55,12	10.368.733,44	2,33%	2,31%
Suède				**6.200.845,21**	**1,40%**	**1,38%**
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	15.441,00	USD	459,13	6.200.845,21	1,40%	1,38%
Belgique				**5.087.871,18**	**1,14%**	**1,14%**
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	70.023,00	EUR	72,66	5.087.871,18	1,14%	1,14%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
Pays-Bas				**3.296.723,82**	**0,74%**	**0,74%**
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	179.854,00	EUR	18,33	3.296.723,82	0,74%	0,74%
Canada				**2.140.625,59**	**0,48%**	**0,48%**
SHOPIFY INC - CLASS A	21.399,00	CAD	162,26	2.140.625,59	0,48%	0,48%
Total ACTIONS				**444.789.152,38**	**100,00%**	**99,28%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**444.789.152,38**	**100,00%**	**99,28%**
Avoirs bancaires à vue				**6.704.813,21**		**1,49%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		2.783.416,78		0,62%
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		2.447.394,03		0,55%
BELFIUS BANQUE S.A.		JPY		510.094,75		0,12%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		279.740,93		0,06%
BELFIUS BANQUE S.A.		GBP		285.661,84		0,06%
BELFIUS BANQUE S.A.		AUD		184.860,40		0,04%
BELFIUS BANQUE S.A.		CAD		42.485,20		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		DKK		59.816,97		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		HKD		37.281,18		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		NOK		50.031,49		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		SGD		12.561,28		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		SEK		11.436,80		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		NZD		31,56		0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**6.704.813,21**		**1,49%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-2.514.921,59**		**-0,56%**
AUTRES				**-953.855,25**		**-0,21%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**448.025.188,75**		**100,00%**

11.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	75,55
France	5,75
Japon	4,60
Suisse	4,03
Royaume-Uni	3,01
Italie	2,35
Espagne	2,33
Belgique	1,14
Pays-Bas	0,74
Canada	0,48
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	77,11
EUR	13,27
JPY	4,60
CHF	4,03
GBP	0,51
CAD	0,48
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Consommation discrétionnaire	37,53
Technologies de l'information	20,95
Consommation de base	15,13
Services de communication	13,84
Financières	8,21
Soins de santé	4,34
TOTAL	**100,00**

11.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	72.914.411,28	66.575.340,83	139.489.752,11
Ventes	84.533.452,74	117.934.461,99	202.467.914,73
Total 1	**157.447.864,02**	**184.509.802,82**	**341.957.666,84**
Souscriptions	17.990.860,86	7.506.655,55	25.497.516,41
Remboursements	29.211.686,02	57.821.744,80	87.033.430,82
Total 2	**47.202.546,88**	**65.328.400,35**	**112.530.947,23**
Moyenne de référence de l'actif net total	506.710.138,50	465.603.399,84	486.496.494,28
Taux de rotation	**21,76%**	**25,60%**	**47,16%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

11.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	129.500,553	97.013,156	1.351.902,871	260.863,279	110.173,898	1.502.592,252	65.628,505	219.169,197	1.349.051,56
Classe C - Dis	275.394,239	103.265,751	1.251.027,021	342.645,628	144.537,397	1.449.135,252	88.161,91	311.844,45	1.225.452,712
Classe L - Cap	1.594,799	4.848,807	76.853,461	12,66	76.866,12				
Classe R2 - Cap			870,00		870,00				
Classe R2 - Dis	2.277,00	340,00	2.557,412	1.018,979	135,955	3.440,436		697,436	2.743,00
TOTAL			**2.683.210,765**			**2.955.167,94**			**2.577.247,272**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	23.849.677,01	17.627.705,70	53.781.973,75	22.634.875,06	13.558.004,59	45.113.100,90
Classe C - Dis	33.972.038,70	12.524.285,52	47.032.492,01	19.440.235,53	11.939.511,82	41.830.095,31
Classe L - Cap	291.648,21	870.218,25	2.474,42	15.285.624,72		
Classe R2 - Cap				124.491,08		
Classe R2 - Dis	272.382,66	42.846,80	126.756,45	17.850,84		90.234,61
TOTAL	**58.385.746,58**	**31.065.056,27**	**100.943.696,63**	**57.503.077,23**	**25.497.516,41**	**87.033.430,82**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	267.326.159,06	197,74	302.137.958,77	201,08	280.917.647,10	208,23
Classe C - Dis	164.091.476,19	131,71	190.414.517,22	131,40	166.747.934,73	136,07
Classe L - Cap	15.006.284,27	195,26				
Classe R2 - Cap	118.135,19	135,79				
Classe R2 - Dis	319.301,96	124,85	436.345,74	126,83	359.606,92	131,10
TOTAL	**446.861.356,67**		**492.988.821,73**		**448.025.188,75**	

11.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

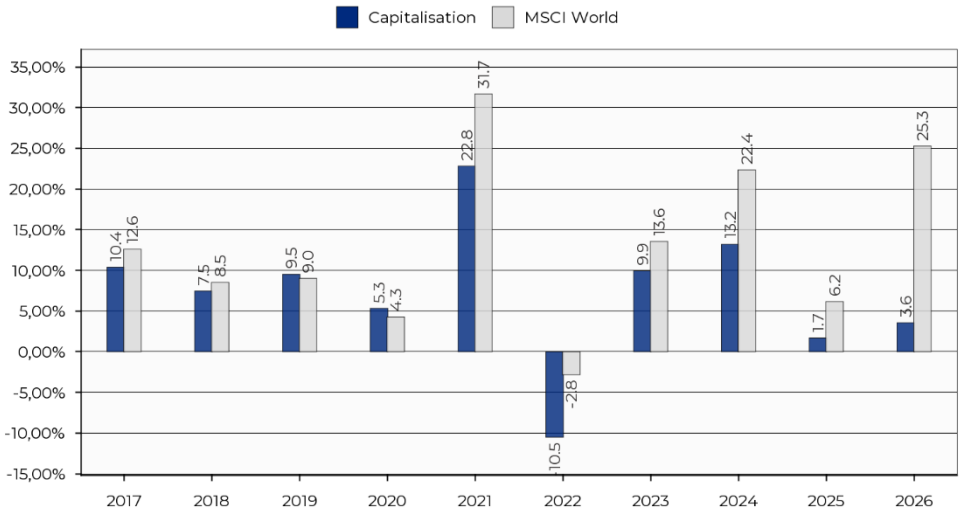

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
3,56% (en EUR)	6,03% (en EUR)	3,24% (en EUR)	7,02% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R2

Rendement annuel

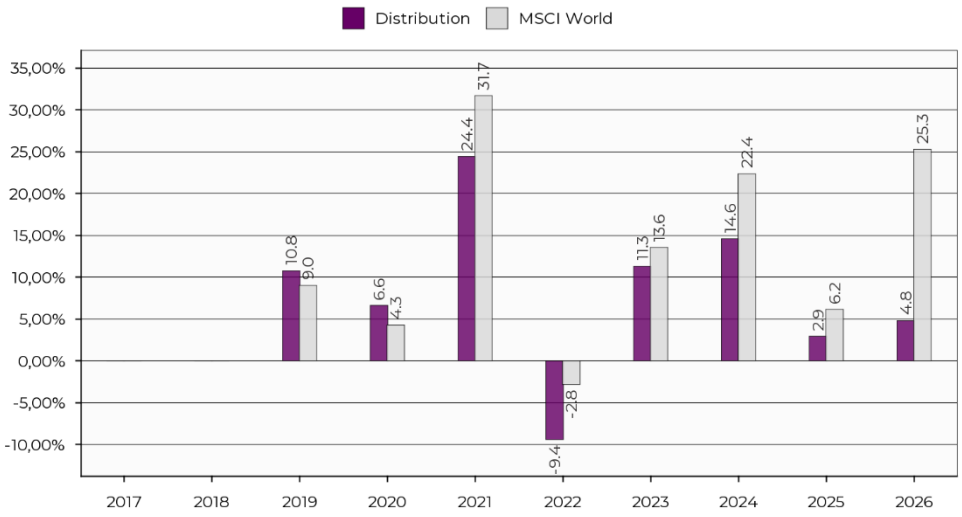

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
4,81% (en EUR)	7,32% (en EUR)	4,49% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$P(t; t+n) = ([(1 + P t)(1 + P t+1)...(1 + P t+n)] \wedge (1/n)) - 1$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$P t = [\alpha \times (VNI\ t+1 / VNI\ t)] - 1$

avec

$P t$ la performance annuelle pour la première période

$VNI\ t+1$ la valeur nette d'inventaire par part en t+1

$VNI\ t$ la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$\alpha = [1 + (Dt_t / VNI\ ex_t)]\ [1+(D_{t2} / VNI\ ex_{t2}]...[1+(D_{tn} / VNIex_{tn})]$

avec

$D_t, D_{t2},...D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI\ ex_t...VNI\ ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

11.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE0170209713	1,76%	0,06%
Part de distribution C - BE0170210729	1,76%	0,06%
Part de distribution R2 - BE6286777139	0,56%	0,06%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

11.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2024 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

12 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Be=Long

12.1 . RAPPORT DE GESTION

12.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment BE=LONG a été lancé le 30 novembre 2020.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 02/11/2020 au 30/11/2020 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 02/11/2020 au 30/11/2020 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe R2 : du 02/11/2020 au 30/11/2020 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe R2 : du 02/11/2020 au 30/11/2020 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe Y : à partir du 01/06/2022 au prix de 25 EUR par part.

12.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

12.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier les actionnaires du potentiel de croissance des actions de sociétés qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie et de surperformer l'indice de référence.

Les entreprises sont sélectionnées par l'équipe de gestion sur base discrétionnaire.

Politique de placement du compartiment:

Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions telles que par exemple certificats d'investissement, warrants.

Les actifs du compartiment pourront également être investis accessoirement au travers des autres catégories d'actifs mentionnées dans les statuts annexés au présent document. Ainsi, à titre accessoire, les actifs du compartiment pourront également être placés en instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités. Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment.

Stratégie particulière:

Les actifs de ce compartiment sont investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions de sociétés à travers le monde qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie.

Le fond cible des sociétés qui favorisent une meilleure qualité de vie au travers de 3 axes majeurs :

- la santé (traitements médicaux, meilleur alimentation,activité physique, ...),
- l'interaction sociale et les divertissements (loisirs, connectivité, bien être et soins du corps, ...),
- l'autonomie (maisons et voitures intelligentes, services d'aides, équipements de confort, ...)

Ce compartiment est un fonds de conviction : la gestion du compartiment s'appuie sur une sélection rigoureuse d'un nombre limité d'actions de toutes capitalisations.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1. Politique d'exclusion :

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».
En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2. Respect des critères définis par le label Towards Sustainability.

3. Min. % d'actifs nets investi en actions de sociétés qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie: 70%.

Concrètement, un score est attribué à chaque société sur chacun des axes suivants : santé, interactions sociales et autonomie selon l'analyse propriétaire du gestionnaire.

Seules les entreprises affichant un score compris entre 8 et 10 sur une échelle allant de 1 à 10 (où 1 est considéré comme un mauvais score et 10 le meilleur score) pour au moins un des trois axes sont considérés comme contribuant à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie.

4. Min % d'actifs nets investi en investissements durables : 20%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez-vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement-responsable/index.aspx

5. Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

Ce compartiment prend en compte les principales incidences négatives en prioritisant :

- PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;

- PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées:

Le compartiment pourra avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture de différents risques (marché, change, ...). En cas d'utilisation d'effet de levier, le risque global qui découlerait des seules positions sur instruments dérivés, ne pourra excéder 100 % de la valeur nette des actifs. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les instruments sous-jacents.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change:

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir systématiquement l'exposition du risque de change.

Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou dans des secteurs géographiques plus restreints.

La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

12.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

12.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

12.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice. L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI World (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières dans les pays à marchés développés.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque, à des fins de comparaison de performance..

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence.Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

12.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Be=Long a sous-performé le MSCI World NR au cours de l'exercice. Tant l'allocation sectorielle que la sélection de titres ont pesé sur la performance relative. Dans les technologies de l'information, la participation plus limitée aux segments les plus performants du marché a constitué le principal frein. En raison de l'angle thématique spécifique de la stratégie, plusieurs entreprises liées à l'IA ayant enregistré de solides performances ne font pas partie de l'univers d'investissement lorsque leurs activités ne correspondent pas suffisamment au thème. Le secteur des biens et services de luxe a également contribué négativement dans l'ensemble, même si la sélection de titres au sein de ce secteur s'est révélée positive. Le principal frein est venu de la sélection dans la santé, où certaines positions du portefeuille ont été à la traîne. Au niveau des titres, Alphabet, Fast Retailing et Morgan Stanley ont apporté les trois plus fortes contributions positives, tandis que Boston Scientific, Netflix et EssilorLuxottica ont le plus pesé sur la performance relative.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

12.1.8 . Politique future

Belfius Equities Be=Long investit dans les évolutions démographiques à long terme. La population mondiale vieillit rapidement : depuis 2020, les personnes âgées de 60 ans ou plus sont plus nombreuses que les enfants de moins de cinq ans et, d'ici 2050, le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus devrait doubler pour atteindre 426 millions. La stratégie ne se limite toutefois pas au vieillissement. La croissance démographique, l'urbanisation, l'essor de la classe moyenne et l'évolution des habitudes de consommation créent également des opportunités. Le portefeuille associe dès lors des

entreprises qui contribuent à une vie plus longue, plus saine et plus active à des sociétés exposées à l'automatisation, aux services numériques, aux infrastructures et aux nouveaux besoins des consommateurs.

Dans le contexte actuel, la préférence reste accordée aux entreprises financièrement solides qui disposent d'avantages concurrentiels durables. La santé ainsi que le secteur des biens et services de luxe demeurent des piliers importants. L'innovation médicale et le diagnostic bénéficient de la croissance structurelle de la demande de soins, tandis que les entreprises du luxe répondent aux attentes de consommateurs âgés au pouvoir d'achat élevé, qui consacrent davantage de dépenses à la qualité, aux voyages, au bien-être et aux expériences. La force des marques et le pouvoir de fixation des prix offrent en outre une protection supplémentaire contre les fluctuations économiques.

12.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.
Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque :
Change. Dérivés. Liquidité. Concentration. Durabilité.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

12.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**120.695.382,86**	**160.734.442,10**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**120.342.156,53**	**159.169.185,00**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	120.342.156,53	159.169.185,00
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-23.504,12**
B. Dettes		-23.504,12
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-1.388.953,52**	**515.231,55**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.207.866,97	1.419.034,90
b. Avoirs fiscaux	15.470,49	21.666,75
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-3.612.290,98	-925.470,10
V. Dépôts et liquidités	**1.995.996,80**	**1.414.077,90**
A. Avoirs bancaires à vue	1.995.996,80	1.414.077,90
VI. Comptes de régularisation	**-253.816,95**	**-340.548,23**
C. Charges à imputer (-)	-253.816,95	-340.548,23
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**120.695.382,86**	**160.734.442,10**
A. Capital	**104.015.287,52**	**155.853.853,76**
B. Participations au résultat	**-2.298.205,77**	**-2.334.846,97**
C. Résultat reporté	**8.345.167,11**	**12.689.410,35**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**10.633.134,00**	**-5.473.975,04**

12.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**11.835.154,64**	**-4.312.593,14**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	10.166.046,14	2.195.665,62
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	1.669.108,50	-6.508.258,76
II. Produits et charges des placements	**1.521.877,24**	**2.207.326,84**
A. Dividendes	1.733.987,64	2.362.544,34
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	29.137,58	212.592,75
C. Intérêts d'emprunts (-)	-817,28	-34.386,25
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-240.430,70	-333.424,00
III. Autres produits		**0,81**
B. Autres		0,81
IV. Coûts d'exploitation	**-2.706.528,75**	**-3.281.904,46**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-72.802,44	-135.969,04
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-45.033,20	-53.634,80
Classe C	-44.897,55	-53.530,49
Classe Y	-135,65	-104,31
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.247.019,99	-2.678.266,45
Classe C	-2.244.759,66	-2.676.529,39
Classe Y	-2.260,33	-1.737,06
b. Gestion administrative et comptable	-166.161,30	-166.276,45
Classe C	-165.662,28	-165.954,15
Classe Y	-499,02	-322,30
E. Frais administratifs (-)	-2.870,32	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-18.573,74	-19.066,08
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	
H. Services et biens divers (-)	-27.721,61	-60.681,15
J. Taxes	-126.324,98	-161.898,40
Classe C	-125.821,73	-161.503,18
Classe Y	-503,25	-395,22
K. Autres charges (-)	145,50	-6.112,09
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-1.184.651,51**	**-1.074.576,81**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**10.650.503,13**	**-5.387.169,95**
VI. Impôts sur le résultat	**-17.369,13**	**-86.805,09**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**10.633.134,00**	**-5.473.975,04**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**16.680.095,34**	**4.880.588,34**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	8.345.167,11	12.689.410,35
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	10.633.134,00	-5.473.975,04
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-2.298.205,77	-2.334.846,97
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-4.809.523,97**	**4.333.250,06**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-11.285.335,86**	**-8.345.167,11**
IV. (Distribution des dividendes)	**-585.235,51**	**-868.671,29**

12.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

12.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				***120.342.156,53***	***100,00%***	***99,71%***
États-Unis				**90.815.372,98**	**75,46%**	**75,24%**
ABBVIE INC	7.200,00	USD	251,64	1.584.717,92	1,32%	1,31%
ALIGN TECHNOLOGY INC	3.876,00	USD	168,66	571.788,82	0,47%	0,47%
ALPHABET INC-CL A	23.570,00	USD	357,37	7.367.454,65	6,12%	6,10%
AMAZON.COM INC	36.736,00	USD	238,34	7.658.233,39	6,36%	6,35%
APPLE INC	29.878,00	USD	289,36	7.561.880,59	6,28%	6,27%
BANK OF AMERICA CORP	30.790,00	USD	56,98	1.534.517,80	1,27%	1,27%
BOOKING HOLDINGS INC	10.200,00	USD	178,24	1.590.175,81	1,32%	1,32%
CITIGROUP INC	24.253,00	USD	139,96	2.968.993,16	2,47%	2,46%
COLGATE-PALMOLIVE CO	9.700,00	USD	91,68	777.832,59	0,65%	0,64%
COSTCO WHOLESALE CORP	4.011,00	USD	935,47	3.281.877,17	2,73%	2,72%
ELI LILLY & CO	2.853,00	USD	1.199,43	2.993.067,25	2,49%	2,48%
ESTEE LAUDER COMPANIES-CL A	26.255,00	USD	78,95	1.813.025,67	1,51%	1,50%
HILTON WORLDWIDE HOLDINGS IN	12.420,00	USD	330,46	3.589.882,97	2,98%	2,97%
HOME DEPOT INC	11.040,00	USD	352,68	3.405.569,14	2,83%	2,82%
INTUITIVE SURGICAL INC	6.531,00	USD	397,68	2.271.711,78	1,89%	1,88%
JOHNSON & JOHNSON	11.520,00	USD	253,97	2.559.025,98	2,13%	2,12%
JPMORGAN CHASE & CO	7.532,00	USD	327,33	2.156.432,75	1,79%	1,79%
MERCK & CO. INC.	8.810,00	USD	128,50	990.190,68	0,82%	0,82%
MICROSOFT CORP	7.188,00	USD	373,02	2.345.200,52	1,95%	1,94%
MONDELEZ INTERNATIONAL INC-A	31.180,00	USD	57,84	1.577.408,55	1,31%	1,31%
MORGAN STANLEY	23.772,00	USD	209,04	4.346.452,27	3,61%	3,60%
NETFLIX INC	58.103,00	USD	71,40	3.628.578,85	3,01%	3,01%
NIKE INC -CL B	17.955,00	USD	41,05	644.671,35	0,54%	0,53%
PROCTER & GAMBLE CO/THE	12.155,00	USD	146,64	1.559.003,94	1,30%	1,29%
ROYAL CARIBBEAN CRUISES LTD	9.054,00	USD	317,53	2.514.577,64	2,09%	2,08%
STARBUCKS CORP	24.502,00	USD	102,19	2.190.028,32	1,82%	1,82%
STRYKER CORP	7.337,00	USD	314,84	2.020.450,52	1,68%	1,67%
TESLA INC	13.513,00	USD	420,60	4.971.195,49	4,13%	4,12%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	6.543,00	USD	501,36	2.869.236,84	2,38%	2,38%
TJX COMPANIES INC	15.266,00	USD	151,50	2.022.915,25	1,68%	1,68%
UNITEDHEALTH GROUP INC	2.750,00	USD	415,63	999.722,30	0,83%	0,83%
VISA INC-CLASS A SHARES	7.969,00	USD	343,09	2.391.397,02	1,99%	1,98%
WALMART INC	20.776,00	USD	113,26	2.058.156,00	1,71%	1,71%
Suisse				**7.621.416,34**	**6,33%**	**6,32%**
GALDERMA GROUP AG	14.469,00	CHF	183,90	2.885.171,16	2,40%	2,39%
GARMIN LTD	10.076,00	USD	237,54	2.093.460,19	1,74%	1,74%
ON HOLDING AG-CLASS A	62.112,00	USD	35,42	1.924.260,51	1,60%	1,59%
STRAUMANN HOLDING AG-REG	6.228,00	CHF	106,40	718.524,48	0,59%	0,60%
Japon				**7.180.240,75**	**5,97%**	**5,95%**
FAST RETAILING CO LTD	8.800,00	JPY	82.810,00	3.921.797,40	3,26%	3,25%
HOYA CORP	19.300,00	JPY	25.950,00	2.695.345,04	2,24%	2,23%
SONY GROUP CORP	31.900,00	JPY	3.280,00	563.098,31	0,47%	0,47%
France				**3.421.148,89**	**2,84%**	**2,83%**
DANONE	15.646,00	EUR	71,74	1.122.444,04	0,93%	0,93%
ESSILORLUXOTTICA	12.041,00	EUR	164,05	1.975.326,05	1,64%	1,63%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	668,00	EUR	484,10	323.378,80	0,27%	0,27%
Belgique				**3.175.288,80**	**2,64%**	**2,63%**
KBC GROUP NV	26.616,00	EUR	119,30	3.175.288,80	2,64%	2,63%
Royaume-Uni				**2.361.185,28**	**1,96%**	**1,96%**
ASTRAZENECA PLC	14.425,00	GBP	141,00	2.361.185,28	1,96%	1,96%
Allemagne				**2.045.779,70**	**1,70%**	**1,70%**
ADIDAS AG	7.611,00	EUR	179,40	1.365.413,40	1,13%	1,13%
ALLIANZ SE-REG	1.643,00	EUR	414,10	680.366,30	0,57%	0,57%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
Espagne				**1.835.275,52**	**1,53%**	**1,52%**
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	33.296,00	EUR	55,12	1.835.275,52	1,53%	1,52%
Hong-Kong				**1.571.505,25**	**1,31%**	**1,30%**
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	151.748,00	HKD	92,85	1.571.505,25	1,31%	1,30%
Danemark				**314.943,02**	**0,26%**	**0,26%**
NOVO NORDISK A/S-B	7.483,00	DKK	314,60	314.943,02	0,26%	0,26%
Total ACTIONS				**120.342.156,53**	**100,00%**	**99,71%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**120.342.156,53**	**100,00%**	**99,71%**
Avoirs bancaires à vue				**1.995.996,80**		**1,65%**
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		1.065.021,10		0,88%
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		832.611,46		0,69%
BELFIUS BANQUE S.A.		HKD		38.332,94		0,03%
BELFIUS BANQUE S.A.		JPY		24.001,88		0,02%
BELFIUS BANQUE S.A.		CAD		8.910,96		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		NOK		10.348,26		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		DKK		11.835,62		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		2.123,95		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		GBP		1.768,16		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		SEK		1.042,47		0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.995.996,80**		**1,65%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-1.388.953,52**		**-1,15%**
AUTRES				**-253.816,95**		**-0,21%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**120.695.382,86**		**100,00%**

12.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	77,39
Japon	6,00
Suisse	4,62
France	2,86
Belgique	2,66
Royaume-Uni	1,97
Allemagne	1,71
Espagne	1,53
Chine	0,98
Danemark	0,26
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	79,00
EUR	8,76
JPY	6,00
CHF	3,01
GBP	1,97
HKD	0,98
DKK	0,26
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Consommation discrétionnaire	35,25
Soins de santé	23,26
Financières	14,43
Services de communication	9,44
Consommation de base	9,34
Technologies de l'information	8,29
TOTAL	**100,00**

12.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	12.528.000,89	28.454.497,78	40.982.498,67
Ventes	29.077.229,19	62.578.598,31	91.655.827,50
Total 1	**41.605.230,08**	**91.033.096,09**	**132.638.326,17**
Souscriptions	1.950.875,06	1.295.086,60	3.245.961,66
Remboursements	16.850.448,71	36.249.076,96	53.099.525,67
Total 2	**18.801.323,77**	**37.544.163,56**	**56.345.487,33**
Moyenne de référence de l'actif net total	161.265.870,58	138.925.507,02	150.280.319,90
Taux de rotation	**14,14%**	**38,50%**	**50,77%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation accru

Le taux de rotation est resté relativement modéré et reflète des ajustements sélectifs liés à des développements propres aux entreprises ainsi qu'à un environnement économique et géopolitique plus volatil. La stratégie est fortement exposée à la santé, notamment aux entreprises pharmaceutiques et aux outils et services des sciences de la vie, ainsi qu'à la consommation discrétionnaire, tandis que les Technologies de l'information sont structurellement sous-pondérées. Les tensions entre les États-Unis et l'Iran et la hausse initiale des prix du pétrole ont pesé sur la confiance des consommateurs et accru les incertitudes entourant les coûts et les marges. Les caractéristiques plus défensives de la santé ont toutefois apporté une certaine stabilité pendant la phase d'aversion au risque. Lorsque les marchés se sont redressés en mai et en juin, les positions ont été ajustées de manière sélective afin de profiter de l'amélioration du sentiment tout en préservant la base défensive du portefeuille.

12.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	19.563,397	98.199,608	558.926,471	19.072,405	58.826,165	519.172,711	10.111,183	152.223,521	377.060,373
Classe C - Dis	15.883,481	93.454,861	483.652,577	18.227,835	67.544,766	434.335,646	7.469,282	149.187,172	292.617,757
Classe Y - Cap	5.947,193		9.832,782	4.838,10	198,984	14.471,897	5.138,055	1.743,109	17.866,844
TOTAL			**1.052.411,83**			**967.980,255**			**687.544,973**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	3.159.904,28	15.918.299,51	3.468.987,76	10.649.808,86	1.813.547,21	27.423.431,03
Classe C - Dis	2.514.474,86	14.777.362,25	3.224.541,42	11.821.604,91	1.282.057,40	25.625.379,00
Classe Y - Cap	157.413,51		144.207,73	6.449,07	150.357,05	50.715,64
TOTAL	**5.831.792,65**	**30.695.661,76**	**6.837.736,91**	**22.477.862,84**	**3.245.961,66**	**53.099.525,67**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	99.030.724,86	177,18	88.796.439,54	171,03	69.113.569,33	183,30
Classe C - Dis	83.714.956,09	173,09	71.540.127,05	164,71	51.050.231,60	174,46

Classe Y - Cap	277.328,36	28,20	397.875,51	27,49	531.581,93	29,75
TOTAL	**183.023.009,31**		**160.734.442,10**		**120.695.382,86**	

12.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

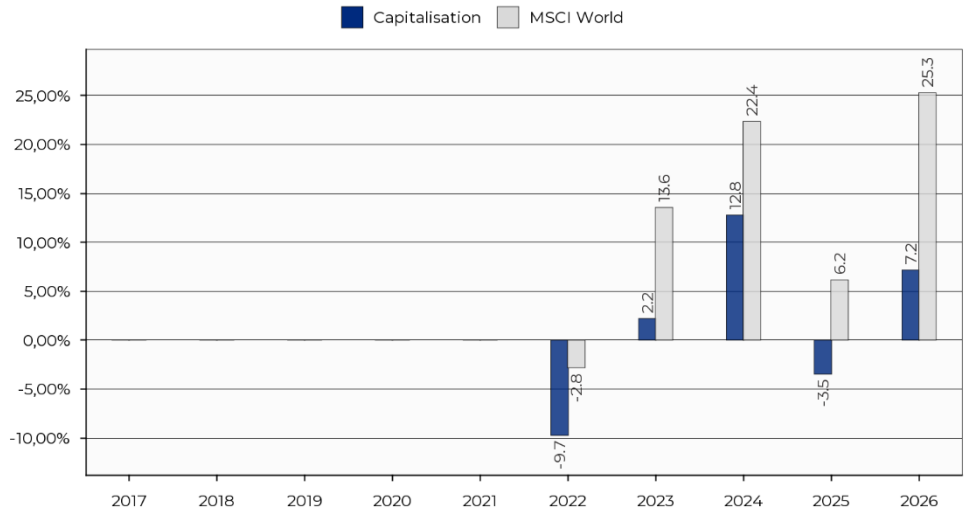

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
7,17% (en EUR)	5,28% (en EUR)	1,48% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe Y

Rendement annuel

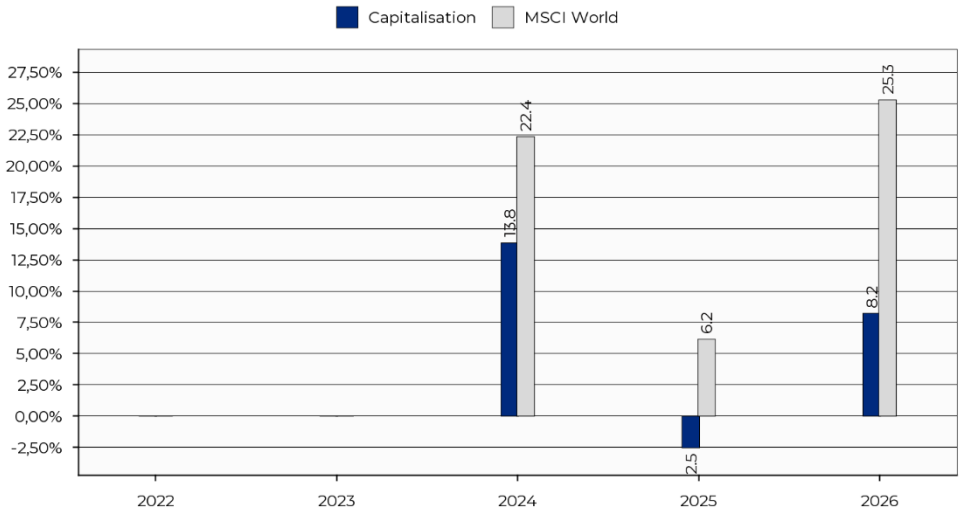

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
8,22% (en EUR)	6,30% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

12.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE6320959511	1,77%	0,06%
Part de distribution C - BE6320971631	1,78%	0,06%
Part de capitalisation Y - BE6333892832	0,78%	0,06%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

12.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2024 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

13 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Wo=Men

13.1 . RAPPORT DE GESTION

13.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Wo=Men a été lancé le 21 septembre 2020.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 01/09/2020 au 21/09/2020 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 01/09/2020 au 21/09/2020 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe R2 : du 01/09/2020 au 21/09/2020 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe R2 : du 01/09/2020 au 21/09/2020 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe Y : à partir du 01/06/2022 au prix de 25 EUR par part.
  Parts de capitalisation - classe BG : à partir du 17/04/2026 au prix de 1.000 EUR par part.

13.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

13.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment, par le biais d'une gestion combinant une approche discrétionnaire (sur la base de notre analyse fondamentale) et quantitative (sur la base de nos scores de performances en termes d'égalité des genres), est de faire bénéficier les actionnaires du potentiel de croissance des actions de sociétés qui sont bien notées en matière d'égalité des genres et/ou qui promeuvent « l'empowerment » (la mise en position de responsabilité) des femmes.

Politique de placement du compartiment:

Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions telles que par exemple certificats d'investissement, warrants.

Les actifs du compartiment pourront également être investis accessoirement au travers des autres catégories d'actifs mentionnées dans les statuts annexés au présent document. Ainsi, à titre accessoire, les actifs du compartiment pourront également être placés en instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités. Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment.

Stratégie particulière:

Les actifs de ce compartiment sont investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions de sociétés à travers le monde qui sont bien notées en matière d'égalité des sexes et/ou qui promeuvent « l'empowerment » (la mise en position de responsabilité) des femmes et ce au travers de 4 axes majeurs :

Equilibre des genres dans le « leadership » et la main d'œuvre (ex. : dans la composition du Conseil d'Administration, dans le Comité de Direction, dans le personnel,..);

Egalité de rémunération et équilibre entre vie professionnelle et vie privée (ex. : initiatives pour promouvoir le travail flexible, le congé parental, la réduction de l'écart salarial, ...) ;

Politiques de promotion de l'égalité des genres (ex. : dans les procédures d'engagement, les plans de carrière, ...);

Engagement, transparence et responsabilité en faveur de « l' empowerment » (la mise en position de responsabilité) des femmes.

La gestion du compartiment s'appuie sur une sélection rigoureuse d'un nombre limité d'actions de toutes capitalisations, basé sur une combinaison d'une approche quantitative et discrétionnaire.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1. Politique d'exclusion :

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».
En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;
b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2. Respect des critères définis par le label Towards Sustainability.

3. Indicateurs et targets

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales - via l'investissement dans le Master - sont les suivants :

- Un minimum de 80% des actifs du compartiment seront investis dans des actions de sociétés ayant au minimum 30% de femmes dans le Conseil d'Administration
- Le compartiment s'engage à avoir – au niveau du portefeuille - un nombre de femmes dans le Conseil d'Administration des sociétés investies, supérieur à celui de l'indice de référence.
- Le compartiment s'engage à avoir – au niveau du portefeuille - un score de diversité des genres au sein des sociétés investies, supérieur à celui de l'indice de référence.
-

4. Min % d'actifs nets investi en investissements durables: 20%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez-vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement- responsable/index.aspx

5. Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le cosmpartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

6. Les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité sont d'application.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

Ce compartiment prend en compte les principales incidences négatives en prioritisant :

- PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales;
- PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance ;
- PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées:

Le compartiment pourra avoir recours, dans le respect des règles légales
en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture de différents risques (marché, change, ...). En cas d'utilisation d'effet de levier, le risque global qui découlerait des seules positions sur instruments dérivés, ne pourra excéder 100 % de la valeur nette des actifs. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les instruments sous-jacents.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change:

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir systématiquement l'exposition du risque de change.

La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

13.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

13.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

13.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice. L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI World (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières dans les pays à marchés développés.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque, à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera modérée à importante, à savoir comprise entre 2% et 6%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

13.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Wo=Men a sous-performé le MSCI World NR EUR au cours de l'exercice. L'exposition aux technologies de l'information a eu un impact positif, mais celui-ci a été compensé par une sélection de titres moins favorable, notamment dans les valeurs financières, l'industrie et la santé. La bonne gouvernance, la diversité et l'inclusion constituent des critères de sélection importants pour le fonds. Certaines entreprises ne font dès lors pas partie de l'univers d'investissement. Plusieurs d'entre elles ont enregistré de solides performances, si bien que leur absence a pesé sur la performance relative. Au sein du portefeuille, Alphabet, Lam Research et Advanced Micro Devices ont figuré parmi les principaux contributeurs positifs. Les positions dans SAP, Microsoft et Intercontinental Exchange ont pesé sur la performance relative.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Les dépassements suivants de la politique d'investissement ont été constatés durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026 :

Dépassement passif de la règle d'investissement du prospectus « Au moins 80 % du portefeuille est investi dans des titres dont le conseil d'administration présente un pourcentage de femmes supérieur ou égal à 30 %. » VNI en date du 27/11/2025 au 15/12/2025. Valeur : 79,90 %.

Tous les dépassements ont concerné une limite légale ou une limite prospectus et se sont produits involontairement, c'est-à-dire en raison d'effets de marché. Ils ont été signalés au gestionnaire par la banque dépositaire. Ils ont tous été résolus. Plus de détails peuvent être obtenus auprès du promoteur de la SICAV, Belfius Banque, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

13.1.8 . Politique future

Belfius Equities Wo=Men reste axé sur des entreprises financièrement solides qui associent une gouvernance de qualité à un engagement tangible en faveur de l'égalité des genres, de la diversité et de l'inclusion. L'univers d'investissement est large et couvre les technologies, la santé, l'industrie, les services financiers et les valeurs de consommation. Une entreprise n'est toutefois intégrée au portefeuille que si elle satisfait à la fois aux exigences financières et aux critères de gouvernance et de diversité. La préférence va aux entreprises dotées d'avantages concurrentiels et d'un bilan sain. Les phases de faiblesse des marchés peuvent offrir des opportunités de renforcer des positions de qualité.

13.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.

Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Dérivés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

13.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**169.386.275,94**	**163.085.048,42**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**167.549.078,22**	**160.876.295,66**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	167.549.078,22	160.876.295,66
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-23.847,86**
B. Dettes		-23.847,86
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-598.337,86**	**20.973,43**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.913.219,79	135.753,62
b. Avoirs fiscaux	52.167,10	58.898,87
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-2.563.724,75	-173.679,06
V. Dépôts et liquidités	**2.782.168,36**	**2.555.038,02**
A. Avoirs bancaires à vue	2.782.168,36	2.555.038,02
VI. Comptes de régularisation	**-346.632,78**	**-343.410,83**
C. Charges à imputer (-)	-346.632,78	-343.410,83
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**169.386.275,94**	**163.085.048,42**
A. Capital	**119.147.040,15**	**139.229.592,70**
B. Participations au résultat	**-873.810,09**	**1.891.509,87**
C. Résultat reporté	**25.206.760,44**	**28.364.219,54**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**25.906.285,44**	**-6.400.273,69**

13.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**26.997.627,65**	**-5.694.784,93**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	25.309.986,81	1.078.068,33
D. Autres valeurs mobilières		29.546,16
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	1.687.640,84	-6.802.399,42
II. Produits et charges des placements	**1.937.645,42**	**2.370.329,20**
A. Dividendes	2.146.411,01	2.387.422,29
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	53.684,68	301.680,50
C. Intérêts d'emprunts (-)	-528,48	-63.647,35
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-261.921,79	-255.126,24
III. Autres produits		**0,95**
B. Autres		0,95
IV. Coûts d'exploitation	**-3.014.217,36**	**-3.000.222,61**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-123.448,60	-81.868,65
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-49.463,25	-49.477,02
Classe C	-49.268,57	-49.356,12
Classe Y	-194,68	-120,90
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.466.667,70	-2.470.721,20
Classe C	-2.463.424,27	-2.468.702,69
Classe Y	-3.243,43	-2.018,51
b. Gestion administrative et comptable	-166.227,77	-152.552,40
Classe C	-165.574,04	-152.179,77
Classe Y	-653,73	-372,63
E. Frais administratifs (-)	-10.628,27	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-21.093,38	-32.320,10
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	-55,55
H. Services et biens divers (-)	-28.041,73	-39.725,52
J. Taxes	-157.497,34	-158.093,61
Classe C	-156.775,95	-157.610,94
Classe Y	-721,39	-482,67
K. Autres charges (-)	9.017,35	-15.408,56
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-1.076.571,94**	**-629.892,46**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**25.921.055,71**	**-6.324.677,39**
VI. Impôts sur le résultat	**-14.770,27**	**-75.596,30**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**25.906.285,44**	**-6.400.273,69**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**50.239.235,79**	**23.855.455,72**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	25.206.760,44	28.364.219,54
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	25.906.285,44	-6.400.273,69
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-873.810,09	1.891.509,87
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-13.624.738,29**	**2.361.873,73**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-35.920.097,16**	**-25.206.760,44**
IV. (Distribution des dividendes)	**-694.400,34**	**-1.010.569,02**

13.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

13.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				***167.549.078,22***	***100,00%***	***98,92%***
États-Unis				**120.370.610,80**	**71,84%**	**71,06%**
ABBVIE INC	11.539,00	USD	251,64	2.539.730,57	1,52%	1,50%
ADVANCED MICRO DEVICES	8.173,00	USD	580,91	4.152.696,08	2,48%	2,45%
AGILENT TECHNOLOGIES INC	37.228,00	USD	132,83	4.325.194,82	2,58%	2,55%
ALPHABET INC-CL A	27.413,00	USD	357,37	8.568.690,47	5,11%	5,06%
AMAZON.COM INC	28.129,00	USD	238,34	5.863.960,34	3,50%	3,46%
AMERICAN EXPRESS CO	5.974,00	USD	338,25	1.767.432,43	1,05%	1,04%
AMERIPRISE FINANCIAL INC	4.033,00	USD	458,76	1.618.279,61	0,97%	0,96%
ANALOG DEVICES INC	9.071,00	USD	397,17	3.151.166,86	1,88%	1,86%
APPLE INC	24.548,00	USD	289,36	6.212.900,62	3,71%	3,67%
CITIGROUP INC	21.367,00	USD	139,96	2.615.696,07	1,56%	1,54%
COCA-COLA CO/THE	11.455,00	USD	81,27	814.263,84	0,49%	0,48%
DELL TECHNOLOGIES -C	2.477,00	USD	431,46	934.773,39	0,56%	0,55%
ELI LILLY & CO	2.814,00	USD	1.199,43	2.952.152,56	1,76%	1,74%
EMERSON ELECTRIC CO	17.474,00	USD	143,15	2.187.879,91	1,31%	1,29%
HILTON WORLDWIDE HOLDINGS IN	8.988,00	USD	330,46	2.597.895,99	1,55%	1,53%
HOME DEPOT INC	8.999,00	USD	352,68	2.775.970,72	1,66%	1,64%
IDEX CORP	5.881,00	USD	226,95	1.167.403,96	0,70%	0,69%
INTEL CORP	10.066,00	USD	139,63	1.229.349,76	0,73%	0,73%
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	22.959,00	USD	123,11	2.472.214,20	1,47%	1,46%
INTUITIVE SURGICAL INC	1.918,00	USD	397,68	667.147,94	0,40%	0,39%
JOHNSON CONTROLS INTERNATION	17.250,00	USD	146,11	2.204.493,57	1,32%	1,30%
JPMORGAN CHASE & CO	7.840,00	USD	327,33	2.244.614,01	1,34%	1,33%
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	2.719,00	USD	350,07	832.537,68	0,50%	0,49%
KLA CORP	13.260,00	USD	301,71	3.499.234,32	2,09%	2,07%
LAM RESEARCH CORP	8.713,00	USD	433,33	3.302.374,08	1,97%	1,95%
MARSH & MCLENNAN COS	5.154,00	USD	166,67	751.348,88	0,45%	0,44%
MASTERCARD INC - A	7.104,00	USD	513,60	3.191.300,97	1,90%	1,88%
MCKESSON CORP	1.564,00	USD	755,60	1.033.638,07	0,62%	0,61%
MERCK & CO. INC.	11.218,00	USD	128,50	1.260.835,30	0,75%	0,74%
MICROSOFT CORP	25.796,00	USD	373,02	8.416.359,59	5,02%	4,97%
MONGODB INC	2.700,00	USD	335,90	793.256,36	0,47%	0,47%
MOODY'S CORP	5.714,00	USD	452,92	2.263.609,62	1,35%	1,34%
MORGAN STANLEY	5.000,00	USD	209,04	914.195,75	0,54%	0,54%
NVIDIA CORP	60.437,00	USD	200,09	10.577.135,77	6,31%	6,25%
OWENS CORNING	17.219,00	USD	158,96	2.394.063,01	1,43%	1,41%
PALO ALTO NETWORKS INC	8.444,00	USD	341,02	2.518.650,29	1,50%	1,49%
PROCTER & GAMBLE CO/THE	12.606,00	USD	146,64	1.616.849,33	0,96%	0,96%
PROGRESSIVE CORP	7.004,00	USD	218,45	1.338.252,25	0,80%	0,79%
S&P GLOBAL INC	6.861,00	USD	407,26	2.443.987,46	1,46%	1,44%
STRYKER CORP	2.786,00	USD	314,84	767.203,92	0,46%	0,45%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	5.338,00	USD	501,36	2.340.820,15	1,40%	1,38%
UNITEDHEALTH GROUP INC	4.403,00	USD	415,63	1.600.646,28	0,95%	0,95%
WW GRAINGER INC	1.867,00	USD	1.360,40	2.221.522,61	1,33%	1,31%
XYLEM INC	31.229,00	USD	118,21	3.228.881,39	1,93%	1,91%
France				**9.706.706,93**	**5,79%**	**5,73%**
AIR LIQUIDE SA	15.185,00	EUR	173,28	2.631.256,80	1,57%	1,55%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	15.000,00	EUR	79,16	1.187.400,00	0,71%	0,70%
DANONE	24.627,00	EUR	71,74	1.766.740,98	1,05%	1,04%
HERMES INTERNATIONAL	498,00	EUR	1.598,00	795.804,00	0,47%	0,47%
L'OREAL	5.319,00	EUR	383,65	2.040.634,35	1,22%	1,21%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4.502,00	EUR	285,40	1.284.870,80	0,77%	0,76%
Pays-Bas				**7.858.810,83**	**4,69%**	**4,64%**
ARGENX SE - ADR	2.100,00	USD	927,77	1.704.117,03	1,02%	1,01%
ASML HOLDING NV	3.001,00	EUR	1.721,40	5.165.921,40	3,08%	3,05%
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	3.444,00	EUR	287,10	988.772,40	0,59%	0,58%
Allemagne				**6.646.273,42**	**3,97%**	**3,92%**
ALLIANZ SE-REG	4.206,00	EUR	414,10	1.741.704,60	1,04%	1,03%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
INFINEON TECHNOLOGIES AG	28.046,00	EUR	81,67	2.290.516,82	1,37%	1,35%
SAP SE	10.228,00	EUR	134,00	1.370.552,00	0,82%	0,81%
SIEMENS ENERGY AG	7.500,00	EUR	165,80	1.243.500,00	0,74%	0,73%
Espagne				**6.114.621,76**	**3,65%**	**3,61%**
IBERDROLA SA	205.824,00	EUR	21,84	4.495.196,16	2,68%	2,65%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	29.380,00	EUR	55,12	1.619.425,60	0,97%	0,96%
Royaume-Uni				**5.204.769,01**	**3,11%**	**3,07%**
ASTRAZENECA PLC	9.382,00	GBP	141,00	1.535.711,63	0,92%	0,91%
COMPASS GROUP PLC	129.871,00	USD	32,30	3.669.057,38	2,19%	2,16%
Japon				**2.547.760,46**	**1,52%**	**1,51%**
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR	74.600,00	JPY	6.346,00	2.547.760,46	1,52%	1,51%
Italie				**2.473.046,07**	**1,48%**	**1,46%**
ENEL SPA	79.349,00	EUR	10,05	797.774,85	0,48%	0,47%
INTESA SANPAOLO	279.678,00	EUR	5,99	1.675.271,22	1,00%	0,99%
Belgique				**2.316.328,80**	**1,38%**	**1,37%**
KBC GROUP NV	19.416,00	EUR	119,30	2.316.328,80	1,38%	1,37%
Irlande				**1.678.152,19**	**1,00%**	**0,99%**
CRH PLC	9.000,00	USD	107,00	842.298,61	0,50%	0,50%
TE CONNECTIVITY PLC	4.740,00	USD	201,61	835.853,58	0,50%	0,49%
Suède				**1.204.749,41**	**0,72%**	**0,71%**
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	3.000,00	USD	459,13	1.204.749,41	0,72%	0,71%
Suisse				**806.944,75**	**0,48%**	**0,48%**
ROCHE HOLDING AG-BR	2.194,00	CHF	339,20	806.944,75	0,48%	0,48%
Canada				**620.303,79**	**0,37%**	**0,37%**
AGNICO EAGLE MINES LTD	4.566,00	CAD	220,36	620.303,79	0,37%	0,37%
Total ACTIONS				**167.549.078,22**	**100,00%**	**98,92%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**167.549.078,22**	**100,00%**	**98,92%**
Avoirs bancaires à vue				**2.782.168,36**		**1,64%**
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		1.628.314,55		0,96%
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		869.542,44		0,51%
BELFIUS BANQUE S.A.		GBP		100.927,30		0,06%
BELFIUS BANQUE S.A.		DKK		75.507,46		0,04%
BELFIUS BANQUE S.A.		JPY		45.858,29		0,03%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		32.040,76		0,02%
BELFIUS BANQUE S.A.		CAD		12.536,53		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		NOK		17.090,97		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		HKD		265,41		0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		SEK		84,65		0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**2.782.168,36**		**1,64%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-598.337,86**		**-0,35%**
AUTRES				**-346.632,78**		**-0,21%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**169.386.275,94**		**100,00%**

13.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	74,31
France	5,03
Pays-Bas	4,69
Allemagne	3,97
Espagne	3,65
Royaume-Uni	3,11
Japon	1,52
Italie	1,48
Belgique	1,38
Suisse	0,50
Canada	0,37
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	76,77
EUR	19,94
JPY	1,52
GBP	0,92
CHF	0,48
CAD	0,37
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Technologies de l'information	33,59
Financières	17,85
Soins de santé	12,85
Consommation discrétionnaire	10,34
Industrie	10,22
Services de communication	5,83
Consommation de base	3,72
Services aux collectivités	3,16
Matériaux	2,44
TOTAL	**100,00**

13.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	**2ème semestre**	**Exercice complet**
Achats	16.947.843,68	62.555.331,31	79.503.174,99
Ventes	21.898.831,54	77.969.553,77	99.868.385,31
Total 1	**38.846.675,22**	**140.524.885,08**	**179.371.560,30**
Souscriptions	5.657.135,66	2.886.669,55	8.543.805,21
Remboursements	9.697.826,49	17.448.578,72	27.146.405,21
Total 2	**15.354.962,15**	**20.335.248,27**	**35.690.210,42**
Moyenne de référence de l'actif net total	168.522.607,77	161.120.195,90	164.882.578,79
Taux de rotation	**13,94%**	**74,60%**	**87,14%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation accru

Le taux de rotation plus élevé reflète une sélection active des titres et des rééquilibrages dans un contexte de forte dispersion des marchés et d'évolution rapide de la visibilité bénéficiaire. La stratégie est exposée aux Technologies de l'information, à la consommation discrétionnaire et à la Santé. Après l'intensification des tensions entre les États-Unis et l'Iran, les valeurs de croissance et les entreprises sensibles au marché ont subi des pressions, tandis que les inquiétudes liées à la hausse des prix du pétrole, au raffermissement du dollar américain et au ralentissement potentiel des dépenses des consommateurs ont accru l'incertitude. L'exposition à la technologie et à la consommation discrétionnaire a donc été

activement gérée, tandis que les caractéristiques plus défensives de la santé ont joué un rôle stabilisateur. Lorsque les marchés se sont normalisés en mai et en juin et que les valeurs technologiques et les semi-conducteurs se sont redressés, les pondérations individuelles ont de nouveau été adaptées afin de profiter du retour de l'appétit pour le risque.

13.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	40.388,631	34.917,218	388.834,252	62.100,731	35.239,693	415.695,29	20.272,734	53.970,713	381.997,311
Classe C - Dis	59.889,11	41.875,035	374.093,782	75.478,638	45.344,813	404.227,606	20.235,949	77.263,387	347.200,168
Classe Y - Cap	6.471,972		9.258,767	9.172,912	40,679	18.391,00	4.824,434	1.372,005	21.843,429
TOTAL			**772.186,802**			**838.313,897**			**751.040,909**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	7.796.811,21	6.586.088,37	13.294.920,57	7.447.508,99	4.337.007,63	11.627.546,66
Classe C - Dis	11.063.425,88	7.563.587,43	15.262.004,50	9.015.100,31	4.050.174,07	15.475.420,11
Classe Y - Cap	180.747,35		300.192,93	1.246,82	156.623,51	43.438,44
TOTAL	**19.040.984,44**	**14.149.675,80**	**28.857.118,00**	**16.463.856,12**	**8.543.805,21**	**27.146.405,21**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	82.325.941,64	211,73	84.865.571,54	204,15	91.399.697,15	239,27
Classe C - Dis	75.629.743,17	202,17	77.654.471,97	192,11	77.192.290,02	222,33
Classe Y - Cap	292.134,67	31,55	565.004,91	30,72	794.288,77	36,36
TOTAL	**158.247.819,48**		**163.085.048,42**		**169.386.275,94**	

13.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

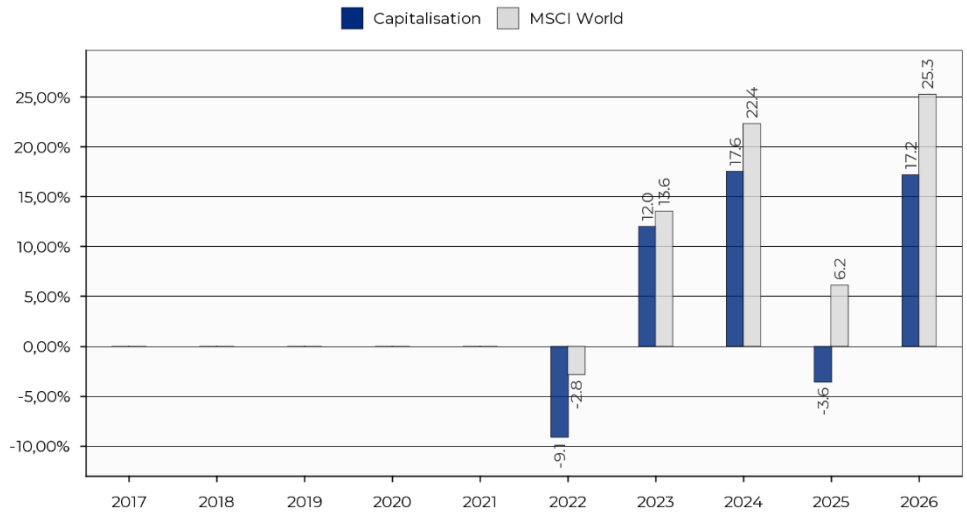

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
17,20% (en EUR)	9,93% (en EUR)	6,23% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe Y

Rendement annuel

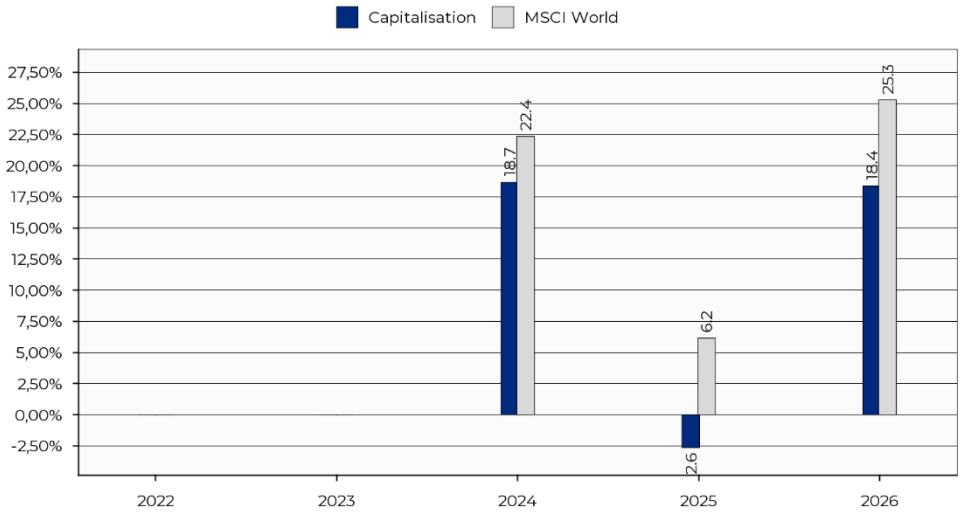

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
18,36% (en EUR)	11,00% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

13.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	**Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*** :	**Coûts de transaction**** :
Part de capitalisation C - BE6322168962	1,76%	0,05%
Part de distribution C - BE6322175066	1,77%	0,05%
Part de capitalisation Y - BE6333893848	0,76%	0,05%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

13.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2024 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

14 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT MOVE

14.1 . RAPPORT DE GESTION

14.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Move a été lancé le 30 juin 2021.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 01/06/2021 au 30/06/2021 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 01/06/2021 au 30/06/2021 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe BG : à partir du 17/04/2026 au prix de 1.000 EUR par part.

14.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

14.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

Le Compartiment est un fonds Feeder de Candriam Sustainable Equity Future Mobility (le « Master ») dont l'objectif est de bénéficier de la performance du marché des actions mondiales de sociétés qui proposent des solutions pour une mobilité future plus propre, plus sûre et plus intelligente sur la base d'une gestion discrétionnaire. La sélection s'appuie essentiellement sur les caractéristiques financières des titres et une analyse interne des critères ESG.

Investissement du Feeder dans le Master :

Le Feeder investit en permanence au minimum 95% de ses actifs nets dans des parts du Master
Les actifs pourront également être investis accessoirement jusqu'à 5% :

- en liquidités,
- en instruments financiers dérivés dans un but de couverture.

Les rendements offerts par le Compartiment seront semblables à ceux offerts par le Master avant déduction des frais spécifiques au Compartiment.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

En tant que fonds "feeder", le compartiment prend en considération les PAI comme le Master; c.-à-d. "PAI de niveau 2" selon l'analyse ESG propriétaire de Candriam.

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/
>Sustainability related disclosures - Funds >"Principal Adverse Impacts at Product Level Policy", pp. 9 et 10.

Les informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports annuels conformément à l'article 7, 1 b) du Règlement SFDR.

Analyse ESG pour les investissements du Master

Une analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés.

Informations concernant le Master

Dénomination :

Candriam Sustainable Equity Future Mobility, un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Sustainable, sicav répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Candriam Sustainable a été constituée le 21 Décembre 2015 conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et pour une durée illimitée. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B202950. Candriam Sustainable a désigné Candriam comme Société de Gestion et CACEIS Bank, Luxembourg Branch en tant que banque dépositaire et agent payeur principal.

Politique d'investissement :

La stratégie d'investissement du Master consiste à investir principalement dans des actions d'entreprises de petite, de moyenne et de grande capitalisation dans le monde entier, qui proposent des solutions pour une mobilité future plus propre, plus sûre et plus intelligente.

Il s'agit d'entreprises qui s'engagent dans des activités favorisant la transition vers :

- Une mobilité plus propre, comme les sociétés qui fabriquent, vendent ou promeuvent les véhicules et vélos électriques, la technologie des batteries, l'hydrogène et la pile à combustible, les transports publics, le contrôle des émissions, etc.
- Une mobilité plus sûre, comme les sociétés qui fabriquent, vendent ou promeuvent la conduite autonome, les véhicules connectés, les systèmes avancés d'aide à la conduite, les systèmes de circulation de nouvelle génération, etc.
- Une mobilité plus intelligente, comme les sociétés qui fabriquent, vendent ou promeuvent la mobilité numérique, la ville intelligente, l'économie du partage, la mobilité aérienne urbaine, etc.

Le Master peut détenir, dans les limites des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, à titre accessoire, les instruments financiers suivants :

- Titres autres que ceux décrits ci-dessus (c'est-à-dire les REIT à capital fixe éligibles, les actions A chinoises à hauteur de 10%, les actions de sociétés actives dans le secteur automobile, à hauteur de 30 %, etc.),
- instruments du marché monétaire,
- dépôts et/ou liquidités,
- OPC et OPCVM pour un maximum de 10 % des actifs.

Facteurs de risque spécifiques:

Le profil de risque du Master est équivalent au profil de risque du Feeder tel que détaillé ci-dessous (Risques spécifiques).

L'investisseur est invité à consulter le profil de risque du Master dans le document d'informations clés du Master.

Les facteurs de risques spécifiques du Master ainsi que les définitions des paramètres de risque dans le prospectus du Master.

Monnaie d'évaluation : USD.

La monnaie d'évaluation du Master est exprimée en USD, alors que la monnaie d'évaluation du Feeder est exprimée en EUR.

Pour plus d'informations sur le Master (dont notamment les définitions des abréviations), les investisseurs sont invités à consulter les documents tenus à leur disposition aux endroits listés au § « Sources d'informations » du prospectus.

Le prospectus du Master est disponible sur demande auprès de l'Investment Manager.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux du Feeder :

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Le Master répond quant à lui aux exigences de transparence de l'Art. 9 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il a un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1. Politique d'exclusion

En tant que fonds Feeder, le compartiment applique la politique

d'exclusion du Master (Exclusions SRI de niveau 3).

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Déclarations SFDR – Candriam > Candriam Exclusion Policy.

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».

En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2. Indicateurs et targets:

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales - via l'investissement dans le Master - sont les suivants:

- Le compartiment s'engage à obtenir un alignement global du portefeuille sur un scénario de température inférieur ou égal à 2 degrés.
- Le compartiment s'engage à avoir une exposition plus importante que l'indice de référence sur des sociétés à fort impact (High Stakes Companies), c'est-à-dire des sociétés qui opèrent dans les secteurs considérés comme clés pour la décarbonisation de l'économie et l'atteinte de l'objectif zéro émission nette. Il s'agit des sociétés dans les secteurs tels qu'indiqués dans le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, où l'on retrouve entre autres la production et distribution d'électricité et de gaz, les industries extractives et manufacturières, la construction, le transport, l'agriculture et les activités immobilières. Dans le contexte de leur activité, certaines sociétés peuvent avoir de fortes émissions de gaz à effet de serre.

Les entreprises éligibles doivent avoir une exposition individuelle aux activités liées à une mobilité future plus propre, plus sûre et plus intelligente, d'au moins 10 % en termes de revenus ou de capex ou de orderbook.

Les objectifs sont réalisés grâce au cadre d'analyse thématique mobilité qui a été développé par l'Investment Manager afin de sélectionner les entreprises qui contribuent ou apportent des solutions directes et tangibles au défi de la mobilité future. Cette analyse permet de sélectionner, même au sein des secteurs les plus émetteurs de CO2, les entreprises qui mitigent ou permettent par leur activité/produits de réduire l'impact climatique (exemple : énergies alternatives, véhicules électriques, stockage d'électricité).

3.Min % d'actifs nets investi en investissements durables: 76%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez-vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement-responsable/index.aspx

4.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

5.Les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité sont d'application.

Plus d'informations sont disponibles dans le code de transparence du compartiment : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Codes de transparence – Fonds.

14.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

14.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

14.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice. L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI ACWI (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières sur les marchés développés et émergents du monde entier.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs sous-jacents de l'OPC présent dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque, à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited,

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet.
Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

14.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Move a surperformé son indice de référence officiel, le MSCI World All Countries NR EUR, au cours de l'exercice. Tant l'allocation sectorielle que la sélection de titres ont contribué positivement à la performance relative. La forte surpondération des technologies de l'information a apporté le principal avantage d'allocation. La sélection au sein du secteur a également été positive grâce à l'exposition aux semi-conducteurs, à l'électronique de puissance et aux infrastructures d'IA. La sous-pondération de Microsoft a elle aussi contribué positivement, le titre ayant été à la traîne. Les sous-pondérations des valeurs financières, des biens de consommation de base, de la santé et des services de communication ont également été positives, ces secteurs étant restés à la traîne du marché dans son ensemble. Delta Electronics, la sous-pondération de Microsoft et Infineon Technologies ont apporté les trois plus fortes contributions positives, tandis que BYD, WSP Global et Alstom ont été les trois principaux contributeurs négatifs.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

14.1.8 . Politique future

Deux évolutions structurelles continuent de transformer le secteur de la mobilité : l'électrification et la conduite autonome. La baisse des coûts ainsi que les progrès en matière de sécurité, de densité énergétique et de vitesse de recharge des batteries favorisent la diffusion des véhicules électriques, tandis que des modèles plus abordables réduisent l'écart de prix avec les voitures à moteur thermique. Les investisseurs établissent par ailleurs une distinction croissante entre les constructeurs capables de se développer de manière rentable et les entreprises qui rivalisent principalement sur les volumes. Les opportunités les plus attrayantes pourraient donc se situer davantage chez les fournisseurs de semi-conducteurs, d'électronique de puissance, de batteries et de solutions d'automatisation des usines que chez les constructeurs automobiles traditionnels.

Les véhicules sont parallèlement davantage pilotés par des logiciels et de plus en plus connectés. Des capteurs avancés, la puissance de calcul embarquée, les systèmes de communication et les logiciels intelligents améliorent la sécurité, la consommation d'énergie et l'expérience de conduite. L'électrification s'étend en outre des voitures particulières aux flottes commerciales, au transport lourd, au rail et à la mobilité urbaine. Cette évolution crée des opportunités dans les infrastructures de recharge, l'intégration au réseau, le stockage de l'énergie et le recyclage des batteries. La convergence de l'intelligence artificielle et des transports élargit ainsi l'univers d'investissement à l'ensemble de l'écosystème de la mobilité.

La trajectoire ne sera pas linéaire. Les prix des batteries, la réglementation, la géopolitique et le cycle des semi-conducteurs peuvent temporairement provoquer une baisse de la demande ou de fortes fluctuations boursières. L'équipe

continuera donc de privilégier les entreprises dotées d'une technologie différenciée, d'une situation financière solide et d'une exposition à plusieurs clients ou marchés finaux.

14.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.

Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Marchés émergents. Maître/Nourricier.

Le calendrier de calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds et du Fonds Maître est coordonné, afin d'exclure la possibilité d'opérations d'arbitrage sur leurs parts entre la valeur comptable et la valeur de marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

14.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**374.169.857,67**	**291.074.934,77**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**372.429.683,36**	**290.699.573,65**
E. OPC à nombre variable de parts	372.429.683,36	290.699.573,65
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-42.563,38**
B. Dettes		-42.563,38
IV. Créances et dettes à un an au plus	**105.546,18**	**-236.943,42**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	330.721,42	36.934,40
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-225.175,24	-273.877,82
V. Dépôts et liquidités	**2.342.567,55**	**1.215.316,07**
A. Avoirs bancaires à vue	2.342.567,55	1.215.316,07
VI. Comptes de régularisation	**-707.939,42**	**-560.448,15**
C. Charges à imputer (-)	-707.939,42	-560.448,15
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**374.169.857,67**	**291.074.934,77**
A. Capital	**223.650.248,86**	**236.051.793,66**
B. Participations au résultat	**-2.270.284,45**	**-868.567,65**
C. Résultat reporté	**49.164.161,48**	**47.780.695,68**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**103.625.731,78**	**8.111.013,08**

14.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**106.842.631,65**	**11.034.963,28**
E. OPC à nombre variable de parts	106.842.631,65	11.034.963,28
II. Produits et charges des placements	**2.290.764,90**	**2.212.997,38**
A. Dividendes	2.278.345,19	2.099.530,03
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	12.428,06	114.929,79
C. Intérêts d'emprunts (-)	-8,35	-1.462,44
III. Autres produits		**0,73**
B. Autres		0,73
IV. Coûts d'exploitation	**-5.479.968,42**	**-4.995.733,20**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-485,39	-19.884,08
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-81.656,58	-74.117,40
Classe C	-81.656,58	-74.117,40
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-4.899.398,27	-4.447.043,85
Classe C	-4.899.398,27	-4.447.043,85
b. Gestion administrative et comptable	-117.319,24	-82.912,77
Classe C	-117.319,24	-82.912,77
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-24.192,54	-12.611,93
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	-55,55
H. Services et biens divers (-)	-21.350,35	-56.276,06
J. Taxes	-324.319,01	-287.040,22
Classe C	-324.319,01	-287.040,22
K. Autres charges (-)	-8.210,04	-15.791,34
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-3.189.203,52**	**-2.782.735,09**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**103.653.428,13**	**8.252.228,19**
VI. Impôts sur le résultat	**-27.696,35**	**-141.215,11**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**103.625.731,78**	**8.111.013,08**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**150.519.608,81**	**55.023.141,11**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	49.164.161,48	47.780.695,68
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	103.625.731,78	8.111.013,08
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-2.270.284,45	-868.567,65
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-56.836.414,17**	**-3.994.388,22**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-92.174.044,58**	**-49.164.161,48**
IV. (Distribution des dividendes)	**-1.509.150,06**	**-1.864.591,41**

14.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

14.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Actions				372.429.683,36		100,00%	99,53%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				372.429.683,36		100,00%	99,53%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY FUTURE MOBILITY BF EUR C	122.336,28	EUR	1.667,93	204.048.346,50	47,50%	54,79%	54,53%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY FUTURE MOBILITY BF EUR D	107.797,86	EUR	1.562,01	168.381.336,86	39,20%	45,21%	45,00%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**372.429.683,36**		**100,00%**	**99,53%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**372.429.683,36**		**100,00%**	**99,53%**
Avoirs bancaires à vue				**2.342.567,55**			**0,63%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		2.342.567,55			0,63%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**2.342.567,55**			**0,63%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**105.546,18**			**0,03%**
AUTRES				**-707.939,42**			**-0,19%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**374.169.857,67**			**100,00%**

Dénomination	Max Frais de gestion
CANDRIAM SUS EQ FUT MOB BF EUR C	0,30%
CANDRIAM SUS EQ FUT MOB BF EUR D	0,30%

14.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	45,73
Allemagne	11,31
Japon	9,62
Taïwan	7,42
Chine	6,26
Suisse	4,61
France	4,34
Suède	2,83
Pays-Bas	2,60
Canada	1,22
Royaume-Uni	0,90
Autres	3,15
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	51,79
EUR	21,29
JPY	8,25
CNY	4,58
TWD	3,54
KRW	3,15
CHF	2,15
HKD	1,68
SEK	1,44
CAD	1,22
GBP	0,90
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**

Technologies de l'information	49,45
Industrie	35,71
Consommation discrétionnaire	8,53
Matériaux	2,41
Services de communication	1,77
Services aux collectivités	1,60
Financières	0,53
TOTAL	**100,00**

14.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats			
Ventes	12.247.407,78	12.865.113,10	25.112.520,88
Total 1	**12.247.407,78**	**12.865.113,10**	**25.112.520,88**
Souscriptions	11.451.301,45	10.800.652,89	22.251.954,34
Remboursements	19.438.261,08	21.521.330,56	40.959.591,64
Total 2	**30.889.562,53**	**32.321.983,45**	**63.211.545,98**
Moyenne de référence de l'actif net total	311.997.347,44	341.007.288,24	326.201.384,85
Taux de rotation	**-5,98%**	**-5,71%**	**-11,68%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

14.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	98.028,605	77.715,947	966.015,627	95.748,263	100.685,587	961.078,303	55.820,15	100.129,396	916.769,057
Classe C - Dis	101.472,231	95.108,31	854.181,673	81.000,939	124.490,696	810.691,916	60.604,201	116.721,086	754.575,031
TOTAL			**1.820.197,299**			**1.771.770,219**			**1.671.344,088**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	14.755.490,96	11.662.344,94	15.853.517,27	16.609.217,08	10.927.067,26	19.355.547,97
Classe C - Dis	15.118.341,57	13.976.814,64	13.156.600,25	19.906.807,84	11.324.887,08	21.604.043,67
TOTAL	**29.873.832,53**	**25.639.159,58**	**29.010.117,52**	**36.516.024,92**	**22.251.954,34**	**40.959.591,64**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	156.847.325,75	146,51	160.535.043,34	167,04	209.820.720,65	228,87
Classe C - Dis	135.768.723,62	146,51	130.539.891,43	161,02	164.349.137,02	217,80
TOTAL	**292.616.049,37**		**291.074.934,77**		**374.169.857,67**	

14.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

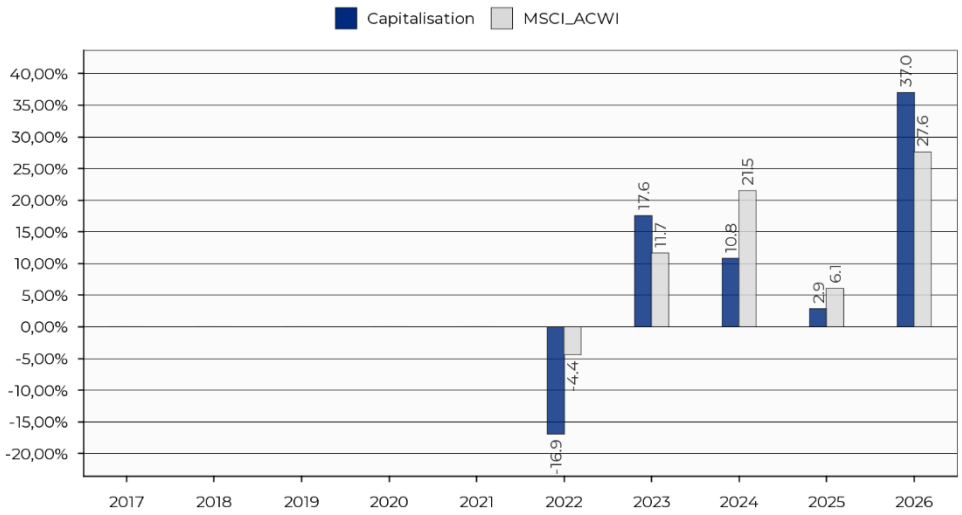

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
37,02% (en EUR)	16,03% (en EUR)	8,82% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

14.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE6326033816	1,85%	0,15%
Part de distribution C - BE6326054051	1,86%	0,15%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

14.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

15 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT BECOME

15.1 . RAPPORT DE GESTION

15.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Become a été lancé le 30 septembre 2021.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 01/09/2021 au 30/09/2021 au prix de 150 EUR par part.
  Parts de distribution - classe C : du 01/09/2021 au 30/09/2021 au prix de 150 EUR par part.

15.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

15.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

Le Compartiment est un fonds Feeder de Candriam Sustainable Equity Children (le « Master ») dont l'objectif est de tirer parti de la performance d'entreprises internationales qui contribuent au bien-être des enfants et ont un impact positif sur leurs vies, et de surperformer l'indice de référence. Les entreprises sont sélectionnées par le gestionnaire de fonds de manière discrétionnaire.

Investissement du Feeder dans le Master :

Le Feeder investit en permanence au minimum 95% de ses actifs nets dans des parts du Master
Les actifs pourront également être investis accessoirement jusqu'à 5%

- en liquidités,
- en instruments financiers dérivés dans un but de couverture.

Les rendements offerts par le Compartiment seront semblables à ceux offerts par le Master avant déduction des frais spécifiques au Compartiment.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

En tant que fonds "feeder", le compartiment prend en considération les PAI comme le Master; c.-à-d. "PAI de niveau 2" selon l'analyse ESG propriétaire de Candriam.

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/>Sustainability related disclosures - Funds >"Principal Adverse Impacts at Product Level Policy", pp. 9 et 10.

Les informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports annuels conformément à l'article 7, 1 b) du Règlement SFDR.

Analyse ESG pour les investissements du Master

Une analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Néanmoins cette analyse ESG n'est pas contraignante dans le processus d'investissement.

Information concernant le Master

Dénomination :

Candriam Sustainable Equity Children, un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Sustainable, sicav répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Candriam Sustainable a été constituée le 21 Décembre 2015 conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et pour une durée illimitée. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B202950. Candriam Sustainable a désigné Candriam comme Société de Gestion et CACEIS Bank, Luxembourg Branch en tant que banque dépositaire et agent payeur principal.

Politique d'investissement :

La stratégie d'investissement du Master consiste à investir principalement dans des actions d'entreprises de petite, de moyenne et de grande capitalisation de différents secteurs dans le monde entier, qui contribuent au bien-être des

enfants et ont un impact positif sur leurs vies. Il s'agit d'entreprises qui sont innovantes et fournissent des solutions qui contribuent:

-aux besoins essentiels des enfants (comme, par exemple, eau potable, hygiène publique, alimentation saine et suffisante, soins de santé, logement abordable, soutien des collectivités locales, etc...) ;

-au développement des enfants, (comme, par exemple, dans des domaines comme l'éducation, les infrastructures, la sécurité, les sports et les loisirs, le revenu familial et l'inclusion financière, etc...).

Le Master est un fonds de conviction : sa gestion est basée sur une sélection rigoureuse d'un nombre limité d'actions de toutes capitalisations.

Le Master peut détenir, dans les limites des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, à titre accessoire, les instruments financiers suivants :

-titres autres que ceux décrits ci-dessus (c'est-à-dire les REIT à capital fixe éligibles, les actions A chinoises à hauteur de 10% de l'actif net, etc.),

-instruments du marché monétaire,

-dépôts et/ou liquidités,

-OPC et OPCVM pour un maximum de 10 % des actifs.

Facteurs de risque spécifiques:

Le profil de risque du Master est équivalent au profil de risque du Feeder tel que détaillé ci-dessous (Risques spécifiques).

L'investisseur est invité à consulter le profil de risque du Master dans le document d'informations clés du Master.

Les facteurs de risques spécifiques du Master ainsi que les définitions des paramètres de risque dans le prospectus du Master.

Monnaie d'évaluation : USD.

La monnaie d'évaluation du Feeder est exprimée en EUR.

Pour plus d'informations sur le Master, les investisseurs sont invités à consulter les documents tenus à leur disposition aux endroits listés au §« Sources d'informations » du prospectus.

Le prospectus du Master est disponible sur demande auprès de l'Investment Manager.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux du Feeder :

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Le Master répond quant à lui aux exigences de transparence de l'Art. 9 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il a un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1.Politique d'exclusion

En tant que fonds Feeder, le compartiment applique la politique d'exclusion du Master (Exclusions SRI de niveau 3).

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/> Déclarations SFDR – Candriam > Candriam Exclusion Policy.

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».

En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a.Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b.Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.Indicateurs et targets:

2.Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou socialess, via l'investissement dans le Master, sont les suivants :

-Le compartiment s'engage à investir dans des sociétés dont au moins 30% des revenus moyens pondérés sont liés à des activités d'entreprise qui contribuent à fournir des services essentiels (eau propre, assainissement, soins de santé, nutrition, etc...) et/ou à fournir des produits/services qui contribuent au développement des enfants (éducation, inclusion financière, sports/loisirs, etc.);

-Investissement uniquement dans des sociétés dont au moins 10% du revenu (ou capex ou orderbook) est lié à des activités susmentionnées.

-Score ESG : le compartiment s'engage à avoir un score ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG propriétaire de Candriam.

3.Min % d'actifs nets investi en investissements durables: 76%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux via la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) visées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué 2022/1288 et via l'évaluation du niveau d'alignement à la TAP des investissements.

4.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le cosmpartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

5.Les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité sont d'application.

Plus d'informations sont disponibles dans le code de transparence du compartiment : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Codes de transparence – Fonds.

15.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

15.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

15.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice. L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI ACWI (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières dans les pays à marchés développés et émergents à travers le monde.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque, à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet.
Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

15.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Become a sous-performé le MSCI World All Countries NR au cours de l'exercice. Tant l'allocation sectorielle que la sélection de titres ont contribué négativement. Dans les technologies de l'information, l'exposition thématique limitée aux grandes entreprises de l'IA et des semi-conducteurs a pesé sur la performance relative. En raison de l'accent spécifique mis sur la santé, l'éducation, la sécurité et le bien-être des enfants, nombre de ces entreprises ne font pas partie de l'univers d'investissement. La sélection de titres dans les biens et services de luxe a également été défavorable. Les prestataires d'enseignement en ligne et de services de garde d'enfants, en particulier, ont affiché de faibles performances. Par ailleurs, l'exposition relativement élevée aux biens de consommation de base est restée à la traîne par rapport au marché dans son ensemble. La sélection de titres a été contrastée. Les positions dans Dell Technologies, Hoya et Equinix ont soutenu la performance relative. Microsoft, Badger Meter et Gen Digital ont apporté les trois principales contributions négatives.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

15.1.8 . Politique future

Belfius Equities Become reste axé sur les entreprises qui contribuent à la santé, à l'éducation, à la sécurité, à l'inclusion financière et au bien-être des enfants. Le portefeuille comprend également des sociétés actives dans l'accès numérique, les services aux familles et les infrastructures hydrauliques. Ce profil thématique peut s'écarter sensiblement du marché dans son ensemble, avec une exposition plus faible à l'énergie, aux matières premières, aux banques et à certaines grandes entreprises technologiques. Le portefeuille comporte en outre structurellement davantage de petites et moyennes capitalisations que l'indice de référence et présente une large diversification géographique. Cette discipline préserve la pureté du thème, mais peut temporairement peser sur la performance relative lorsqu'un nombre limité de leaders de marché non éligibles domine l'indice. L'équipe privilégie dès lors les entreprises dotées d'un bilan solide, proposant des produits ou services utiles et disposant d'une capacité d'investissement suffisante tout au long du cycle économique.

15.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans. Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : : Change. Dérivés. Marchés émergents. Liquidité. Concentration. Maître/Nourricier

Le calendrier de calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds et du Fonds Maître est coordonné, afin d'exclure la possibilité d'opérations d'arbitrage sur leurs parts entre la valeur comptable et la valeur de marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

15.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**26.760.669,04**	**46.265.368,29**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**26.736.305,33**	**46.044.151,48**
E. OPC à nombre variable de parts	26.736.305,33	46.044.151,48
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-6.765,35**
B. Dettes		-6.765,35
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-143.137,66**	**-144.771,33**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	3.741,50	2.636,28
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-146.879,16	-147.407,61
V. Dépôts et liquidités	**223.313,45**	**468.977,47**
A. Avoirs bancaires à vue	223.313,45	468.977,47
VI. Comptes de régularisation	**-55.812,08**	**-96.223,98**
C. Charges à imputer (-)	-55.812,08	-96.223,98
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**26.760.669,04**	**46.265.368,29**
A. Capital	**24.412.804,47**	**42.393.425,89**
B. Participations au résultat	**811.239,30**	**28.000,46**
C. Résultat reporté	**2.725.439,14**	**2.295.600,73**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**-1.188.813,87**	**1.548.341,21**

15.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**-790.446,62**	**2.129.582,92**
E. OPC à nombre variable de parts	-790.527,07	2.129.695,16
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	80,45	-112,24
II. Produits et charges des placements	**253.447,00**	**371.506,75**
A. Dividendes	248.666,54	349.553,96
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	4.781,67	21.957,52
C. Intérêts d'emprunts (-)	-1,21	-4,73
III. Autres produits	**0,78**	**0,63**
B. Autres	0,78	0,63
IV. Coûts d'exploitation	**-647.434,04**	**-925.604,12**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-62,00	-5.559,24
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-9.234,47	-13.013,39
Classe C	-9.234,47	-13.013,39
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-554.062,54	-780.798,77
Classe C	-554.062,54	-780.798,77
b. Gestion administrative et comptable	-16.038,34	-17.055,19
Classe C	-16.038,34	-17.055,19
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-10.348,30	-11.638,79
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	-55,56
H. Services et biens divers (-)	-31.684,04	-51.682,78
J. Taxes	-24.978,28	-44.104,59
Classe C	-24.978,28	-44.104,59
K. Autres charges (-)	2.010,93	-1.695,81
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-393.986,26**	**-554.096,74**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**-1.184.432,88**	**1.575.486,18**
VI. Impôts sur le résultat	**-4.380,99**	**-27.144,97**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**-1.188.813,87**	**1.548.341,21**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**2.347.864,57**	**3.871.942,40**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	2.725.439,14	2.295.600,73
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-1.188.813,87	1.548.341,21
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	811.239,30	28.000,46
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**208.803,56**	**-839.830,57**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-2.556.668,13**	**-2.725.439,14**
IV. (Distribution des dividendes)		**-306.672,69**

15.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

15.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Actions				26.736.305,33		100,00%	99,91%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				26.736.305,33		100,00%	99,91%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CHILDREN BF EUR ACC	14.538,38	EUR	1.003,10	14.583.448,98	47,70%	54,55%	54,50%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CHILDREN BF EUR DIS	13.020,41	EUR	933,37	12.152.856,35	39,75%	45,45%	45,41%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**26.736.305,33**		**100,00%**	**99,91%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**26.736.305,33**		**100,00%**	**99,91%**
Avoirs bancaires à vue				**223.313,45**			**0,83%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		220.723,44			0,83%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		1,03			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		GBP		931,05			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		AUD		1,56			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		673,69			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		JPY		0,46			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		SEK		0,07			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		NOK		594,19			0,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		ZAR		387,96			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**223.313,45**			**0,83%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-143.137,66**			**-0,53%**
AUTRES				**-55.812,08**			**-0,21%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**26.760.669,04**			**100,00%**

Dénomination	Max Frais de gestion
CANDRIAM SUS EQ CHILDREN BF EUR C	0,30%
CANDRIAM SUS EQ CHILDREN BF EUR D	0,30%

15.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	60,65
Royaume-Uni	14,51
France	9,42
Japon	4,41
Suisse	3,81
Irlande	2,36
Pays-Bas	2,34
Hong Kong	1,78
Autres	0,72
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	67,61
EUR	14,12
GBP	11,67
JPY	4,41
CHF	2,19
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Technologies de l'information	24,45
Soins de santé	15,40
Industrie	15,22
Consommation de base	11,94
Services de communication	10,63
Consommation discrétionnaire	9,63
Immobilier	6,13
Services aux collectivités	4,83
Financières	1,78
TOTAL	**100,00**

15.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats			
Ventes	7.340.126,82	11.177.192,26	18.517.319,08
Total 1	**7.340.126,82**	**11.177.192,26**	**18.517.319,08**
Souscriptions	357.670,34	244.774,78	602.445,12
Remboursements	7.152.137,30	11.484.219,74	18.636.357,04
Total 2	**7.509.807,64**	**11.728.994,52**	**19.238.802,16**
Moyenne de référence de l'actif net total	43.097.111,13	30.823.594,67	37.087.671,54
Taux de rotation	**-0,39%**	**-1,79%**	**-1,95%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

15.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	7.337,296	69.870,298	208.766,753	6.225,354	40.142,421	174.849,685	2.832,901	70.808,595	106.873,992
Classe C - Dis	6.817,88	92.457,332	197.058,589	3.899,243	47.621,486	153.336,346	1.573,569	67.276,979	87.632,936
TOTAL			**405.825,342**			**328.186,032**			**194.506,928**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	933.048,01	8.833.848,71	885.380,38	5.739.407,15	389.004,02	9.604.991,45
Classe C - Dis	865.629,86	11.722.526,99	553.163,49	6.798.434,05	213.441,10	9.031.365,59
TOTAL	**1.798.677,87**	**20.556.375,70**	**1.438.543,87**	**12.537.841,20**	**602.445,12**	**18.636.357,04**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	28.713.334,88	137,54	24.648.888,73	140,97	14.798.991,79	138,47
Classe C - Dis	27.102.989,53	137,54	21.616.479,56	140,97	11.961.677,25	136,50
TOTAL	**55.816.324,41**		**46.265.368,29**		**26.760.669,04**	

15.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

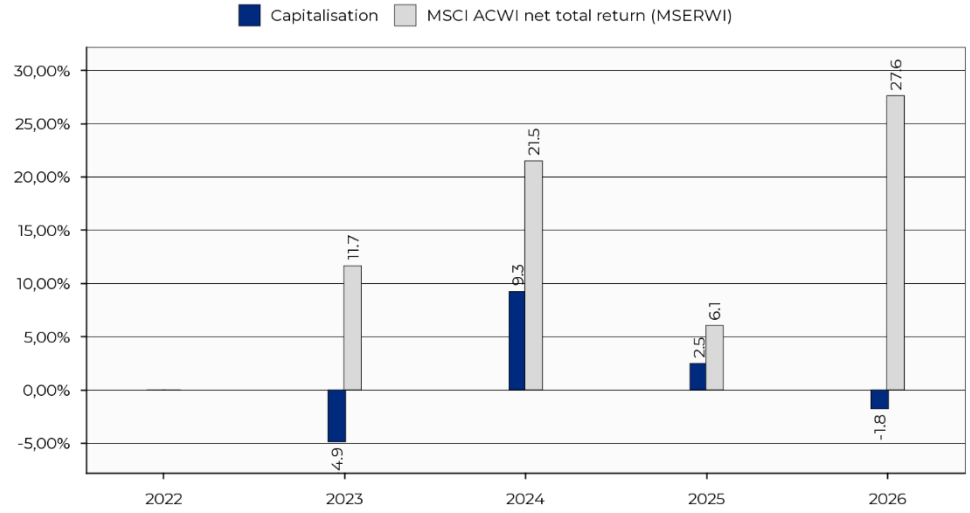

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
-1,77% (en EUR)	3,23% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

15.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE6328358781	1,94%	0,03%
Part de distribution C - BE6328359797	1,95%	0,03%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

15.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2024 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

16 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Re=New

16.1 . RAPPORT DE GESTION

16.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Re=New a été lancé le 31 janvier 2022.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 03/01/2022 au 31/01/2022 au prix de 150,00 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 03/01/2022 au 31/01/2022 au prix de 150,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe BG : à partir du 17/04/2026 au prix de 1.000 EUR par part.

16.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

16.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

Le Compartiment est un fonds Feeder de Candriam Sustainable Equity Circular Economy (le « Master ») dont l'objectif est bénéficier de la performance du marché des actions mondiales de sociétés qui proposent des solutions de transition vers une économie circulaire pour relever les grands défis du développement durable sur la base d'une gestion discrétionnaire. La sélection s'appuie essentiellement sur les caractéristiques financières des titres et une analyse interne des critères ESG.

Investissement du Feeder dans le Master :

Le Feeder investit en permanence au minimum 95% de ses actifs nets dans des parts du Master
Les actifs pourront également être investis accessoirement jusqu'à 5% :

- en liquidités,
- en instruments financiers dérivés dans un but de couverture.

Les rendements offerts par le Compartiment seront semblables à ceux offerts par le Master avant déduction des frais spécifiques au Compartiment.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

En tant que fonds "feeder", le compartiment prend en considération les PAI comme le Master; c.-à-d. "PAI de niveau 2" selon l'analyse ESG propriétaire de Candriam.

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/

>Sustainability related disclosures - Funds >"Principal Adverse Impacts at Product Level Policy", pp. 9 et 10.

Les informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports annuels conformément à l'article 7, 1 b) du Règlement SFDR.

Analyse ESG pour les investissements du Master

Une analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Néanmoins cette analyse ESG n'est pas contraignante dans le processus d'investissement.

Informations concernant le Master

Dénomination :

Candriam Sustainable Equity Circular Economy, un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Sustainable, sicav répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Candriam Sustainable a été constituée le 21 Décembre 2015 conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et pour une durée illimitée. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B202950. Candriam Sustainable a désigné Candriam comme Société de Gestion et CACEIS Bank, Luxembourg Branch en tant que banque dépositaire et agent payeur principal..

La monnaie d'évaluation du Master est exprimée en USD, alors que la monnaie d'évaluation du Feeder est exprimée en EUR.

Politique d'investissement :

La stratégie d'investissement du Master consiste à investir principalement dans des actions d'entreprises actives le monde entier de petite, de moyenne et de grande capitalisation soutenant la transition vers une économie circulaire. Ces entreprises sont à l'avant- garde de la transition, en offrant des produits, des processus, des technologies et/ou des services s'écartant du modèle économique linéaire actuel (« extraire, fabriquer et jeter ») en cherchant à réduire le besoin de matières premières neuves et/ou en réduisant la production de déchets. Ces entreprises se trouvent dans des secteurs tels que la gestion des déchets, les ressources renouvelables, le prolongement de la durée de vie des produits et services ainsi que l'optimisation des ressources.

Le Master peut détenir, dans les limites des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, à titre accessoire, les instruments financiers suivants :

-Titres autres que ceux décrits ci-dessus (c'est-à-dire les REIT à capital fixe éligibles, les actions A chinoises à hauteur de 10% de l'actif net, etc.),

-instruments du marché monétaire,

-dépôts et/ou liquidités,

-OPC et OPCVM pour un maximum de 10 % des actifs.

Facteurs de risque spécifiques:

Le profil de risque du Master est équivalent au profil de risque du Feeder tel que détaillé ci-dessous (Risques spécifiques).

L'investisseur est invité à consulter :

Le profil de risque du Master dans le document d'informations clés du Master.

Les facteurs de risques spécifiques du Master ainsi que les définitions des paramètres de risque dans le prospectus du Master.

Monnaie d'évaluation : USD.

La monnaie d'évaluation du Feeder est exprimée en EUR.

Pour plus d'informations sur le Master (dont notamment les définitions des abréviations), les investisseurs sont invités à consulter les documents tenus à leur disposition aux endroits listés au § « Sources d'informations » du prospectus.

Le prospectus du Master est disponible sur demande auprès de l'Investment Manager.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux du Feeder :

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Le Master répond quant à lui aux exigences de transparence de l'Art. 9 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il a un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1.Politique d'exclusion

En tant que fonds Feeder, le compartiment applique la politique d'exclusion du Master (Exclusions SRI de niveau 3).

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/> Déclarations SFDR – Candriam > Candriam Exclusion Policy.

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».

En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a.Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b.Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.Indicateurs et targets:

2Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales, via l'investissement dans le Master, sont les suivants :

- Le compartiment s'engage à obtenir un alignement global du portefeuille sur un scénario de température inférieur ou égal à 2 degrés..

Le calcul de la température d'un portefeuille est basé sur une méthodologie évaluant l'alignement d'un portefeuille avec un scénario spécifique de réduction des gaz à effet de serre. La méthodologie utilise les données disponibles sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises, ainsi que les émissions évitées et combine ces données avec une évaluation prospective de l'alignement des entreprises sur les objectifs de réduction de carbone spécifiques à un secteur.

-Le compartiment s'engage à avoir une exposition plus importante que l'indice de référence sur des sociétés à fort impact (High Stakes Companies), c'est-à-dire des sociétés qui opèrent dans les secteurs considérés comme clés pour la décarbonisation de l'économie et l'atteinte de l'objectif zéro émission nette. Il s'agit des sociétés dans les secteurs tels qu'indiqués dans le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, où l'on retrouve entre autres la production et distribution d'électricité et de gaz, les industries extractives et manufacturières, la construction, le transport, l'agriculture et les activités immobilières. Dans le contexte de leur activité, certaines sociétés peuvent avoir de fortes émissions de gaz à effet de serre.

Les entreprises éligibles doivent avoir un score circulaire d'au moins 5 (sur une échelle de 0 à 10, 10 étant le reflet de la circularité la plus élevée). Ce score circulaire résulte d'un cadre de circularité exclusif, qui s'articule autour de trois facteurs : l'engagement circulaire, les résultats circulaires et l'élan circulaire.

Ces objectifs sont réalisés grâce au cadre d'analyse thématique circulaire spécifique qui a été développé par l'Investment Manager afin de sélectionner les entreprises qui contribuent à apporter des solutions favorisant une économie circulaire. Elles ont été identifiées soit comme des fournisseurs de solutions directes et tangibles pour aborder la transition vers l'économie circulaire («facilitateurs»), soit comme des entreprises qui adoptent ces solutions dans leur chaîne de valeurs et leurs activités économiques, dans le but de fournir des produits ou des services qui aident les consommateurs à réduire leur impact environnemental (« transformateurs »).

3.Min % d'actifs nets investi en investissements durables: 76%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux via la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) visées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué 2022/1288 et via l'évaluation du niveau d'alignement à la TAP des investissements.

4.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088. Les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité sont d'application.

5.Les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité sont d'application.

Plus d'informations sont disponibles dans le code de transparence du compartiment : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Codes de transparence – Fonds.

16.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

16.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

16.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice.

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI ACWI (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières sur les marchés développés et émergents du monde entier.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs sous-jacents de l'OPC présent dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque, à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence.Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

16.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Re=New a sous-performé le MSCI World All Countries NR au cours de l'exercice. La stratégie était principalement surpondérée dans les secteurs de l'industrie et des matériaux, et sous-pondérée dans l'énergie, les valeurs financières et les services de communication. En raison de l'orientation thématique du fonds, l'exposition limitée aux grandes entreprises technologiques a surtout pesé sur la performance relative. Le fonds ne détenait ainsi aucune position dans Micron Technology, Alphabet, TSMC, SK Hynix et Samsung Electronics. Lorsque le thème le permettait, les gérants ont néanmoins investi dans des entreprises liées à l'IA et à la technologie. Les positions dans Dell Technologies, KLA et Infineon Technologies ont ainsi contribué positivement à la performance grâce à la demande croissante de serveurs d'IA, de puces avancées et d'applications économes en énergie. L'effet de la sélection de titres est néanmoins resté contrasté. Autodesk, Microsoft et Zebra Technologies ont notamment pesé sur la performance.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

16.1.8 . Politique future

La transition vers une économie circulaire devrait bénéficier d'un soutien supplémentaire de la politique européenne. Le projet européen de Circular Economy Act vise à renforcer le marché des matières premières secondaires, à favoriser la récupération des matériaux critiques contenus dans les déchets et à réduire la dépendance des entreprises européennes aux matières premières importées. Il pourrait soutenir de nouveaux investissements dans la collecte et le traitement des déchets, le recyclage, la réparation et le réemploi, les services environnementaux, les emballages plus durables et l'utilisation plus efficace des matériaux.

Les tensions au Moyen-Orient ont parallèlement remis en évidence la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement linéaires et dispersées à l'échelle internationale. Les perturbations sur les marchés de l'énergie, du transport et des matières premières peuvent limiter la disponibilité des matériaux et accroître les coûts de production. La collecte, la récupération et le réemploi au niveau local, les boucles de production fermées et les solutions moins dépendantes de matières premières rares revêtent dès lors une importance stratégique croissante.

Le durcissement des normes environnementales offre également des opportunités structurelles. La dépollution des PFAS accroît le besoin de tests spécialisés, de traitement de l'eau et d'assainissement des sols. Parallèlement, des technologies telles que l'optimisation des itinéraires, le tri automatisé, l'identification des matériaux et le recyclage des batteries peuvent réduire les coûts et augmenter la quantité de matières récupérées. Le fonds reste à cet égard axé sur des entreprises financièrement solides, dotées de solutions évolutives et d'un modèle économique durable, sans dépendre principalement de subventions temporaires ou de conditions économiques favorables.

16.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.

Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.
Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Marchés émergents. Liquidité. Maître/Nourricier.

Le calendrier de calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds et du Fonds Maître est coordonné, afin d'exclure la possibilité d'opérations d'arbitrage sur leurs parts entre la valeur comptable et la valeur de marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

16.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**161.274.699,73**	**219.264.505,79**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**160.781.029,11**	**218.610.473,96**
E. OPC à nombre variable de parts	160.781.029,11	218.610.473,96
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-32.062,72**
B. Dettes		-32.062,72
IV. Créances et dettes à un an au plus	**128.353,91**	**23.097,83**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	542.510,92	591.954,28
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-414.157,01	-568.856,45
V. Dépôts et liquidités	**668.474,26**	**1.090.859,81**
A. Avoirs bancaires à vue	668.474,26	1.090.859,81
VI. Comptes de régularisation	**-303.157,55**	**-427.863,09**
C. Charges à imputer (-)	-303.157,55	-427.863,09
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**161.274.699,73**	**219.264.505,79**
A. Capital	**130.924.862,45**	**217.981.933,49**
B. Participations au résultat	**-882.870,42**	**1.174.942,42**
C. Résultat reporté	**10.527.156,69**	**18.920.271,54**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**20.705.551,01**	**-18.812.641,66**

16.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**22.454.767,96**	**-16.363.094,22**
E. OPC à nombre variable de parts	22.454.767,96	-16.363.094,22
II. Produits et charges des placements	**1.267.151,11**	**2.039.618,92**
A. Dividendes	1.282.607,37	1.952.822,75
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	12.148,50	88.010,41
C. Intérêts d'emprunts (-)	-27.604,76	-1.214,24
III. Autres produits		**0,77**
B. Autres		0,77
IV. Coûts d'exploitation	**-2.993.306,15**	**-4.367.553,03**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-297,44	-18.540,96
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-45.384,64	-65.448,17
Classe C	-45.384,64	-65.448,17
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-2.723.076,63	-3.926.885,30
Classe C	-2.723.076,63	-3.926.885,30
b. Gestion administrative et comptable	-67.062,13	-73.857,99
Classe C	-67.062,13	-73.857,99
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-11.114,56	-13.818,85
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,67	-55,56
H. Services et biens divers (-)	-15.474,95	-54.403,81
J. Taxes	-135.026,41	-214.147,59
Classe C	-135.026,41	-214.147,59
K. Autres charges (-)	7.167,61	-394,80
Produits et charges de l'exercice (du semestre) Sous Total II + III + IV	**-1.726.155,04**	**-2.327.933,34**
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**20.728.612,92**	**-18.691.027,56**
VI. Impôts sur le résultat	**-23.061,91**	**-121.614,10**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**20.705.551,01**	**-18.812.641,66**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**30.349.837,28**	**1.282.572,30**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	10.527.156,69	18.920.271,54
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	20.705.551,01	-18.812.641,66
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-882.870,42	1.174.942,42
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-11.038.302,43**	**9.244.584,39**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-18.366.718,70**	**-10.527.156,69**
IV. (Distribution des dividendes)	**-944.816,15**	

16.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

16.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Actions				160.781.029,11		100,00%	99,69%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				160.781.029,11		100,00%	99,69%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY BF EUR C	78.083,49	EUR	1.107,97	86.514.162,20	40,21%	53,81%	53,64%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY BF EUR D	72.040,81	EUR	1.030,90	74.266.866,91	34,52%	46,19%	46,05%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**160.781.029,11**		**100,00%**	**99,69%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**160.781.029,11**		**100,00%**	**99,69%**
Avoirs bancaires à vue				**668.474,26**			**0,42%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		668.474,26			0,42%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**668.474,26**			**0,42%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**128.353,91**			**0,08%**
AUTRES				**-303.157,55**			**-0,19%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**161.274.699,73**			**100,00%**

Dénomination	Max Frais de gestion
CANDRIAM SUS EQ CIRC ECO BF EUR C	0,30%
CANDRIAM SUS EQ CIRC ECO BF EUR D	0,30%

16.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	68,58
France	6,98
Allemagne	6,11
Suisse	3,47
Danemark	3,23
Pays-Bas	2,97
Japon	2,77
Australie	1,35
Royaume-Uni	1,20
Espagne	1,08
Canada	0,86
Autres	1,39
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	63,76
EUR	19,84
DKK	3,23
CAD	2,85
JPY	2,77
CHF	2,48
GBP	2,33
KRW	1,39
AUD	1,35
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Industrie	29,16
Technologies de l'information	27,12
Matériaux	13,84
Consommation discrétionnaire	9,92
Consommation de base	7,17
Services aux collectivités	6,39
Soins de santé	4,57
Immobilier	1,83
TOTAL	**100,00**

16.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats		368.264,98	368.264,98
Ventes	41.509.405,62	39.143.071,29	80.652.476,91
Total 1	**41.509.405,62**	**39.511.336,27**	**81.020.741,89**
Souscriptions	2.664.142,28	1.787.026,76	4.451.169,04
Remboursements	42.664.822,40	40.481.703,71	83.146.526,11
Total 2	**45.328.964,68**	**42.268.730,47**	**87.597.695,15**
Moyenne de référence de l'actif net total	203.331.304,94	159.845.840,00	182.039.666,50
Taux de rotation	**-1,88%**	**-1,73%**	**-3,61%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

16.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	85.166,031	77.065,594	971.041,33	52.083,998	171.769,709	851.355,619	21.283,435	289.115,711	583.523,344
Classe C - Dis	72.951,869	160.846,144	1.020.825,023	36.533,645	270.993,833	786.364,835	11.436,914	325.393,673	472.408,076
TOTAL			**1.991.866,354**			**1.637.720,454**			**1.055.931,42**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	11.685.928,28	10.611.958,08	7.444.898,02	24.438.321,80	2.908.745,50	39.461.871,14
Classe C - Dis	10.021.472,25	22.113.783,74	5.209.584,43	38.009.776,75	1.542.423,54	43.684.654,97
TOTAL	**21.707.400,53**	**32.725.741,82**	**12.654.482,45**	**62.448.098,55**	**4.451.169,04**	**83.146.526,11**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	141.546.690,81	145,77	114.924.809,64	134,99	89.806.164,32	153,90
Classe C - Dis	148.803.654,76	145,77	104.339.696,15	132,69	71.468.535,41	151,29
TOTAL	**290.350.345,57**		**219.264.505,79**		**161.274.699,73**	

16.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

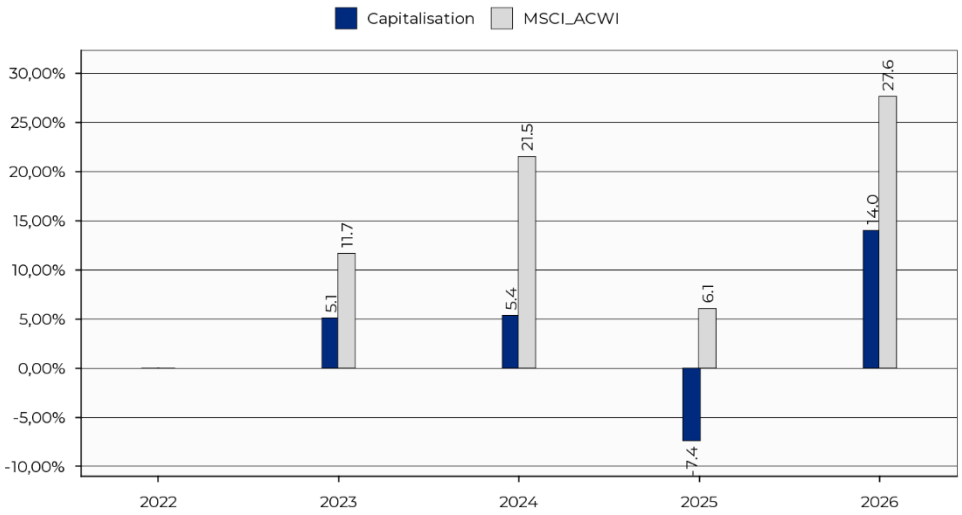

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
14,01% (en EUR)	3,62% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

16.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE6328360803	1,84%	0,09%
Part de distribution C - BE6328361819	1,83%	0,09%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

16.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2024 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR
Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

17 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Digit=All

17.1 . RAPPORT DE GESTION

17.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Digit=All a été lancé le 30 juin 2022.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 01/06/2022 au 30/06/2022 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 01/06/2022 au 30/06/2022 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe BG : à partir du 17/04/2026 au prix de 1.000 EUR par part.

17.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

17.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

Le Compartiment est un fonds Feeder de Candriam Equities L DigiTech (le « Master ») dont l'objectif, est de faire bénéficier les actionnaires du potentiel de croissance des actions mondiales de sociétés qui contribuent à la révolution technologique et de surperformer l'indice de référence. Les entreprises sont sélectionnées par l'équipe de gestion sur base discrétionnaire .

Investissement du Feeder dans le Master :

Le Feeder investit en permanence au minimum 95% de ses actifs nets dans des parts du Master

Les actifs pourront également être investis accessoirement jusqu'à 5%

- en liquidités,
- en instruments financiers dérivés dans un but de couverture.

Les rendements offerts par le Compartiment seront semblables à ceux offerts par le Master avant déduction des frais spécifiques au Compartiment.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

En tant que fonds "feeder", le compartiment prend en considération les PAI comme le Master; c.-à-d. "PAI de niveau 1" selon l'analyse ESG propriétaire de Candriam.

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/>Sustainability related disclosures - Funds >"Principal Adverse Impacts at Product Level Policy", pp. 9 et 10.

Les informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports annuels conformément à l'article 7, 1 b) du Règlement SFDR.

Analyse ESG

Une analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Néanmoins cette analyse ESG n'est pas contraignante dans le processus d'investissement.

Informations sur le Master

Dénomination :

Candriam Equities L DigiTech, un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Equities L, sicav répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Candriam Equities L a été constituée le 27 avril 1994 conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et pour une durée illimitée. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-47.449. Candriam Equities L a désigné Candriam comme Société de Gestion et CACEIS Bank, Luxembourg Branch en tant que banque dépositaire et agent payeur principal.

Politique d'investissement :

La stratégie d'investissement du Master consiste à investir principalement dans des actions de sociétés à travers le monde qui contribuent à la révolution technologique.

Le fonds cible plusieurs tendances technologiques, telles que :

-« Cloud Modernization » : Amélioration de la flexibilité et de la rentabilité des infrastructures Cloud.

-« Cyber Security : Protection des systèmes informatiques et des données contre les attaques numériques.

-« Next-Gen Devices » : Machines et appareils avancés intégrant entre autres l'IA, la 5G et la réalité augmentée.

-« Silicon Evolution » : Progrès technologiques dans les semi- conducteurs pour les technologies de nouvelle génération.

-« Connecting the Future »: Technologies comme la 5G et le Wifi 6 pour une connectivité internet ultra-rapide.

-« Green Tech » : Réduction de l'impact environnemental grâce à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

-« Automation Software » : Automatisation des tâches répétitives pour améliorer l'efficacité et la productivité.

-« AI & Data »: Innovations dans l'intelligence artificielle.

En résumé, le fonds cherche à profiter des opportunités offertes par ces différentes tendances technologiques pour générer des revenus.

L'allocation entre les différents sous-thèmes se base sur différents éléments comme notamment le climat macro-économique et le cycle d'innovation & d'investissement dans les sous-thèmes respectifs.

Ce compartiment est un fonds de conviction : la gestion du compartiment s'appuie sur une sélection rigoureuse d'un nombre limité d'actions de toutes capitalisations.

Le Master peut détenir, dans les limites des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, à titre accessoire, les instruments financiers suivants :

-Valeurs mobilières, autres que celles décrites ci-dessus,

-Instruments du marché monétaire,

-Dépôts et/ou liquidités,

-OPC et/ou OPCVM pour un maximum de 10 % de ses actifs.

Facteurs de risque spécifiques:

Le profil de risque du Master est équivalent au profil de risque du Feeder tel que détaillé ci-dessous (Risques spécifiques).

L'investisseur est invité à consulter :

-Le profil de risque du Master dans le document d'informations clés du Master

-Les facteurs de risques spécifiques du Master ainsi que les définitions des paramètres de risque dans le prospectus du Master.

Monnaie d'évaluation : USD.

La monnaie d'évaluation du Master est exprimée en USD, alors que la monnaie d'évaluation du Feeder est exprimée en EUR.

Pour plus d'informations sur le Master, les investisseurs sont invités à consulter les documents tenus à leur disposition aux endroits listés au §« Sources d'informations » du prospectus.

Le prospectus du Master est disponible sur demande auprès de l'Investment Manager.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Le Master répond également aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1.Politique d'exclusion

En tant que fonds Feeder, le compartiment applique la politique

d'exclusion du Master (§Exclusions de niveau 2A).

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/> Déclarations SFDR – Candriam > Candriam Exclusion Policy.

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».

En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a.Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b.Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2.Indicateurs et targets:

L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales - via l'investissement dans le Master - est le suivant:

- Le compartiment s'engage à avoir un score ESG supérieur à celui de son indice de référence.

3.Min % d'actifs nets investi en investissements durables: 19%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux via la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) visées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué 2022/1288 et via l'évaluation du niveau d'alignement à la TAP des investissements.

4.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le cosmpartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

Plus d'informations sont disponibles dans le code de transparence du compartiment : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Codes de transparence – Fonds.

17.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

17.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

17.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice.

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI World Information Technology Index (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance des actions du secteur de la technologie dans les pays à marchés développés.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque, à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

17.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Digit=All a nettement surperformé le MSCI World Information Technology NR au cours de l'exercice. Comme l'indice de référence est exclusivement composé d'entreprises technologiques, la surperformance a été presque entièrement déterminée par la sélection de titres. Les choix dans les mémoires, les semi-conducteurs et les équipements destinés aux centres de données d'IA ont été particulièrement favorables. SK Hynix, Samsung Electronics et Coherent ont apporté les trois plus fortes contributions positives. La sous-pondération de Micron Technology a en revanche constitué le principal frein, le titre ayant fortement bénéficié de la demande de mémoires destinées aux applications d'IA. Monday.com et ServiceNow ont également contribué négativement. La solide sélection de fabricants asiatiques de puces et de fournisseurs d'infrastructures d'IA a largement compensé ces effets négatifs.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

17.1.8 . Politique future

Belfius Equities Digit=All offre un accès diversifié aux technologies de l'économie numérique. La stratégie investit dans plusieurs marchés interconnectés et ne dépend donc pas d'un seul cycle de produits. Ses principaux domaines sont l'intelligence artificielle, le cloud computing, les infrastructures de données, la cybersécurité, les logiciels d'entreprise et les semi-conducteurs avancés.

Ces marchés deviennent de plus en plus interdépendants. Les applications d'IA nécessitent de la puissance de calcul, de la mémoire, des réseaux rapides, un stockage fiable, une gestion efficace de l'énergie, des plateformes de données et une sécurité robuste. À mesure que les entreprises intègrent l'IA à leurs processus quotidiens, le cycle d'investissement devrait s'étendre à l'ensemble de cette chaîne technologique.

Le cycle d'investissement actuel s'étend déjà au-delà des concepteurs de puces les plus connus et des plus grands exploitants de centres de données. Les mémoires spécialisées pour les serveurs d'IA, les connexions de données plus rapides, les équipements de fabrication de semi-conducteurs, les logiciels de conception de puces et les systèmes énergétiques plus efficaces occupent une place croissante dans le thème.

Quatre domaines restent au cœur du portefeuille :
- Infrastructures d'IA : puissance de calcul, mémoire, réseaux et systèmes énergétiques nécessaires pour entraîner et utiliser les modèles avancés.
- Semi-conducteurs avancés : concepteurs, fabricants et fournisseurs d'équipements qui permettent des performances toujours plus élevées.
- Cloud, logiciels et données : plateformes qui aident les entreprises à stocker l'information, automatiser les processus et mettre l'IA en production.
- Cybersécurité : solutions qui protègent des entreprises toujours plus connectées et des systèmes d'IA plus complexes.

L'équipe reste positive quant à la demande à long terme, mais reconnaît que la forte hausse des cours laisse moins de marge à la déception. Le portefeuille reste dès lors diversifié entre les différents thèmes et sélectif en matière de valorisation et d'avantage concurrentiel.

17.1.9 . Indicateur synthétique de risque

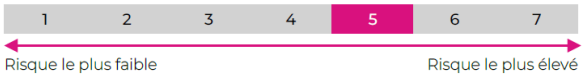

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans. Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Dérivés. Marchés émergents. Liquidité. Concentration. Durabilité. Maître/Nourricier.

Le calendrier de calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds et du Fonds Maître est coordonné, afin d'exclure la possibilité d'opérations d'arbitrage sur leurs parts entre la valeur comptable et la valeur de marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

17.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**691.998.318,21**	**337.031.494,34**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**692.020.333,70**	**335.403.571,46**
E. OPC à nombre variable de parts	692.020.333,70	335.403.571,46
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-49.283,93**
B. Dettes		-49.283,93
IV. Créances et dettes à un an au plus	**591.300,66**	**823.606,25**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.015.581,19	1.123.348,19
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-424.280,53	-299.741,94
V. Dépôts et liquidités	**743.662,53**	**1.554.334,57**
A. Avoirs bancaires à vue	743.662,53	1.554.334,57
VI. Comptes de régularisation	**-1.356.978,68**	**-700.734,01**
C. Charges à imputer (-)	-1.356.978,68	-700.734,01
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**691.998.318,21**	**337.031.494,34**
A. Capital	**367.863.425,93**	**256.681.390,83**
B. Participations au résultat	**13.590.489,90**	**13.466.775,36**
C. Résultat reporté	**62.041.655,07**	**41.363.682,58**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**248.502.747,31**	**25.519.645,57**

17.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**255.486.561,95**	**27.672.794,19**
E. OPC à nombre variable de parts	255.484.543,16	27.679.557,96
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	2.018,79	-6.763,77
II. Produits et charges des placements	**1.343.290,56**	**2.681.319,03**
A. Dividendes	1.296.997,81	2.589.376,04
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	46.306,29	91.943,17
C. Intérêts d'emprunts (-)	-13,54	-0,18
III. Autres produits	**1,55**	**0,93**
B. Autres	1,55	0,93
IV. Coûts d'exploitation	**-8.305.972,92**	**-4.713.133,28**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.340,09	-8.063,35
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-145.489,99	-82.194,90
Classe C	-145.489,99	-82.194,90
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-7.274.497,12	-4.109.750,71
Classe C	-7.274.497,12	-4.109.750,71
b. Gestion administrative et comptable	-172.738,28	-76.576,77
Classe C	-172.738,28	-76.576,77
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-19.481,48	-15.969,90
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,66	-55,56
H. Services et biens divers (-)	-26.592,24	-52.001,11
J. Taxes	-594.549,08	-311.190,45
Classe C	-594.549,08	-311.190,45
K. Autres charges (-)	-66.247,65	-57.330,53
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-6.962.680,81**	**-2.031.813,32**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**248.523.881,14**	**25.640.980,87**
VI. Impôts sur le résultat	**-21.133,83**	**-121.335,30**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**248.502.747,31**	**25.519.645,57**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**324.134.892,28**	**80.350.103,51**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	62.041.655,07	41.363.682,58
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	248.502.747,31	25.519.645,57
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	13.590.489,90	13.466.775,36
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-122.151.022,16**	**-17.532.953.51**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-201.020.346,73**	**-62.041.655,07**
IV. (Distribution des dividendes)	**-963.523,39**	**-775.494,93**

17.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

17.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Actions				692.020.333,70		100,00%	100,00%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				692.020.333,70		100,00%	100,00%
CANDRIAM EQUITIES L DIGITECH BF EUR ACC	82.015,11	EUR	3.568,00	292.629.919,62	36,06%	42,29%	42,29%
CANDRIAM EQUITIES L DIGITECH BF EUR DIS	114.201,60	EUR	3.497,24	399.390.414,08	49,22%	57,71%	57,71%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**692.020.333,70**		**100,00%**	**100,00%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**692.020.333,70**		**100,00%**	**100,00%**
Avoirs bancaires à vue				**743.662,53**			**0,11%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		665.243,58			0,10%
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		77.476,66			0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		942,29			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**743.662,53**			**0,11%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**591.300,66**			**0,09%**
AUTRES				**-1.356.978,68**			**-0,20%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**691.998.318,21**			**100,00%**

Dénomination	Max Frais de gestion
CANDRIAM EQT L DIGITECH BF EUR D	0,30%
CANDRIAM EQT L DIGITECH BF EUR C	0,30%

17.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	67,28
Taïwan	10,60
Pays-Bas	4,84
Allemagne	1,96
Japon	1,55
Canada	1,39
Chine	0,25
Autres	12,12
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	68,54
KRW	10,86
TWD	10,60
EUR	6,80
JPY	1,55
CAD	1,39
HKD	0,25
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Technologies de l'information	100,00
TOTAL	**100,00**

17.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	84.481.231,87	24.884.822,74	109.366.054,61
Ventes	3.420.608,09	4.801.938,55	8.222.546,64
Total 1	**87.901.839,96**	**29.686.761,29**	**117.588.601,25**
Souscriptions	112.353.440,82	66.621.488,64	178.974.929,46
Remboursements	27.001.935,76	44.585.746,69	71.587.682,45
Total 2	**139.355.376,58**	**111.207.235,33**	**250.562.611,91**
Moyenne de référence de l'actif net total	421.906.603,54	546.445.882,31	482.884.341,69
Taux de rotation	**-12,20%**	**-14,92%**	**-27,54%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

17.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	199.932,519	28.698,797	420.420,054	241.938,569	49.477,405	612.881,218	280.583,708	83.139,77	810.325,156
Classe C - Dis	305.404,346	52.448,239	599.892,10	293.996,479	118.393,649	775.494,93	348.846,547	160.818,087	963.523,39
TOTAL			**1.020.312,154**			**1.388.376,148**			**1.773.848,546**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	40.639.034,13	5.697.366,59	56.861.253,90	11.367.930,04	81.881.121,67	25.348.494,74
Classe C - Dis	61.187.259,56	10.131.050,10	67.100.319,62	26.196.781,17	97.093.807,79	46.239.187,71
TOTAL	**101.826.293,69**	**15.828.416,69**	**123.961.573,52**	**37.564.711,21**	**178.974.929,46**	**71.587.682,45**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	94.635.473,89	225,10	151.569.633,24	247,31	322.512.334,93	398,00
Classe C - Dis	132.366.884,56	220,65	185.461.861,10	239,15	369.485.983,28	383,47
TOTAL	**227.002.358,45**		**337.031.494,34**		**691.998.318,21**	

17.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. .Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

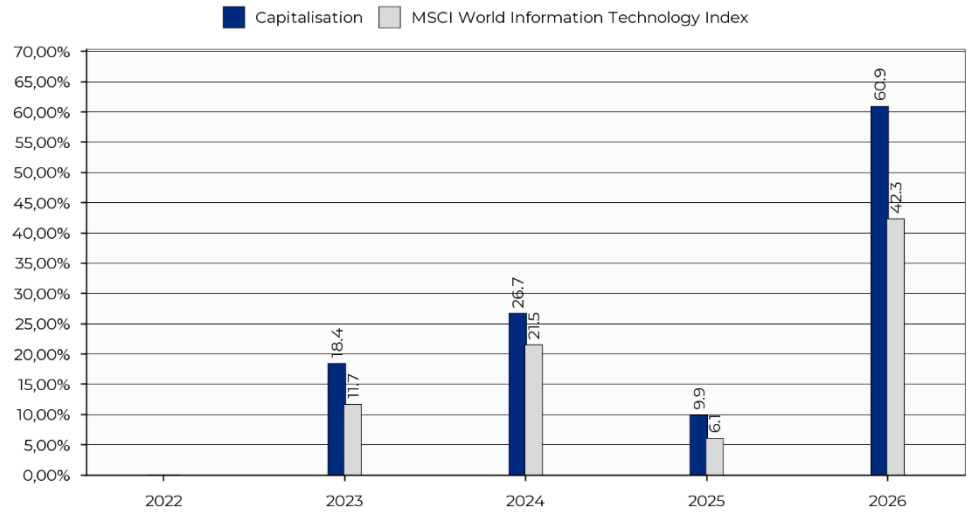

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
60,93% (en EUR)	30,86% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

17.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE6333894853	1,85%	0,28%
Part de distribution C - BE6333897880	1,85%	0,28%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

17.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

18 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Innov=Eat

18.1 . RAPPORT DE GESTION

18.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Innov=Eat a été lancé le 09 décembre 2022.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 14/11/2022 au 09/12/2022 au prix de 150 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 14/11/2022 au 09/12/2022 au prix de 150 EUR par part.

18.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

18.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier les actionnaires du potentiel de croissance des actions mondiales de sociétés qui contribuent à la production durable d'une alimentation suffisante et/ou qui fournissent une alimentation meilleure et plus saine, et de surperformer l'indice de référence. Les entreprises sont sélectionnées par l'équipe de gestion sur base discrétionnaire.

Politique de placement du compartiment:

Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions telles que par exemple certificats d'investissement, warrants.

Les actifs du compartiment pourront également être investis accessoirement au travers des autres catégories d'actifs mentionnées dans les statuts annexés au présent document. Ainsi, à titre accessoire, les actifs du compartiment pourront également être placés en instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités.

Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment.

Stratégie particulière:

Les actifs de ce compartiment sont investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions de sociétés à travers le monde qui contribuent à

-une production durable d'une alimentation suffisante (c.à.d. agriculture de précision, agriculture urbaine et verticale, ...) et/ou

-fournir une alimentation plus saine (c.à.d. nourriture biologique,protéines alternatives, compléments alimentaires ,...).

La gestion du compartiment s'appuie sur une sélection rigoureuse d'un nombre limité d'actions de toutes capitalisations, basée sur une approche discrétionnaire.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées:

Le compartiment pourra avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture de différents risques (marché, change, ...). En cas d'utilisation d'effet de levier, le risque global qui découlerait des seules positions sur instruments dérivés, ne pourra excéder 100 % de la valeur nette des actifs. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les instruments sous-jacents.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change:

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir systématiquement l'exposition du risque de change.

La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Catégorie SFDR :

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1. Politique d'exclusion :
Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».
En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;
b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2. Un minimum de 80% des actifs du compartiments seront investis dans des actions de sociétés considérées comme contribuant à une production durable ou efficace et/ou à une production alimentaire plus saine ou plus accessible, c'est-à- dire ayant une exposition individuelle aux activités mentionnées ci-dessus d'au moins 10 % en terme de revenus.

3. Investissement dans un portefeuille de sociétés dont la moyenne pondérée des revenus sont pour plus de 30 % liés à des activités qui visent à contribuer à une production alimentaire durable ou efficace et/ou à une production alimentaire plus saine ou plus accessible. Les critères d'éligibilité pour être considéré comme aligné au niveau des caractéristiques environnementaux et sociaux sont pris en compte au niveau des titres.

4. Min % d'actifs nets investi en investissements durables : 20%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez- vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement- responsable/index.aspx

5. Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

6.Les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité sont d'application.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives (« Principal adverse impacts » (PAI))

Ce compartiment prend en compte les principales incidences négatives en prioritisant les impacts négatifs liés à :

-PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;

- PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).

18.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

18.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

18.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice.

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI ACWI (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières sur les marchés développés et émergents du monde entier.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque, à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

18.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Innov=Eat a sous-performé le MSCI ACWI NR au cours de l'exercice. L'exposition structurellement plus faible aux technologies de l'information a fortement pesé sur la performance relative, tout comme l'exposition élevée aux biens de consommation de base. La plupart des grandes plateformes d'IA ne font pas partie de l'univers lorsque leurs activités ne présentent pas de lien clair avec l'alimentation, l'eau ou l'utilisation efficace des ressources. Au sein du portefeuille, Ajinomoto, Darling Ingredients et Rockwell Automation ont enregistré de solides performances grâce à leur exposition à l'innovation alimentaire, aux ingrédients renouvelables et à l'automatisation. Les positions dans Zebra Technologies, Zoetis et Simply Good Foods ont pesé sur la performance. L'orientation thématique a été la principale raison pour laquelle le fonds a sous-performé son indice de référence.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026.

18.1.8 . Politique future

Belfius Equities Innov=Eat continue d'investir dans la nutrition plus saine, l'agriculture durable, les tests et contrôles alimentaires, les infrastructures de l'eau et les processus de production plus efficaces. Ces activités sont soutenues par la

croissance démographique, la rareté des ressources naturelles, la nécessité de renforcer la sécurité alimentaire et la pression visant à réduire les déchets et l'impact environnemental.

Le portefeuille associe des entreprises relativement défensives de l'alimentation et des ingrédients à des sociétés plus cycliques qui fournissent des solutions d'automatisation, des équipements agricoles et d'autres technologies destinées à la chaîne alimentaire. Cet équilibre peut renforcer la résilience tout en conservant une exposition aux gains de productivité et à l'innovation.

L'équipe continue de privilégier les entreprises financièrement solides, dotées d'avantages concurrentiels clairs et proposant des produits utiles. La volatilité des marchés peut être mise à profit pour renforcer de manière sélective des entreprises de qualité qui contribuent à améliorer la qualité, l'efficacité ou la durabilité du système alimentaire mondial.

18.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.
Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Dérivés. Marchés émergents. Liquidité. Concentration. Durabilité.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

18.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**17.702.192,58**	**35.129.539,63**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**17.556.587,89**	**34.946.185,87**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	17.536.305,35	34.990.748,82
F. Instruments financiers dérivés		
j. Sur devises		
ii. Contrats à terme (+/-)	20.282,54	-44.562,95
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-5.136,95**
B. Dettes		-5.136,95
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-48.194,16**	**-11.218,37**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	16.183,24	28.378,30
b. Avoirs fiscaux	7.233,99	7.235,43
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-71.611,39	-46.832,10
V. Dépôts et liquidités	**242.466,70**	**281.273,27**
A. Avoirs bancaires à vue	242.466,70	281.273,27
VI. Comptes de régularisation	**-48.667,85**	**-81.564,19**
C. Charges à imputer (-)	-48.667,85	-81.564,19
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**17.702.192,58**	**35.129.539,63**
A. Capital	**18.525.077,43**	**38.481.052,91**
B. Participations au résultat	**1.068.084,19**	**-105.640,09**
C. Résultat reporté		**-1.648.666,65**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**-1.890.969,04**	**-1.597.206,54**
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)	**1.647.106,14**	**2.659.278,61**
A. Contrats à terme achetés	834.106,14	1.309.278,61
B. Contrats à terme vendus	813.000,00	1.350.000,00

18.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**-1.730.201,11**	**-1.388.405,39**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	-2.039.561,47	731.099,71
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme	41.539,21	-95.990,93
b. Autres positions et opérations de change	267.821,15	-2.023.514,17
II. Produits et charges des placements	**333.146,19**	**610.432,77**
A. Dividendes	389.431,44	682.026,51
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	5.502,48	27.128,17
C. Intérêts d'emprunts (-)	-38,44	-6.456,70
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-61.749,29	-92.265,21
III. Autres produits		**0,72**
B. Autres		0,72
IV. Coûts d'exploitation	**-490.249,68**	**-797.387,89**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-35.763,94	-32.477,45
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-7.734,54	-13.015,86
Classe C	-7.734,54	-13.015,86
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-386.730,87	-650.794,33
Classe C	-386.730,87	-650.794,33
b. Gestion administrative et comptable	-28.524,23	-42.668,68
Classe C	-28.524,23	-42.668,68
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-8.409,07	-11.560,62
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,66	-55,56
H. Services et biens divers (-)	-6.750,93	-15.965,86
J. Taxes	-15.088,41	-32.223,40
Classe C	-15.088,41	-32.223,40
K. Autres charges (-)	1.789,30	1.373,87
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-157.103,49**	**-186.954,40**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**-1.887.304,60**	**-1.575.359,79**
VI. Impôts sur le résultat	**-3.664,44**	**-21.846,75**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**-1.890.969,04**	**-1.597.206,54**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**-822.884,85**	**-3.351.513,28**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent		-1.648.666,65
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-1.890.969,04	-1.597.206,54
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	1.068.084,19	-105.640,09
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**822.884,85**	**3.351.513,28**

18.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

18.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				***17.536.305,35***	***99,88%***	***99,06%***
États-Unis				**8.804.336,59**	**50,15%**	**49,74%**
ABBOTT LABORATORIES	3.121,00	USD	90,74	247.703,61	1,41%	1,40%
AGCO CORP	2.213,00	USD	119,70	231.694,31	1,32%	1,31%
AGILENT TECHNOLOGIES INC	5.359,00	USD	132,83	622.615,21	3,55%	3,52%
AMERICAN WATER WORKS CO INC	768,00	USD	131,58	88.387,51	0,50%	0,50%
DARLING INGREDIENTS INC	9.215,00	USD	54,62	440.237,30	2,51%	2,49%
ECOLAB INC	2.891,00	USD	278,61	704.505,83	4,01%	3,98%
ELI LILLY & CO	699,00	USD	1.199,43	733.317,21	4,18%	4,14%
INGERSOLL-RAND INC	6.583,00	USD	81,99	472.089,71	2,69%	2,67%
JBT MAREL CORP	3.343,00	USD	145,00	423.978,83	2,41%	2,39%
LINDSAY CORP	3.680,00	USD	123,80	398.481,59	2,27%	2,25%
MCCORMICK & CO-NON VTG SHRS	10.301,00	USD	50,42	454.278,33	2,59%	2,57%
METTLER-TOLEDO INTERNATIONAL	392,00	USD	1.277,51	438.016,20	2,49%	2,47%
ROCKWELL AUTOMATION INC	1.642,00	USD	495,08	711.030,67	4,05%	4,02%
SPROUTS FARMERS MARKET INC	3.829,00	USD	84,58	283.264,95	1,61%	1,60%
SYSCO CORP	4.908,00	USD	83,58	358.795,28	2,04%	2,03%
TETRA TECH INC	7.125,00	USD	28,89	180.041,33	1,03%	1,02%
TOAST INC-CLASS A	6.000,00	USD	27,82	145.998,43	0,83%	0,82%
TRACTOR SUPPLY COMPANY	8.360,00	USD	31,61	231.137,58	1,32%	1,31%
VERALTO CORP	5.796,00	USD	88,68	449.566,41	2,56%	2,54%
XYLEM INC	6.395,00	USD	118,21	661.202,62	3,77%	3,73%
ZEBRA TECHNOLOGIES CORP-CL A	2.293,00	USD	263,26	527.993,68	3,01%	2,98%
Irlande				**2.290.570,10**	**13,05%**	**12,94%**
KERRY GROUP PLC-A	6.485,00	EUR	80,35	521.069,75	2,97%	2,94%
LINDE PLC	1.576,00	USD	518,94	715.341,07	4,08%	4,04%
SMURFIT WESTROCK PLC	11.157,00	USD	46,26	451.432,54	2,57%	2,55%
TRANE TECHNOLOGIES PLC	1.403,00	USD	491,16	602.726,74	3,43%	3,41%
Royaume-Uni				**1.311.701,49**	**7,47%**	**7,41%**
COMPASS GROUP PLC	22.491,00	USD	32,30	635.405,67	3,62%	3,59%
CRODA INTERNATIONAL PLC	7.118,00	GBP	30,24	249.881,96	1,42%	1,41%
SPIRAX GROUP PLC	5.374,00	GBP	68,35	426.413,86	2,43%	2,41%
Suisse				**1.118.024,46**	**6,37%**	**6,32%**
DSM-FIRMENICH AG	4.319,00	EUR	83,00	358.477,00	2,04%	2,03%
SGS SA-REG	4.137,00	CHF	93,72	420.406,22	2,40%	2,37%
SIG GROUP AG	23.117,00	CHF	13,53	339.141,24	1,93%	1,92%
Allemagne				**876.891,43**	**4,99%**	**4,95%**
GEA GROUP AG	8.301,00	EUR	60,05	498.475,05	2,84%	2,81%
SYMRISE AG	4.309,00	EUR	87,82	378.416,38	2,15%	2,14%
Japon				**839.968,34**	**4,78%**	**4,74%**
AJINOMOTO CO INC	21.500,00	JPY	5.873,00	679.544,90	3,87%	3,84%
KUBOTA CORP	11.100,00	JPY	2.685,50	160.423,44	0,91%	0,90%
France				**643.005,62**	**3,66%**	**3,63%**
DANONE	8.963,00	EUR	71,74	643.005,62	3,66%	3,63%
Danemark				**516.149,17**	**2,94%**	**2,92%**
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	9.344,00	DKK	412,90	516.149,17	2,94%	2,92%
Pays-Bas				**341.704,44**	**1,95%**	**1,93%**
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	9.702,00	EUR	35,22	341.704,44	1,95%	1,93%
les Iles Féroé				**322.104,95**	**1,83%**	**1,82%**
BAKKAFROST P/F	9.056,00	NOK	402,40	322.104,95	1,83%	1,82%
Portugal				**317.467,92**	**1,81%**	**1,79%**
JERONIMO MARTINS	18.942,00	EUR	16,76	317.467,92	1,81%	1,79%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
Canada				154.380,84	0,88%	0,87%
JAMIESON WELLNESS INC	6.008,00	CAD	41,68	154.380,84	0,88%	0,87%
Total ACTIONS				**17.536.305,35**	**99,88%**	**99,06%**
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES						
Contrat forwards				20.282,54	0,12%	0,12%
V/EUR/USD/20260727		EUR		20.282,54	0,12%	0,12%
Total INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES				**20.282,54**	**0,12%**	**0,12%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**17.556.587,89**	**100,00%**	**99,18%**
Avoirs bancaires à vue				**242.466,70**		**1,37%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		177.758,73		1,00%
BELFIUS BANQUE S.A.		GBP		33.913,04		0,19%
BELFIUS BANQUE S.A.		JPY		8.064,45		0,05%
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		6.694,47		0,04%
BELFIUS BANQUE S.A.		CAD		5.475,31		0,03%
BELFIUS BANQUE S.A.		NOK		3.748,33		0,02%
BELFIUS BANQUE S.A.		AUD		1.195,53		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		SEK		1.092,07		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		HKD		1.794,78		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		DKK		2.182,04		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		547,95		0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**242.466,70**		**1,37%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-48.194,16**		**-0,27%**
AUTRES				**-48.667,85**		**-0,28%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**17.702.192,58**		**100,00%**

18.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	60,30
Royaume-Uni	7,48
Suisse	6,38
Allemagne	5,00
Japon	4,79
France	3,67
Irlande	2,97
Danemark	2,94
Pays-Bas	1,95
Canada	0,88
Autres	3,65
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	63,92
EUR	17,44
JPY	4,79
CHF	4,33
GBP	3,86
DKK	2,94
NOK	1,84
CAD	0,88
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Industrie	32,14
Consommation de base	25,75
Matériaux	21,18
Soins de santé	11,64
Consommation discrétionnaire	4,94
Technologies de l'information	3,01
Financières	0,83
Services aux collectivités	0,50
TOTAL	**100,00**

18.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	1.374.134,37	1.228.601,59	2.602.735,96
Ventes	9.012.449,44	9.260.572,51	18.273.021,95
Total 1	**10.386.583,81**	**10.489.174,10**	**20.875.757,91**
Souscriptions	804.138,68	380.960,01	1.185.098,69
Remboursements	8.195.253,89	8.526.222,81	16.721.476,70
Total 2	**8.999.392,57**	**8.907.182,82**	**17.906.575,39**
Moyenne de référence de l'actif net total	31.011.906,30	20.578.135,65	25.881.250,48
Taux de rotation	**4,47%**	**7,69%**	**11,47%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

18.4.4 . Montant des engagements relatifs aux positions sur instruments financiers dérivés

Engagements sur forwards

Contrepartie	Engagement de l'instrument (reçu)	Devise	Engagement de l'instrument (verse)	Devise	Engagement de l'instrument (reçu) en devise du compartiment	Engagement de l'instrument (versé) en devise du compartiment	Date de réalisation de la transaction
V/EUR/USD/20260727	953.633,55	USD	813.000,00	EUR	834.106,14	813.000,00	29.04.26

18.4.5 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	27.692,822	25.485,552	163.296,718	10.481,359	38.168,936	135.609,14	6.109,755	63.764,348	77.954,548
Classe C - Dis	20.021,005	70.413,564	180.282,559	8.947,459	56.655,832	132.574,186	3.400,154	72.505,977	63.468,362
TOTAL			**343.579,276**			**268.183,326**			**141.422,91**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	3.880.159,73	3.556.446,36	1.489.514,95	5.440.852,19	757.710,42	7.797.782,76
Classe C - Dis	2.806.865,96	9.853.201,01	1.288.230,12	8.063.096,11	427.388,27	8.923.693,94
TOTAL	**6.687.025,69**	**13.409.647,37**	**2.777.745,07**	**13.503.948,30**	**1.185.098,69**	**16.721.476,70**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	22.553.498,34	138,11	17.763.342,85	130,99	9.757.190,17	125,17
Classe C - Dis	24.899.451,06	138,11	17.366.196,78	130,99	7.945.002,41	125,18
TOTAL	**47.452.949,40**		**35.129.539,63**		**17.702.192,58**	

18.4.6 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

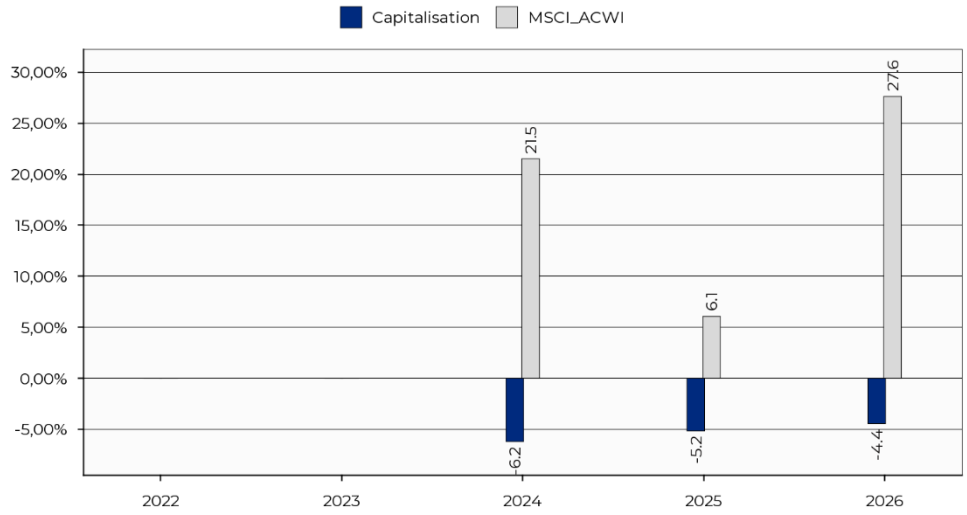

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
-4,44% (en EUR)	-5,27% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

18.4.7 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE6333898896	1,81%	0,07%
Part de distribution C - BE6333899902	1,80%	0,07%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

18.4.8 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2024 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

19 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT Water=Well

19.1 . RAPPORT DE GESTION

19.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Water=Well a été lancé le 29 septembre 2023.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 01/09/2023 au 29/09/2023 au prix de 150,00 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 01/09/2023 au 29/09/2023 au prix de 150,00 EUR par part.

19.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

19.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier les actionnaires du potentiel de croissance des actions mondiales de sociétés dont l'activité présente un lien avec la ressource en eau, tout en surperformant l'indice de référence. Ces sociétés sont sélectionnées, car elles permettent de réduire la pression exercée par les activités humaines sur les ressources hydriques. Dans ce cadre :

-au minimum 80% du portefeuille est investi dans des sociétés contribuant par les produits et services qu'elles fournissent à cet objectif en fournissant des solutions pour transporter l'eau, la traiter, la tester, en réduire les pertes dans le système et en valoriser les usages. Le compartiment vise notamment à avoir une moyenne pondérée de revenus au niveau du portefeuille – provenant de ces activités – d'au moins 20%.

-au maximum 20% du portefeuille est investi quant à lui dans des sociétés qui, bien qu'étant actives dans des secteurs sensibles à la qualité ou quantité d'eau disponible, voire étant elles-mêmes grandes consommatrices d'eau, démontrent dans leurs activités une gestion et approche de l'eau parmi les plus efficientes, ce qui permet d'en réduire sensiblement la consommation. Les entreprises sont sélectionnées par l'équipe de gestion sur base discrétionnaire.

Politique de placement du compartiment:

Catégories d'actifs autorisés:

Les actifs de ce compartiment seront investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions telles que par exemple certificats d'investissement, warrants.

Les actifs du compartiment pourront également être investis accessoirement au travers des autres catégories d'actifs mentionnées dans les statuts annexés au présent document. Ainsi, à titre accessoire, les actifs du compartiment pourront également être placés en instruments du marché monétaire, dépôts et/ou liquidités.

Les éventuels placements en parts d'organismes de placement collectif ne représenteront pas plus de 10% des actifs du compartiment.

Stratégie particulière:

Les actifs de ce compartiment sont investis principalement en actions et/ou en valeurs mobilières assimilables aux actions de sociétés à travers le monde dites :

- Facilitateurs de solutions dans le domaine de l'eau », soit des sociétés qui :

  - visent à permettre aux citoyens comme aux entreprises à accéder à une eau répondant à leurs besoins de consommation (analyse, filtration et purification de l'eau, audit et certification de sites de traitement d'eau, ...) ; et/ou
  - visent à fournir des solutions pour concevoir des infrastructures pour gérer et optimiser les flux, et/ou à fournir des services de transport et stockage de l'eau ; et/ou
  -visent à développer des solutions pour permettre une production et une utilisation plus efficace de l'eau (agriculture douce, résilience face aux événements climatiques extrêmes, ...),

- Entreprises démontrant dans leurs activités une gestion et une approche de l'eau parmi les plus efficientes. Il s'agit d'entreprises qui apportent une contribution positive à la préservation des ressources en eau en étant à la fois de grands consommateurs d'eau et en réduisant leur consommation d'eau douce, en atténuant les risques liés à l'eau et en cherchant à gérer efficacement les ressources en eau douce.

La gestion sélectionne de façon discrétionnaire un nombre limité d'actions d'entreprises de toute taille sur la base d'une approche mêlant des critères qualitatifs et des critères financiers.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Catégorie SFDR :
Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1.Politique d'exclusion :

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».
En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;

b.Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2.Investissement dans un portefeuille de sociétés dont la moyenne pondérée des revenus sont pour plus de 20 % liés à des activités qui visent à traiter l'eau, la distribuer, la protéger et la valoriser.

3.A cet effet, le compartiment investit au moins 80% du portefeuille dans des actions de sociétés dites "facilitateurs de solutions dans le domaine de l'eau", c'est-à-dire qui visent à permettre aux citoyens comme aux entreprises à accéder à une eau répondant à leurs besoins de consommation (analyse, filtration et purification de l'eau, audit et certification de sites de traitement d'eau, ...) ; et/ou qui visent à fournir des solutions pour concevoir des infrastructures pour gérer et optimiser les flux, et/ou à fournir des services de transport et stockage de l'eau ; et/ou qui visent à développer des solutions pour permettre une production et une utilisation plus efficace de l'eau (agriculture douce, résilience face aux événements climatiques extrêmes, ...).

4.Min % d'actifs nets investi en investissements durables : 20%.
Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux. Pour plus d'informations veuillez- vous en référer au résumé de la méthodologie de la SIF disponible sur le site web de Belfius AM via le lien suivant : https://www.belfiusam.be/fr/investissement- responsable/index.aspx

5.Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

6.Les Orientations de l'ESMA sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité sont d'application.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

Ce compartiment prend en compte les principales incidences négatives en prioritisant les impacts négatifs liés à :
-PAI 4 : Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ;
-PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
-PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).

Analyse ESG

Une analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Néanmoins cette analyse ESG n'est pas contraignante dans le processus d'investissement.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées:

Le compartiment pourra avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation de produits dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change et ce, tant dans un but d'investissement que

dans un but de couverture de différents risques (marché, change, ...). En cas d'utilisation d'effet de levier, le risque global qui découlerait des seules positions sur instruments dérivés, ne pourra excéder 100 % de la valeur nette des actifs. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types de produits dérivés sont plus volatils que les instruments sous-jacents.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change:

Le compartiment n'a pas l'intention de couvrir systématiquement l'exposition du risque de change.
La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

19.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

19.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

19.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice.

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI ACWI (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières sur les marchés développés et émergents du monde entier.

Utilisation de l'indice

Comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés, dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque, à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

19.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities Water=Well a sous-performé son indice de référence au cours de l'exercice. L'allocation sectorielle a apporté une contribution légèrement positive, mais celle-ci a été largement effacée par la sélection de titres négative. Les sous-pondérations des valeurs financières, de la consommation discrétionnaire, des biens de consommation de base et des services de communication ont été favorables, car ces secteurs sont restés à la traîne du marché dans son ensemble. La sous-pondération des technologies de l'information a en revanche été défavorable. En raison de l'accent strict mis sur les solutions liées à l'eau, de nombreuses grandes entreprises technologiques et liées à l'IA ne font pas partie de l'univers d'investissement. Le fonds a donc moins participé à la forte hausse de ces titres.

La sélection de titres a été contrastée. Taiwan Semiconductor, STMicroelectronics et Watts Water Technologies ont apporté les trois plus fortes contributions positives. Roper Technologies, Badger Meter et Bentley Systems ont le plus pesé sur la performance relative.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Les dépassements suivants de la politique d'investissement ont été constatés durant la période du 01/07/2025 au 30/06/2026 :

Dépassement passif de la règle d'investissement du prospectus « Au moins 80 % du portefeuille est investi dans des titres identifiés comme des facilitateurs de solutions dans le secteur de l'eau. » A partir du VNI en date du 11/06/2026. Valeur : 79,43%

Tous les dépassements ont concerné une limite légale ou une limite prospectus et se sont produits involontairement, c'est-à-dire en raison d'effets de marché. Ils ont été signalés au gestionnaire par la banque dépositaire. Le portefeuille est en periode de transition et devient un feeder en juillet. Plus de détails peuvent être obtenus auprès du promoteur de la SICAV, Belfius Banque, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

19.1.8 . Politique future

L'eau reste un thème d'investissement structurel, car la demande augmente alors que les infrastructures disponibles sont sous pression. La croissance démographique, l'activité industrielle ainsi que le vieillissement des canalisations et des installations de traitement nécessitent des investissements considérables. L'expansion des centres de données et la production de semi-conducteurs ajoutent de nouvelles sources de demande en eau, notamment pour le refroidissement et les procédés industriels.

Les compteurs intelligents, la détection des fuites, les modèles numériques de réseaux et la maintenance prédictive peuvent limiter les pertes d'eau et améliorer la fiabilité. De nouvelles membranes, une surveillance permanente et des techniques de traitement avancées aident en outre les services publics et les utilisateurs industriels à respecter des normes plus strictes, notamment celles qui concernent les PFAS. Dans les secteurs à forte consommation d'eau, les circuits fermés permettent de traiter et de réutiliser l'eau de procédé, réduisant ainsi à la fois la consommation et les rejets.

Les investissements sont soutenus par des programmes publics, des capitaux privés et des partenariats entre les secteurs public et privé. L'eau potable et des infrastructures fiables étant essentielles, bon nombre de ces dépenses ne peuvent être reportées durablement. Le thème présente ainsi un caractère relativement défensif, tandis que l'innovation technologique et le retard important des travaux d'infrastructure nécessaires continuent d'offrir des opportunités de croissance à long terme.

19.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans. Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Marchés émergents. Liquidité. Concentration.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

19.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**228.980.676,52**	**228.304.295,80**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**225.455.588,17**	**227.856.725,53**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	225.455.588,17	227.856.725,53
III. Créances et dettes à plus d'un an		**-33.384,77**
B. Dettes		-33.384,77
IV. Créances et dettes à un an au plus	**2.384.494,10**	**478.161,26**
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.674.324,43	619.541,31
b. Avoirs fiscaux	17.554,09	17.554,09
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-291.026,92	-142.886,30
c. Emprunts (-)	-16.357,50	-16.047,84
V. Dépôts et liquidités	**1.596.417,66**	**791.874,26**
A. Avoirs bancaires à vue	1.596.417,66	791.874,26
VI. Comptes de régularisation	**-455.823,41**	**-789.080,48**
C. Charges à imputer (-)	-455.823,41	-789.080,48
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**228.980.676,52**	**228.304.295,80**
A. Capital	**199.104.404,18**	**229.155.373,96**
B. Participations au résultat	**-1.077.314,75**	**1.471.208,62**
C. Résultat reporté	**5.712.742,02**	**13.400.090,58**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**25.240.845,07**	**-15.722.377,36**

19.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)	Au 30.06.25 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**26.151.686,09**	**-14.848.138,07**
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	24.018.584,69	-858.740,39
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	2.133.101,40	-13.989.397,68
II. Produits et charges des placements	**3.178.787,80**	**3.361.275,76**
A. Dividendes	3.523.315,16	3.728.654,88
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	19.972,50	79.038,69
C. Intérêts d'emprunts (-)	-7.021,18	-20.545,41
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-357.478,68	-425.872,40
III. Autres produits		**0,60**
B. Autres		0,60
IV. Coûts d'exploitation	**-4.072.578,00**	**-4.158.111,31**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-164.178,50	-162.216,89
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-67.973,22	-68.519,01
Classe C	-67.973,22	-68.519,01
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-3.398.641,19	-3.425.965,05
Classe C	-3.398.641,19	-3.425.965,05
b. Gestion administrative et comptable	-227.311,65	-213.554,39
Classe C	-227.311,65	-213.554,39
E. Frais administratifs (-)	-2.870,33	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-10.228,31	-14.509,99
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-166,66	-55,56
H. Services et biens divers (-)	-21.140,09	-34.960,25
J. Taxes	-203.422,01	-231.779,17
Classe C	-203.422,01	-231.779,17
K. Autres charges (-)	23.353,96	-6.551,00
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-893.790,20**	**-796.834,95**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**25.257.895,89**	**-15.644.973,02**
VI. Impôts sur le résultat	**-17.050,82**	**-77.404,34**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**25.240.845,07**	**-15.722.377,36**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**29.876.272,34**	**-851.078,16**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	5.712.742,02	13.400.090,58
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	25.240.845,07	-15.722.377,36
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.077.314,75	1.471.208,62
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-11.637.033,80**	**6.563.820,18**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-16.909.731,82**	**-5.712.742,02**
IV. (Distribution des dividendes)	**-1.329.506,72**	

19.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

19.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				***225.455.588,17***	***100,00%***	***98,46%***
États-Unis				**143.752.698,83**	**63,76%**	**62,78%**
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	50.064,00	USD	156,96	6.873.126,42	3,05%	3,00%
AECOM	36.896,00	USD	69,80	2.252.550,34	1,00%	0,98%
AGILENT TECHNOLOGIES INC	58.911,00	USD	132,83	6.844.352,43	3,04%	2,99%
AMERICAN WATER WORKS CO INC	49.674,00	USD	131,58	5.716.876,52	2,54%	2,50%
BADGER METER INC	33.821,00	USD	148,38	4.389.364,10	1,95%	1,92%
BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B	64.240,00	USD	29,89	1.679.466,11	0,74%	0,73%
CLEAN HARBORS INC	26.906,00	USD	298,75	7.030.672,18	3,12%	3,07%
ECOLAB INC	41.269,00	USD	278,61	10.056.814,56	4,46%	4,39%
ESSENTIAL UTILITIES INC	148.408,00	USD	38,31	4.972.894,67	2,21%	2,17%
FERGUSON ENTERPRISES INC	37.065,00	USD	237,33	7.694.075,44	3,41%	3,36%
IDEX CORP	45.921,00	USD	226,95	9.115.517,32	4,04%	3,98%
INGERSOLL-RAND INC	93.461,00	USD	81,99	6.702.411,78	2,97%	2,93%
INTEL CORP	47.672,00	USD	139,63	5.822.130,11	2,58%	2,54%
MUELLER WATER PRODUCTS INC-A	174.410,00	USD	25,83	3.940.357,12	1,75%	1,72%
OWENS CORNING	48.097,00	USD	158,96	6.687.220,43	2,97%	2,92%
ROPER TECHNOLOGIES INC	5.370,00	USD	338,39	1.589.394,12	0,70%	0,70%
SPX TECHNOLOGIES INC	21.612,00	USD	245,17	4.634.491,42	2,06%	2,03%
TETRA TECH INC	214.027,00	USD	28,89	5.408.239,33	2,40%	2,36%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	15.581,00	USD	501,36	6.832.581,26	3,03%	2,98%
VERALTO CORP	107.985,00	USD	88,68	8.375.850,43	3,71%	3,66%
WATERS CORP	15.257,00	USD	375,04	5.004.797,76	2,22%	2,19%
WATTS WATER TECHNOLOGIES-A	22.284,00	USD	391,45	7.629.731,30	3,38%	3,33%
XYLEM INC	78.398,00	USD	118,21	8.105.858,11	3,59%	3,54%
ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS C	144.670,00	USD	50,53	6.393.925,57	2,84%	2,79%
Royaume-Uni				**19.407.666,53**	**8,61%**	**8,47%**
ASTRAZENECA PLC	33.490,00	GBP	141,00	5.481.878,34	2,43%	2,39%
HALMA PLC	139.952,00	GBP	39,34	6.391.585,42	2,84%	2,79%
SEVERN TRENT PLC	142.795,00	GBP	29,56	4.900.185,98	2,17%	2,14%
UNITED UTILITIES GROUP PLC	173.334,00	GBP	13,09	2.634.016,79	1,17%	1,15%
Japon				**16.252.358,00**	**7,21%**	**7,10%**
KUBOTA CORP	377.300,00	JPY	2.685,50	5.452.951,81	2,42%	2,38%
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	134.500,00	JPY	9.151,00	6.623.850,74	2,94%	2,89%
ORGANO CORP	47.600,00	JPY	16.300,00	4.175.555,45	1,85%	1,83%
Taïwan				**11.782.816,90**	**5,22%**	**5,15%**
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	28.208,00	USD	477,57	11.782.816,90	5,22%	5,15%
France				**9.621.192,02**	**4,27%**	**4,20%**
L'OREAL	9.882,00	EUR	383,65	3.791.229,30	1,68%	1,65%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	159.988,00	EUR	36,44	5.829.962,72	2,59%	2,55%
Suisse				**9.356.143,68**	**4,15%**	**4,09%**
SGS SA-REG	34.329,00	CHF	93,72	3.488.548,53	1,55%	1,53%
STMICROELECTRONICS NV-NY SHS	89.577,00	USD	74,89	5.867.595,15	2,60%	2,56%
Danemark				**4.627.003,30**	**2,05%**	**2,02%**
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	83.764,00	DKK	412,90	4.627.003,30	2,05%	2,02%
Canada				**4.275.524,79**	**1,90%**	**1,87%**
STANTEC INC	37.359,00	CAD	97,82	2.252.986,89	1,00%	0,99%
WSP GLOBAL INC	18.656,00	CAD	175,85	2.022.537,90	0,90%	0,88%
Suède				**2.901.113,24**	**1,29%**	**1,27%**
ALFA LAVAL AB	55.634,00	SEK	577,00	2.901.113,24	1,29%	1,27%
Autriche				**1.851.141,60**	**0,82%**	**0,81%**
ANDRITZ AG	24.486,00	EUR	75,60	1.851.141,60	0,82%	0,81%

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
Nouvelle-Zélande				**1.088.774,51**	**0,48%**	**0,47%**
MERIDIAN ENERGY LTD	375.992,00	NZD	5,82	1.088.774,51	0,48%	0,47%
Corée du Sud				**539.154,77**	**0,24%**	**0,23%**
COWAY CO LTD	10.576,00	KRW	90.300,00	539.154,77	0,24%	0,23%
Total ACTIONS				**225.455.588,17**	**100,00%**	**98,46%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**225.455.588,17**	**100,00%**	**98,46%**
Avoirs bancaires à vue				**1.596.417,66**		**0,70%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		459.198,26		0,20%
BELFIUS BANQUE S.A.		JPY		246.212,35		0,11%
BELFIUS BANQUE S.A.		CHF		218.489,17		0,10%
BELFIUS BANQUE S.A.		CAD		134.297,42		0,06%
BELFIUS BANQUE S.A.		USD		146.753,35		0,06%
BELFIUS BANQUE S.A.		DKK		148.842,02		0,06%
BELFIUS BANQUE S.A.		NZD		113.053,83		0,05%
BELFIUS BANQUE S.A.		SEK		106.689,42		0,05%
BELFIUS BANQUE S.A.		NOK		22.861,38		0,01%
BELFIUS BANQUE S.A.		HKD		20,46		0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.596.417,66**		**0,70%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**2.384.494,10**		**1,04%**
AUTRES				**-455.823,41**		**-0,20%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**228.980.676,52**		**100,00%**

19.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
États-Unis	63,14
Royaume-Uni	8,52
Japon	7,14
Taïwan	5,18
France	4,23
Singapour	2,58
Danemark	2,03
Canada	1,88
Suisse	1,53
Suède	1,27
Autriche	0,81
Nouvelle-Zélande	0,48
Autres	1,20
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
USD	70,90
GBP	8,52
JPY	7,14
EUR	5,04
DKK	2,03
CAD	1,88
CHF	1,53
SEK	1,27
KRW	1,20
NZD	0,48
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**
Industrie	52,54
Technologies de l'information	16,48
Services aux collectivités	11,04

Soins de santé	10,61
Matériaux	6,45
Consommation de base	1,67
Consommation discrétionnaire	1.20
TOTAL	**100.00**

19.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	28.300.165,41	53.556.834,08	81.856.999,49
Ventes	39.674.418,16	71.001.580,93	110.675.999,09
Total 1	**67.974.583,57**	**124.558.415,01**	**192.532.998,58**
Souscriptions	7.640.825,60	5.202.895,12	12.843.720,72
Remboursements	17.581.666,90	19.826.518,17	37.408.185,07
Total 2	**25.222.492,50**	**25.029.413,29**	**50.251.905,79**
Moyenne de référence de l'actif net total	230.890.264,73	222.634.449,62	226.830.587,05
Taux de rotation	**18,52%**	**44,71%**	**62,73%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

Taux de rotation accru

Le taux de rotation reflète un rééquilibrage actif au sein de la chaîne de valeur de l'eau. Le fonds est principalement exposé aux entreprises industrielles et aux Technologies de l'information, deux segments ayant connu une forte volatilité au cours de la période. Les tensions géopolitiques et les craintes liées à une hausse des prix du pétrole ont initialement pesé sur les entreprises cycliques et sensibles au marché, tandis que le raffermissement du dollar américain et la dégradation des perspectives industrielles ont également affecté certaines positions. Parallèlement, la forte volatilité des entreprises bénéficiant des investissements dans l'intelligence artificielle et les semi-conducteurs a nécessité des ajustements au sein de l'exposition technologique. Lorsque les marchés se sont redressés au deuxième trimestre, le portefeuille a été rééquilibré entre les infrastructures hydrauliques, les solutions numériques de gestion de l'eau, les circuits d'eau industriels et les fournisseurs d'équipements destinés à l'industrie des semi-conducteurs.

19.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.23 - 30.06.24			01.07.24 - 30.06.25			01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	512.020,016	10.110,924	501.909,093	199.089,992	42.640,048	658.359,036	46.197,592	86.961,978	617.594,65
Classe C - Dis	703.275,424	41.211,319	662.064,105	198.499,92	89.523,78	771.040,245	31.224,524	137.511,411	664.753,359
TOTAL			**1.163.973,20**			**1.429.399,281**			**1.282.348,008**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	79.377.196,73	1.668.265,83	33.850.679,85	7.023.597,87	7.666.835,74	14.490.062,16
Classe C - Dis	108.605.329,12	6.653.718,76	33.854.965,45	14.809.979,99	5.176.884,98	22.918.122,91
TOTAL	**187.982.525,85**	**8.321.984,59**	**67.705.645,30**	**21.833.577,86**	**12.843.720,72**	**37.408.185,07**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.23 - 30.06.24		01.07.24 - 30.06.25		01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	85.444.899,39	170,24	105.152.662,98	159,72	110.275.933,89	178,56
Classe C - Dis	112.709.706,33	170,24	123.151.632,82	159,72	118.704.742,63	178,57
TOTAL	**198.154.605,72**		**228.304.295,80**		**228.980.676,52**	

19.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe C

Rendement annuel

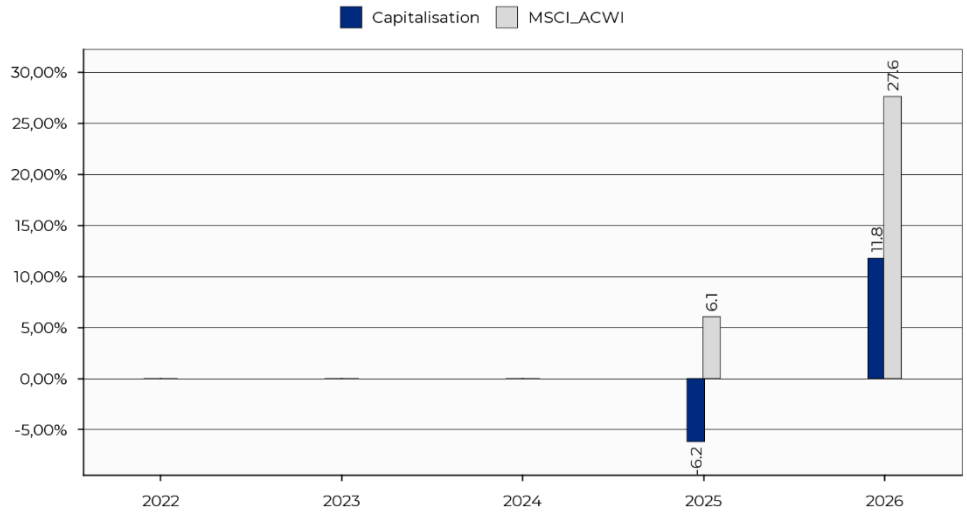

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
11,80% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

P (t; t+n) = ([(VNI t+n) / (VNI t)] ^ (1/n)) - 1

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

19.4.6 . Frais

Frais récurrents

Code Isin	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation* :	Coûts de transaction** :
Part de capitalisation C - BE6343917207	1,73%	0,04%
Part de distribution C - BE6343919229	1,73%	0,04%

* Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de la dernière année.

** Pourcentage de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

19.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement. Ce poste est positif parce que les contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement pour l'année 2024 étaient plus petites que les montants provisionnés; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR

Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

20 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EUROPEAN AUTONOMY

20.1 . RAPPORT DE GESTION

20.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment European Autonomy a été lancé le 6 avril 2026.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe C : du 02/01/2026 au 06/02/2026 au prix de 150,00 EUR par part.
- Parts de distribution - classe C : du 02/01/2026 au 06/02/2026 au prix de 150,00 EUR par part.

20.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

20.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment:

Le Compartiment est un fonds Feeder de Candriam Equities L European Autonomy (le « Master ») dont l'objectif -par le biais d'une gestion discrétionnaire – est de bénéficier de la performance du marché des actions de sociétés européennes qui contribuent à l'autonomie et à la résilience de l'Union Européenne et de surperformer l'indice de référence.

Investissement du Feeder dans le Master :

Le Feeder investit en permanence au minimum 95% de ses actifs nets dans des parts du Master

Les actifs pourront également être investis accessoirement jusqu'à 5%

- en liquidités,
- en instruments financiers dérivés dans un but de couverture.

Les rendements offerts par le Compartiment seront semblables à ceux offerts par le Master avant déduction des frais spécifiques au Compartiment.

Alignement sur la taxonomie

Le pourcentage minimum d'alignement à la taxonomie doit être considéré comme étant 0%.

Principales incidences négatives ("Principal adverse impacts" (PAI))

En tant que fonds "feeder", le compartiment prend en considération les PAI comme le Master; c.-à-d. "PAI de niveau 1" selon l'analyse ESG propriétaire de Candriam.

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ >Sustainability related disclosures - Funds >"Principal Adverse Impacts at Product Level Policy", pp. 9 et 10.

Les informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports annuels conformément à l'article 7, 1 b) du Règlement SFDR.

Analyse ESG

Une analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Néanmoins cette analyse ESG n'est pas contraignante dans le processus d'investissement.

Informations concernant le Master:

Dénomination :

Candriam Equities L European Autonomy, un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Equities L, sicav répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Candriam Equities L a été constituée le 27 avril 1994 conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg et pour une durée illimitée. Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-47.449. Candriam Equities L a désigné Candriam comme Société de Gestion et CACEIS Bank, Luxembourg Branch en tant que banque dépositaire et agent payeur principal.

Politique d'investissement :

La stratégie d'investissement du Master consiste à investir principalement dans des actions et ou titres négociables assimilés libellées en euro de sociétés ayant leur siège social et/ou leur activité prépondérante dans un Etat de l'Espace Economique Européen et actives dans les secteurs économiques qui ont un lien direct ou indirect avec l'autonomie et la

résilience de l'Union Européenne tels que l'énergie, l'aérospatiale & défense, la technologie, la santé et l'industrie stratégique (électrification, automatisation, digitalisation, exploitation minière, recyclage, certification, etc.).

Le Master peut détenir, dans les limites des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, à titre accessoire, les instruments financiers suivants :

- Actions et/ou valeurs mobilières, autres que celles décrites ci-dessus,
- Instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois,
- Dépôts et/ou liquidités,
- OPC et/ou OPCVM pour un maximum de 10 % de ses actifs.
-

Facteurs de risque spécifiques:

Le profil de risque du Master est équivalent au profil de risque du Feeder tel que détaillé ci-dessous (Risques spécifiques). L'investisseur est invité à consulter : Le profil de risque du Master dans le document d'informations clés du Master

Les facteurs de risques spécifiques du Master ainsi que les définitions des paramètres de risque dans le prospectus du Master.

Monnaie d'évaluation : EUR.

La monnaie d'évaluation du Master et du Feeder est exprimée en EUR.
Pour plus d'informations sur le Master, les investisseurs sont invités à consulter les documents tenus à leur disposition aux endroits listés au § « Sources d'informations » du prospectus.

Le prospectus du Master est disponible sur demande auprès de l'Investment Manager.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Catégorie SFDR **:**

Ce compartiment répond aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Le compartiment n'a pas pour autant un objectif d'investissement durable.

Le Master répond également aux exigences de transparence de l'Art. 8 du Règlement SFDR.

Éléments contraignants :

Afin de rencontrer les exigences ESG définies par le compartiment, les éléments contraignants suivants sont appliqués dans la sélection et la composition des actifs du portefeuille :

1. Politique d'exclusion

En tant que fonds Feeder, le compartiment applique la politique d'exclusion du Master (Exclusions de niveau 1).

Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/> Déclarations SFDR – Candriam > Candriam Exclusion Policy.

Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme étant « TAP Compliant ».
En effet, ce compartiment répond aux deux conditions cumulatives suivantes :

a. Au moins 85 % du portefeuille est composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP;
b. Et les instruments entrant dans le champ d'application sont pleinement conformes à la politique d'exclusion de la TAP.

2. Indicateurs et targets:

Le compartiment s'engage à avoir une empreinte carbone inférieure à celle de son indice de référence.

3. Min % d'actifs nets investi en investissements durables: 9%.

Les investissements durables que le Compartiment entend réaliser pour une portion du portefeuille visent à avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux via la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) visées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué 2022/1288 et via l'évaluation du niveau d'alignement à la TAP des investissements.

4. Bonne gouvernance

Le compartiment réalise des investissements dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance, tel que mentionné dans le point relatif à l' « Application des pratiques de bonne gouvernance », dans la section « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » de la présentation du prospectus.

De plus amples informations sur la manière dont le cosmpartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans la section "Annexe SFDR" du prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement les informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019/2088.

Plus d'informations sont disponibles dans le code de transparence du compartiment : https://www.candriam.com/fr-be/private/sfdr---belfius/ > Codes de transparence – Fonds.

20.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

20.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

20.1.6 . Indice et benchmark

Indice de référence

Le compartiment est géré de manière active et le processus d'investissement du compartiment implique la référence à un indice.

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité et peut dès lors ne pas être adapté à l'ensemble des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment.

Nom de l'indice

MSCI EMU Index (Net Return – dividendes nets réinvestis)

Définition de l'indice

L'indice mesure la performance du segment des moyennes et grandes capitalisations boursières dans les marchés développés de l'Union économique et monétaire (UEM) européenne.

Utilisation de l'indice

-comme univers d'investissement. En général, les actifs présents dans le portefeuille du compartiment font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en-dehors de l'indice sont autorisés,

-dans la détermination des niveaux de risque /paramètres de risque,
-à des fins de comparaison de performance.

Niveau de déviation de la composition du portefeuille par rapport à l'indice

Le compartiment étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice.

Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du compartiment sera importante, à savoir supérieure à 4%.

Cette mesure est une estimation des écarts de performance du compartiment par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Fournisseur de l'indice

MSCI Limited

Le Fournisseur est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014.

La société de gestion et/ou ses délégataires a/ont mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. Le conseil d'administration du fonds, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le Prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège de la société de gestion et/ou ses délégataires.

20.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Belfius Equities European Autonomy a surperformé le MSCI EMU NR entre son lancement, le 6 février 2026, et la fin du mois de juin. L'allocation sectorielle a constitué la principale contribution positive. La surpondération des technologies de l'information a soutenu la performance relative, grâce à la solide performance des entreprises européennes de semi-conducteurs. La sous-pondération de la consommation discrétionnaire ainsi que l'absence d'exposition aux biens de consommation de base ont également contribué positivement, ces deux secteurs ayant sous-performé le marché dans son ensemble. À l'inverse, les fortes surpondérations de l'industrie et de la santé ont pesé sur le résultat. La sélection de titres a été en ligne avec l'indice de référence.

Au niveau des titres, les surpondérations d'Infineon Technologies, de Prysmian et d'ABB ont contribué positivement, soutenue par la demande de semi-conducteurs, l'électrification et les investissements dans les réseaux électriques. Les surpondérations d'Adyen, de Capgemini et de Thales ont constitué les trois principales contributions négatives.

Dépassements de limites réglementaires et/ou prospectus en matière de politique d'investissement

Nous vous informons qu'aucun dépassement de politique d'investissement n'a été constaté durant la période du 06/02/2026 au 30/06/2026.

20.1.8 . Politique future

Le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Europe demeure un thème d'investissement structurel. Les tensions géopolitiques, la dépendance à l'égard des importations d'énergie et de matières premières critiques, le retard dans certaines technologies et la nécessité de renforcer les capacités européennes de défense appellent des investissements publics et privés de long terme. Les initiatives européennes dans les domaines de la défense, des semi-conducteurs, des infrastructures énergétiques et des matières premières critiques soutiennent cette évolution.

Le fonds continue de rechercher des opportunités dans cinq domaines étroitement liés : les systèmes énergétiques, l'aéronautique et la défense, les industries et matériaux stratégiques, la technologie et les soins de santé.
À plus court terme, la géopolitique, les prix de l'énergie et l'évolution des taux d'intérêt resteront des points d'attention majeurs. Un apaisement durable des tensions au Moyen-Orient pourrait soutenir plus particulièrement l'Europe, compte tenu de sa dépendance à l'égard des importations d'énergie. Une éventuelle désescalade en Ukraine pourrait provoquer une volatilité temporaire des valeurs de défense, sans toutefois remettre en cause les besoins structurels en capacités de défense, en reconstitution des stocks et la responsabilité accrue de l'Europe dans la prise en charge de sa propre sécurité.

La vague d'investissements liés à l'IA reste également un facteur important et soutient la demande de semi-conducteurs européens, d'équipements de production, d'infrastructures électriques et de solutions d'efficacité énergétique. L'équipe reste néanmoins sélective. Le fonds conserve son approche fondamentale et disciplinée et répartit le portefeuille entre les différents piliers de l'autonomie européenne.

20.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 6 ans.

Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée et vous pourriez récupérer un montant moins élevé.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre(s) risque(s) matériellement pertinent(s) non repris dans l'indicateur synthétique de risque : Change. Durabilité. Maître/Nourricier.

Le calendrier de calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds et du Fonds Maître est coordonné, afin d'exclure la possibilité d'opérations d'arbitrage sur leurs parts entre la valeur comptable et la valeur de marché.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Le niveau de risque est présenté via un indicateur synthétique de risque sur une échelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Il est obtenu en combinant la mesure du risque de marché et la mesure du risque de crédit selon une méthodologie définie dans l'annexe II du Règlement 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017 et est disponible, dans sa

version la plus récente, dans le document d'informations clés.

20.2 . BILAN

	Au 30.06.26 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN	
TOTAL DE L'ACTIF NET	**363.417.202,31**
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**363.701.828,38**
E. OPC à nombre variable de parts	363.701.828,38
IV. Créances et dettes à un an au plus	**-755.278,98**
A. Créances	
a. Montants à recevoir	1.587.446,43
B. Dettes	
a. Montants à payer (-)	-2.342.725,41
V. Dépôts et liquidités	**1.110.049,68**
A. Avoirs bancaires à vue	1.110.049,68
VI. Comptes de régularisation	**-639.396,77**
C. Charges à imputer (-)	-639.396,77
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**363.417.202,31**
A. Capital	**336.979.689,50**
B. Participations au résultat	**1.497.567,51**
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	**24.939.945,30**

20.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.26 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS	
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**26.921.540,23**
E. OPC à nombre variable de parts	26.921.540,23
II. Produits et charges des placements	**1.980,97**
B. Intérêts	
b. Dépôts et liquidités	1.981,20
C. Intérêts d'emprunts (-)	-0,23
IV. Coûts d'exploitation	**-1.983.575,90**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-76,38
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-28.546,81
Classe C	-28.546,81
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	
a. Gestion financière	-1.712.807,08
Classe C	-1.712.807,08
b. Gestion administrative et comptable	-41.215,53
Classe C	-41.215,53
E. Frais administratifs (-)	-967,96
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.551,02
H. Services et biens divers (-)	-5.809,83
J. Taxes	-132.629,61
Classe C	-132.629,61
K. Autres charges (-)	-56.971,68
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**-1.981.594,93**
Sous Total II + III + IV	
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**24.939.945,30**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**24.939.945,30**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**26.437.512,81**
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	24.939.945,30
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	1.497.567,51
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	**-12.538.361,15**
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-13.899.151,66**

20.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

20.4.1 . Composition des actifs au 30.06.26

Dénomination	Quantité au 30.06.26	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte-feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
OPC-Actions				363.701.828,38		100,00%	100,08%
Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				363.701.828,38		100,00%	100,08%
CANDRIAM EQUITIES L EUROPEAN AUTONOMY BF EUR ACC	104.745,04	EUR	1.628,89	170.618.149,83	43,83%	46,91%	46,95%
CANDRIAM EQUITIES L EUROPEAN AUTONOMY BF EUR DIS	118.536,97	EUR	1.628,89	193.083.678,55	49,60%	53,09%	53,13%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				**363.701.828,38**		**100,00%**	**100,08%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**363.701.828,38**		**100,00%**	**100,08%**
Avoirs bancaires à vue				**1.110.049,68**			**0,31%**
BELFIUS BANQUE S.A.		EUR		1.110.049,68			0,31%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**1.110.049,68**			**0,31%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**-755.278,98**			**-0,21%**
AUTRES				**-639.396,77**			**-0,18%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**363.417.202,31**			**100,00%**

Dénomination	Max Frais de gestion
CANDRIAM EQUITIES L EUROPEAN AUTONOMY BF EUR DIS	0,00%
CANDRIAM EQUITIES L EUROPEAN AUTONOMY BF EUR ACC	0,00%

20.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Actions	**100,00**
Allemagne	24,20
France	21,10
Pays-Bas	13,88
États-Unis	7,67
Italie	5,45
Royaume-Uni	5,25
Suisse	4,55
Finlande	4,00
Espagne	3,26
Belgique	2,69
Suède	2,29
Irlande	1,47
Danemark	1,22
Singapour	1,00
Norvège	0,99
Australie	0,98
TOTAL	**100,00**

Par devise	
Actions	**100,00**
EUR	82,83
GBP	6,24
CHF	5,55
SEK	2,29
DKK	1,22
NOK	0,99
USD	0,89
TOTAL	**100,00**

Par secteur	
Actions	**100,00**

Industrie	40,58
Technologies de l'information	24,04
Soins de santé	10,98
Services aux collectivités	10,72
Matériaux	7,16
Services de communication	4,60
Consommation discrétionnaire	1,29
Financières	0,63
TOTAL	**100,00**

20.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	2ème semestre	Exercice complet
Achats	336.825.416,22	336.825.416,22
Ventes	45.128,08	45.128,08
Total 1	**336.870.544,30**	**336.870.544,30**
Souscriptions	343.105.321,03	343.105.321,03
Remboursements	4.628.064,02	4.628.064,02
Total 2	**347.733.385,05**	**347.733.385,05**
Moyenne de référence de l'actif net total	287.717.213,85	287.717.213,85
Taux de rotation	**-3,78%**	**-3,78%**

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées,durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Belfius Banque S.A. ayant son siège Place Charles Rogier 11 B-1210 Bruxelles, qui assure le service financier.

20.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation

Part	01.07.25 - 30.06.26		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe C - Cap	1.074.040,107	8.576,821	1.065.463,286
Classe C - Dis	1.202.709,629	21.641,651	1.181.067,978
TOTAL			**2.246.531,264**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)

Part	01.07.25 - 30.06.26	
	Souscriptions	Remboursements
Classe C - Cap	161.964.253,67	1.313.761,98
Classe C - Dis	181.141.067,36	3.314.302,04
TOTAL	**343.105.321,03**	**4.628.064,02**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)

Part	01.07.25 - 30.06.26	
	du compartiment	d'une action
Classe C - Cap	172.355.703,92	161,77
Classe C - Dis	191.061.498,39	161,77
TOTAL	**363.417.202,31**	

20.4.5 . Performances

Le compartiment n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances.

20.4.6 . Frais

Frais récurrents

Le compartiment n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais récurrents.

20.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres charges
Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 2 - Emoluments du commissaire
Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.862,00 EUR HTVA.
Emoluments du (des) commissaire(s) pour des activités non audit - services liés à la fiscalité: 1.486,00 EUR HTVA.

NOTE 3 – SFDR
Pour de plus amples informations concernant la politique SFDR et à la Taxonomie du compartiment veuillez-vous référer aux annexes non auditées jointes à ce rapport.

ANNEXES SFDR NON AUDITEES

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Belfius Equities Bel=Go **Identifiant d'entité juridique :** 549300VLT6PU21JEQT37

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43.27% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La promotion des caractéristiques ESG est réalisée par le Compartiment dans la mesure où il a sélectionné de manière privilégiée des titres d'actions de sociétés :

- qui contribuent à la création ou au maintien d'emplois stables en Belgique et/ou à l'amélioration

des conditions de travail de leurs employés à hauteur de 97,22% des actifs du portefeuille (versus 70% minimum défini dans le prospectus;

- qui ont fait l'objet d'un screening systématique et régulier pour vérifier l'alignement de la politique d'investissement aux critères sectoriels ESG définis dans la politique de Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP ci-après). https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité tels que repris ci-après:

- Le suivi des indicateurs sélectionnés, pour mesurer la création ou le maintien d'emplois stables en Belgique et/ou l'amélioration

des conditions de travail de leurs employés, qui couvrent un certain nombre de métriques tels que le taux de croissance de l'emploi sur une période de 5 ans, la rotation du personnel, la satisfaction du personnel, le nombre d'heures de formation, la politique de rémunération de la direction, la présence des femmes à la direction. Seules les sociétés qui remplissent la majorité des critères définis par indicateur (et dont l'information est disponible) sont éligibles et sont maintenues dans le portefeuille d'investissement.

- L'alignement aux principes de la politique d'exclusions TAP de Belfius en deux temps :

1) Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme « TAP Compliant ». En effet, 98,57 % du portefeuille était composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, soit un niveau supérieur au seuil minimum requis de 85 %.

2) Par ailleurs, l'ensemble de ces instruments était pleinement conforme à la politique d'exclusion TAP de Belfius. Le compartiment satisfaisait dès lors aux deux conditions cumulatives requises pour la qualification « TAP Compliant ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Conformité à la politique d'exclusion de la TAP	98.57%		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.22%	98.09%	97.84%	97.90%
#2 Autres	2.78%	1.91%	2.16%	2.10%
#1A Durables*	43.27%	N/A	N/A	N/A
#1B Autres caractéristiques E/S*	53.95%	N/A	N/A	N/A
Alignés sur la taxinomie*	8.33%	N/A	N/A	N/A
Environnementaux autres*	12.48%	N/A	N/A	N/A
Sociaux*	22.46%	N/A	N/A	N/A

*Depuis avril 2026, l'évaluation et le suivi des investissements durables du compartiment sont fondés sur la nouvelle méthodologie propriétaire de Belfius Asset Management (Sustainable Investment Framework 2.0). Avant cette date, l'évaluation était réalisée à l'aide d'un autre cadre de durabilité. En raison des différences de critères et de méthodologies de calcul entre les deux approches, les pourcentages et indicateurs rapportés à partir d'avril 2026 ne sont pas directement comparables à ceux rapportés pour les périodes précédentes. Le produit a toujours respecté ses engagements sur la base du cadre applicable pendant la période de reporting.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, 43,27% du portefeuille était qualifié d'investissement durable conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM relative au Sustainable Investment Framework (SIF). Ces investissements contribuaient à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux reconnus internationalement, notamment ceux liés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des genres, à l'énergie propre, à l'action climatique et à la protection de la biodiversité.

La contribution à ces objectifs était démontrée au travers de différentes approches prévues par le cadre SIF, notamment l'alignement des activités des émetteurs sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), leur contribution à la Taxonomie européenne, leur excellence opérationnelle sur certains indicateurs de durabilité.

Tous les investissements qualifiés de durables répondaient également aux critères d'absence de préjudice significatif (DNSH) et, pour les investissements en entreprises, aux exigences de bonne gouvernance définies par Belfius AM. Ils satisfaisaient ainsi à l'ensemble des conditions de la définition d'« investissement durable » retenue par Belfius AM.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » se décline à deux niveaux :

- Les investissements durables réalisés par le compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social grâce à l'application du cadre d'investissement durable (SIF) de Belfius AM, qui intègre le principe « Do No Significant Harm » (DNSH). Dans ce cadre, les principales incidences négatives (PAI) sont prises en considération dans l'évaluation des émetteurs et tout investissement présentant une sous-performance significative par rapport aux seuils minimums définis par Belfius AM est exclu de la qualification d'investissement durable.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius étaient soumis à des critères d'éligibilité stricts fondés notamment sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. La TAP exclut notamment les activités susceptibles de porter atteinte aux objectifs environnementaux ou sociaux, telles que certaines activités liées au charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels ou encore aux armes controversées. Cette approche a contribué à renforcer le respect du principe DNSH au sein du portefeuille.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement et du suivi du portefeuille. Les principales incidences négatives (PAI) retenues pour le compartiment comprenaient notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14).

- Pour les investissements qualifiés de durables, l'ensemble des indicateurs PAI obligatoires prévus par le Règlement SFDR ainsi que, le cas échéant, certains indicateurs additionnels des Tables II et III de l'Annexe I des RTS SFDR, ont été pris en considération dans l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis aux critères d'exclusion de cette politique, lesquels visent à limiter l'exposition à certaines activités présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces critères couvrent notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14). Cette approche a contribué à réduire les incidences négatives potentielles du portefeuille sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'univers d'investissement a fait l'objet d'un screening fondé sur des données ESG de marché afin d'identifier et d'exclure les émetteurs impliqués dans des violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les investissements durables du portefeuille étaient dès lors alignés sur ces standards internationaux grâce à l'application de cette politique d'exclusion préalable et des contrôles réalisés dans le cadre du processus d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers de plusieurs mécanismes complémentaires.

- Premièrement, les investissements entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis à des critères d'exclusion visant à limiter l'exposition à certaines activités ou pratiques présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité, notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que l'exposition aux armes controversées.

- Deuxièmement, pour la part du portefeuille investie en investissements durables, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans le cadre de la méthodologie propriétaire de Belfius AM (Sustainable Investment Framework – SIF). Les indicateurs PAI pertinents sont intégrés à l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif environnemental ou social ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs de durabilité.

- Enfin, les principales incidences négatives ont également été prises en compte au travers de la politique d'engagement de Belfius AM, visant à encourager certaines sociétés en portefeuille à améliorer leurs pratiques de durabilité et à réduire leurs impacts négatifs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.87%	98.34%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.87%	98.34%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
UCB SA	Soins de santé	8.75	Belgique
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	Biens de consommation courante	8.21	Belgique
ARGENX SE	Soins de santé	7.61	Pays-Bas
D'IETEREN GROUP	Biens de consommation discrétionnaire	6.74	Belgique
LOTUS BAKERIES	Biens de consommation courante	5.10	Belgique
KBC GROUP NV	Financières	3.98	Belgique
KINEPOLIS	Services de communication	3.61	Belgique
EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.	Technologies de l'information	3.50	Belgique
GROUPE GORGE	Industriel	3.40	France
AEDIFICA	Immobilier	3.26	Belgique
ELIA GROUP SA/NV	Services aux collectivités	3.16	Belgique
VGP	Immobilier	2.92	Belgique
ACKERMANS & VAN HAAREN	Industriel	2.84	Belgique
DEME GROUP	Industriel	2.77	Belgique
AGEAS	Financières	2.68	Belgique

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

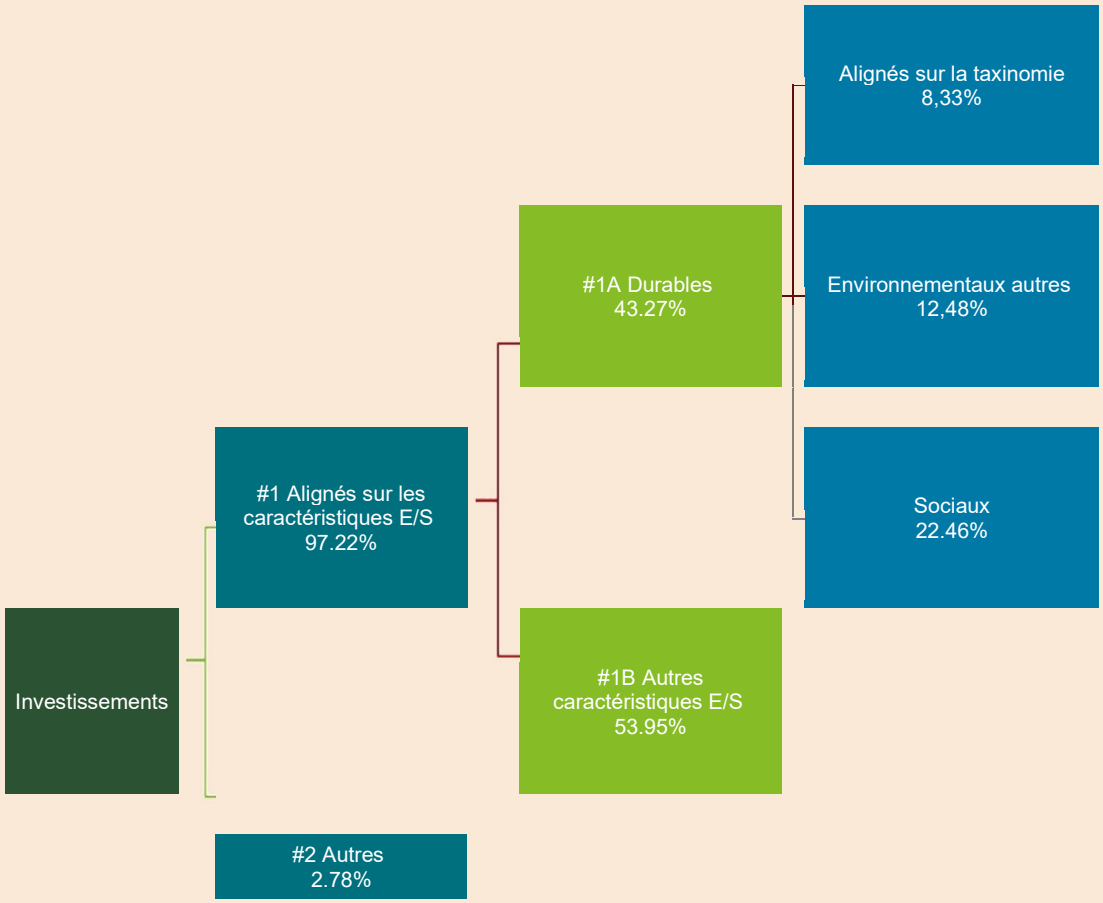

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	18.78
Biens d'équipement	15.06
Produits alimentaires, boissons et tabac	10.74
Fonds d'investissement immobilier (REITs)	9.18
Consommation discrétionnaire Distribution et commerce de détail	7.10
Matériaux	6.62
Banques	5.17
Médias et divertissements	4.83
Services financiers	4.61
Matériel et services médicaux	4.44
Services aux collectivités	3.72
Matériel et équipements technologiques	3.63
Gestion et promotion immobilières	3.13
Assurance	2.44
Services de télécommunications	0.55

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie était de 8,33%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

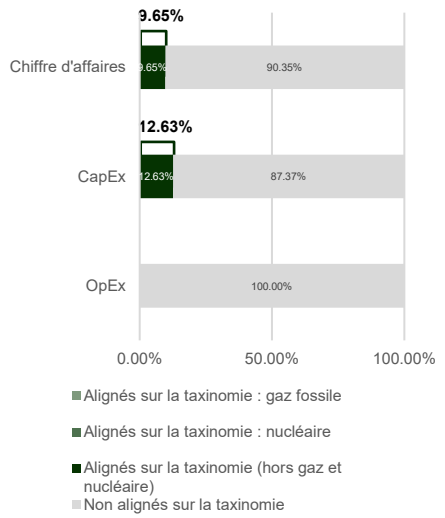

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

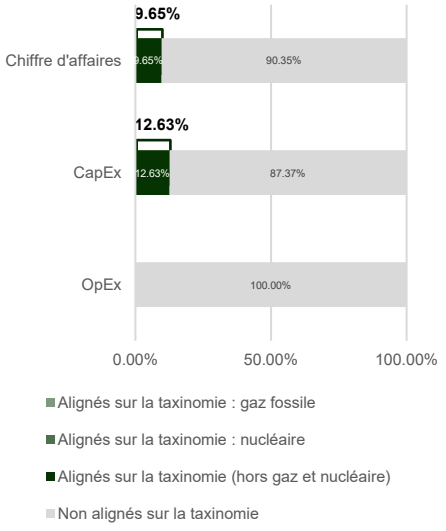

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'élevait à 5,41% du portefeuille.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	9.65
2025	N/A
2024	N/A
2023	N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a une part de 20,81% d'investissement durables avec un objectif environnemental, parmi lesquels 12,48% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le Compartiment a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxonomie de l'UE car le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique d'investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La partie des investissements durables avec un objectif à orientation sociale s'élève à 22,46% des actifs du portefeuille.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » représentent 2,78 % des actifs totaux du compartiment.

Cette catégorie comprend deux entreprises pour lesquelles l'analyse ESG n'avait pas encore été finalisée à la date du rapport. Elle inclut également des liquidités.

En d'autres termes, ces composants ne rencontrent pas les dispositions en matière de protection environnementale et/ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du compartiment: - L'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius AM, qui encadre l'univers d'investissement au travers de critères d'exclusion visant notamment les activités et comportements incompatibles avec les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance poursuivis par le compartiment. - Par le biais du processus d'engagement auprès des sociétés détenues/investies sur des thèmes/des PAI spécifiques afin d'influencer/orienter la stratégie de durabilité de ces sociétés. Ainsi, les efforts d'engagement de l'équipe de gestion s'est matérialisé par l'envoi d'un questionnaire ciblant des thèmes clés liés à la création ou le maintien d'emploi de qualité, ainsi que des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (PAI). Ce questionnaire a été envoyé à 83 entreprises qui constituent l'univers d'investissement du compartiment. Le taux de réponse est de l'ordre de 51% à savoir 42 entreprises y ont répondu. - L'exercice d'une politique d'active ownership au travers de la politique de vote par procuration et des activités d'engagement. Entre juillet 2025 et juin 2026, Belfius AM a exercé les droits de vote attachés aux positions détenues par le fonds lors de 41 assemblées générales.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec un tel indice n'a été réalisée au cours de la période de référence.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities China **Identifiant d'entité juridique :** 549300BXJPHK5TUR0I29

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 28.08% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La promotion des caractéristiques ESG est réalisée par le Compartiment dans la mesure où il a sélectionné de manière privilégiée des titres d'actions de sociétés qui ont fait l'objet d'un screening systématique et régulier pour vérifier l'alignement de la politique d'investissement aux critères sectoriels ESG définis dans la politique de Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP ci-après). https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à son indicateur de durabilité tel que repris ci-après:

- L'alignement aux principes de la politique d'exclusions TAP de Belfius en deux temps :

1) Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme « TAP Compliant ». En effet, 99,22 % du portefeuille était composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, soit un niveau supérieur au seuil minimum requis de 85 %.

2) Par ailleurs, l'ensemble de ces instruments était pleinement conforme à la politique d'exclusion TAP de Belfius. Le compartiment satisfaisait dès lors aux deux conditions cumulatives requises pour la qualification « TAP Compliant ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Conformité à la politique d'exclusion de la TAP	99.22%		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99.22%	90.46%	91.96%	92.09%
#2 Autres	0.78%	9.54%	8.04%	7.91%
#1A Durables*	28.08%	N/A	N/A	N/A
#1B Autres caractéristiques E/S*	71.14%	N/A	N/A	N/A
Alignés sur la taxinomie*	0.30%	N/A	N/A	N/A
Environnementaux autres*	15.37%	N/A	N/A	N/A
Sociaux*	12.41%	N/A	N/A	N/A

*Depuis avril 2026, l'évaluation et le suivi des investissements durables du compartiment sont basés sur la méthodologie propriétaire de Belfius Asset Management (Sustainable Investment Framework 2.0). Avant cette date, l'évaluation était réalisée en utilisant le cadre de durabilité de Candriam, bien que la gestion du compartiment reste déléguée à Candriam. En raison des différences de critères et de méthodologies de calcul entre les deux approches, les pourcentages et indicateurs publiés à partir d'avril 2026 ne sont pas directement comparables avec ceux des périodes précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, 28,08 % du portefeuille était qualifié d'investissement durable conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM relative au Sustainable Investment Framework (SIF). Ces investissements contribuaient à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux reconnus internationalement, notamment ceux liés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des genres, à l'énergie propre, à l'action climatique et à la protection de la biodiversité.

La contribution à ces objectifs était démontrée au travers de différentes approches prévues par le cadre SIF, notamment l'alignement des activités des émetteurs sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), leur contribution à la Taxonomie européenne, leur excellence opérationnelle sur certains indicateurs de durabilité.

Tous les investissements qualifiés de durables répondaient également aux critères d'absence de préjudice significatif (DNSH) et, pour les investissements en entreprises, aux exigences de bonne gouvernance définies par Belfius AM. Ils satisfaisaient ainsi à l'ensemble des conditions de la définition d'« investissement durable » retenue par Belfius AM.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » se décline à deux niveaux :

- Les investissements durables réalisés par le compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social grâce à l'application du cadre d'investissement durable (SIF) de Belfius AM, qui intègre le principe « Do No Significant Harm » (DNSH). Dans ce cadre, les principales incidences négatives (PAI) sont prises en considération dans l'évaluation des émetteurs et tout investissement présentant une sous-performance significative par rapport aux seuils minimums définis par Belfius AM est exclu de la qualification d'investissement durable.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius étaient soumis à des critères d'éligibilité stricts fondés notamment sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. La TAP exclut notamment les activités susceptibles de porter atteinte aux objectifs environnementaux ou sociaux, telles que certaines activités liées au charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels ou encore aux armes controversées. Cette approche a contribué à renforcer le respect du principe DNSH au sein du portefeuille.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement et du suivi du portefeuille. Les principales incidences négatives (PAI) retenues pour le compartiment comprenaient notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14).

- Pour les investissements qualifiés de durables, l'ensemble des indicateurs PAI obligatoires prévus par le Règlement SFDR ainsi que, le cas échéant, certains indicateurs additionnels des Tables II et III de l'Annexe I des RTS SFDR, ont été pris en considération dans l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis aux critères d'exclusion de cette politique, lesquels visent à limiter l'exposition à certaines activités présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces critères couvrent notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14). Cette approche a contribué à réduire les incidences négatives potentielles du portefeuille sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'univers d'investissement a fait l'objet d'un screening fondé sur des données ESG de marché afin d'identifier et d'exclure les émetteurs impliqués dans des violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les investissements durables du portefeuille étaient dès lors alignés sur ces standards internationaux grâce à l'application de cette politique d'exclusion préalable et des contrôles réalisés dans le cadre du processus d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par le vote et le dialogue, (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

DIALOGUE avec les émetteurs "entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs qui sont des entreprises. Les statistiques ci-dessous se réfèrent aux activités d'engagement que nous avons réalisées auprès de ces émetteurs.

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment au cœur des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en prenant en compte :

- les émetteurs présentant un profil de transition faible (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore très intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec de fortes émissions Scope 3,

- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition

- l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Candriam a rejoint en novembre 2021 l'initiative Net Zero Asset Management https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/. À travers l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre publiques des informations sur la manière dont elles s'alignent sur un scénario de réchauffement à 1,5°C et à encourager un tel alignement. Nous attendons des émetteurs qu'ils expliquent en particulier comment leur stratégie et leur plan d'investissements en capital soutiennent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et collaboratif.

1 émetteurs dans le produit financier font actuellement partie des cibles prioritaires de la campagne Candriam Net Zero Engagement de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ ou IIGCC & ShareAction Climate initiatives on Financials. Ces initiatives ont ciblé 3 émetteurs du produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie connexe, mais aussi à obtenir un levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site internet public de Candriam (Publications | Candriam) https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation observée des inégalités, 6 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe ou indirecte (diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10 PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, avec 1 émetteurs du portefeuille ayant été plus spécifiquement engagés sur des sujets liés au PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté) ou au PAI 13 (diversité des genres au sein des conseils d'administration).

Bien que les PAI mentionnés ci-dessus soient prédominants dans les engagements réalisés pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, tels que ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés dans les dialogues de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel sur les engagements de Candriam disponible sur le site web de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers de plusieurs mécanismes complémentaires.

- Premièrement, les investissements entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis à des critères d'exclusion visant à limiter l'exposition à certaines activités ou pratiques présentant des incidences

négatives sur les facteurs de durabilité, notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que l'exposition aux armes controversées.

- Deuxièmement, pour la part du portefeuille investie en investissements durables, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans le cadre de la méthodologie propriétaire de Belfius AM (Sustainable Investment Framework – SIF). Les indicateurs PAI pertinents sont intégrés à l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif environnemental ou social ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs de durabilité.

- Enfin, les principales incidences négatives ont également été prises en compte au travers de la politique d'engagement de Belfius AM, visant à encourager certaines sociétés en portefeuille à améliorer leurs pratiques de durabilité et à réduire leurs impacts négatifs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.32%	99.22%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.13%	99.22%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
PROSUS NV	Biens de consommation discrétionnaire	8.92	Chine
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	Biens de consommation discrétionnaire	8.18	Chine
CHINA CONSTRUCTION BANK-H	Financières	5.67	Chine
IND & COMM BK OF CHINA-H	Financières	3.73	Chine
NETEASE INC	Services de communication	3.72	Chine
XIAOMI CORP-CLASS B	Technologies de l'information	2.92	Chine
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	Financières	2.79	Chine
PDD HOLDINGS INC	Biens de consommation discrétionnaire	2.15	Chine
CHINA LIFE INSURANCE CO-H	Financières	1.81	Chine
ASMPT LTD	Technologies de l'information	1.68	Hong Kong
ADVANCED MICRO-FABRICATION-A	Technologies de l'information	1.54	Chine
NAURA TECHNOLOGY GROUP CO-A	Technologies de l'information	1.53	Chine
BYD CO LTD-H	Biens de consommation discrétionnaire	1.44	Chine
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	Industriel	1.39	Chine
CHONGQING RURAL COMMERCIAL-H	Financières	1.39	Chine

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

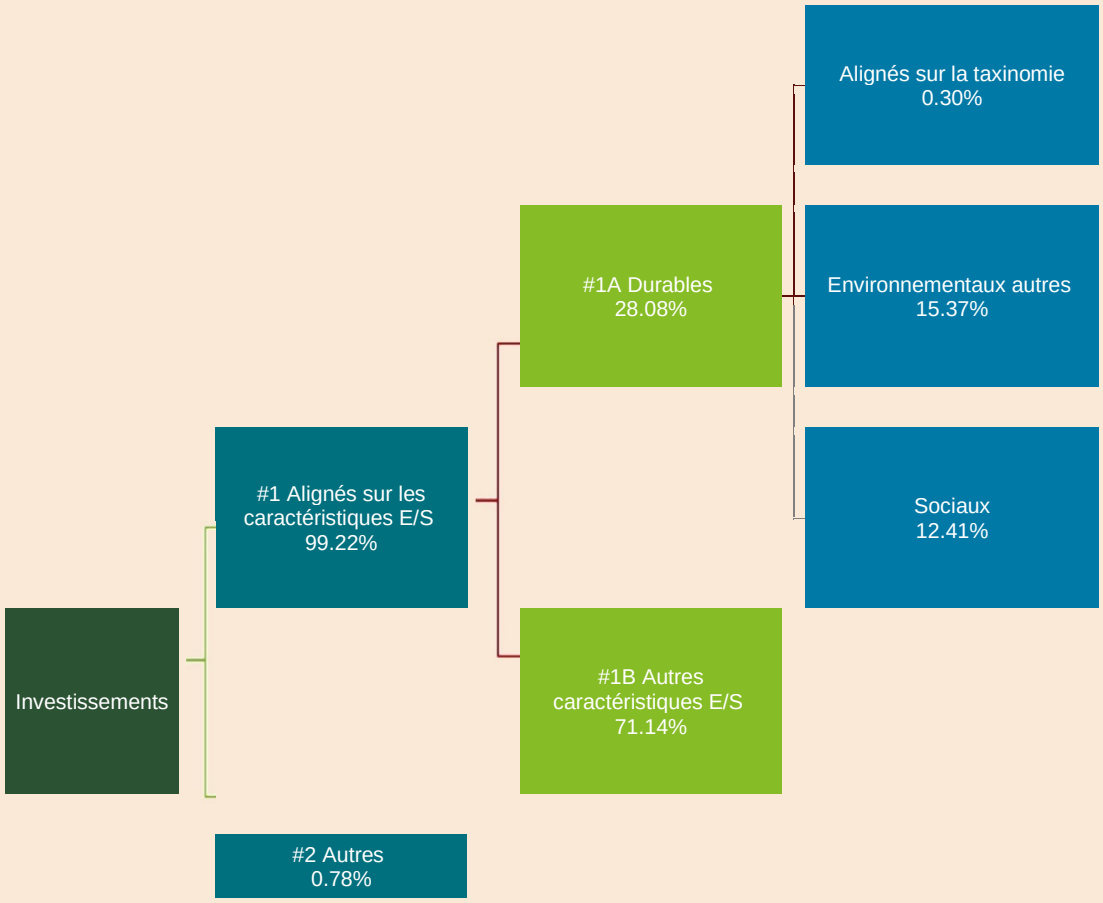

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Consommation discrétionnaire Distribution et commerce de détail	16.94
Banques	14.56
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	13.21
Biens d'équipement	12.10
Matériel et équipements technologiques	8.70
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	7.17
Matériaux	5.65
Assurance	5.23
Secteur automobile et composants	3.41
Médias et divertissements	2.94
Services aux consommateurs	2.89
Services financiers	2.07
Gestion et promotion immobilières	1.62
Énergie	1.19
Logiciels et services	0.96

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie était de 0,30%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

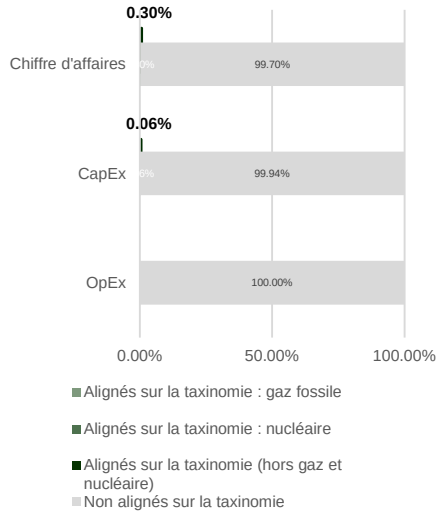

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

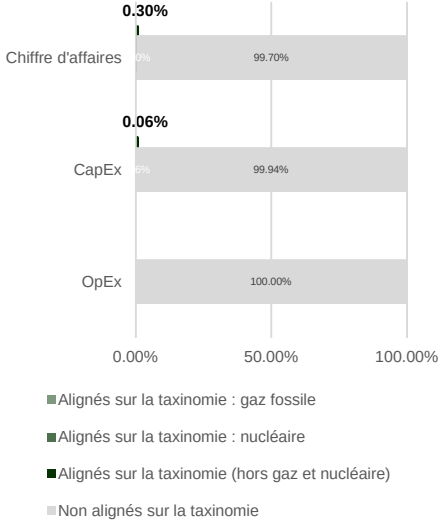

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'élevait à 0,18% du portefeuille.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	0.30
2025	N/A
2024	N/A
2023	N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a une part de 15,67% d'investissement durables avec un objectif environnemental, parmi lesquels 15,37% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le Compartiment a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxonomie de l'UE car le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique d'investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La partie des investissements durables avec un objectif à orientation sociale s'élève à 12,41% des actifs du portefeuille.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 0,78% des actifs totaux.

Ces investissements sont uniquement des liquidités ou produits dérivés.

En d'autres termes, ces composants ne rencontrent pas les dispositions en matière de protection environnementale et/ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été mises en œuvre au travers de l'application continue de la politique « Transition Acceleration Policy » (TAP) de Belfius lors de la sélection et du suivi des investissements en lignes directes. Le compartiment a veillé à maintenir au moins 85% de son portefeuille investi dans des instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, tout en s'assurant que ces instruments étaient pleinement conformes aux critères d'exclusion définis par cette politique. Le respect de ces exigences a permis au compartiment de conserver son statut de portefeuille « TAP Compliant » tout au long de la période de référence. En complément, le compartiment a maintenu une proportion minimale de 10% d'investissements durables avec un objectif environnemental, conformément aux engagements décrits dans sa documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec un tel indice n'a été réalisée au cours de la période de référence.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Climate **Identifiant d'entité juridique :** 5493008O0QYZI6GOTC78

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 98.91% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu -via l'investissement dans le Master - des caractéristiques environnementales et sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif des investissements durables, il a investi une proportion minimale de ses actifs dans des activités économiques qui ont contribué à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été atteintes en :

- investissant dans des entreprises contribuant positivement à la réduction des GES :

1/ les entreprises qui contribuent à l'atténuation des causes du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre;

2/ les entreprises qui contribuent à l'adaptation aux conséquences négatives du changement climatique et de la pollution;

- investissant principalement dans des entreprises affichant un rating ESG 1 à 5 (notation de durabilité de Candriam);

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;

- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri);

- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au compartiment de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 76%). La proportion d'investissements durables du compartiment a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°c - Inférieure à 2°c en 2026	1.93		
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	76.91%	62.45%	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°c - Inférieure à 2°c en 2025	2025	2.02	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2025	74.08%	59.92%
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°c - Inférieure à 2°c en 2025	2024	2.20	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2024	75.78%	61.62%
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	80.11%	62.45%

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.91%	98.45%	95.98%	96.72%
#2 Autres	1.09%	1.56%	4.02%	3.28%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1A Durables	98.91%	98.45%	95.98%	96.72%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	16.43%	15.49%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	53.51%	60.87%	65.99%	68.04%
Sociaux	28.97%	22.09%	29.99%	28.68%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le compartiment entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'exclusion de certaines activités économiques à fort impact au niveau réchauffement climatique ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises et d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

La proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 76%). Cela a permis au compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements (via l'investissement dans le Master) ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises (via l'investissement dans le Master), ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie/secteur spécifique auquel appartient l'entreprise. Cette matérialité dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du portefeuille (via l'investissement dans le Master) ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

Le produit financier actuel étant uniquement un investissement dans des fonds, Candriam vous invite à vous référer aux rapports annuels des fonds investis pour toute information relative à l'engagement. La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

EXCLUSIONS

PAI3

Outre les entreprises impliquées dans les activités charbon thermique, pétrole et gaz (PAI 4), les entreprises productrices d'électricité dont l'intensité carbone est supérieure à 247 gCO2/kWh (PAI 3), sont considérées comme risquées pour être incluses dans les investissements durables, même si elles ne sont pas universellement controversées. Étant donné que les émissions varient selon les sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les entreprises sont alignées sur la trajectoire de 2 degrés Celsius.

C'est pourquoi Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergie dans son évaluation de la durabilité. Lorsque les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, tels que les progrès de la transition énergétique en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris et l'intégration d'un scénario de limite de 1,5°C, en tenant compte des plans d'investissement et de la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès réalisés par les entreprises dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI 3) du produit en 2026 a été fixé à 247 gCO2/kWh.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent supplémentaire n'est devenu inéligible au produit financier en raison du dépassement de ce seuil, en plus de ceux précédemment exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI 4) fait l'objet d'exclusions strictes dans tous les fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son impact néfaste et ses implications financières et de développement durable graves, pose des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises directement impliquées dans l'extraction de charbon, quel que soit le niveau des ventes ou des revenus, sont exclues.

De plus, les entreprises générant plus de 5 % de leurs revenus de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets dans l'extraction de charbon, la production d'électricité à partir de charbon ou le transport de charbon est appréciée sans seuil de revenu minimum.

De plus, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport de pétrole et de gaz (revenus > 5 %), fournissant des services et équipements dédiés à la production de pétrole et de gaz (revenus > 25 %), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration pour de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces seuils s'appliquent à la fois sur les activités pétrole et gaz conventionnelles et non-conventionnelles.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent n'est devenu inéligible pour le produit financier, en sus de ceux déjà exclus, en raison de leur implication dans ces activités.

De plus, aucun fonds sous-jacent n'est devenu inéligible pour le produit financier en raison du dépassement du seuil d'exposition aux activités conventionnelles ou non-conventionnelles de pétrole et de gaz.

PAI10

Conformément au PAI10 l'analyse normative de Candriam détermine si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies pour chacune des catégories principales : Droits de l'Homme (HR), Droits du Travail (LR), Environnement (ENV) et Anti-corruption (AC). L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, notamment la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, les conventions fondamentales de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, garantissant ainsi une couverture complète des droits de l'homme, des normes du travail, de la corruption et de la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises de "niveau 3" de Candriam, les entreprises présentant des violations graves à très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste se concentre sur une interprétation stricte des violations du Pacte mondial de l'ONU, telles qu'évaluées par les analystes ESG de Candriam.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent supplémentaire n'est devenu inéligible au produit financier en plus de ceux précédemment exclus, en raison de violations significatives et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam considère que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur participation à ces activités.

SUIVI : calcul et évaluation des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier. Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs de ce produit financier.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	12,587.24 Tons	95.67%	98.91%
Émissions de GES de niveau 2	7,504.71 Tons	95.67%	98.91%
Émissions totales de GES	20,091.96 Tons	95.67%	98.91%
2 - Empreinte carbone	37.05 Tons/MEUR	95.67%	98.91%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7.24%	98.91%	98.91%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.91%	98.91%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	36.06%	98.78%	98.92%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.91%	98.91%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
CANDRIAM SUS EQY CLIM-IH EUR	Fonds d'investissement	59.71	Luxembourg
CANDRIAM SUS EQY CLIM-ZAEUR	Fonds d'investissement	40.12	Luxembourg

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

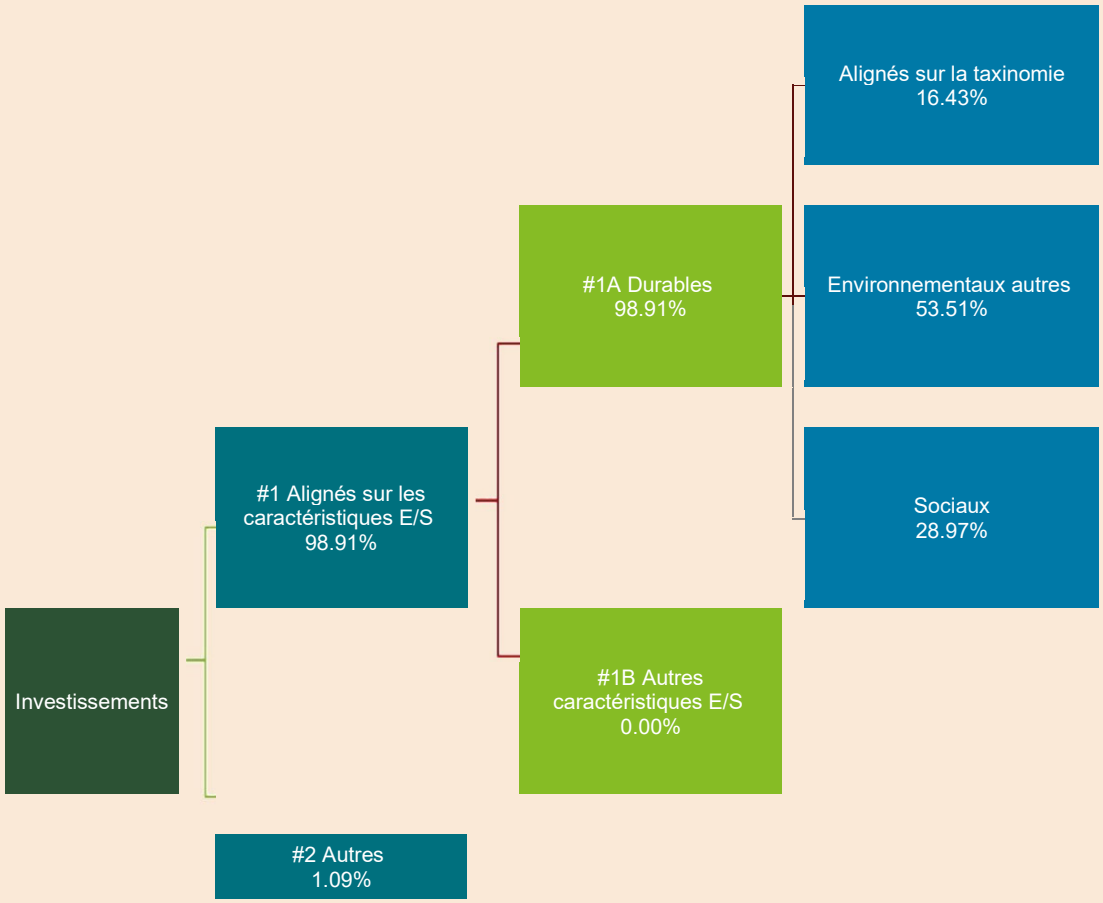

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Biens d'équipement	32.84
Logiciels et services	12.04
Services aux collectivités	10.75
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	10.64
Matériaux	8.70
Matériel et équipements technologiques	5.57
Services commerciaux et professionnels	5.13
Services financiers	4.98
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	4.93
Banques	1.72
Fonds d'investissement immobilier (REITs)	1.58
Secteur automobile et composants	1.45
Matériel et services médicaux	1.43
Biens de consommation durables et habillement	1.16
Assurance	0.81

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment présente un pourcentage de 16.43% des investissements alignés à la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

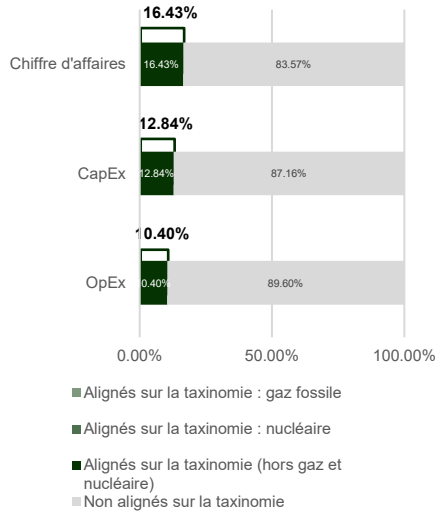

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

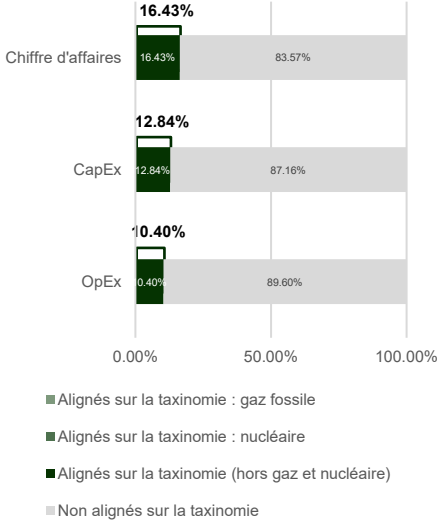

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment a une part minimale de 0% dans les activités transitoires et de 12.42% dans les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	16.43
2025	15.49
2024	0.00
2023	0.00



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment a une part de 53.51% d'investissement durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a une part de 28.97% d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements (via l'investissement dans le Master) regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le compartiment pour 1.09% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- du cash : de la trésorerie à vue pour gérer la liquidité du compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du compartiment;

- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name »)) qui respectent à minima les principes de bonne gouvernance;

- des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés selon les modalités prévues dans le prospectus du compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce produit financier vise principalement à investir dans des émetteurs contribuant de manière positive aux objectifs définis par l'Accord de Paris et s'oriente ainsi vers un objectif de température ne dépassant pas 2,5 degrés. Au cours de la période considérée, ce produit financier a affiché une température de 1,93 °C. Par conséquent, par rapport à l'année précédente, la température observée pour le produit financier est en diminution. L'atteinte de son objectif résulte de l'allocation accrue de ses investissements en faveur d'émetteurs alignés positivement sur les ambitions de l'Accord de Paris. Par ailleurs, le produit financier vise à consacrer une proportion plus importante de ses actifs sous gestion à des émetteurs présentant des enjeux élevés par rapport à l'indice de référence. Ainsi, sur la période de référence, il a investi 76,91 % de ses actifs nets dans des émetteurs à enjeux élevés, ce qui représente 23,15 % de plus que son indice de référence. En comparaison avec l'exercice précédent, la part des actifs nets placés dans ces émetteurs à enjeux élevés a augmenté. L'objectif a donc été atteint grâce à une exposition supérieure de ses investissements envers ces émetteurs à enjeux élevés par rapport à son indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l’alignement avec les caractéristiques E/S.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Cure **Identifiant d'entité juridique :** 549300BRXO64UHFN0867

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 96.35% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu -via l'investissement dans le Master - des caractéristiques environnementales et sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif des investissements durables, il a investi une proportion minimale de ses actifs dans des activités économiques qui ont contribué à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été atteintes en :

- investissant dans des activités liés à l'oncologie et à la lutte contre le cancer (tels que p.ex. traitements, les outils de diagnostic, des services médicaux, ...);

- investissant principalement dans des entreprises affichant un rating ESG 1 à 5 (notation de durabilité de Candriam);

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;

- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri);

- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au compartiment de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 76%). La proportion d'investissements durables du compartiment a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Cadres dirigeants ayant un doctorat - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	20.66%	6.13%	
Dépense en recherche & développement - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2.42%	0.83%	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Cadres dirigeants ayant un doctorat - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2025	20.71%	3.47%
Dépense en recherche & développement - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2025	2.55%	0.75%
Cadres dirigeants ayant un doctorat - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2024	22.86%	4.55%
Dépense en recherche & développement - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2024	0.03%	0.01%
Cadres dirigeants ayant un doctorat - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	4.55%	3.66%
Dépense en recherche & développement - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	0.02%	0.01%

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96.35%	95.69%	95.86%	94.48%
#2 Autres	3.65%	4.31%	4.14%	5.52%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1A Durables	96.35%	95.69%	95.86%	94.48%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.02%	0.01%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	-0.02%	-0.01%	0.00%	0.00%
Sociaux	96.35%	95.69%	95.86%	94.48%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le compartiment entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'exclusion de certaines activités économiques à fort impact au niveau réchauffement climatique ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises et d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

La proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 76%). Cela a permis au compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements (via l'investissement dans le Master) ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises (via l'investissement dans le Master), ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie/secteur spécifique auquel appartient l'entreprise. Cette matérialité dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du portefeuille (via l'investissement dans le Master) ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

Le produit financier actuel étant uniquement un investissement dans des fonds, Candriam vous invite à vous référer aux rapports annuels des fonds investis pour toute information relative à l'engagement. La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

EXCLUSIONS

PAI3

Outre les entreprises impliquées dans les activités charbon thermique, pétrole et gaz (PAI 4), les entreprises productrices d'électricité dont l'intensité carbone est supérieure à 247 gCO2/kWh (PAI 3), sont considérées comme risquées pour être incluses dans les investissements durables, même si elles ne sont pas universellement controversées. Étant donné que les émissions varient selon les sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les entreprises sont alignées sur la trajectoire de 2 degrés Celsius.

C'est pourquoi Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergie dans son évaluation de la durabilité. Lorsque les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, tels que les progrès de la transition énergétique en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris et l'intégration d'un scénario de limite de 1,5°C, en tenant compte des plans d'investissement et de la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès réalisés par les entreprises dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI 3) du produit en 2026 a été fixé à 247 gCO2/kWh.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent supplémentaire n'est devenu inéligible au produit financier en raison du dépassement de ce seuil, en plus de ceux précédemment exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI 4) fait l'objet d'exclusions strictes dans tous les fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son impact néfaste et ses implications financières et de développement durable graves, pose des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises directement impliquées dans l'extraction de charbon, quel que soit le niveau des ventes ou des revenus, sont exclues.

De plus, les entreprises générant plus de 5 % de leurs revenus de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets dans l'extraction de charbon, la production d'électricité à partir de charbon ou le transport de charbon est appréciée sans seuil de revenu minimum.

De plus, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport de pétrole et de gaz (revenus > 5 %), fournissant des services et équipements dédiés à la production de pétrole et de gaz (revenus > 25 %), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration pour de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces seuils s'appliquent à la fois sur les activités pétrole et gaz conventionnelles et non-conventionnelles.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent n'est devenu inéligible pour le produit financier, en sus de ceux déjà exclus, en raison de leur implication dans ces activités.

De plus, aucun fonds sous-jacent n'est devenu inéligible pour le produit financier en raison du dépassement du seuil d'exposition aux activités conventionnelles ou non-conventionnelles de pétrole et de gaz.

PAI10

Conformément au PAI10 l'analyse normative de Candriam détermine si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies pour chacune des catégories principales : Droits de l'Homme (HR), Droits du Travail (LR), Environnement (ENV) et Anti-corruption (AC). L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, notamment la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, les conventions fondamentales de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, garantissant ainsi une couverture complète des droits de l'homme, des normes du travail, de la corruption et de la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises de "niveau 3" de Candriam, les entreprises présentant des violations graves à très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste se concentre sur une interprétation stricte des violations du Pacte mondial de l'ONU, telles qu'évaluées par les analystes ESG de Candriam.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent supplémentaire n'est devenu inéligible au produit financier en plus de ceux précédemment exclus, en raison de violations significatives et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam considère que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur participation à ces activités.

SUIVI : calcul et évaluation des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier. Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs de ce produit financier.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	792.36 Tons	91.55%	96.45%
Émissions de GES de niveau 2	857.98 Tons	91.55%	96.45%
Émissions totales de GES	1,650.35 Tons	91.55%	96.45%
2 - Empreinte carbone	3.01 Tons/MEUR	91.55%	96.45%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%	92.82%	96.44%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	96.44%	96.44%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	36.93%	93.90%	96.42%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	96.44%	96.44%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
CAND EQ L ONCOLGY IM-ZFEURUA	Fonds d'investissement	54.13	Luxembourg
CAND EQ L ONCOLGY IM-ZFEURUD	Fonds d'investissement	45.87	Luxembourg

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

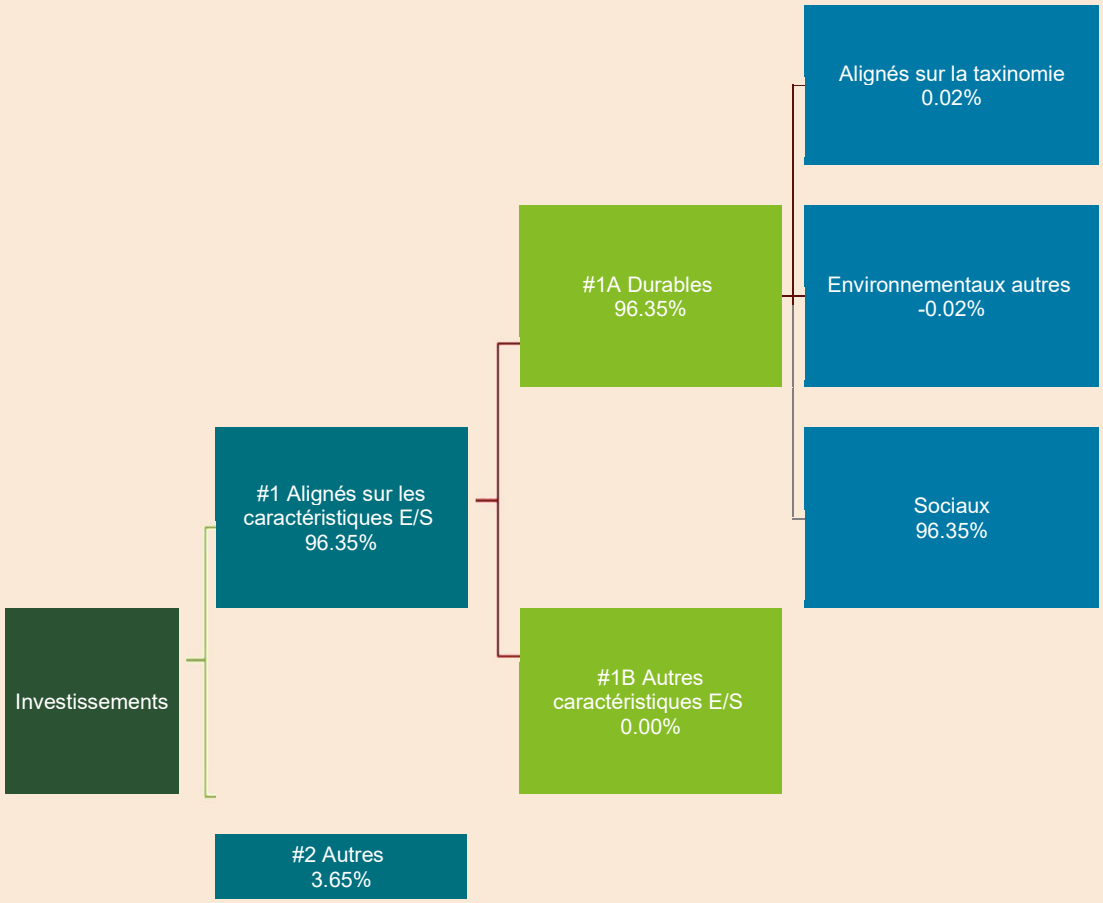

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	88.64
Matériel et services médicaux	11.36

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment présente un pourcentage de 0,02% des investissements alignés à la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

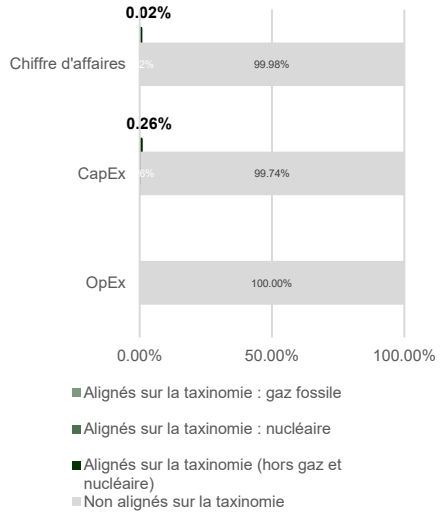

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

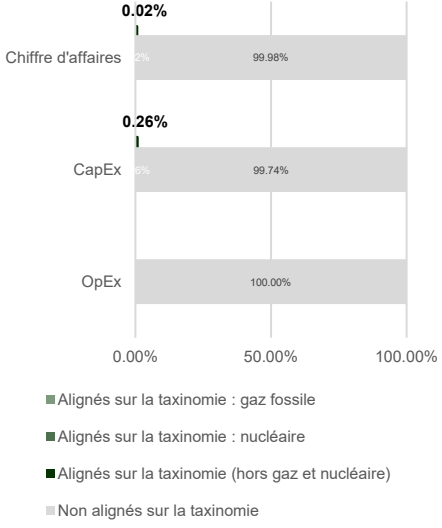

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment a une part minimale de 0% dans les activités transitoires et de 0,02% dans les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	0.02
2025	0.01
2024	0.00
2023	0.00



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment a une part de -0,02% d'investissement durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a une part de 96,35% d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements (via l'investissement dans le Master) regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le compartiment pour 3,65% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- du cash : de la trésorerie à vue pour gérer la liquidité du compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du compartiment;

- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name »)) qui respectent à minima les principes de bonne gouvernance;

- des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés selon les modalités prévues dans le prospectus du compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce produit financier vise à surperformer l'indice de référence en prenant en compte le niveau de formation des équipes de direction, cette performance étant appréciée au travers du pourcentage de cadres supérieurs titulaires d'un doctorat. Durant la période de référence, le produit financier a investi dans des sociétés dont le taux moyen de dépenses en recherche et développement s'est élevé à 2,42%, ce qui est supérieur au taux moyen de son indice de référence (0,83%). En conséquence, le produit financier a pleinement atteint son objectif, en allouant une proportion plus significative de ses investissements à des émetteurs présentant un niveau de formation doctoral parmi leurs cadres supérieurs, comparativement à son indice de référence. De surcroît, le produit financier ambitionne également de surperformer l'indice de référence en s'appuyant sur le montant des dépenses consacrées à la recherche et au développement, calculé en proportion de la capitalisation boursière des entreprises concernées. Ainsi, lors de la période considérée,le produit financier a privilégié des émetteurs parmi lesquels 2,42 % consacrent des ressources à la recherche et au développement, soit une progression de 191,57 % par rapport à son indice de référence. Grâce à cette politique d'allocation sélective en faveur d'émetteurs particulièrement dynamiques dans le domaine de la recherche et du développement, le produit financier est

parvenu à atteindre cet objectif, s'affirmant par une exposition notablement plus forte sur cette thématique que son indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l'alignement avec les caractéristiques E/S.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Europe Small & Mid Caps **Identifiant d'entité juridique :** 549300W0D2C15YV4VL46

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67.79% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La promotion des caractéristiques ESG est réalisée par le Compartiment dans la mesure où il a sélectionné de manière privilégiée des titres d'actions de sociétés qui ont fait l'objet d'un screening systématique et régulier pour vérifier l'alignement de la politique d'investissement aux critères sectoriels ESG définis dans la politique de Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP ci-après). https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à son indicateur de durabilité tel que repris ci-après:

- L'alignement aux principes de la politique d'exclusions TAP de Belfius en deux temps :

1) Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme « TAP Compliant ». En effet, 98,91 % du portefeuille était composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, soit un niveau supérieur au seuil minimum requis de 85 %.

2) Par ailleurs, l'ensemble de ces instruments était pleinement conforme à la politique d'exclusion TAP de Belfius. Le compartiment satisfaisait dès lors aux deux conditions cumulatives requises pour la qualification « TAP Compliant ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Conformité à la politique d'exclusion de la TAP	98.91%		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.91%	94.59%	93.84%	92.76%
#2 Autres	1.09%	5.41%	6.17%	7.24%
#1A Durables*	67.79%	N/A	N/A	N/A
#1B Autres caractéristiques E/S*	31.12%	N/A	N/A	N/A
Alignés sur la taxinomie*	11.17%	N/A	N/A	N/A
Environnementaux autres*	24.68%	N/A	N/A	N/A
Sociaux*	31.94%	N/A	N/A	N/A

*Depuis avril 2026, l'évaluation et le suivi des investissements durables du compartiment sont basés sur la méthodologie propriétaire de Belfius Asset Management (Sustainable Investment Framework 2.0). Avant cette date, l'évaluation était réalisée en utilisant le cadre de durabilité de Candriam, bien que la gestion du compartiment reste déléguée à Candriam. En raison des différences de critères et de méthodologies de calcul entre les deux approches, les pourcentages et indicateurs publiés à partir d'avril 2026 ne sont pas directement comparables avec ceux des périodes précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, 67,79% du portefeuille était qualifié d'investissement durable conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM relative au Sustainable Investment Framework (SIF). Ces investissements contribuaient à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux reconnus internationalement, notamment ceux liés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des genres, à l'énergie propre, à l'action climatique et à la protection de la biodiversité.

La contribution à ces objectifs était démontrée au travers de différentes approches prévues par le cadre SIF, notamment l'alignement des activités des émetteurs sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), leur contribution à la Taxonomie européenne, leur excellence opérationnelle sur certains indicateurs de durabilité.

Tous les investissements qualifiés de durables répondaient également aux critères d'absence de préjudice significatif (DNSH) et, pour les investissements en entreprises, aux exigences de bonne gouvernance définies par Belfius AM. Ils satisfaisaient ainsi à l'ensemble des conditions de la définition d'« investissement durable » retenue par Belfius AM.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » se décline à deux niveaux :

- Les investissements durables réalisés par le compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social grâce à l'application du cadre d'investissement durable (SIF) de Belfius AM, qui intègre le principe « Do No Significant Harm » (DNSH). Dans ce cadre, les principales incidences négatives (PAI) sont prises en considération dans l'évaluation des émetteurs et tout investissement présentant une sous-performance significative par rapport aux seuils minimums définis par Belfius AM est exclu de la qualification d'investissement durable.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius étaient soumis à des critères d'éligibilité stricts fondés notamment sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. La TAP exclut notamment les activités susceptibles de porter atteinte aux objectifs environnementaux ou sociaux, telles que certaines activités liées au charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels ou encore aux armes controversées. Cette approche a contribué à renforcer le respect du principe DNSH au sein du portefeuille.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement et du suivi du portefeuille. Les principales incidences négatives (PAI) retenues pour le compartiment comprenaient notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14).

- Pour les investissements qualifiés de durables, l'ensemble des indicateurs PAI obligatoires prévus par le Règlement SFDR ainsi que, le cas échéant, certains indicateurs additionnels des Tables II et III de l'Annexe I des RTS SFDR, ont été pris en considération dans l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis aux critères d'exclusion de cette politique, lesquels visent à limiter l'exposition à certaines activités présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces critères couvrent notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14). Cette approche a contribué à réduire les incidences négatives potentielles du portefeuille sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'univers d'investissement a fait l'objet d'un screening fondé sur des données ESG de marché afin d'identifier et d'exclure les émetteurs impliqués dans des violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les investissements durables du portefeuille étaient dès lors alignés sur ces standards internationaux grâce à l'application de cette politique d'exclusion préalable et des contrôles réalisés dans le cadre du processus d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par le vote et le dialogue (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

DIALOGUE avec les émetteurs "entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs qui sont des entreprises. Les statistiques ci-dessous se réfèrent aux activités d'engagement que nous avons réalisées auprès de ces émetteurs.

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment au cœur des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en prenant en compte :

- les émetteurs présentant un profil de transition faible (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore très intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec de fortes émissions Scope 3,

- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition

- l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Candriam a rejoint en novembre 2021 l'initiative Net Zero Asset Management https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/. À travers l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre publiques des informations sur la manière dont elles s'alignent sur un scénario de réchauffement à 1,5°C et à encourager un tel alignement. Nous attendons des émetteurs qu'ils expliquent en particulier comment leur stratégie et leur plan d'investissements en capital soutiennent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et collaboratif.

2 émetteurs dans le produit financier font actuellement partie des cibles prioritaires de la campagne Candriam Net Zero Engagement de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ ou IIGCC & ShareAction Climate initiatives on Financials. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie connexe, mais aussi à obtenir un levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site internet public de Candriam (Publications | Candriam) https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation observée des inégalités, 1 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe ou indirecte (diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10 PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, avec 5 émetteurs du portefeuille ayant été plus spécifiquement engagés sur des sujets liés au PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté) ou au PAI 13 (diversité des genres au sein des conseils d'administration).

Bien que les PAI mentionnés ci-dessus soient prédominants dans les engagements réalisés pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, tels que ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés dans les dialogues de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel sur les engagements de Candriam disponible sur le site web de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers de plusieurs mécanismes complémentaires.

- Premièrement, les investissements entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis à des critères d'exclusion visant à limiter l'exposition à certaines activités ou pratiques présentant des incidences

négatives sur les facteurs de durabilité, notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que l'exposition aux armes controversées.

- Deuxièmement, pour la part du portefeuille investie en investissements durables, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans le cadre de la méthodologie propriétaire de Belfius AM (Sustainable Investment Framework – SIF). Les indicateurs PAI pertinents sont intégrés à l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif environnemental ou social ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs de durabilité.

- Enfin, les principales incidences négatives ont également été prises en compte au travers de la politique d'engagement de Belfius AM, visant à encourager certaines sociétés en portefeuille à améliorer leurs pratiques de durabilité et à réduire leurs impacts négatifs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.27%	98.91%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	63.00%	97.27%	98.91%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
HALMA PLC	Technologies de l'information	3.36	Grande-Bretagne
SPIRAX GROUP PLC	Industriel	3.08	Grande-Bretagne
ADMIRAL GROUP PLC	Financières	3.02	Grande-Bretagne
WAREHOUSES DE PAUW SCA	Immobilier	3.02	Belgique
KBC ANCORA	Financières	2.95	Belgique
KERRY GROUP PLC-A	Biens de consommation courante	2.87	Irlande
NEMETSCHEK SE	Technologies de l'information	2.54	Allemagne
WISE GROUP PLC-CL A	Financières	2.50	Jersey
KINGSPAN GROUP PLC	Industriel	2.44	Irlande
BIOMERIEUX	Soins de santé	2.44	France
FINECOBANK SPA	Financières	2.41	Italie
TRYG A/S	Financières	2.34	Danemark
CONVATEC GROUP PLC	Soins de santé	2.24	Grande-Bretagne
GREENCORE GROUP PLC	Biens de consommation courante	2.20	Irlande
AGEAS	Financières	2.15	Belgique

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

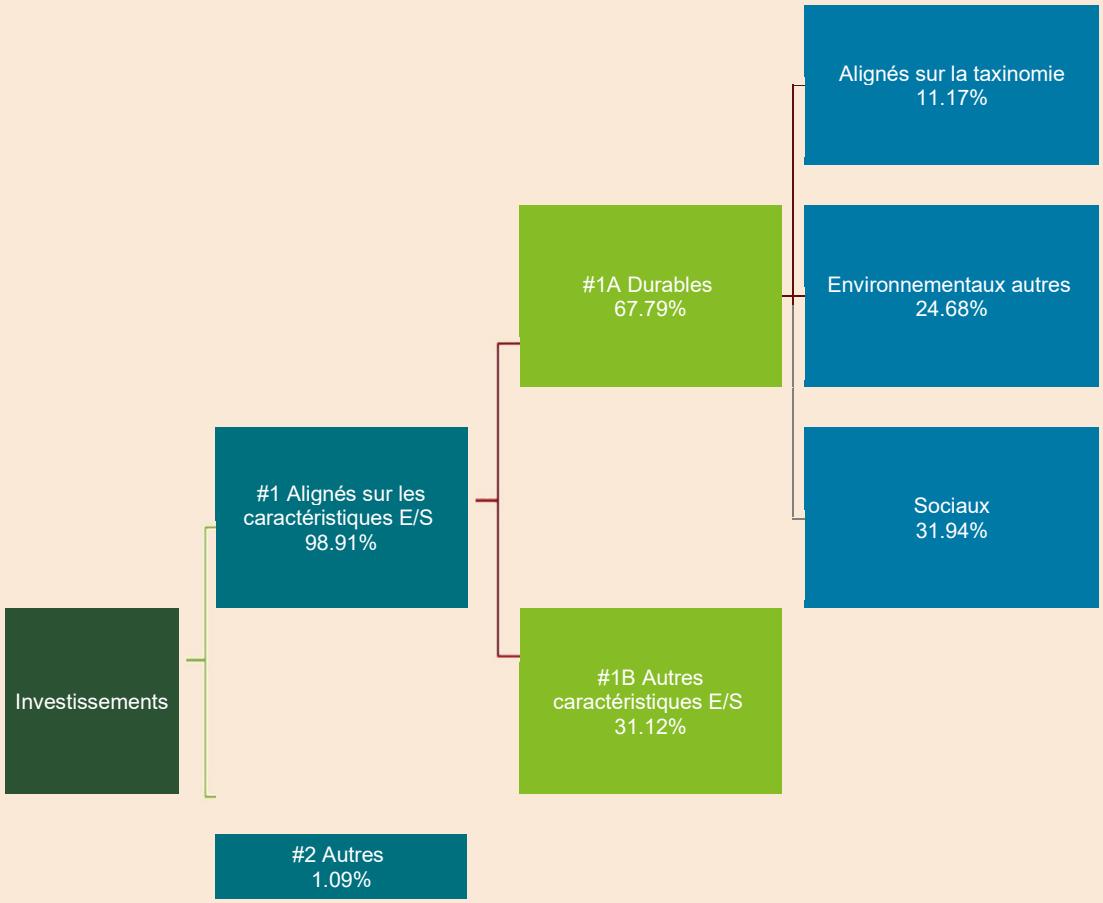

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Biens d'équipement	19.71
Banques	11.61
Biens de consommation durables et habillement	7.52
Matériaux	6.42
Services aux entreprises et aux professionnels	6.41
Fonds d'investissement immobilier (REITs)	6.31
Services financiers	6.07
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	5.55
Assurance	5.43
Produits alimentaires, boissons et tabac	5.10
Services aux collectivités	4.65
Matériel et services médicaux	3.29
Matériel et équipements technologiques	3.02
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	2.86
Médias et divertissements	2.78

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie était de 11,17%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☒ Oui

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

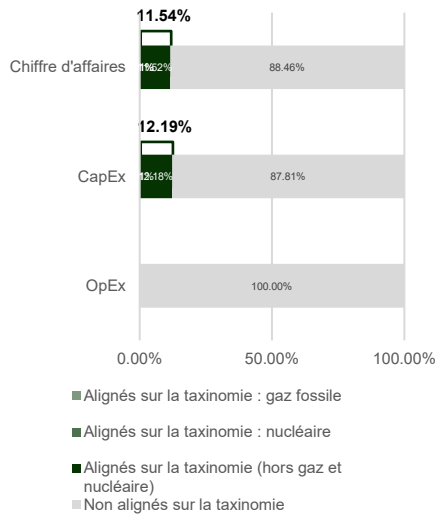

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

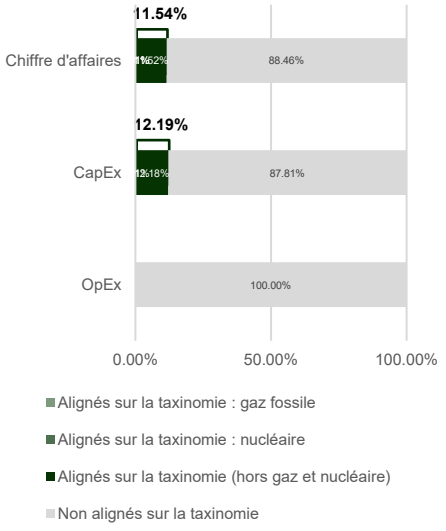

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'élevait à 8,45% du portefeuille.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	11.54
2025	N/A
2024	N/A
2023	N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a une part de 35,86% d'investissement durables avec un objectif environnemental, parmi lesquels 24,68% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le Compartiment a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxonomie de l'UE car le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique d'investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La partie des investissements durables avec un objectif à orientation sociale s'élève à 31,94% des actifs du portefeuille.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 1,09% des actifs totaux.

Ces investissements sont uniquement des liquidités ou produits dérivés.

En d'autres termes, ces composants ne rencontrent pas les dispositions en matière de protection environnementale et/ou sociale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été mises en œuvre au travers de l'application continue de la politique « Transition Acceleration Policy » (TAP) de Belfius lors de la sélection et du suivi des investissements en lignes directes. Le compartiment a veillé à maintenir au moins 85% de son portefeuille investi dans des instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, tout en s'assurant que ces instruments étaient pleinement conformes aux critères d'exclusion définis par cette politique. Le respect de ces exigences a permis au compartiment de conserver son statut de portefeuille « TAP Compliant » tout au long de la période de référence. En complément, le compartiment a maintenu une proportion minimale de 20% d'investissements durables avec un objectif environnemental, conformément aux engagements décrits dans sa documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec un tel indice n'a été réalisée au cours de la période de référence.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Europe Conviction

Identifiant d'entité juridique : 549300B1CZ27C678RS13

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72.02% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La promotion des caractéristiques ESG est réalisée par le Compartiment dans la mesure où il a sélectionné de manière privilégiée des titres d'actions de sociétés qui ont fait l'objet d'un screening systématique et régulier pour vérifier l'alignement de la politique d'investissement aux critères sectoriels ESG définis dans la politique de Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP ci-après). https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à son indicateur de durabilité tel que repris ci-après:

- L'alignement aux principes de la politique d'exclusions TAP de Belfius en deux temps :

1) Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme « TAP Compliant ». En effet, 99,65 % du portefeuille était composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, soit un niveau supérieur au seuil minimum requis de 85 %.

2) Par ailleurs, l'ensemble de ces instruments était pleinement conforme à la politique d'exclusion TAP de Belfius. Le compartiment satisfaisait dès lors aux deux conditions cumulatives requises pour la qualification « TAP Compliant ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Conformité à la politique d'exclusion de la TAP	99.65%		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99.65%	96.47%	94.24%	91.33%
#2 Autres	0.35%	3.53%	5.76%	8.67%
#1A Durables*	72.02%	N/A	N/A	N/A
#1B Autres caractéristiques E/S*	27.63%	N/A	N/A	N/A
Alignés sur la taxinomie*	7.29%	N/A	N/A	N/A
Environnementaux autres*	23.82%	N/A	N/A	N/A
Sociaux*	40.91%	N/A	N/A	N/A

*Depuis avril 2026, l'évaluation et le suivi des investissements durables du compartiment sont basés sur la méthodologie propriétaire de Belfius Asset Management (Sustainable Investment Framework 2.0). Avant cette date, l'évaluation était réalisée en utilisant le cadre de durabilité de Candriam, bien que la gestion du compartiment reste déléguée à Candriam. En raison des différences de critères et de méthodologies de calcul entre les deux approches, les pourcentages et indicateurs publiés à partir d'avril 2026 ne sont pas directement comparables avec ceux des périodes précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, 72,02% du portefeuille était qualifié d'investissement durable conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM relative au Sustainable Investment Framework (SIF). Ces investissements contribuaient à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux reconnus internationalement, notamment ceux liés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des genres, à l'énergie propre, à l'action climatique et à la protection de la biodiversité.

La contribution à ces objectifs était démontrée au travers de différentes approches prévues par le cadre SIF, notamment l'alignement des activités des émetteurs sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), leur contribution à la Taxonomie européenne, leur excellence opérationnelle sur certains indicateurs de durabilité.

Tous les investissements qualifiés de durables répondaient également aux critères d'absence de préjudice significatif (DNSH) et, pour les investissements en entreprises, aux exigences de bonne gouvernance définies par Belfius AM. Ils satisfaisaient ainsi à l'ensemble des conditions de la définition d'« investissement durable » retenue par Belfius AM.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » se décline à deux niveaux :

- Les investissements durables réalisés par le compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social grâce à l'application du cadre d'investissement durable (SIF) de Belfius AM, qui intègre le principe « Do No Significant Harm » (DNSH). Dans ce cadre, les principales incidences négatives (PAI) sont prises en considération dans l'évaluation des émetteurs et tout investissement présentant une sous-performance significative par rapport aux seuils minimums définis par Belfius AM est exclu de la qualification d'investissement durable.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius étaient soumis à des critères d'éligibilité stricts fondés notamment sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. La TAP exclut notamment les activités susceptibles de porter atteinte aux objectifs environnementaux ou sociaux, telles que certaines activités liées au charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels ou encore aux armes controversées. Cette approche a contribué à renforcer le respect du principe DNSH au sein du portefeuille.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement et du suivi du portefeuille. Les principales incidences négatives (PAI) retenues pour le compartiment comprenaient notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14).

- Pour les investissements qualifiés de durables, l'ensemble des indicateurs PAI obligatoires prévus par le Règlement SFDR ainsi que, le cas échéant, certains indicateurs additionnels des Tables II et III de l'Annexe I des RTS SFDR, ont été pris en considération dans l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis aux critères d'exclusion de cette politique, lesquels visent à limiter l'exposition à certaines activités présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces critères couvrent notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14). Cette approche a contribué à réduire les incidences négatives potentielles du portefeuille sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'univers d'investissement a fait l'objet d'un screening fondé sur des données ESG de marché afin d'identifier et d'exclure les émetteurs impliqués dans des violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les investissements durables du portefeuille étaient dès lors alignés sur ces standards internationaux grâce à l'application de cette politique d'exclusion préalable et des contrôles réalisés dans le cadre du processus d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par le vote et le dialogue (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

DIALOGUE avec les émetteurs "entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs qui sont des entreprises. Les statistiques ci-dessous se réfèrent aux activités d'engagement que nous avons réalisées auprès de ces émetteurs.

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment au cœur des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en prenant en compte :

- les émetteurs présentant un profil de transition faible (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore très intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec de fortes émissions Scope 3,

- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition

- l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Candriam a rejoint en novembre 2021 l'initiative Net Zero Asset Management https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/. À travers l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre publiques des informations sur la manière dont elles s'alignent sur un scénario de réchauffement à 1,5°C et à encourager un tel alignement. Nous attendons des émetteurs qu'ils expliquent en particulier comment leur stratégie et leur plan d'investissements en capital soutiennent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et collaboratif.

19 émetteurs dans le produit financier font actuellement partie des cibles prioritaires de la campagne Candriam Net Zero Engagement de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ ou IIGCC & ShareAction Climate initiatives on Financials. Ces initiatives ont ciblé 11 émetteurs du produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie connexe, mais aussi à obtenir un levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site internet public de Candriam (Publications | Candriam) https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation observée des inégalités, 17 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe ou indirecte (diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10 PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, avec 23 émetteurs du portefeuille ayant été plus spécifiquement engagés sur des sujets liés au PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté) ou au PAI 13 (diversité des genres au sein des conseils d'administration).

Bien que les PAI mentionnés ci-dessus soient prédominants dans les engagements réalisés pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, tels que ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés dans les dialogues de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel sur les engagements de Candriam disponible sur le site web de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers de plusieurs mécanismes complémentaires.

- Premièrement, les investissements entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis à des critères d'exclusion visant à limiter l'exposition à certaines activités ou pratiques présentant des incidences

négatives sur les facteurs de durabilité, notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que l'exposition aux armes controversées.

- Deuxièmement, pour la part du portefeuille investie en investissements durables, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans le cadre de la méthodologie propriétaire de Belfius AM (Sustainable Investment Framework – SIF). Les indicateurs PAI pertinents sont intégrés à l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif environnemental ou social ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs de durabilité.

- Enfin, les principales incidences négatives ont également été prises en compte au travers de la politique d'engagement de Belfius AM, visant à encourager certaines sociétés en portefeuille à améliorer leurs pratiques de durabilité et à réduire leurs impacts négatifs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.65%	99.65%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.65%	99.65%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	5.20	Pays-Bas
NESTLE SA-REG	Biens de consommation courante	3.21	Suisse
ASTRAZENECA PLC	Soins de santé	2.72	Grande-Bretagne
NOVARTIS AG-REG	Soins de santé	2.66	États-Unis
IBERDROLA SA	Services aux collectivités	2.36	Espagne
KBC GROUP NV	Financières	2.23	Belgique
ROCHE HOLDING AG	Soins de santé	2.12	États-Unis
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Financières	2.08	Espagne
FINECOBANK SPA	Financières	1.96	Italie
SIEMENS AG-REG	Industriel	1.86	Allemagne
NATWEST GROUP PLC	Financières	1.82	Grande-Bretagne
SAP SE	Technologies de l'information	1.80	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industriel	1.68	États-Unis
NORSK HYDRO ASA	Matériaux	1.68	Norvège
HERMES INTERNATIONAL	Biens de consommation discrétionnaire	1.52	France

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

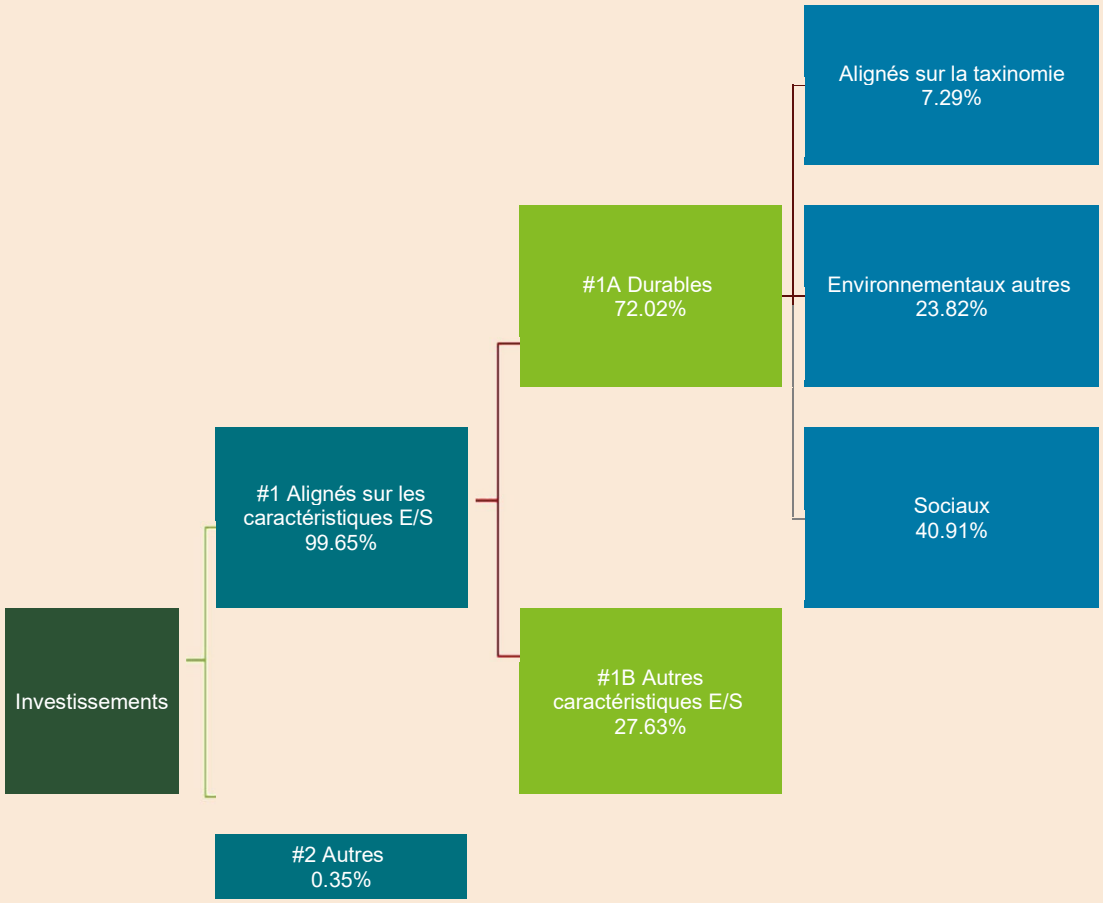

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Biens d'équipement	16.45
Banques	15.47
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	15.25
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	9.65
Services aux collectivités	8.51
Matériaux	4.81
Assurance	4.53
Produits alimentaires, boissons et tabac	4.05
Produits ménagers et personnels	2.85
Biens de consommation durables et habillement	2.81
Matériel et équipements technologiques	2.79
Matériel et services médicaux	2.63
Services financiers	2.11
Services de télécommunications	2.03
Logiciels et services	1.90

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie était de 7,29 %.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☒ Oui

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

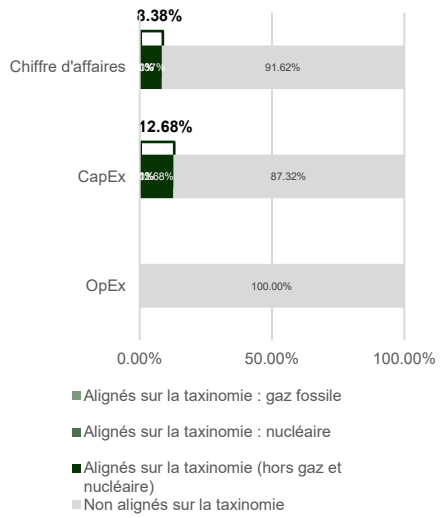

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

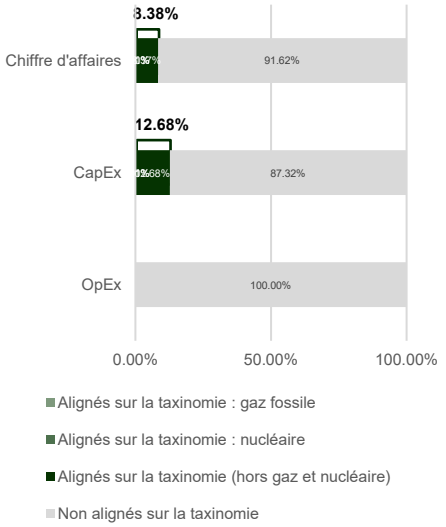

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'élevait à 6,53% du portefeuille.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	8.38
2025	N/A
2024	N/A
2023	N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a une part de 31,11% d'investissement durables avec un objectif environnemental, parmi lesquels 23,82% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le Compartiment a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxonomie de l'UE car le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique d'investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La partie des investissements durables avec un objectif à orientation sociale s'élève à 40,91% des actifs du portefeuille.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 0,35% des actifs totaux.

Ces investissements sont uniquement des liquidités ou produits dérivés.

En d'autres termes, ces composants ne rencontrent pas les dispositions en matière de protection environnementale et/ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été mises en œuvre au travers de l'application continue de la politique « Transition Acceleration Policy » (TAP) de Belfius lors de la sélection et du suivi des investissements en lignes directes. Le compartiment a veillé à maintenir au moins 85% de son portefeuille investi dans des instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, tout en s'assurant que ces instruments étaient pleinement conformes aux critères d'exclusion définis par cette politique. Le respect de ces exigences a permis au compartiment de conserver son statut de portefeuille « TAP Compliant » tout au long de la période de référence. En complément, le compartiment a maintenu une proportion minimale de 20% d'investissements durables avec un objectif environnemental, conformément aux engagements décrits dans sa documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec un tel indice n'a été réalisée au cours de la période de référence.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Belfius Equities European Real Estate **Identifiant d'entité juridique :** 54930085WQ8X8JREEL94

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 86.23% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La promotion des caractéristiques ESG est réalisée par le Compartiment dans la mesure où il a sélectionné de manière privilégiée des titres d'actions de sociétés qui ont fait l'objet d'un screening systématique et régulier pour vérifier l'alignement de la politique d'investissement aux critères sectoriels ESG définis dans la politique de Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP ci-après). https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à son indicateur de durabilité tel que repris ci-après:

- L'alignement aux principes de la politique d'exclusions TAP de Belfius en deux temps :

1) Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme « TAP Compliant ». En effet, 97,64% du portefeuille était composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, soit un niveau supérieur au seuil minimum requis de 85 %.

2) Par ailleurs, l'ensemble de ces instruments était pleinement conforme à la politique d'exclusion TAP de Belfius. Le compartiment satisfaisait dès lors aux deux conditions cumulatives requises pour la qualification « TAP Compliant ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Conformité à la politique d'exclusion de la TAP	97.64%		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements
	2026
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.64%
#2 Autres	2.36%
#1A Durables	86.23%
#1B Autres caractéristiques E/S	11.41%
Alignés sur la taxinomie	14.82%
Environnementaux autres	59.22%
Sociaux	12.18%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, 86,23 % du portefeuille était qualifié d'investissement durable conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM relative au Sustainable Investment Framework (SIF). Ces investissements contribuaient à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux reconnus internationalement, notamment ceux liés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des genres, à l'énergie propre, à l'action climatique et à la protection de la biodiversité.

La contribution à ces objectifs était démontrée au travers de différentes approches prévues par le cadre SIF, notamment l'alignement des activités des émetteurs sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), leur contribution à la Taxonomie européenne, leur excellence opérationnelle sur certains indicateurs de durabilité.

Tous les investissements qualifiés de durables répondaient également aux critères d'absence de préjudice significatif (DNSH) et, pour les investissements en entreprises, aux exigences de bonne gouvernance définies par Belfius AM. Ils satisfaisaient ainsi à l'ensemble des conditions de la définition d'« investissement durable » retenue par Belfius AM.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » se décline à deux niveaux :

- Les investissements durables réalisés par le compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social grâce à l'application du cadre d'investissement durable (SIF) de Belfius AM, qui intègre le principe « Do No Significant Harm » (DNSH). Dans ce cadre, les principales incidences négatives (PAI) sont prises en considération dans l'évaluation des émetteurs et tout investissement présentant une sous-performance significative par rapport aux seuils minimums définis par Belfius AM est exclu de la qualification d'investissement durable.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius étaient soumis à des critères d'éligibilité stricts fondés notamment sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. La TAP exclut notamment les activités susceptibles de porter atteinte aux objectifs environnementaux ou sociaux, telles que certaines activités liées au charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels ou encore aux armes controversées. Cette approche a contribué à renforcer le respect du principe DNSH au sein du portefeuille.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement et du suivi du portefeuille. Les principales incidences négatives (PAI) retenues pour le compartiment comprenaient notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14).

- Pour les investissements qualifiés de durables, l'ensemble des indicateurs PAI obligatoires prévus par le Règlement SFDR ainsi que, le cas échéant, certains indicateurs additionnels des Tables II et III de l'Annexe I des RTS SFDR, ont été pris en considération dans l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis aux critères d'exclusion de cette politique, lesquels visent à limiter l'exposition à certaines activités présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces critères couvrent notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14). Cette approche a contribué à réduire les incidences négatives potentielles du portefeuille sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'univers d'investissement a fait l'objet d'un screening fondé sur des données ESG de marché afin d'identifier et d'exclure les émetteurs impliqués dans des violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les investissements durables du portefeuille étaient dès lors alignés sur ces standards internationaux grâce à l'application de cette politique d'exclusion préalable et des contrôles réalisés dans le cadre du processus d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

DIALOGUE avec les émetteurs "entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs qui sont des entreprises. Les statistiques ci-dessous se réfèrent aux activités d'engagement que nous avons réalisées auprès de ces émetteurs.

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment au cœur des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en prenant en compte :

- les émetteurs présentant un profil de transition faible (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore très intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec de fortes émissions Scope 3,

- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition

- l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Candriam a rejoint en novembre 2021 l'initiative Net Zero Asset Management https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/. À travers l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre publiques des informations sur la manière dont elles s'alignent sur un scénario de réchauffement à 1,5°C et à encourager un tel alignement. Nous attendons des émetteurs qu'ils expliquent en particulier comment leur stratégie et leur plan d'investissements en capital soutiennent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et collaboratif.

13 émetteurs dans le produit financier font actuellement partie des cibles prioritaires de la campagne Candriam Net Zero Engagement de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ ou IIGCC & ShareAction Climate initiatives on Financials. Ces initiatives ont ciblé 13 émetteurs du produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie connexe, mais aussi à obtenir un levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site internet public de Candriam (Publications | Candriam) https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation observée des inégalités, 18 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe ou indirecte (diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10 PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, avec 7 émetteurs du portefeuille ayant été plus spécifiquement engagés sur des sujets liés au PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté) ou au PAI 13 (diversité des genres au sein des conseils d'administration).

Bien que les PAI mentionnés ci-dessus soient prédominants dans les engagements réalisés pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, tels que ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés dans les dialogues de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel sur les engagements de Candriam disponible sur le site web de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers de plusieurs mécanismes complémentaires.

- Premièrement, les investissements entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis à des critères d'exclusion visant à limiter l'exposition à certaines activités ou pratiques présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité, notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que l'exposition aux armes controversées.

- Deuxièmement, pour la part du portefeuille investie en investissements durables, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans le cadre de la méthodologie propriétaire de Belfius AM (Sustainable Investment Framework – SIF). Les indicateurs PAI pertinents sont intégrés à l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif environnemental ou social ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs de durabilité.

- Enfin, les principales incidences négatives ont également été prises en compte au travers de la politique d'engagement de Belfius AM, visant à encourager certaines sociétés en portefeuille à améliorer leurs pratiques de durabilité et à réduire leurs impacts négatifs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.64%	97.64%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.64%	97.64%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
VONOVIA SE	Immobilier	5.40	Allemagne
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	4.86	France
KLEPIERRE	Immobilier	3.73	France
SEGRO PLC	Immobilier	3.51	Grande-Bretagne
WAREHOUSES DE PAUW SCA	Immobilier	2.93	Belgique
TAG IMMOBILIEN AG	Immobilier	2.92	Allemagne
COVIVIO	Immobilier	2.89	France
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	Immobilier	2.86	Espagne
AEDIFICA	Immobilier	2.85	Belgique
MONTEA NV	Immobilier	2.84	Belgique
LAND SECURITIES GROUP PLC	Immobilier	2.80	Grande-Bretagne
BRITISH LAND CO PLC	Immobilier	2.79	Grande-Bretagne
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	Immobilier	2.79	Grande-Bretagne
RETAIL ESTATES	Immobilier	2.73	Belgique
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	Immobilier	2.67	Espagne

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

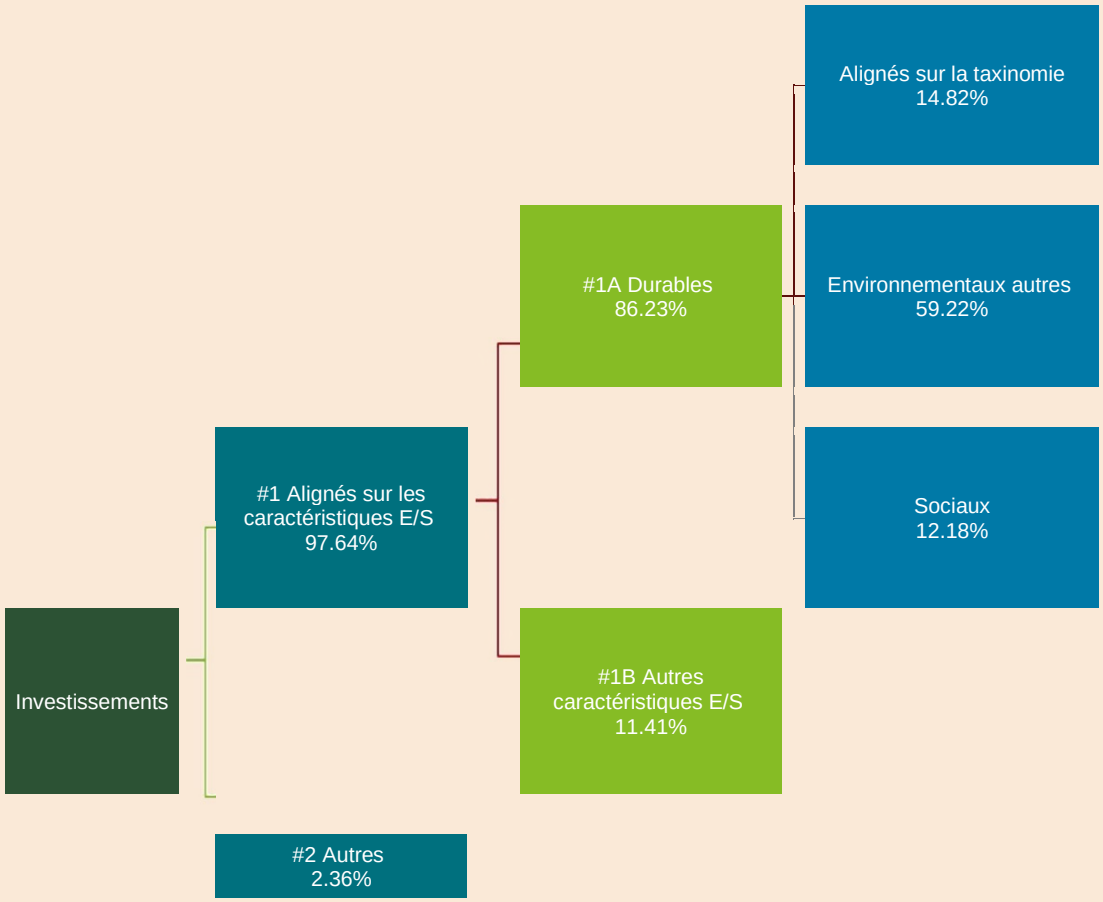

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Fonds d'investissement immobilier (REITs)	69.16
Gestion et promotion immobilières	30.84

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie était de 14,82%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

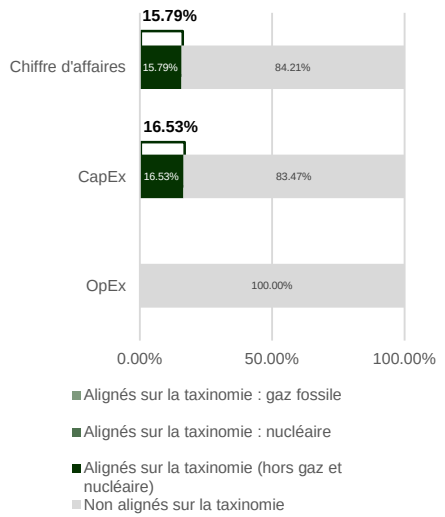

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

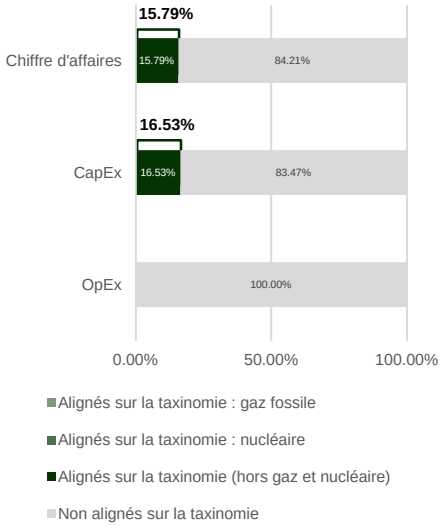

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'élevait à 0% du portefeuille.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	15.79

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a une part de 74,05% d'investissement durables avec un objectif environnemental, parmi lesquels 59,22% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le Compartiment a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxonomie de l'UE car le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique d'investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La partie des investissements durables avec un objectif à orientation sociale s'élève à 12,18% des actifs du portefeuille.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 2,36% des actifs totaux.

Ces investissements sont uniquement des liquidités ou produits dérivés.

En d'autres termes, ces composants ne rencontrent pas les dispositions en matière de protection environnementale et/ou sociale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été mises en œuvre au travers de l'application continue de la politique « Transition Acceleration Policy » (TAP) de Belfius lors de la sélection et du suivi des investissements en lignes directes. Le compartiment a veillé à maintenir au moins 85% de son portefeuille investi dans des instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, tout en s'assurant que ces instruments étaient pleinement conformes aux critères d'exclusion définis par cette politique. Le respect de ces exigences a permis au compartiment de conserver son statut de portefeuille « TAP Compliant » tout au long de la période de référence. En complément, le compartiment a maintenu une proportion minimale de 20% d'investissements durables avec un objectif environnemental, conformément aux engagements décrits dans sa documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n’a été désigné aux fins de mesurer l’atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec un tel indice n’a été réalisée au cours de la période de référence.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Global Health Care **Identifiant d'entité juridique :** 549300RHUJF19VIN8D84

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 84.04% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu - via l'investissement dans le Master - des caractéristiques environnementales et sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif des investissements durables, il a investi une proportion minimale de ses actifs dans des activités économiques qui ont contribué à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été atteintes en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;

- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri);

- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement;

- investissant une part de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au compartiment de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 31%). La proportion d'investissements durables du compartiment a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	55.27	54.95	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2025	54.89	54.48
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2024	55.58	55.79
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.53	57.36

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.49%	96.75%	96.80%	97.46%
#2 Autres	2.51%	3.25%	3.20%	2.54%
#1A Durables	84.04%	86.48%	85.94%	88.67%
#1B Autres caractéristiques E/S	13.45%	10.27%	10.86%	8.78%
Alignés sur la taxinomie	0.03%	0.01%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	-0.03%	-0.01%	2.40%	4.67%
Sociaux	84.04%	86.48%	83.54%	84.00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le compartiment entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'exclusion de certaines activités économiques à fort impact au niveau réchauffement climatique ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises et d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

La proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 31%). Cela a permis au compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements (via l'investissement dans le Master) ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises (via l'investissement dans le Master), ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie/secteur spécifique auquel appartient l'entreprise. Cette matérialité dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du portefeuille (via l'investissement dans le Master) ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

Le produit financier actuel étant uniquement un investissement dans des fonds, Candriam vous invite à vous référer aux rapports annuels des fonds investis pour toute information relative à l'engagement. La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam considère que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur participation à ces activités.

SUIVI : calcul et évaluation des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier. Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs de ce produit financier.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	3.32 Tons/MEUR	97.10%	98.60%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.60%	98.60%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.60%	98.60%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
CANDRIAM EQ L- LIFE CARE-BF	Fonds d'investissement	74.85	Luxembourg
CANDRIAM EQT L- LIFE CARE-BF	Fonds d'investissement	25.15	Luxembourg

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

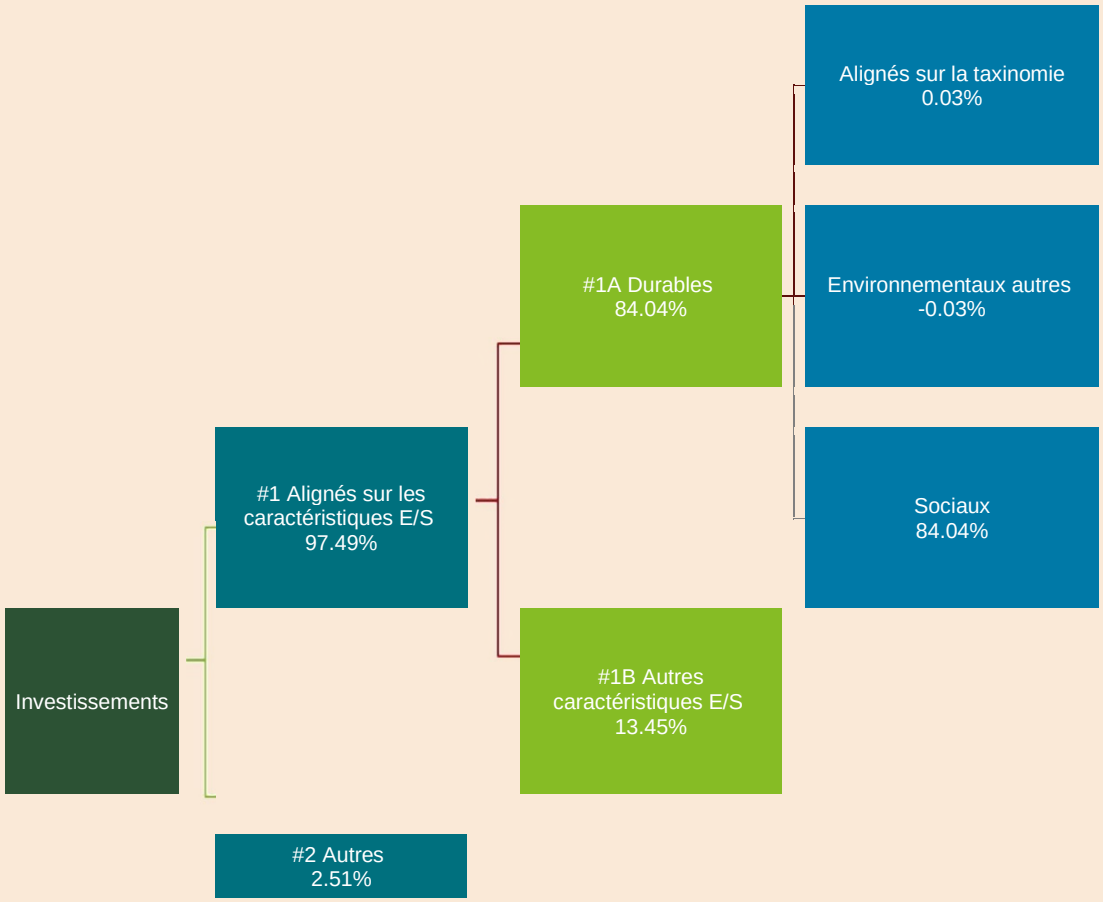

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	72.54
Matériel et services médicaux	27.46

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment présente un pourcentage de 0,03% des investissements alignés à la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

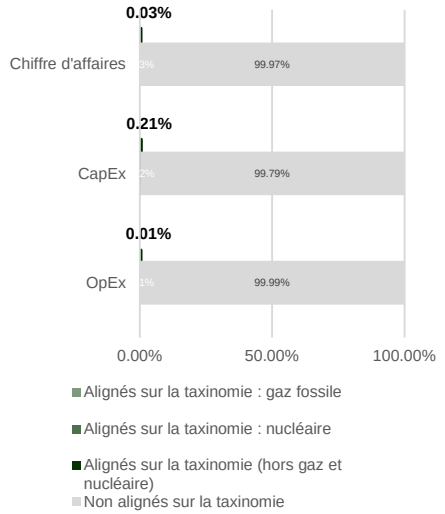

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

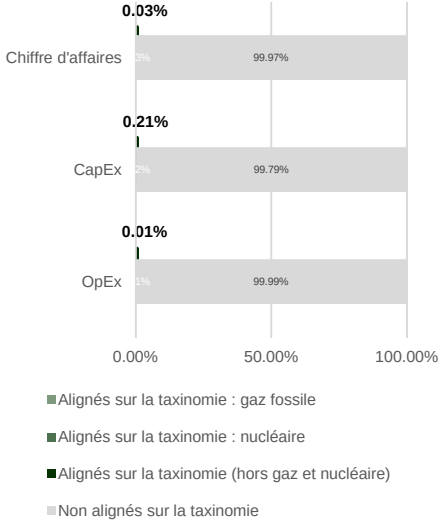

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment a une part minimale de 0% dans les activités transitoires et de 0,02% dans les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	0.03
2025	0.01
2024	0.00
2023	0.00



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment a une part de -0,03% d'investissement durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a une part de 84,04% d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements (via l'investissement dans le Master) regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le compartiment pour 2,51% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- du cash : de la trésorerie à vue pour gérer la liquidité du compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du compartiment;

- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name »)) qui respectent à minima les principes de bonne gouvernance;

- des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés selon les modalités prévues dans le prospectus du compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé conformément à la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période de référence, il a enregistré un score ESG de 55,27, respectant son l'objectif de surperformer le benchmark avec un score ESG de 54,95. Il convient également de noter que, par rapport à l'exercice précédent, le score ESG global de ce produit financier est demeuré stable. Ainsi, l'objectif a été atteint en accordant une sélection préférentielle aux émetteurs caractérisés par un profil ESG plus solide.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l’alignement avec les caractéristiques E/S.

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Robotics & Innovative Technology

Identifiant d'entité juridique : 549300LZSZDEGNVZ5B26

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 94.96% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu - via l'investissement dans le Master - des caractéristiques environnementales et sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif des investissements durables, il a investi une proportion minimale de ses actifs dans des activités économiques qui ont contribué à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été atteintes en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;

- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri);

- atteignant une empreinte carbone sur les émetteurs privés inférieure à celle de l'indice de référence;

- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement;

- investissant une part de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au compartiment de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 19%). La proportion d'investissements durables du compartiment a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte Carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	5.54	32.70	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte Carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2025	6.43	36.88
Empreinte Carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2024	7.24	43.55
Empreinte Carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	7.98	47.16

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.32%	97.20%	94.17%	93.03%
#2 Autres	1.68%	2.80%	5.83%	6.97%
#1A Durables	94.96%	90.79%	87.82%	87.78%
#1B Autres caractéristiques E/S	3.36%	6.41%	6.35%	5.25%
Alignés sur la taxinomie	19.16%	15.53%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	11.33%	17.26%	31.25%	24.07%
Sociaux	64.48%	58.00%	56.57%	63.71%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le compartiment entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'exclusion de certaines activités économiques à fort impact au niveau réchauffement climatique ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises et d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

La proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 19%). Cela a permis au compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements (via l'investissement dans le Master) ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises (via l'investissement dans le Master), ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie/secteur spécifique auquel appartient l'entreprise. Cette matérialité dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du portefeuille (via l'investissement dans le Master) ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

Le produit financier actuel étant uniquement un investissement dans des fonds, Candriam vous invite à vous référer aux rapports annuels des fonds investis pour toute information relative à l'engagement. La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam considère que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur participation à ces activités.

SUIVI : calcul et évaluation des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier. Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs de ce produit financier.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	5.54 Tons/MEUR	98.32%	98.32%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.32%	98.32%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.32%	98.32%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
CAND EQ L ROB INN TEC-BF USD	Fonds d'investissement	78.97	Luxembourg
CAND EQ L ROBO INN TEC-BFUSD	Fonds d'investissement	20.96	Luxembourg

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

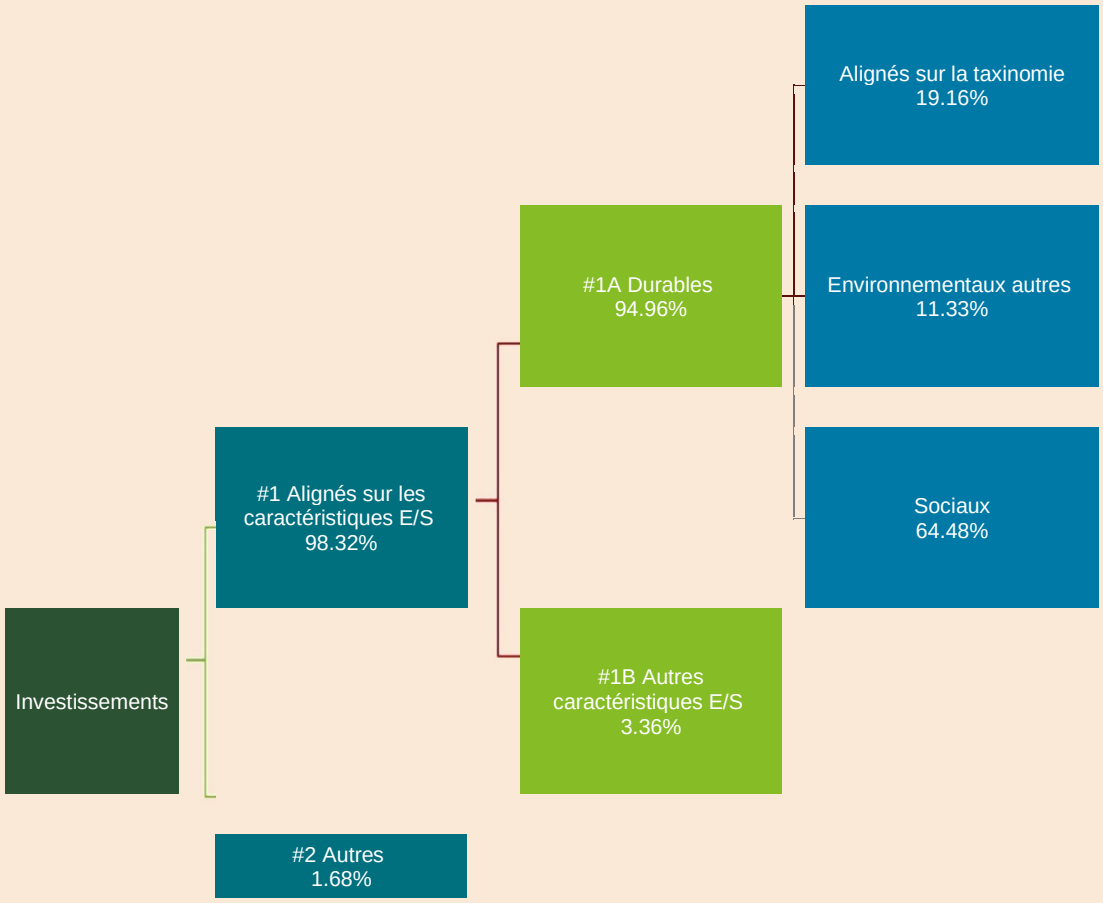

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	**% des actifs**
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	41.11
Logiciels et services	30.21
Biens d'équipement	13.18
Médias et divertissements	5.90
Matériel et équipements technologiques	4.71
Matériel et services médicaux	4.24
Consommation discrétionnaire Distribution et commerce de détail	0.82
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	0.14

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment présente un pourcentage de 19,16% des investissements alignés à la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

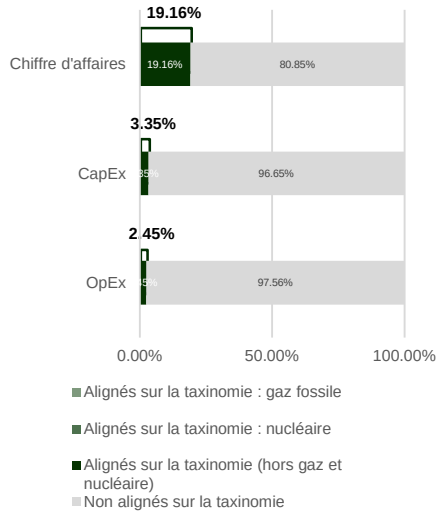

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

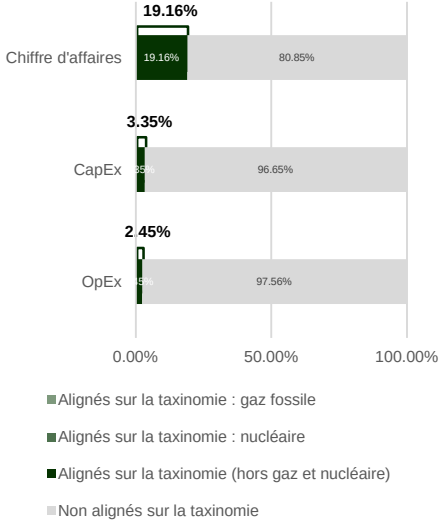

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment a une part minimale de 0% dans les activités transitoires et de 19,15% dans les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	19.16
2025	15.53
2024	0.00
2023	0.00



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment a une part de 11,33% d'investissement durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a une part de 64,48% d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements (via l'investissement dans le Master) regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le compartiment pour 1,68% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- du cash : de la trésorerie à vue pour gérer la liquidité du compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du compartiment;

- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name »)) qui respectent à minima les principes de bonne gouvernance;

- des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés selon les modalités prévues dans le prospectus du compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce produit financier a pour objectif de maintenir une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, il a généré 5,54 tonnes de CO_2eq par million d'euros investis, ce qui représente une diminution de 83,07 % par rapport à l'indice de référence. Par ailleurs, comparativement à l'année précédente, l'empreinte carbone de ce produit financier a reculé de 13,84 %. Ce résultat témoigne du fait que le produit financier a su atteindre son objectif en sélectionnant de préférence des émetteurs affichant une empreinte carbone plus limitée.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l’alignement avec les caractéristiques E/S.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Leading Brands **Identifiant d'entité juridique :** 5493008S0YQRBBNEQK24

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 41.29% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La promotion des caractéristiques ESG est réalisée par le Compartiment dans la mesure où il a sélectionné de manière privilégiée des titres d'actions de sociétés qui ont fait l'objet d'un screening systématique et régulier pour vérifier l'alignement de la politique d'investissement aux critères sectoriels ESG définis dans la politique de Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP ci-après). https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à son indicateur de durabilité tel que repris ci-après:

- L'alignement aux principes de la politique d'exclusions TAP de Belfius en deux temps :

1) Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme « TAP Compliant ». En effet, 99,32 % du portefeuille était composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, soit un niveau supérieur au seuil minimum requis de 85 %.

2) Par ailleurs, l'ensemble de ces instruments était pleinement conforme à la politique d'exclusion TAP de Belfius. Le compartiment satisfaisait dès lors aux deux conditions cumulatives requises pour la qualification « TAP Compliant ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Conformité à la politique d'exclusion de la TAP	99.32%		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99.32%	94.35%	95.56%	96.00%
#2 Autres	0.68%	5.65%	4.44%	4.00%
#1A Durables*	41.29%	N/A	N/A	N/A
#1B Autres caractéristiques E/S*	58.03%	N/A	N/A	N/A
Alignés sur la taxinomie*	0.00%	N/A	N/A	N/A
Environnementaux autres*	34.08%	N/A	N/A	N/A
Sociaux*	7.21%	N/A	N/A	N/A

*Depuis avril 2026, l'évaluation et le suivi des investissements durables du compartiment sont basés sur la méthodologie propriétaire de Belfius Asset Management (Sustainable Investment Framework 2.0). Avant cette date, l'évaluation était réalisée en utilisant le cadre de durabilité de Candriam, bien que la gestion du compartiment reste déléguée à Candriam. En raison des différences de critères et de méthodologies de calcul entre les deux approches, les pourcentages et indicateurs publiés à partir d'avril 2026 ne sont pas directement comparables avec ceux des périodes précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, 41,29 % du portefeuille était qualifié d'investissement durable conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM relative au Sustainable Investment Framework (SIF). Ces investissements contribuaient à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux reconnus internationalement, notamment ceux liés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des genres, à l'énergie propre, à l'action climatique et à la protection de la biodiversité.

La contribution à ces objectifs était démontrée au travers de différentes approches prévues par le cadre SIF, notamment l'alignement des activités des émetteurs sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), leur contribution à la Taxonomie européenne, leur excellence opérationnelle sur certains indicateurs de durabilité.

Tous les investissements qualifiés de durables répondaient également aux critères d'absence de préjudice significatif (DNSH) et, pour les investissements en entreprises, aux exigences de bonne gouvernance définies par Belfius AM. Ils satisfaisaient ainsi à l'ensemble des conditions de la définition d'« investissement durable » retenue par Belfius AM.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » se décline à deux niveaux :

- Les investissements durables réalisés par le compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social grâce à l'application du cadre d'investissement durable (SIF) de Belfius AM, qui intègre le principe « Do No Significant Harm » (DNSH). Dans ce cadre, les principales incidences négatives (PAI) sont prises en considération dans l'évaluation des émetteurs et tout investissement présentant une sous-performance significative par rapport aux seuils minimums définis par Belfius AM est exclu de la qualification d'investissement durable.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius étaient soumis à des critères d'éligibilité stricts fondés notamment sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. La TAP exclut notamment les activités susceptibles de porter atteinte aux objectifs environnementaux ou sociaux, telles que certaines activités liées au charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels ou encore aux armes controversées. Cette approche a contribué à renforcer le respect du principe DNSH au sein du portefeuille.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement et du suivi du portefeuille. Les principales incidences négatives (PAI) retenues pour le compartiment comprenaient notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14).

- Pour les investissements qualifiés de durables, l'ensemble des indicateurs PAI obligatoires prévus par le Règlement SFDR ainsi que, le cas échéant, certains indicateurs additionnels des Tables II et III de l'Annexe I des RTS SFDR, ont été pris en considération dans l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis aux critères d'exclusion de cette politique, lesquels visent à limiter l'exposition à certaines activités présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces critères couvrent notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14). Cette approche a contribué à réduire les incidences négatives potentielles du portefeuille sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'univers d'investissement a fait l'objet d'un screening fondé sur des données ESG de marché afin d'identifier et d'exclure les émetteurs impliqués dans des violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les investissements durables du portefeuille étaient dès lors alignés sur ces standards internationaux grâce à l'application de cette politique d'exclusion préalable et des contrôles réalisés dans le cadre du processus d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par le vote et le dialogue (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

DIALOGUE avec les émetteurs "entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs qui sont des entreprises. Les statistiques ci-dessous se réfèrent aux activités d'engagement que nous avons réalisées auprès de ces émetteurs.

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment au cœur des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en prenant en compte :

- les émetteurs présentant un profil de transition faible (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore très intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec de fortes émissions Scope 3,

- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition

- l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Candriam a rejoint en novembre 2021 l'initiative Net Zero Asset Management https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/. À travers l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre publiques des informations sur la manière dont elles s'alignent sur un scénario de réchauffement à 1,5°C et à encourager un tel alignement. Nous attendons des émetteurs qu'ils expliquent en particulier comment leur stratégie et leur plan d'investissements en capital soutiennent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et collaboratif.

4 émetteurs dans le produit financier font actuellement partie des cibles prioritaires de la campagne Candriam Net Zero Engagement de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ ou IIGCC & ShareAction Climate initiatives on Financials. Ces initiatives ont ciblé 7 émetteurs du produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie connexe, mais aussi à obtenir un levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site internet public de Candriam (Publications | Candriam) https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation observée des inégalités, 22 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe ou indirecte (diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10 PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, avec 1 émetteurs du portefeuille ayant été plus spécifiquement engagés sur des sujets liés au PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté) ou au PAI 13 (diversité des genres au sein des conseils d'administration).

Bien que les PAI mentionnés ci-dessus soient prédominants dans les engagements réalisés pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, tels que ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés dans les dialogues de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel sur les engagements de Candriam disponible sur le site web de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers de plusieurs mécanismes complémentaires.

- Premièrement, les investissements entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis à des critères d'exclusion visant à limiter l'exposition à certaines activités ou pratiques présentant des incidences

négatives sur les facteurs de durabilité, notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que l'exposition aux armes controversées.

- Deuxièmement, pour la part du portefeuille investie en investissements durables, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans le cadre de la méthodologie propriétaire de Belfius AM (Sustainable Investment Framework – SIF). Les indicateurs PAI pertinents sont intégrés à l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif environnemental ou social ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs de durabilité.

- Enfin, les principales incidences négatives ont également été prises en compte au travers de la politique d'engagement de Belfius AM, visant à encourager certaines sociétés en portefeuille à améliorer leurs pratiques de durabilité et à réduire leurs impacts négatifs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.32%	99.32%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.32%	99.32%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
AMERICAN EXPRESS CO	Financières	6.94	États-Unis
PALO ALTO NETWORKS INC	Technologies de l'information	6.62	États-Unis
AMAZON.COM INC	Biens de consommation discrétionnaire	5.91	États-Unis
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Biens de consommation discrétionnaire	5.49	Allemagne
MONDELEZ INTERNATIONAL INC-A	Biens de consommation courante	5.29	États-Unis
T-MOBILE US INC	Services de communication	3.80	États-Unis
MASTERCARD INC - A	Financières	3.03	États-Unis
MCDONALD'S CORP	Biens de consommation discrétionnaire	2.98	États-Unis
COMPASS GROUP PLC	Biens de consommation discrétionnaire	2.64	Grande-Bretagne
KERING	Biens de consommation discrétionnaire	2.58	France
S&P GLOBAL INC	Financières	2.56	États-Unis
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	2.34	États-Unis
MERCADOLIBRE INC	Biens de consommation discrétionnaire	2.22	Brésil
ACCENTURE PLC-CL A	Technologies de l'information	2.18	États-Unis
JPMORGAN CHASE & CO	Financières	2.14	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

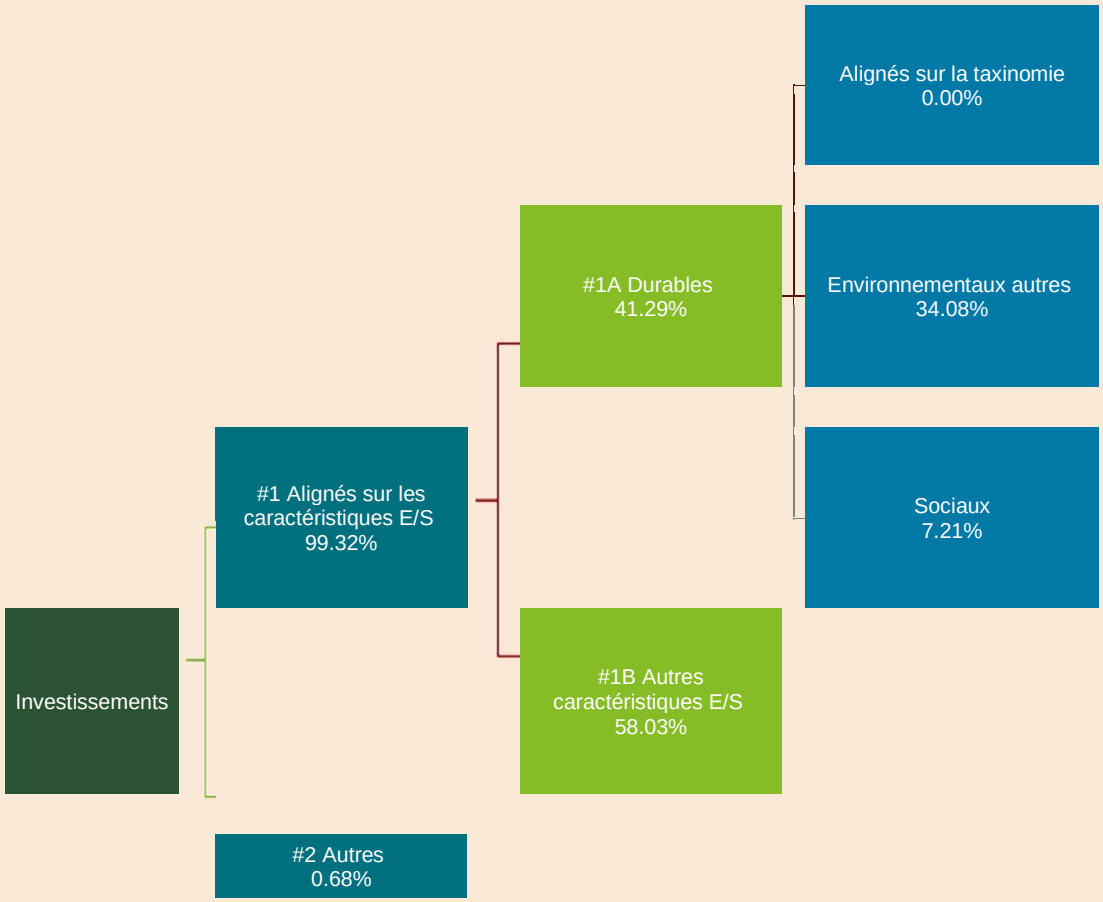

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	**% des actifs**
Consommation discrétionnaire Distribution et commerce de détail	19.98
Médias et divertissements	13.84
Services aux consommateurs	8.75
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	7.71
Logiciels et services	7.14
Produits alimentaires, boissons et tabac	6.74
Biens de consommation durables et habillement	6.25
Matériel et équipements technologiques	6.10
Services financiers	6.03
Produits ménagers et personnels	4.42
Distribution et vente au détail de biens de grande consommation	3.98
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	3.32
Secteur automobile et composants	2.55
Banques	2.18
Matériel et services médicaux	1.02

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie était de 0%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

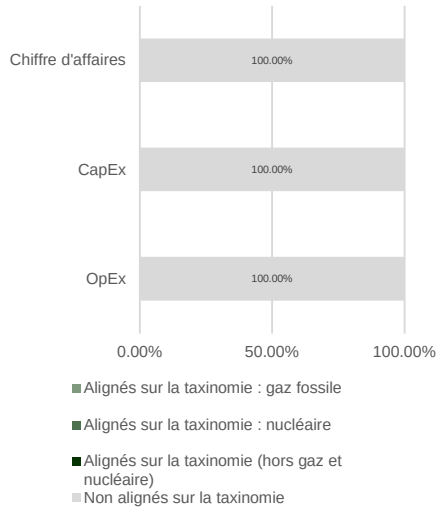

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

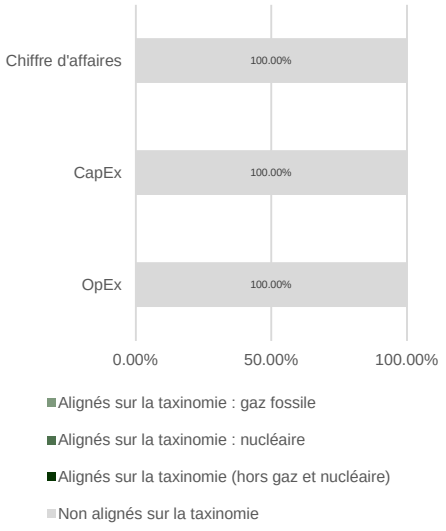

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'élevait à 0% du portefeuille.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	0.00
2025	N/A
2024	N/A
2023	N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a une part de 34,08% d'investissement durables avec un objectif environnemental, parmi lesquels 34,08% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le Compartiment a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxonomie de l'UE car le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique d'investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La partie des investissements durables avec un objectif à orientation sociale s'élève à 7,21% des actifs du portefeuille.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 0,68% des actifs totaux.

Ces investissements sont uniquement des liquidités ou produits dérivés.

En d'autres termes, ces composants ne rencontrent pas les dispositions en matière de protection environnementale et/ou sociale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été mises en œuvre au travers de l'application continue de la politique « Transition Acceleration Policy » (TAP) de Belfius lors de la sélection et du suivi des investissements en lignes directes. Le compartiment a veillé à maintenir au moins 85% de son portefeuille investi dans des instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, tout en s'assurant que ces instruments étaient pleinement conformes aux critères d'exclusion définis par cette politique. Le respect de ces exigences a permis au compartiment de conserver son statut de portefeuille « TAP Compliant » tout au long de la période de référence. En complément, le compartiment a maintenu une proportion minimale de 20% d'investissements durables avec un objectif environnemental, conformément aux engagements décrits dans sa documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec un tel indice n'a été réalisée au cours de la période de référence.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Be=Long **Identifiant d'entité juridique :** 549300IP3VKAAKR0QG95

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 38.53% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La promotion des caractéristiques ESG est réalisée par le Compartiment dans la mesure où il a sélectionné de manière privilégiée des titres d'actions de sociétés :

- qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et de l'espérance de vie, en étant actives dans au moins l'un des axes suivants : la santé (traitements médicaux, meilleure alimentation, activité physique, etc.), l'interaction sociale et les loisirs (connectivité, divertissement, bien-être et soins du corps, etc.) ou l'autonomie (maisons et véhicules intelligents, services d'assistance, équipements de confort, etc.), à hauteur de 90,76% des actifs du portefeuille;

- qui ont fait l'objet d'un screening systématique et régulier pour vérifier l'alignement de la politique d'investissement aux critères sectoriels ESG définis dans la politique de Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP ci-après). https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité tels que repris ci-après:

- Le maintien d'une exposition minimale de 70% du portefeuille à des entreprises contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et de l'espérance de vie, en étant actives dans au moins l'un des axes suivants : la santé (traitements

médicaux, meilleure alimentation, activité physique, etc.), l'interaction sociale et les loisirs (connectivité, divertissement, bien-être et soins du corps, etc.) ou l'autonomie (maisons et véhicules intelligents, services d'assistance, équipements de confort, etc.). Au cours de la période de référence, cette exposition s'est élevée à 90,76% du portefeuille, soit un niveau supérieur au minimum défini dans le prospectus.

- L'alignement aux principes de la politique d'exclusions TAP de Belfius en deux temps :

1) Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme « TAP Compliant ». En effet, 99,74 % du portefeuille était composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, soit un niveau supérieur au seuil minimum requis de 85 %.

2) Par ailleurs, l'ensemble de ces instruments était pleinement conforme à la politique d'exclusion TAP de Belfius. Le compartiment satisfaisait dès lors aux deux conditions cumulatives requises pour la qualification « TAP Compliant ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Vieillissement en bonne santé – Alignement - Entreprise (niveau du fonds) - Au minimum 70 % des entreprises en portefeuille exercent des activités commerciales alignées sur le thème	90.76%		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	90.76%	97.91%	96.86%	96.08%
#2 Autres	9.24%	2.1%	3.14%	3.92%
#1A Durables*	38.53%	N/A	N/A	N/A
#1B Autres caractéristiques E/S*	52.23%	N/A	N/A	N/A
Alignés sur la taxinomie*	0.00%	N/A	N/A	N/A
Environnementaux autres*	22.03%	N/A	N/A	N/A
Sociaux*	16.50%	N/A	N/A	N/A

*Depuis avril 2026, l'évaluation et le suivi des investissements durables du compartiment sont basés sur la méthodologie propriétaire de Belfius Asset Management (Sustainable Investment Framework 2.0). Avant cette date, l'évaluation était réalisée en utilisant le cadre de durabilité de Candriam, bien que la gestion du compartiment reste déléguée à Candriam. En raison des différences de critères et de méthodologies de calcul entre les deux approches, les pourcentages et indicateurs publiés à partir d'avril 2026 ne sont pas directement comparables avec ceux des périodes précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, 38,53% du portefeuille était qualifié d'investissement durable conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM relative au Sustainable Investment Framework (SIF). Ces investissements contribuaient à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux reconnus internationalement, notamment ceux liés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des genres, à l'énergie propre, à l'action climatique et à la protection de la biodiversité.

La contribution à ces objectifs était démontrée au travers de différentes approches prévues par le cadre SIF, notamment l'alignement des activités des émetteurs sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), leur contribution à la Taxonomie européenne, leur excellence opérationnelle sur certains indicateurs de durabilité.

Tous les investissements qualifiés de durables répondaient également aux critères d'absence de préjudice significatif (DNSH) et, pour les investissements en entreprises, aux exigences de bonne gouvernance définies par Belfius AM. Ils satisfaisaient ainsi à l'ensemble des conditions de la définition d'« investissement durable » retenue par Belfius AM.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » se décline à deux niveaux :

- Les investissements durables réalisés par le compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social grâce à l'application du cadre d'investissement durable (SIF) de Belfius AM, qui intègre le principe « Do No Significant Harm » (DNSH). Dans ce cadre, les principales incidences négatives (PAI) sont prises en considération dans l'évaluation des émetteurs et tout investissement présentant une sous-performance significative par rapport aux seuils minimums définis par Belfius AM est exclu de la qualification d'investissement durable.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius étaient soumis à des critères d'éligibilité stricts fondés notamment sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. La TAP exclut notamment les activités susceptibles de porter atteinte aux objectifs environnementaux ou sociaux, telles que certaines activités liées au charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels ou encore aux armes controversées. Cette approche a contribué à renforcer le respect du principe DNSH au sein du portefeuille.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement et du suivi du portefeuille. Les principales incidences négatives (PAI) retenues pour le compartiment comprenaient notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14).

Pour les investissements qualifiés de durables, l'ensemble des indicateurs PAI obligatoires prévus par le Règlement SFDR ainsi que, le cas échéant, certains indicateurs additionnels des Tables II et III de l'Annexe I des RTS SFDR, ont été pris en considération dans l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM.

En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis aux critères d'exclusion de cette politique, lesquels visent à limiter l'exposition à certaines activités présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces critères couvrent notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14). Cette approche a contribué à réduire les incidences négatives potentielles du portefeuille sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'univers d'investissement a fait l'objet d'un screening fondé sur des données ESG de marché afin d'identifier et d'exclure les émetteurs impliqués dans des violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les investissements durables du portefeuille étaient dès lors alignés sur ces standards internationaux grâce à l'application de cette politique d'exclusion préalable et des contrôles réalisés dans le cadre du processus d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par le vote et le dialogue (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

DIALOGUE avec les émetteurs "entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs qui sont des entreprises. Les statistiques ci-dessous se réfèrent aux activités d'engagement que nous avons réalisées auprès de ces émetteurs.

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment au cœur des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en prenant en compte :

- les émetteurs présentant un profil de transition faible (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore très intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec de fortes émissions Scope 3,

- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition

- l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Candriam a rejoint en novembre 2021 l'initiative Net Zero Asset Management https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/. À travers l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre publiques des informations sur la manière dont elles s'alignent sur un scénario de réchauffement à 1,5°C et à encourager un tel alignement. Nous attendons des émetteurs qu'ils expliquent en particulier comment leur stratégie et leur plan d'investissements en capital soutiennent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et collaboratif.

4 émetteurs dans le produit financier font actuellement partie des cibles prioritaires de la campagne Candriam Net Zero Engagement de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ ou IIGCC & ShareAction Climate initiatives on Financials. Ces initiatives ont ciblé 9 émetteurs du produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie connexe, mais aussi à obtenir un levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site internet public de Candriam (Publications | Candriam) https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation observée des inégalités, 21 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe ou indirecte (diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10 PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, avec 4 émetteurs du portefeuille ayant été plus spécifiquement engagés sur des sujets liés au PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté) ou au PAI 13 (diversité des genres au sein des conseils d'administration).

Bien que les PAI mentionnés ci-dessus soient prédominants dans les engagements réalisés pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, tels que ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés dans les dialogues de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel sur les engagements de Candriam disponible sur le site web de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers de plusieurs mécanismes complémentaires.

- Premièrement, les investissements entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis à des critères d'exclusion visant à limiter l'exposition à certaines activités ou pratiques présentant des incidences

négatives sur les facteurs de durabilité, notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que l'exposition aux armes controversées.

- Deuxièmement, pour la part du portefeuille investie en investissements durables, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans le cadre de la méthodologie propriétaire de Belfius AM (Sustainable Investment Framework – SIF). Les indicateurs PAI pertinents sont intégrés à l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif environnemental ou social ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs de durabilité.

- Enfin, les principales incidences négatives ont également été prises en compte au travers de la politique d'engagement de Belfius AM, visant à encourager certaines sociétés en portefeuille à améliorer leurs pratiques de durabilité et à réduire leurs impacts négatifs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.74%	99.74%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.74%	99.74%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
APPLE INC	Technologies de l'information	6.19	États-Unis
AMAZON.COM INC	Biens de consommation discrétionnaire	6.15	États-Unis
ALPHABET INC-CL A	Services de communication	5.54	États-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES	Financières	3.81	États-Unis
HILTON WORLDWIDE HOLDINGS IN	Biens de consommation discrétionnaire	3.65	États-Unis
MORGAN STANLEY	Financières	3.13	États-Unis
TJX COMPANIES INC	Biens de consommation discrétionnaire	3.11	États-Unis
BOSTON SCIENTIFIC CORP	Soins de santé	3.09	États-Unis
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Biens de consommation discrétionnaire	2.68	France
COSTCO WHOLESALE CORP	Biens de consommation courante	2.66	États-Unis
ESSILORLUXOTTICA	Soins de santé	2.64	France
STRYKER CORP	Soins de santé	2.56	États-Unis
JPMORGAN CHASE & CO	Financières	2.54	États-Unis
KBC GROUP NV	Financières	2.50	Belgique
CITIGROUP INC	Financières	2.46	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

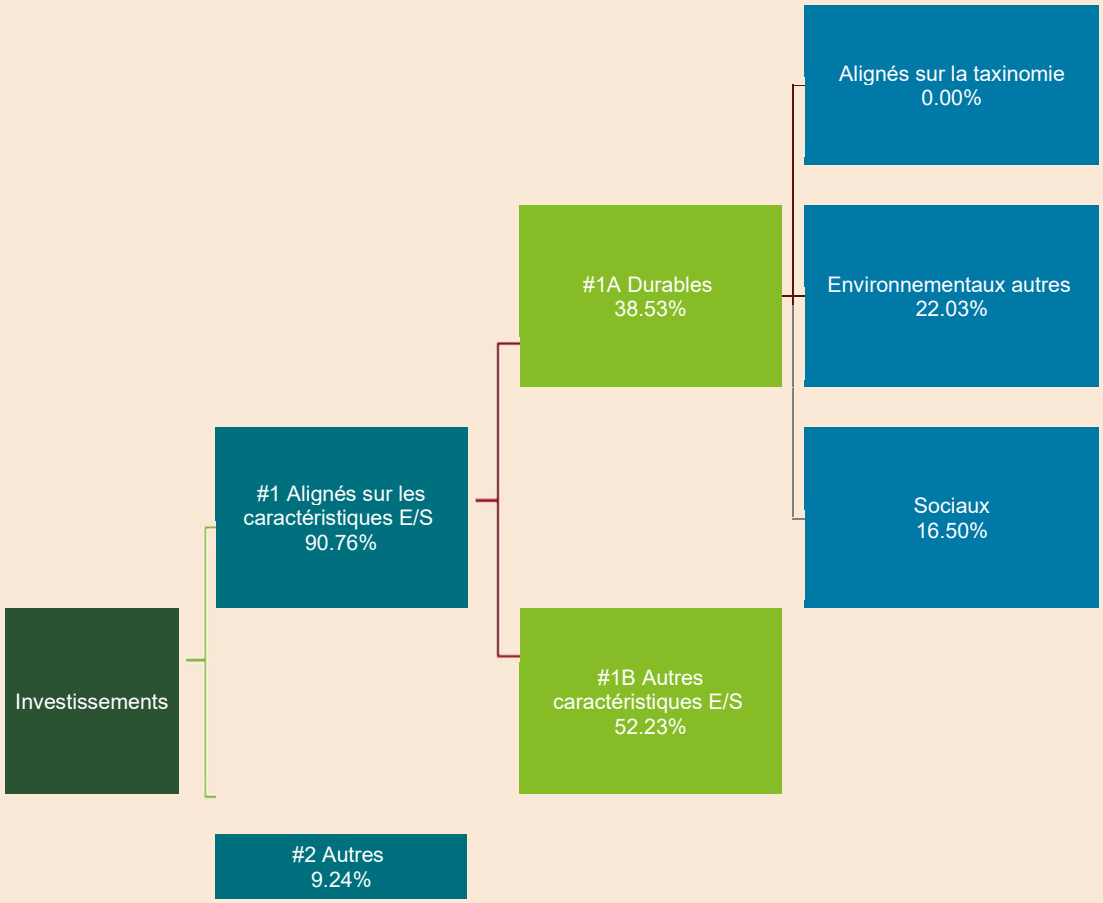

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Consommation discrétionnaire Distribution et commerce de détail	17.04
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	13.85
Médias et divertissements	9.44
Matériel et services médicaux	9.41
Services aux consommateurs	8.27
Banques	8.23
Matériel et équipements technologiques	6.32
Biens de consommation durables et habillement	5.78
Services financiers	5.63
Distribution et vente au détail de biens de grande consommation	4.47
Secteur automobile et composants	4.16
Produits ménagers et personnels	2.97
Logiciels et services	1.96
Produits alimentaires, boissons et tabac	1.90
Assurance	0.57

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie était de 0,00%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

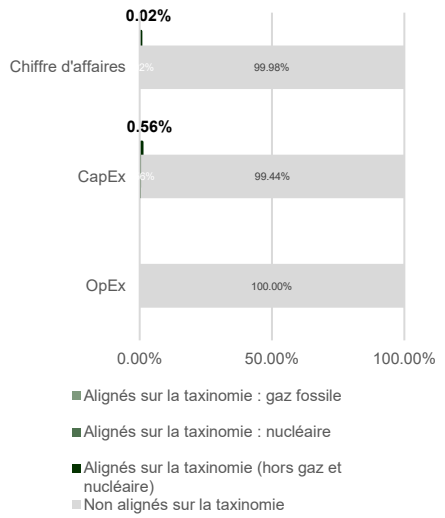

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

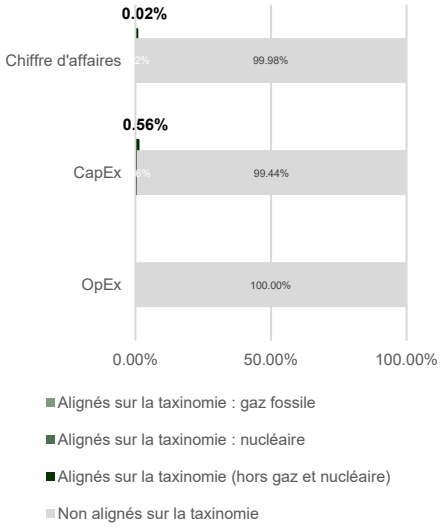

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'élevait à 0% du portefeuille.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	0.02
2025	N/A
2024	N/A
2023	N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a une part de 22,03% d'investissement durables avec un objectif environnemental, parmi lesquels 22,03% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le Compartiment a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxonomie de l'UE car le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique d'investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La partie des investissements durables avec un objectif à orientation sociale s'élève à 16,50% des actifs du portefeuille.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 9,24% des actifs totaux.

Ces investissements sont uniquement des liquidités ou produits dérivés.

En d'autres termes, ces composants ne rencontrent pas les dispositions en matière de protection environnementale et/ou sociale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été mises en œuvre au travers de l'application continue de la politique « Transition Acceleration Policy » (TAP) de Belfius lors de la sélection et du suivi des investissements en lignes directes. Le compartiment a veillé à maintenir au moins 85% de son portefeuille investi dans des instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, tout en s'assurant que ces instruments étaient pleinement conformes aux critères d'exclusion définis par cette politique. Le respect de ces exigences a permis au compartiment de conserver son statut de portefeuille « TAP Compliant » tout au long de la période de référence. En complément, le compartiment a sélectionné des investissements dans des entreprises dont les activités contribuent à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie. Les investissements ont privilégié des entreprises actives dans les domaines de la santé, de l'interaction sociale et des divertissements, et/ou de l'autonomie. Un suivi régulier a permis de s'assurer de la cohérence du portefeuille avec ces caractéristiques sociales.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec un tel indice n'a été réalisée au cours de la période de référence.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Wo=Men **Identifiant d'entité juridique :** 549300FXZI1BHNVWP328

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 58.21% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La promotion des caractéristiques ESG est réalisée par le Compartiment dans la mesure où il a sélectionné de manière privilégiée des titres d'actions de sociétés :

- présentant de solides pratiques en matière d'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein de la main-d'œuvre, du management et des conseils d'administration, l'égalité de rémunération, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que les politiques, la transparence et les mécanismes de responsabilité en faveur de l'égalité des genres, à hauteur de 81,13% des actifs du portefeuille ;

- qui ont fait l'objet d'un screening systématique et régulier pour vérifier l'alignement de la politique d'investissement aux critères sectoriels ESG définis dans la politique de Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP ci-après). https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité tels que repris ci-après:

- Le maintien d'une exposition minimale de 80% du portefeuille à des entreprises présentant de solides pratiques en matière d'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein de la

main-d'œuvre, du management et des conseils d'administration, l'égalité de rémunération, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que les politiques, la transparence et les mécanismes de responsabilité en faveur de l'égalité des genres. Au cours de la période de référence, cette exposition s'est élevée à 81,13% du portefeuille, soit un niveau supérieur au minimum défini dans le prospectus.

- L'alignement aux principes de la politique d'exclusions TAP de Belfius en deux temps :

1) Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme « TAP Compliant ». En effet, 98,95% du portefeuille était composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, soit un niveau supérieur au seuil minimum requis de 85%.

2) Par ailleurs, l'ensemble de ces instruments était pleinement conforme à la politique d'exclusion TAP de Belfius. Le compartiment satisfaisait dès lors aux deux conditions cumulatives requises pour la qualification « TAP Compliant ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
% de femmes au comité de direction - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	38.03%	35.76%	X
Score de diversité des genres - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	62.08	56.52	X
% de femmes au comité de direction – Alignement – Entreprise (niveau du fonds) – Au minimum 80 % des entreprises en portefeuille comptent au moins 30 % de femmes au sein de leur comité de direction	81.13%		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	81.13%	96.35%	95.60%	94.45%
#2 Autres	18.87%	3.65%	4.41%	5.55%
#1A Durables*	58.21%	N/A	N/A	N/A
#1B Autres caractéristiques E/S*	22.92%	N/A	N/A	N/A
Alignés sur la taxinomie*	2.45%	N/A	N/A	N/A
Environnementaux autres*	34.76%	N/A	N/A	N/A
Sociaux*	21.00%	N/A	N/A	N/A

*Depuis avril 2026, l'évaluation et le suivi des investissements durables du compartiment sont basés sur la méthodologie propriétaire de Belfius Asset Management (Sustainable Investment Framework 2.0). Avant cette date, l'évaluation était réalisée en utilisant le cadre de durabilité de Candriam, bien que la gestion du compartiment reste déléguée à Candriam. En raison des différences de critères et de méthodologies de calcul entre les deux approches, les pourcentages et indicateurs publiés à partir d'avril 2026 ne sont pas directement comparables avec ceux des périodes précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, 58,21% du portefeuille était qualifié d'investissement durable conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM relative au Sustainable Investment Framework (SIF). Ces investissements contribuaient à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux reconnus internationalement, notamment ceux liés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des genres, à l'énergie propre, à l'action climatique et à la protection de la biodiversité.

La contribution à ces objectifs était démontrée au travers de différentes approches prévues par le cadre SIF, notamment l'alignement des activités des émetteurs sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), leur contribution à la Taxonomie européenne, leur excellence opérationnelle sur certains indicateurs de durabilité.

Tous les investissements qualifiés de durables répondaient également aux critères d'absence de préjudice significatif (DNSH) et, pour les investissements en entreprises, aux exigences de bonne gouvernance définies par Belfius AM. Ils satisfaisaient ainsi à l'ensemble des conditions de la définition d'« investissement durable » retenue par Belfius AM.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » se décline à deux niveaux :

- Les investissements durables réalisés par le compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social grâce à l'application du cadre d'investissement durable (SIF) de Belfius AM, qui intègre le principe « Do No Significant Harm » (DNSH). Dans ce cadre, les principales incidences négatives (PAI) sont prises en considération dans l'évaluation des émetteurs et tout investissement présentant une sous-performance significative par rapport aux seuils minimums définis par Belfius AM est exclu de la qualification d'investissement durable.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius étaient soumis à des critères d'éligibilité stricts fondés notamment sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. La TAP exclut notamment les activités susceptibles de porter atteinte aux objectifs environnementaux ou sociaux, telles que certaines activités liées au charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels ou encore aux armes controversées. Cette approche a contribué à renforcer le respect du principe DNSH au sein du portefeuille.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement et du suivi du portefeuille. Les principales incidences négatives (PAI) retenues pour le compartiment comprenaient notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10), la diversité de genre au sein des conseils d'administration (PAI 13) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14).

Pour les investissements qualifiés de durables, l'ensemble des indicateurs PAI obligatoires prévus par le Règlement SFDR ainsi que, le cas échéant, certains indicateurs additionnels des Tables II et III de l'Annexe I des RTS SFDR, ont été pris en considération dans l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM.

En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis aux critères d'exclusion de cette politique, lesquels visent à limiter l'exposition à certaines activités présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces critères couvrent notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14). Cette approche a contribué à réduire les incidences négatives potentielles du portefeuille sur les facteurs de durabilité.

Enfin, la thématique d'investissement du compartiment et les caractéristiques sociales qu'il promeut soutiennent directement l'amélioration de la diversité de genre au sein des conseils d'administration (PAI 13). Le processus de sélection privilégie en effet les entreprises présentant de solides pratiques en matière d'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne la représentation des femmes au sein des organes de gouvernance et des instances dirigeantes. Cette approche contribue à promouvoir une meilleure diversité de genre au sein des entreprises détenues en portefeuille.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'univers d'investissement a fait l'objet d'un screening fondé sur des données ESG de marché afin d'identifier et d'exclure les émetteurs impliqués dans des violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les investissements durables du portefeuille étaient dès lors alignés sur ces standards internationaux grâce à l'application de cette politique d'exclusion préalable et des contrôles réalisés dans le cadre du processus d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par le vote et le dialogue (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

DIALOGUE avec les émetteurs "entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs qui sont des entreprises. Les statistiques ci-dessous se réfèrent aux activités d'engagement que nous avons réalisées auprès de ces émetteurs.

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment au cœur des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en prenant en compte :

- les émetteurs présentant un profil de transition faible (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore très intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec de fortes émissions Scope 3,

- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition

- l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Candriam a rejoint en novembre 2021 l'initiative Net Zero Asset Management https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/. À travers l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre publiques des informations sur la manière dont elles s'alignent sur un scénario de réchauffement à 1,5°C et à encourager un tel alignement. Nous attendons des émetteurs qu'ils expliquent en particulier comment leur stratégie et leur plan d'investissements en capital soutiennent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et collaboratif.

13 émetteurs dans le produit financier font actuellement partie des cibles prioritaires de la campagne Candriam Net Zero Engagement de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ ou IIGCC & ShareAction Climate initiatives on Financials. Ces initiatives ont ciblé 13 émetteurs du produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie connexe, mais aussi à obtenir un levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site internet public de Candriam (Publications | Candriam) https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation observée des inégalités, 18 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe ou indirecte (diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10 PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, avec 7 émetteurs du portefeuille ayant été plus spécifiquement engagés sur des sujets liés au PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté) ou au PAI 13 (diversité des genres au sein des conseils d'administration).

Bien que les PAI mentionnés ci-dessus soient prédominants dans les engagements réalisés pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, tels que ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés dans les dialogues de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel sur les engagements de Candriam disponible sur le site web de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers de plusieurs mécanismes complémentaires.

- Premièrement, les investissements entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis à des critères d'exclusion visant à limiter l'exposition à certaines activités ou pratiques présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité, notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que l'exposition aux armes controversées.

- Deuxièmement, pour la part du portefeuille investie en investissements durables, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans le cadre de la méthodologie propriétaire de Belfius AM (Sustainable Investment Framework – SIF). Les indicateurs PAI pertinents sont intégrés à l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif environnemental ou social ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs de durabilité.

- Enfin, les principales incidences négatives ont également été prises en compte au travers de la politique d'engagement de Belfius AM, visant à encourager certaines sociétés en portefeuille à améliorer leurs pratiques de durabilité et à réduire leurs impacts négatifs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.95%	98.95%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	36.96%	98.95%	98.95%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.95%	98.95%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	6.66	États-Unis
ALPHABET INC-CL A	Services de communication	5.68	États-Unis
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	5.67	États-Unis
APPLE INC	Technologies de l'information	5.04	États-Unis
AMAZON.COM INC	Biens de consommation discrétionnaire	3.07	États-Unis
IBERDROLA SA	Services aux collectivités	2.39	Espagne
LAM RESEARCH CORP	Technologies de l'information	2.22	États-Unis
XYLEM INC	Industriel	2.10	États-Unis
KLA CORP	Technologies de l'information	2.07	États-Unis
MASTERCARD INC - A	Financières	2.01	États-Unis
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	1.94	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industriel	1.94	États-Unis
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	1.92	France
VISA INC-CLASS A SHARES	Financières	1.90	États-Unis
COMPASS GROUP PLC	Biens de consommation discrétionnaire	1.87	Grande-Bretagne

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

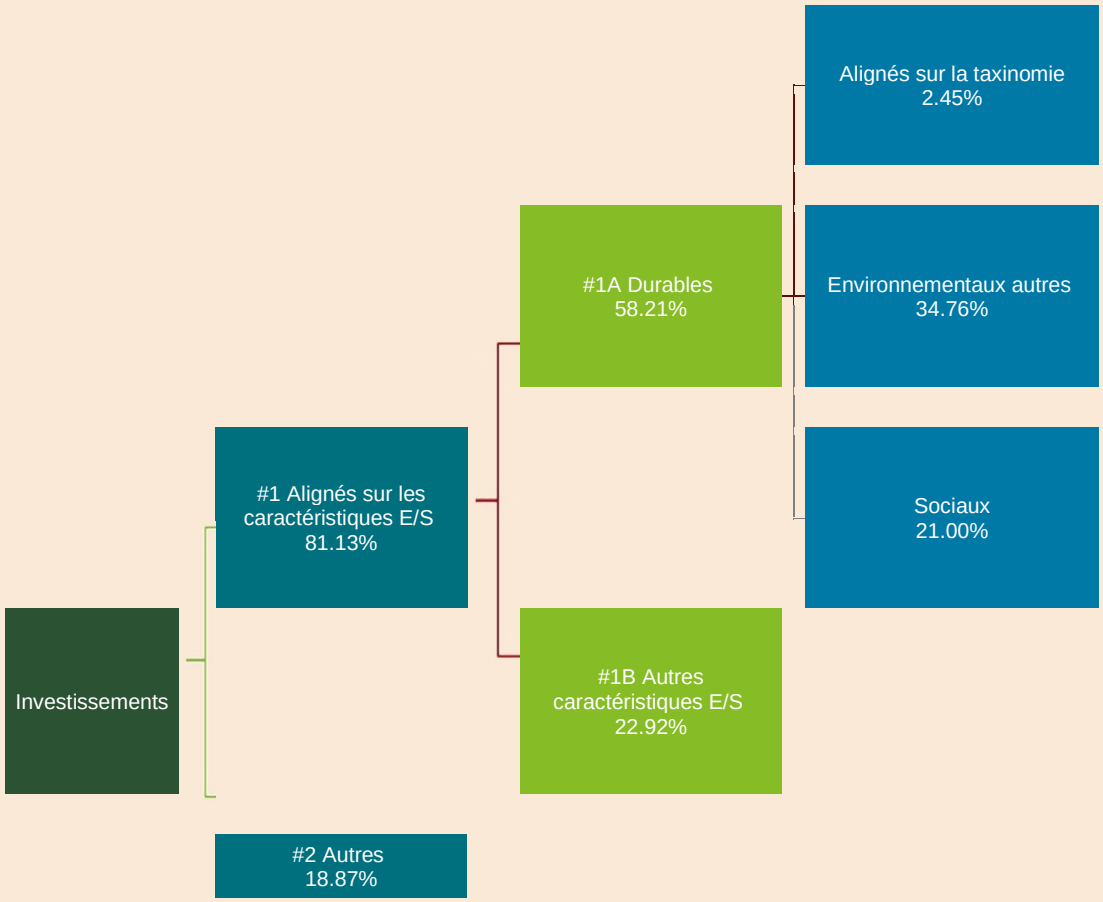

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	20.51
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	10.42
Biens d'équipement	10.22
Services financiers	8.76
Logiciels et services	7.82
Banques	6.80
Consommation discrétionnaire Distribution et commerce de détail	6.12
Médias et divertissements	5.83
Matériel et équipements technologiques	5.26
Services aux consommateurs	3.74
Services aux collectivités	3.16
Matériaux	2.44
Matériel et services médicaux	2.43
Assurance	2.29
Produits ménagers et personnels	2.18

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie était de 2,45%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

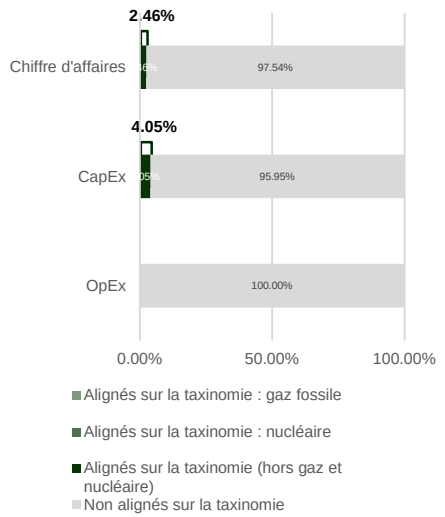

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

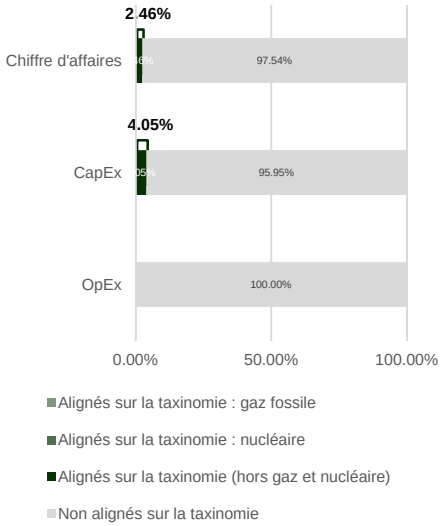

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'élevait à 1,91% du portefeuille.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	2.46
2025	N/A
2024	N/A
2023	N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a une part de 37,21% d'investissement durables avec un objectif environnemental, parmi lesquels 34,76% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le Compartiment a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxonomie de l'UE car le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique d'investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La partie des investissements durables avec un objectif à orientation sociale s'élève à 21,00% des actifs du portefeuille.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 18,87% des actifs totaux.

Ces investissements sont uniquement des liquidités ou produits dérivés.

En d'autres termes, ces composants ne rencontrent pas les dispositions en matière de protection environnementale et/ou sociale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce produit financier a pour objectif d'investir dans des émetteurs dont la composition du conseil d'administration dépasse les critères de diversité de genre établis par son indice de référence. Au cours de la période de référence,ce produit financier a investi 38,03 % de son actif net dans des sociétés dont le conseil d'administration comporte des femmes, soit une progression de 6,35 % par rapport à son indice de référence.Dès lors, ce produit financier a atteint son objectif en affectant une part significativement plus élevée de ses investissements à des émetteurs qui encouragent une représentation accrue des femmes au sein de leur conseil d'administration par rapport à son indice de référence. Par ailleurs, ce produit financier poursuit l'ambition d'obtenir un score moyen de diversité de genre des émetteurs supérieur à celui de l'indice de référence. Pendant la période sous revue, ce produit financier enregistre un score moyen de 62,08, ce qui constitue une progression de 9,83 % comparativement à son indice de référence. Par conséquent, ce produit financier a atteint son objectif grâce à une sélection rigoureuse d'émetteurs affichant un score de diversité de genre nettement supérieur.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec un tel indice n'a été réalisée au cours de la période de référence.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Move **Identifiant d'entité juridique :** 54930024S43J5V0KFF52

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 99.49% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu - via l'investissement dans le Master - des caractéristiques environnementales et sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif des investissements durables, il a investi une proportion minimale de ses actifs dans des activités économiques qui ont contribué à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été atteintes en :

- investissant dans des entreprises qui ont été évaluées dans le cadre de la mobilité future :

1/ soit comme des fournisseurs de solutions directes et tangibles pour rendre la mobilité future plus propre, plus sûre ou plus intelligente,

2/ soit comme des entreprises adoptant des solutions dans leur chaîne de valeur et leurs activités commerciales, dans le but de fournir des produits ou des services qui aident le monde à évoluer vers une mobilité plus propre, plus sûre et plus intelligente.

- investissant principalement dans des entreprises affichant un rating ESG 1 à 5 (notation de durabilité de Candriam);

- visant des investissements dans des entreprises qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et

sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;

- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri);

- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au compartiment de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 76%). La proportion d'investissements durables du compartiment a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°c - Inférieure à 2°c en 2026	2.05*		
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	84.99%	62.45%	

*Cette valeur correspond à la moyenne de l'indicateur de température du portefeuille observé aux quatre dates de fin de trimestre de la période considérée (30/09/2025, 31/12/2025, 31/03/2026 et 30/06/2026).

L'indicateur de température moyen s'établit à 2,05 °C, soit légèrement au-dessus de 2 °C. Ce résultat s'explique par le fait qu'au 30/09/2025, l'alignement du portefeuille correspondait à un scénario de température de 2,25 °C. À cette date, la limite applicable était toutefois fixée à 2,5 °C, afin d'atteindre un alignement sur un scénario de température de 2 °C à la fin de l'année 2025.

La limite a ainsi été respectée tout au long de la période. Le portefeuille présente un indicateur de température inférieur ou égal à 2 °C depuis fin 2025 et ceci maintenu en 2026. La valeur moyenne de 2,05 °C résulte uniquement de la moyenne des quatre observations trimestrielles et ne traduit pas un dépassement de la limite applicable au cours de la période.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°c - Inférieure à 2°c en 2025	2025	2.12	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2025	72.73%	59.92%
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°c - Inférieure à 2°c en 2025	2024	2.46	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2024	68.26%	61.62%

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	69.51%	62.45%

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99.49%	97.41%	93.50%	94.47%
#2 Autres	0.51%	2.59%	6.50%	5.53%
#1A Durables	99.49%	97.41%	93.50%	94.47%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	25.66%	22.33%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	43.59%	37.11%	52.20%	56.60%
Sociaux	30.24%	37.97%	41.30%	37.87%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le compartiment entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'exclusion de certaines activités économiques à fort impact au niveau réchauffement climatique ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises et d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

La proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 76%). Cela a permis au compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements (via l'investissement dans le Master) ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises (via l'investissement dans le Master), ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie/secteur spécifique auquel appartient l'entreprise. Cette matérialité dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du portefeuille (via l'investissement dans le Master) ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

Le produit financier actuel étant uniquement un investissement dans des fonds, Candriam vous invite à vous référer aux rapports annuels des fonds investis pour toute information relative à l'engagement. La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

EXCLUSIONS

PAI3

Outre les entreprises impliquées dans les activités charbon thermique, pétrole et gaz (PAI 4), les entreprises productrices d'électricité dont l'intensité carbone est supérieure à 247 gCO2/kWh (PAI 3), sont considérées comme risquées pour être incluses dans les investissements durables, même si elles ne sont pas universellement controversées. Étant donné que les émissions varient selon les sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les entreprises sont alignées sur la trajectoire de 2 degrés Celsius.

C'est pourquoi Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergie dans son évaluation de la durabilité. Lorsque les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, tels que les progrès de la transition énergétique en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris et l'intégration d'un scénario de limite de 1,5°C, en tenant compte des plans d'investissement et de la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès réalisés par les entreprises dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI 3) du produit en 2026 a été fixé à 247 gCO2/kWh.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent supplémentaire n'est devenu inéligible au produit financier en raison du dépassement de ce seuil, en plus de ceux précédemment exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI 4) fait l'objet d'exclusions strictes dans tous les fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son impact néfaste et ses implications financières et de développement durable graves, pose des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises directement impliquées dans l'extraction de charbon, quel que soit le niveau des ventes ou des revenus, sont exclues.

De plus, les entreprises générant plus de 5 % de leurs revenus de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets dans l'extraction de charbon, la production d'électricité à partir de charbon ou le transport de charbon est appréciée sans seuil de revenu minimum.

De plus, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport de pétrole et de gaz (revenus > 5 %), fournissant des services et équipements dédiés à la production de pétrole et de gaz (revenus > 25 %), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration pour de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces seuils s'appliquent à la fois sur les activités pétrole et gaz conventionnelles et non-conventionnelles.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent n'est devenu inéligible pour le produit financier, en sus de ceux déjà exclus, en raison de leur implication dans ces activités.

De plus, aucun fonds sous-jacent n'est devenu inéligible pour le produit financier en raison du dépassement du seuil d'exposition aux activités conventionnelles ou non-conventionnelles de pétrole et de gaz.

PAI10

Conformément au PAI10 l'analyse normative de Candriam détermine si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies pour chacune des catégories principales : Droits de l'Homme (HR), Droits du Travail (LR), Environnement (ENV) et Anti-corruption (AC). L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, notamment la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, les conventions fondamentales de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, garantissant ainsi une couverture complète des droits de l'homme, des normes du travail, de la corruption et de la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises de "niveau 3" de Candriam, les entreprises présentant des violations graves à très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste se concentre sur une interprétation stricte des violations du Pacte mondial de l'ONU, telles qu'évaluées par les analystes ESG de Candriam.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent supplémentaire n'est devenu inéligible au produit financier en plus de ceux précédemment exclus, en raison de violations significatives et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam considère que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur participation à ces activités.

SUIVI : calcul et évaluation des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier. Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs de ce produit financier.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	4,281.62 Tons	97.93%	99.48%
Émissions de GES de niveau 2	4,812.12 Tons	97.93%	99.48%
Émissions totales de GES	9,093.74 Tons	97.93%	99.48%
2 - Empreinte carbone	28.33 Tons/MEUR	97.93%	99.48%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1.70%	99.49%	99.49%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.49%	99.49%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	32.96%	98.13%	99.49%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.49%	99.49%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
CANDR SUS EQT FTR MBLT-BFEA	Fonds d'investissement	54.48	Luxembourg
CANDR SUS EQT FTR MBLT-BFEUR	Fonds d'investissement	45.42	Luxembourg

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

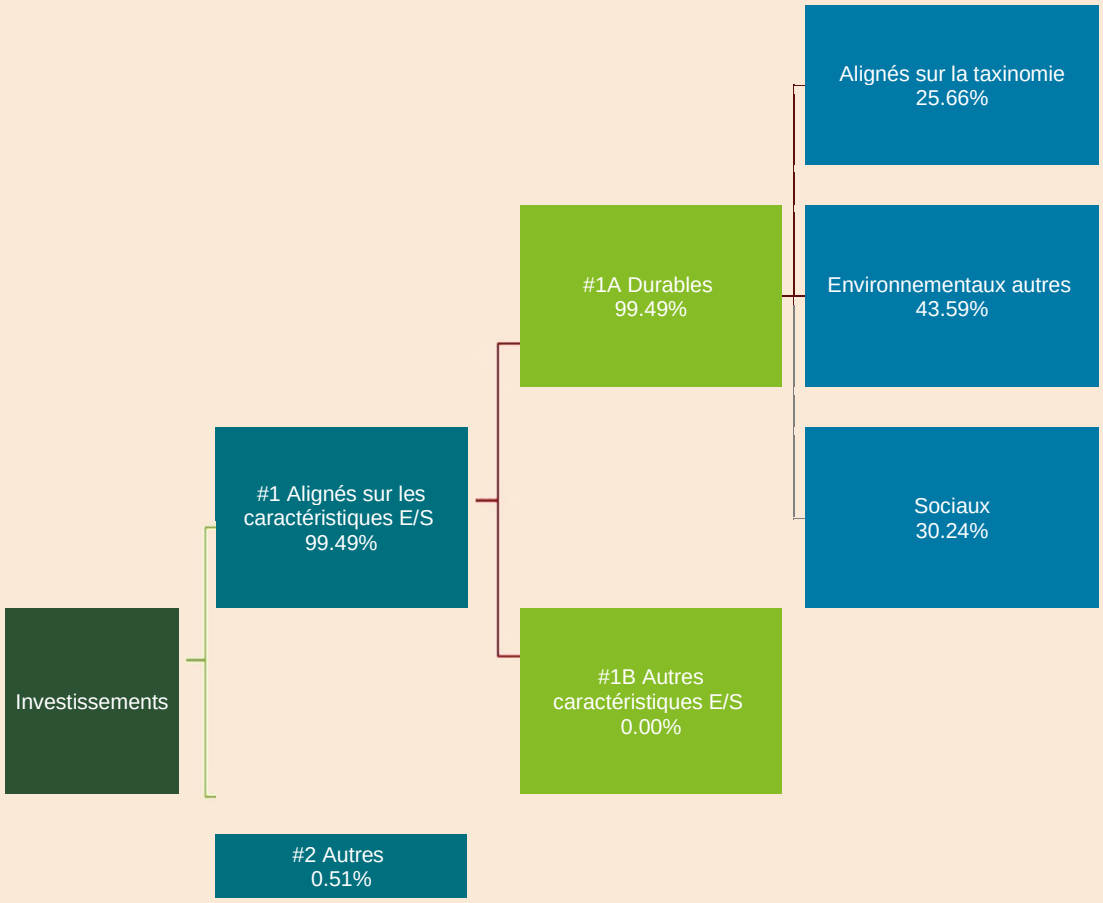

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Biens d'équipement	31.13
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	23.38
Matériel et équipements technologiques	12.82
Secteur automobile et composants	11.54
Logiciels et services	8.22
Matériaux	4.21
Transports	3.59
Médias et divertissements	1.72
Services commerciaux et professionnels	1.57
Services aux collectivités	1.47
Services financiers	0.74

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment présente un pourcentage de 25,66% des investissements alignés à la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

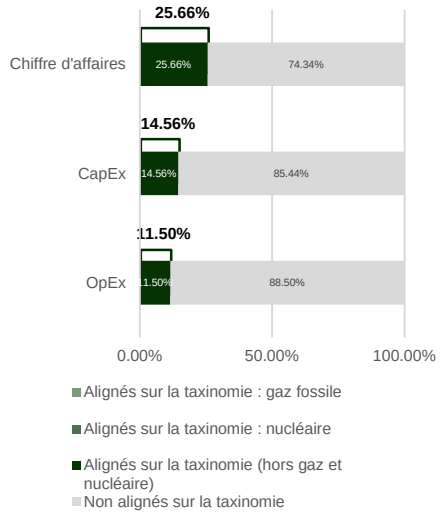

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

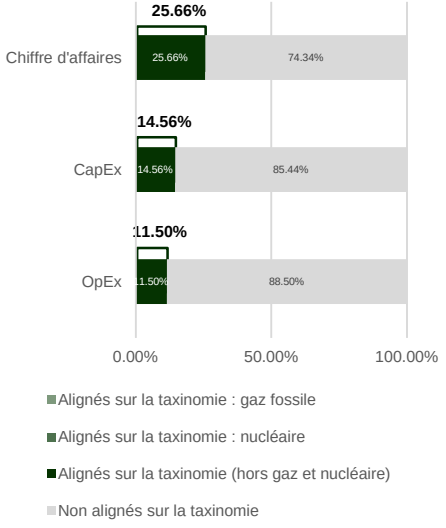

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment a une part minimale de 0% dans les activités transitoires et de 24,02% dans les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	25.66
2025	22.33
2024	0.00
2023	0.00



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment a une part de 43,59% d'investissement durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a une part de 30,24% d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements (via l'investissement dans le Master) regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le compartiment pour 0,51% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- du cash : de la trésorerie à vue pour gérer la liquidité du compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du compartiment;

- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name »)) qui respectent à minima les principes de bonne gouvernance;

- des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés selon les modalités prévues dans le prospectus du compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce produit financier cherche principalement à investir dans des émetteurs ayant une contribution positive aux objectifs définis par l'Accord de Paris et poursuit, à ce titre, un objectif de température ne dépassant pas 2,5 degrés. Durant la période analysée, ce produit financier a atteint une température de 2,05 °C. Par ailleurs, on observe une diminution de la température du produit financier par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique notamment par la réallocation accrue des investissements vers des émetteurs qui participent positivement à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, permettant ainsi au produit financier d'atteindre son objectif annoncé. Par ailleurs, le produit financier cherche à allouer une portion plus importante de ses actifs sous gestion à des émetteurs présentant des enjeux élevés, en comparaison avec l'indice de référence. Sur la période concernée, ce produit financier a investi 84,99 % de ses actifs nets dans ce type d'émetteurs, ce qui représente un écart de 36,09 % par rapport à son indice de référence. De plus, comparativement à l'année précédente, la part investie dans les émetteurs à enjeux élevés s'est accrue. Grâce à une part d'investissement supérieure dédiée à ces émetteurs en comparaison à son indice de référence, le produit financier confirme l'atteinte de l'objectif qu'il s'est fixé.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l’alignement avec les caractéristiques E/S.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Become **Identifiant d'entité juridique :** 54930061CZ4IUPCLIU51

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 98.37% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu -via l'investissement dans le Master - des caractéristiques environnementales et sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif des investissements durables, il a investi une proportion minimale de ses actifs dans des activités économiques qui ont contribué à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été atteintes en :

- investissant dans des investissements liés à des activités d'entreprise qui contribuent à fournir des services essentiels (eau propre, assainissement, soins de santé, nutrition, etc...) et/ou à fournir des produits/services qui contribuent au développement des enfants (éducation, inclusion financière, sports/loisirs..);

- investissant principalement dans des entreprises affichant un rating ESG 1 à 5 (notation de durabilité de Candriam);

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;

- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente

d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri);

- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au compartiment de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 76%). La proportion d'investissements durables du compartiment a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	56.20	49.78	
Enfants - Exposition - Entreprise (au niveau du fonds) - Au minimum 30 % de l'exposition est liée à des activités commerciales alignées sur le thème	44.78%		

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2025	55.43	49.89
Enfants - Exposition - Entreprise (au niveau du fonds) - Au minimum 50 % de l'exposition est liée à des activités commerciales alignées sur le thème	2025	51.12%	
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2024	55.65	50.32
Enfants - Exposition - Entreprise (au niveau du fonds) - Au minimum 50 % de l'exposition est liée à des activités commerciales alignées sur le thème	2024	49.94%	
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	54.92	51.09

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.37%	98.00%	96.52%	96.48%
#2 Autres	1.63%	2.00%	3.48%	3.52%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1A Durables	98.37%	98.00%	96.52%	96.48%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	4.03%	3.71%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	27.03%	29.69%	21.70%	17.28%
Sociaux	67.31%	64.61%	74.82%	79.20%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le compartiment entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'exclusion de certaines activités économiques à fort impact au niveau réchauffement climatique ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises et d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

La proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 76%). Cela a permis au compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements (via l'investissement dans le Master) ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises (via l'investissement dans le Master), ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie/secteur spécifique auquel appartient l'entreprise. Cette matérialité dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du portefeuille (via l'investissement dans le Master) ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

Le produit financier actuel étant uniquement un investissement dans des fonds, Candriam vous invite à vous référer aux rapports annuels des fonds investis pour toute information relative à l'engagement. La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

EXCLUSIONS

PAI3

Outre les entreprises impliquées dans les activités charbon thermique, pétrole et gaz (PAI 4), les entreprises productrices d'électricité dont l'intensité carbone est supérieure à 247 gCO2/kWh (PAI 3), sont considérées comme risquées pour être incluses dans les investissements durables, même si elles ne sont pas universellement controversées. Étant donné que les émissions varient selon les sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les entreprises sont alignées sur la trajectoire de 2 degrés Celsius.

C'est pourquoi Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergie dans son évaluation de la durabilité. Lorsque les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, tels que les progrès de la transition énergétique en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris et l'intégration d'un scénario de limite de 1,5°C, en tenant compte des plans d'investissement et de la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès réalisés par les entreprises dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI 3) du produit en 2026 a été fixé à 247 gCO2/kWh.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent supplémentaire n'est devenu inéligible au produit financier en raison du dépassement de ce seuil, en plus de ceux précédemment exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI 4) fait l'objet d'exclusions strictes dans tous les fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son impact néfaste et ses implications financières et de développement durable graves, pose des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises directement impliquées dans l'extraction de charbon, quel que soit le niveau des ventes ou des revenus, sont exclues.

De plus, les entreprises générant plus de 5 % de leurs revenus de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets dans l'extraction de charbon, la production d'électricité à partir de charbon ou le transport de charbon est appréciée sans seuil de revenu minimum.

De plus, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport de pétrole et de gaz (revenus > 5 %), fournissant des services et équipements dédiés à la production de pétrole et de gaz (revenus > 25 %), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration pour de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces seuils s'appliquent à la fois sur les activités pétrole et gaz conventionnelles et non-conventionnelles.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent n'est devenu inéligible pour le produit financier, en sus de ceux déjà exclus, en raison de leur implication dans ces activités.

De plus, aucun fonds sous-jacent n'est devenu inéligible pour le produit financier en raison du dépassement du seuil d'exposition aux activités conventionnelles ou non-conventionnelles de pétrole et de gaz.

PAI10

Conformément au PAI10 l'analyse normative de Candriam détermine si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies pour chacune des catégories principales : Droits de l'Homme (HR), Droits du Travail (LR), Environnement (ENV) et Anti-corruption (AC). L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, notamment la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, les conventions fondamentales de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, garantissant ainsi une couverture complète des droits de l'homme, des normes du travail, de la corruption et de la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises de "niveau 3" de Candriam, les entreprises présentant des violations graves à très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste se concentre sur une interprétation stricte des violations du Pacte mondial de l'ONU, telles qu'évaluées par les analystes ESG de Candriam.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent supplémentaire n'est devenu inéligible au produit financier en plus de ceux précédemment exclus, en raison de violations significatives et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam considère que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur participation à ces activités.

SUIVI : calcul et évaluation des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier. Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs de ce produit financier.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	553.49 Tons	98.37%	98.37%
Émissions de GES de niveau 2	309.45 Tons	98.37%	98.37%
Émissions totales de GES	862.95 Tons	98.37%	98.37%
2 - Empreinte carbone	25.88 Tons/MEUR	98.37%	98.37%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%	98.37%	98.37%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.37%	98.37%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	39.07%	97.16%	98.37%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.37%	98.37%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
CANDRIAM SUS-EQUITY CH-BFEUR	Fonds d'investissement	53.77	Luxembourg
CANDRIAM SUS EQ CH-BHEURUHI	Fonds d'investissement	45.69	Luxembourg

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

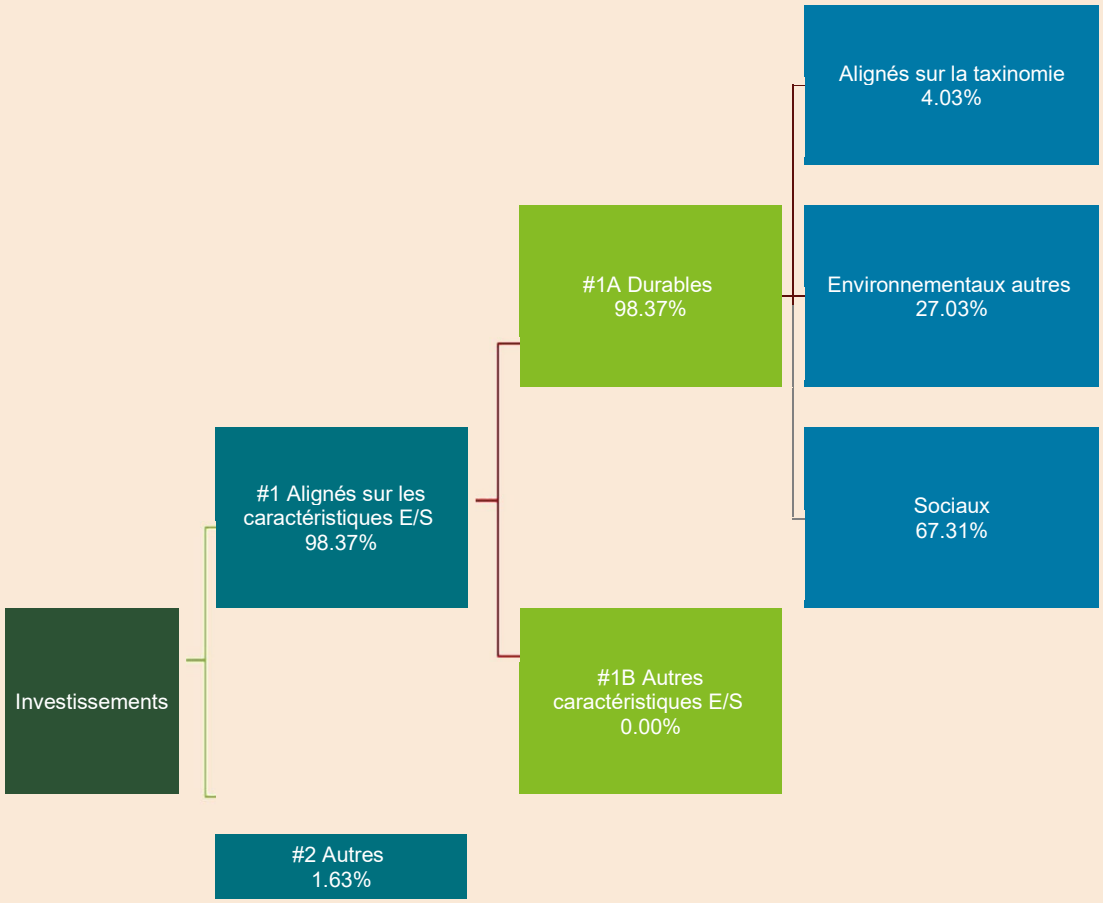

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Matériel et services médicaux	16.45
Logiciels et services	10.24
Matériel et équipements technologiques	10.00
Services aux consommateurs	9.11
Médias et divertissements	9.06
Biens d'équipement	7.35
Alimentation, boissons et tabac	7.16
Services commerciaux et professionnels	6.48
Fonds d'investissement immobilier (REITs)	5.96
Services aux collectivités	5.53
Produits ménagers et personnels	5.02
Services financiers	3.24
Consommation discrétionnaire Distribution et commerce de détail	2.62
Assurance	1.15
Transports	1.01

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment présente un pourcentage de 4,03% des investissements alignés à la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

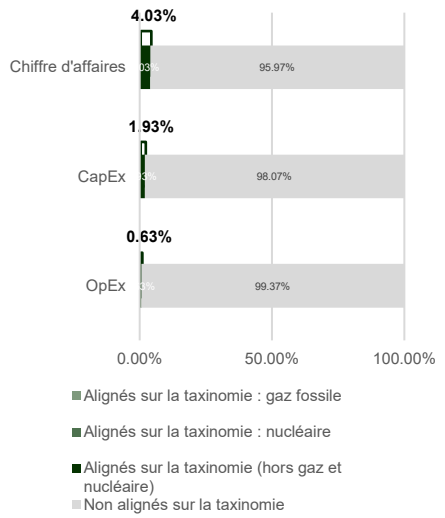

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

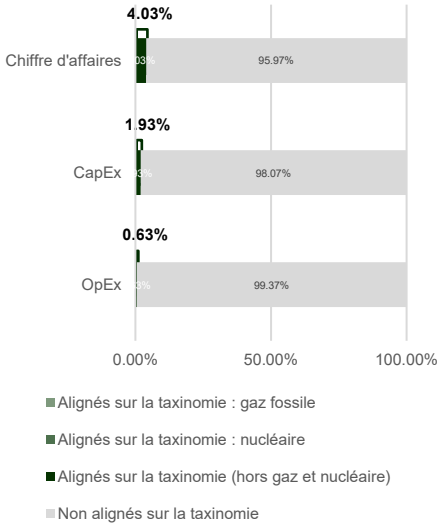

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment a une part minimale de 0,02% dans les activités transitoires et de 0.55% dans les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	4.03
2025	3.71
2024	0.00
2023	0.00



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment a une part de 27,03% d'investissement durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a une part de 67,31% d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements (via l'investissement dans le Master) regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le compartiment pour 1,63% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- du cash : de la trésorerie à vue pour gérer la liquidité du compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du compartiment;

- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name »)) qui respectent à minima les principes de bonne gouvernance;

- des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés selon les modalités prévues dans le prospectus du compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce produit financier vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de son indice de référence, ce score étant calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam. Au cours de la période de référence, il a ainsi atteint un score ESG de 56,2, ce qui représente une progression de 12,89 % par rapport à son indice de référence. De plus, comparé à l'année précédente, le score ESG global de ce produit financier est en hausse de 1,38 %. Cette performance a été rendue possible grâce à une sélection rigoureuse d'émetteurs présentant un profil ESG plus robuste, ce qui a permis au produit financier d'atteindre l'objectif fixé. Par ailleurs, l'un des objectifs de ce produit financier consiste à atteindre une exposition minimale de 30 % aux activités liées au thème stratégique défini. Durant la période de référence, l'exposition du produit financier à ce thème s'est élevée à 44,78 %. Cette surperformance démontre que le produit financier a effectivement réalisé son objectif en accordant une allocation accrue à des émetteurs fortement impliqués dans ce thème stratégique.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l’alignement avec les caractéristiques E/S.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Re=New **Identifiant d'entité juridique :** 549300EGPR4D77FGUJ72

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 98.76% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu - via l'investissement dans le Master - des caractéristiques environnementales et sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif des investissements durables, il a investi une proportion minimale de ses actifs dans des activités économiques qui ont contribué à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été atteintes en :

- investissant dans des entreprises dont le cœur de métier est aligné sur les principes de l'économie circulaire. Dans le cadre du thème de l'économie circulaire, Candriam reconnaît deux principaux types d'entreprises ou d'acteurs :

1/ " Enablers " sont des entreprises qui fournissent de nouvelles technologies, des solutions innovantes de produits et de services pour soutenir d'autres entreprises afin d'éviter ou de minimiser l'utilisation des ressources et la production de déchets et ainsi permettre la transition vers l'économie circulaire;

2/ "Transformers" sont des entreprises en train de transformer leurs activités commerciales et leur chaîne de valeur en activités circulaires, dans le but de fournir des produits ou des services qui aident les consommateurs à réduire leur impact environnemental.

- investissant principalement dans des entreprises affichant un rating ESG 1 à 5 (notation de durabilité de Candriam);

- visant des investissements dans des entreprises qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;

- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri);

- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au compartiment de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 76%). La proportion d'investissements durables du compartiment a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°c - Inférieure à 2°c en 2026	1.94		
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	80.09%	62.45%	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°c - Inférieure à 2°c en 2025	2025	2.06	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2025	75.68%	59.92%
Température du portefeuille - Entreprise - Inférieure à 2,5°c - Inférieure à 2°c en 2025	2024	2.36	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2024	74.18%	61.62%
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2023	77.03%	62.45%

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.76%	98.08%	96.12%	95.56%
#2 Autres	1.24%	1.92%	3.88%	4.44%
#1A Durables	98.76%	98.08%	96.12%	95.56%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	9.51%	7.50%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	52.81%	55.80%	62.78%	57.75%
Sociaux	36.44%	34.79%	33.34%	37.81%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le compartiment entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'exclusion de certaines activités économiques à fort impact au niveau réchauffement climatique ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises et d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

La proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 76%). Cela a permis au compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements (via l'investissement dans le Master) ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises (via l'investissement dans le Master), ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie/secteur spécifique auquel appartient l'entreprise. Cette matérialité dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du portefeuille (via l'investissement dans le Master) ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

Le produit financier actuel étant uniquement un investissement dans des fonds, Candriam vous invite à vous référer aux rapports annuels des fonds investis pour toute information relative à l'engagement. La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

EXCLUSIONS

PAI3

Outre les entreprises impliquées dans les activités charbon thermique, pétrole et gaz (PAI 4), les entreprises productrices d'électricité dont l'intensité carbone est supérieure à 247 gCO2/kWh (PAI 3), sont considérées comme risquées pour être incluses dans les investissements durables, même si elles ne sont pas universellement controversées. Étant donné que les émissions varient selon les sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les entreprises sont alignées sur la trajectoire de 2 degrés Celsius.

C'est pourquoi Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergie dans son évaluation de la durabilité. Lorsque les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, tels que les progrès de la transition énergétique en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris et l'intégration d'un scénario de limite de 1,5°C, en tenant compte des plans d'investissement et de la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès réalisés par les entreprises dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI 3) du produit en 2026 a été fixé à 247 gCO2/kWh.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent supplémentaire n'est devenu inéligible au produit financier en raison du dépassement de ce seuil, en plus de ceux précédemment exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI 4) fait l'objet d'exclusions strictes dans tous les fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son impact néfaste et ses implications financières et de développement durable graves, pose des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises directement impliquées dans l'extraction de charbon, quel que soit le niveau des ventes ou des revenus, sont exclues.

De plus, les entreprises générant plus de 5 % de leurs revenus de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets dans l'extraction de charbon, la production d'électricité à partir de charbon ou le transport de charbon est appréciée sans seuil de revenu minimum.

De plus, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport de pétrole et de gaz (revenus > 5 %), fournissant des services et équipements dédiés à la production de pétrole et de gaz (revenus > 25 %), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration pour de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces seuils s'appliquent à la fois sur les activités pétrole et gaz conventionnelles et non-conventionnelles.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent n'est devenu inéligible pour le produit financier, en sus de ceux déjà exclus, en raison de leur implication dans ces activités.

De plus, aucun fonds sous-jacent n'est devenu inéligible pour le produit financier en raison du dépassement du seuil d'exposition aux activités conventionnelles ou non-conventionnelles de pétrole et de gaz.

PAI10

Conformément au PAI10 l'analyse normative de Candriam détermine si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies pour chacune des catégories principales : Droits de l'Homme (HR), Droits du Travail (LR), Environnement (ENV) et Anti-corruption (AC). L'analyse normative de Candriam intègre diverses références internationales, notamment la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, les conventions fondamentales de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, garantissant ainsi une couverture complète des droits de l'homme, des normes du travail, de la corruption et de la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises de "niveau 3" de Candriam, les entreprises présentant des violations graves à très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste se concentre sur une interprétation stricte des violations du Pacte mondial de l'ONU, telles qu'évaluées par les analystes ESG de Candriam.

Sur la période de référence, aucun fonds sous-jacent supplémentaire n'est devenu inéligible au produit financier en plus de ceux précédemment exclus, en raison de violations significatives et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam considère que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur participation à ces activités.

SUIVI : calcul et évaluation des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier. Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs de ce produit financier.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	5,256.85 Tons	98.76%	98.76%
Émissions de GES de niveau 2	2,088.87 Tons	98.76%	98.76%
Émissions totales de GES	7,345.72 Tons	98.76%	98.76%
2 - Empreinte carbone	43.31 Tons/MEUR	98.76%	98.76%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.19%	97.56%	98.76%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.76%	98.76%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	36.40%	97.56%	98.76%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.76%	98.76%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
CANDR S EQ CIRCULR ECON-ZFAE	Fonds d'investissement	52.73	Luxembourg
CANDR S EQ CIRCULR ECON-ZFDE	Fonds d'investissement	46.91	Luxembourg

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

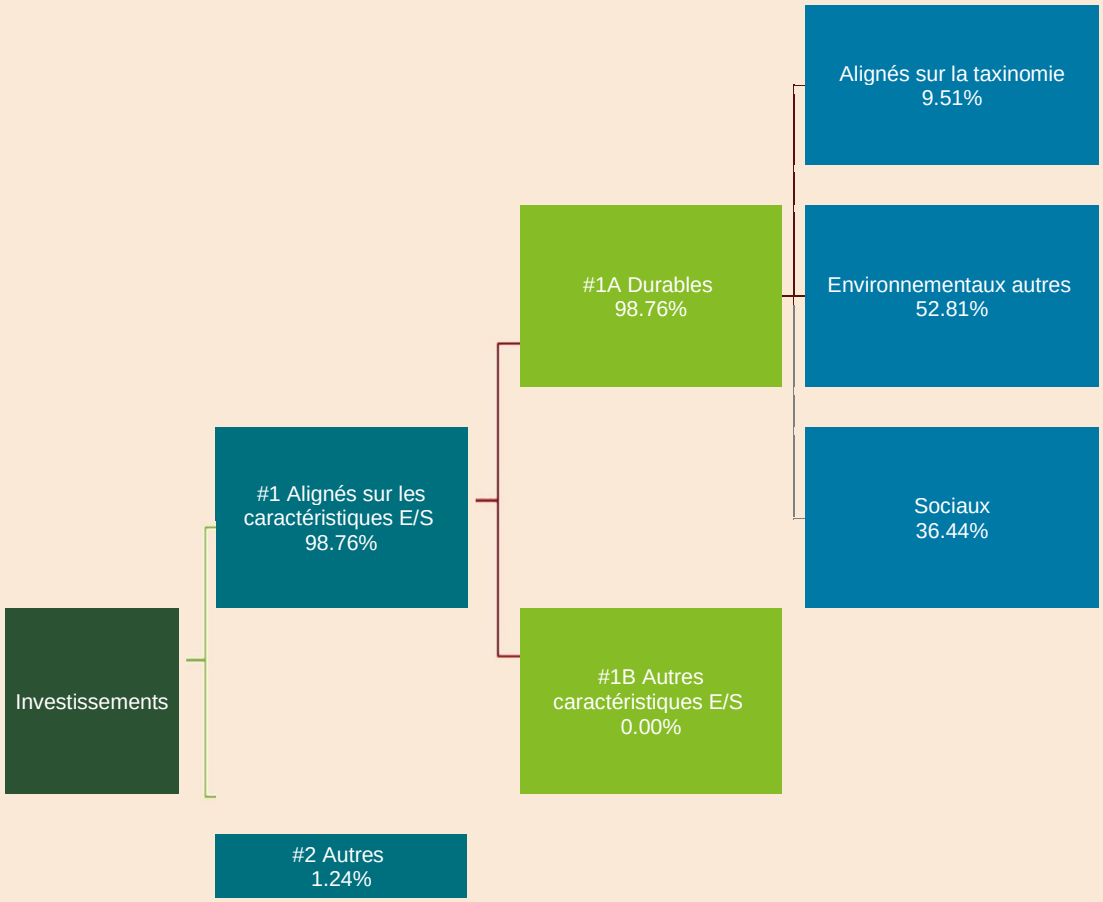

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Biens d'équipement	18.43
Matériaux	12.74
Logiciels et services	11.64
Services commerciaux et professionnels	10.12
Matériel et équipements technologiques	8.61
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	7.19
Services aux collectivités	6.99
Biens de consommation durables et habillement	6.24
Produits ménagers et personnels	4.17
Consommation discrétionnaire Distribution et commerce de détail	3.42
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	3.17
Alimentation, boissons et tabac	2.51
Fonds d'investissement immobilier (REITs)	1.59
Matériel et services médicaux	1.55
Secteur automobile et composants	0.92

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment présente un pourcentage de 9,51% des investissements alignés à la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

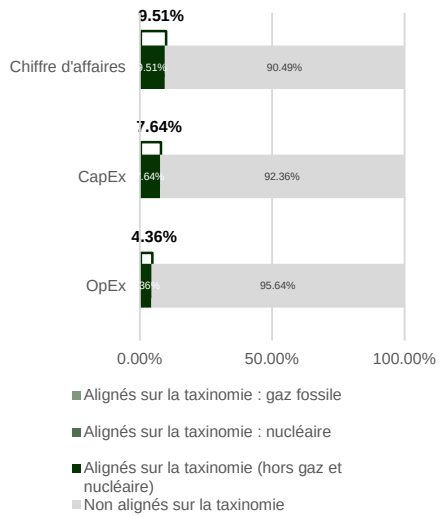

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

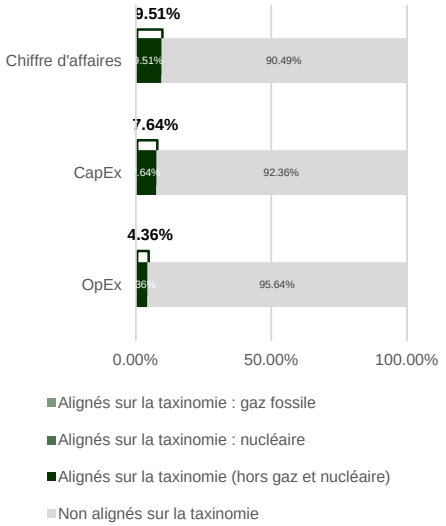

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?

Le compartiment a une part minimale de 0% dans les activités transitoires et de 4,31% dans les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	9.51
2025	7.50
2024	0.00
2023	0.00



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment a une part de 52,81% d'investissement durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a une part de 36,44% d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements (via l'investissement dans le Master) regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le compartiment pour 1,24% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- du cash : de la trésorerie à vue pour gérer la liquidité du compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du compartiment;

- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name »)) qui respectent à minima les principes de bonne gouvernance;

- des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés selon les modalités prévues dans le prospectus du compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce produit financier s'attache principalement à investir dans des émetteurs qui contribuent de façon significative à la réalisation des objectifs fixés par l'Accord de Paris ; à cette fin, il a instauré un seuil de température fixé à 2,5 degrés ou moins. Durant la période considérée, ce produit financier a enregistré une température de 1,94 °C. En outre, par rapport à l'exercice précédent, la température du produit financier est en diminution. Ainsi, le produit financier a atteint son objectif grâce à une allocation accrue de ses investissements en faveur des émetteurs qui jouent un rôle positif dans l'atteinte des ambitions climatiques définies par l'Accord de Paris. Par ailleurs, le produit financier s'emploie également à consacrer une part supérieure de la gestion totale de ses actifs à des émetteurs à enjeux élevés par comparaison avec l'indice de référence. Plus spécifiquement, au cours de la période de référence, le produit financier a alloué 80,09 % de ses actifs nets à des émetteurs à enjeux élevés, dépassant ainsi l'indice de référence de 28,25 %. Il convient par ailleurs de noter qu'en comparaison avec l'année précédente, la part des actifs nets consacrée à ce segment d'émetteurs s'est accrue. Par conséquent, le produit financier a pleinement satisfait à son engagement d'investir une proportion plus importante de ses actifs dans des émetteurs à enjeux élevés que son indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l’alignement avec les caractéristiques E/S.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Digit=All **Identifiant d'entité juridique :** 5493002V6PD8OFEC3O89

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 81.91% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu - via l'investissement dans le Master - des caractéristiques environnementales et sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif des investissements durables, il a investi une proportion minimale de ses actifs dans des activités économiques qui ont contribué à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été atteintes en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;

- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri);

- en soutenant la transition énergétique par le biais d'un mix énergétique favorisant les énergies renouvelables et évitant les émetteurs avec de fortes expositions aux sources d'énergie particulièrement polluantes, telles que le charbon, les sables bitumineux et le gaz/pétrole de schiste;

- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement;

- investissant une part de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au compartiment de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 19%). La proportion d'investissements durables du compartiment a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	52.41	51.73	

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2025	53.46	50.28
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2024	8.05	55.78
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2023	7.99	59.74

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.05%	96.78%	94.38%	93.67%
#2 Autres	1.96%	3.22%	5.62%	6.33%
#1A Durables	81.91%	75.86%	80.32%	78.53%
#1B Autres caractéristiques E/S	16.13%	20.92%	14.06%	15.14%
Alignés sur la taxinomie	16.55%	10.15%	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	6.73%	16.39%	26.42%	21.62%
Sociaux	58.64%	49.32%	53.90%	56.91%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le compartiment entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'exclusion de certaines activités économiques à fort impact au niveau réchauffement climatique ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises et d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

La proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 19%). Cela a permis au compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements (via l'investissement dans le Master) ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises (via l'investissement dans le Master), ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie/secteur spécifique auquel appartient l'entreprise. Cette matérialité dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du portefeuille (via l'investissement dans le Master) ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

Le produit financier actuel étant uniquement un investissement dans des fonds, Candriam vous invite à vous référer aux rapports annuels des fonds investis pour toute information relative à l'engagement. La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam considère que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur participation à ces activités.

SUIVI : calcul et évaluation des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier. Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs de ce produit financier.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	5.23 Tons/MEUR	96.52%	98.04%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	98.05%	98.05%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.05%	98.05%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
CNDRM EQ L MT GLB-BF	Fonds d'investissement	57.51	Luxembourg
CNDRM EQ L MT GLB-BFEU	Fonds d'investissement	42.01	Luxembourg

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

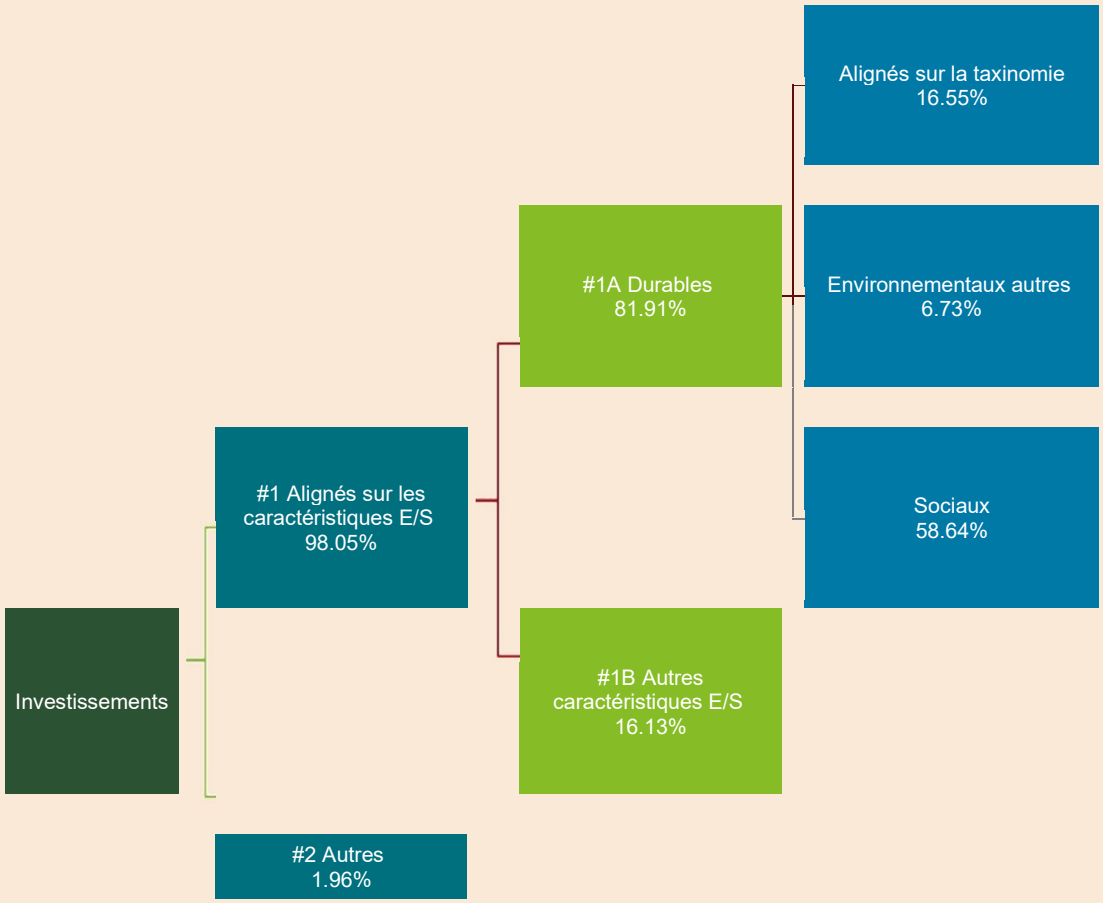

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	48.31
Logiciels et services	30.70
Matériel et équipements technologiques	20.99

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment présente un pourcentage de 16,55% des investissements alignés à la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

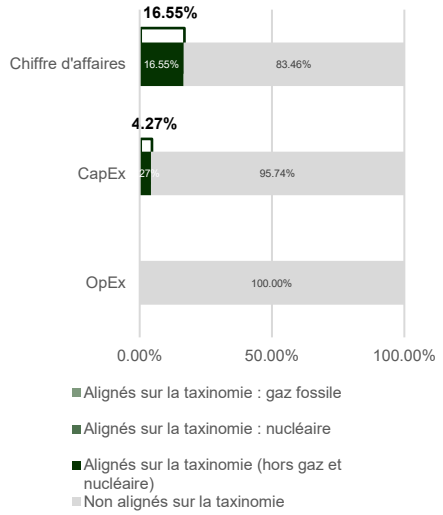

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

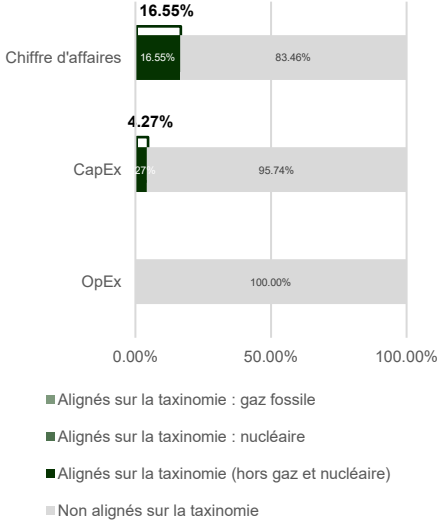

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment a une part minimale de 0% dans les activités transitoires et de 16,55% dans les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	16.55
2025	10.15
2024	0.00
2023	0.00

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment a une part de 6,73% d'investissement durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a une part de 58,64% d'investissement durables sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements (via l'investissement dans le Master) regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le compartiment pour 1,96% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- du cash : de la trésorerie à vue pour gérer la liquidité du compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du compartiment;

- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name »)) qui respectent à minima les principes de bonne gouvernance;

- des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés selon les modalités prévues dans le prospectus du compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce produit financier vise à obtenir un score ESG, établi selon la méthodologie exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Sur l'ensemble de la période de référence, ce produit financier a atteint un score ESG de 52,41, dépassant ainsi celui de son indice de référence de 1,31 %. Cet objectif a été réalisé grâce à une sélection rigoureuse, en mettant l'accent sur des émetteurs affichant un profil ESG plus robuste.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l’alignement avec les caractéristiques E/S.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Innov=Eat **Identifiant d'entité juridique :** 549300Y6F1CMRB7C4V02

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 63.78% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La promotion des caractéristiques ESG est réalisée par le Compartiment dans la mesure où il a sélectionné de manière privilégiée des titres d'actions de sociétés :

- dont une partie des activités contribue à une production alimentaire durable et efficiente et/ou à une alimentation plus saine et plus accessible, à hauteur de 99,06% des actifs du portefeuille;

- qui ont fait l'objet d'un screening systématique et régulier pour vérifier l'alignement de la politique d'investissement aux critères sectoriels ESG définis dans la politique de Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP ci-après). https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité tels que repris ci-après:

- Le maintien d'une exposition minimale de 30% du portefeuille à des entreprises dont une partie des activités contribue à une production alimentaire durable et efficiente et/ou à une alimentation plus saine et plus accessible. Au cours de la

période de référence, cette exposition s'est élevée à 99,06% du portefeuille, soit un niveau supérieur au minimum défini dans le prospectus.

- L'alignement aux principes de la politique d'exclusions TAP de Belfius en deux temps :

1) Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme « TAP Compliant ». En effet, 99,14% du portefeuille était composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, soit un niveau supérieur au seuil minimum requis de 85 %.

2) Par ailleurs, l'ensemble de ces instruments était pleinement conforme à la politique d'exclusion TAP de Belfius. Le compartiment satisfaisait dès lors aux deux conditions cumulatives requises pour la qualification « TAP Compliant ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Nutrition - Exposition - Entreprise (au niveau du fonds) - Au minimum 30 % de l'exposition est liée à des activités commerciales alignées sur le thème	51.29%		X
Nutrition - Alignement - Entreprise (niveau du fonds) - Au minimum 80 % des entreprises en portefeuille contribuent à des activités commerciales alignées sur le thème	99.06%		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99.06%	98.96%	97.12%	95.61%
#2 Autres	0.94%	1.04%	2.88%	4.39%
#1A Durables*	63.78%	N/A	N/A	N/A
#1B Autres caractéristiques E/S*	35.28%	N/A	N/A	N/A
Alignés sur la taxinomie*	1.23%	N/A	N/A	N/A
Environnementaux autres*	22.59%	N/A	N/A	N/A
Sociaux*	39.96%	N/A	N/A	N/A

*Depuis avril 2026, l'évaluation et le suivi des investissements durables du compartiment sont basés sur la méthodologie propriétaire de Belfius Asset Management (Sustainable Investment Framework 2.0). Avant cette date, l'évaluation était réalisée en utilisant le cadre de durabilité de Candriam, bien que la gestion du compartiment reste déléguée à Candriam. En raison des différences de critères et de méthodologies de calcul entre les deux approches, les pourcentages et indicateurs publiés à partir d'avril 2026 ne sont pas directement comparables avec ceux des périodes précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, 63,78% du portefeuille était qualifié d'investissement durable conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM relative au Sustainable Investment Framework (SIF). Ces investissements contribuaient à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux reconnus internationalement, notamment ceux liés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des genres, à l'énergie propre, à l'action climatique et à la protection de la biodiversité.

La contribution à ces objectifs était démontrée au travers de différentes approches prévues par le cadre SIF, notamment l'alignement des activités des émetteurs sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), leur contribution à la Taxonomie européenne, leur excellence opérationnelle sur certains indicateurs de durabilité.

Tous les investissements qualifiés de durables répondaient également aux critères d'absence de préjudice significatif (DNSH) et, pour les investissements en entreprises, aux exigences de bonne gouvernance définies par Belfius AM. Ils satisfaisaient ainsi à l'ensemble des conditions de la définition d'« investissement durable » retenue par Belfius AM.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » se décline à deux niveaux :

- Les investissements durables réalisés par le compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social grâce à l'application du cadre d'investissement durable (SIF) de Belfius AM, qui intègre le principe « Do No Significant Harm » (DNSH). Dans ce cadre, les principales incidences négatives (PAI) sont prises en considération dans l'évaluation des émetteurs et tout investissement présentant une sous-performance significative par rapport aux seuils minimums définis par Belfius AM est exclu de la qualification d'investissement durable.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius étaient soumis à des critères d'éligibilité stricts fondés notamment sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. La TAP exclut notamment les activités susceptibles de porter atteinte aux objectifs environnementaux ou sociaux, telles que certaines activités liées au charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels ou encore aux armes controversées. Cette approche a contribué à renforcer le respect du principe DNSH au sein du portefeuille.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement et du suivi du portefeuille. Les principales incidences négatives (PAI) retenues pour le compartiment comprenaient notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14).

Pour les investissements qualifiés de durables, l'ensemble des indicateurs PAI obligatoires prévus par le Règlement SFDR ainsi que, le cas échéant, certains indicateurs additionnels des Tables II et III de l'Annexe I des RTS SFDR, ont été pris en considération dans l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM.

En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis aux critères d'exclusion de cette politique, lesquels visent à limiter l'exposition à certaines activités présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces critères couvrent notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14). Cette approche a contribué à réduire les incidences négatives potentielles du portefeuille sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'univers d'investissement a fait l'objet d'un screening fondé sur des données ESG de marché afin d'identifier et d'exclure les émetteurs impliqués dans des violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les investissements durables du portefeuille étaient dès lors alignés sur ces standards internationaux grâce à l'application de cette politique d'exclusion préalable et des contrôles réalisés dans le cadre du processus d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par le vote et le dialogue (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

DIALOGUE avec les émetteurs "entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs qui sont des entreprises. Les statistiques ci-dessous se réfèrent aux activités d'engagement que nous avons réalisées auprès de ces émetteurs.

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment au cœur des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en prenant en compte :

- les émetteurs présentant un profil de transition faible (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore très intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec de fortes émissions Scope 3,

- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition

- l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Candriam a rejoint en novembre 2021 l'initiative Net Zero Asset Management https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/. À travers l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre publiques des informations sur la manière dont elles s'alignent sur un scénario de réchauffement à 1,5°C et à encourager un tel alignement. Nous attendons des émetteurs qu'ils expliquent en particulier comment leur stratégie et leur plan d'investissements en capital soutiennent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et collaboratif.

7 émetteurs dans le produit financier font actuellement partie des cibles prioritaires de la campagne Candriam Net Zero Engagement de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ ou IIGCC & ShareAction Climate initiatives on Financials. Ces initiatives ont ciblé 2 émetteurs du produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie connexe, mais aussi à obtenir un levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site internet public de Candriam (Publications | Candriam) https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation observée des inégalités, 3 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe ou indirecte (diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10 PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, avec 4 émetteurs du portefeuille ayant été plus spécifiquement engagés sur des sujets liés au PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté) ou au PAI 13 (diversité des genres au sein des conseils d'administration).

Bien que les PAI mentionnés ci-dessus soient prédominants dans les engagements réalisés pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, tels que ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés dans les dialogues de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel sur les engagements de Candriam disponible sur le site web de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers de plusieurs mécanismes complémentaires.

- Premièrement, les investissements entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis à des critères d'exclusion visant à limiter l'exposition à certaines activités ou pratiques présentant des incidences

négatives sur les facteurs de durabilité, notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que l'exposition aux armes controversées.

- Deuxièmement, pour la part du portefeuille investie en investissements durables, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans le cadre de la méthodologie propriétaire de Belfius AM (Sustainable Investment Framework – SIF). Les indicateurs PAI pertinents sont intégrés à l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif environnemental ou social ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs de durabilité.

- Enfin, les principales incidences négatives ont également été prises en compte au travers de la politique d'engagement de Belfius AM, visant à encourager certaines sociétés en portefeuille à améliorer leurs pratiques de durabilité et à réduire leurs impacts négatifs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	99.14%	99.14%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.14%	99.14%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
LINDE PLC	Matériaux	4.11	États-Unis
ECOLAB INC	Matériaux	3.86	États-Unis
COMPASS GROUP PLC	Biens de consommation discrétionnaire	3.78	Grande-Bretagne
DANONE	Biens de consommation courante	3.59	France
KERRY GROUP PLC-A	Biens de consommation courante	3.57	Irlande
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	Matériaux	3.53	Danemark
AGILENT TECHNOLOGIES INC	Soins de santé	3.45	États-Unis
XYLEM INC	Industriel	3.36	États-Unis
ZEBRA TECHNOLOGIES CORP-CL A	Technologies de l'information	3.17	États-Unis
SYSCO CORP	Biens de consommation courante	2.89	États-Unis
GEA GROUP AG	Industriel	2.85	Allemagne
AJINOMOTO CO INC	Biens de consommation courante	2.59	Japon
SYMRISE AG	Matériaux	2.47	Allemagne
MCCORMICK & CO-NON VTG SHRS	Biens de consommation courante	2.39	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

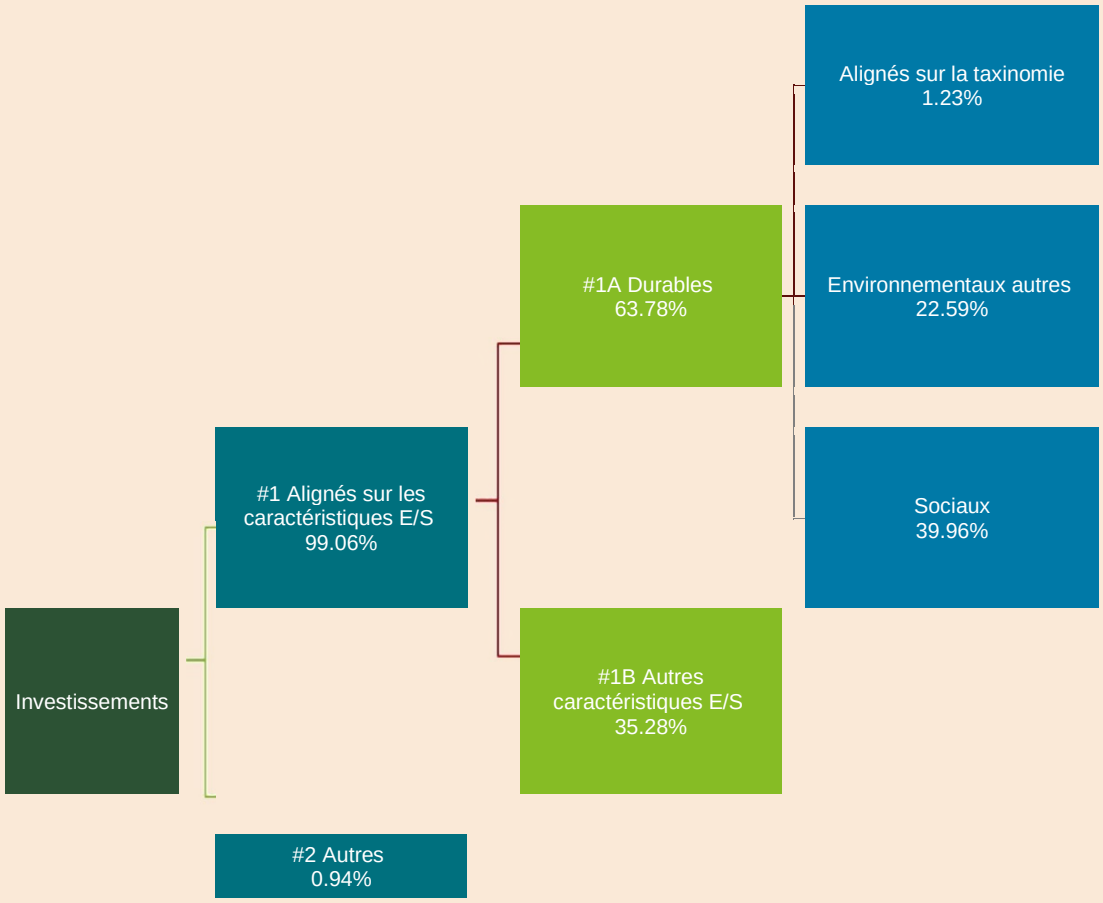

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Biens d'équipement	26.15
Matériaux	21.18
Produits alimentaires, boissons et tabac	17.45
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	10.23
Distribution et vente au détail de biens de grande consommation	7.42
Services aux entreprises et aux professionnels	5.99
Services aux consommateurs	3.62
Matériel et équipements technologiques	3.01
Matériel et services médicaux	1.41
Consommation discrétionnaire Distribution et commerce de détail	1.32
Produits ménagers et personnels	0.88
Services financiers	0.83
Services aux collectivités	0.50

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie était de 1,23%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

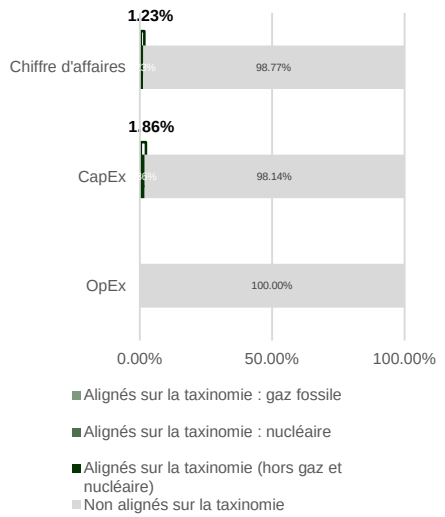

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

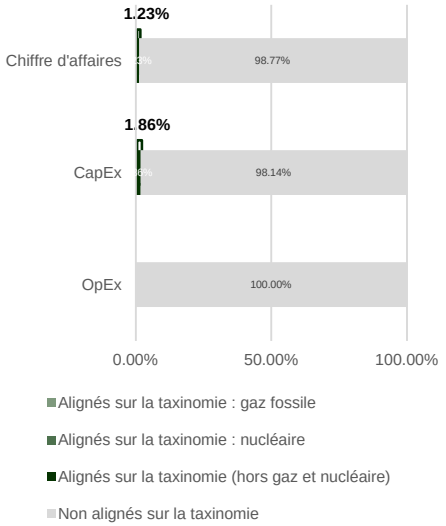

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'élevait à 0,28% du portefeuille.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	1.23
2025	N/A
2024	N/A
2023	N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a une part de 23,82% d'investissement durables avec un objectif environnemental, parmi lesquels 22,59% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le Compartiment a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxonomie de l'UE car le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique d'investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La partie des investissements durables avec un objectif à orientation sociale s'élève à 39,96% des actifs du portefeuille.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 0,94% des actifs totaux.

Ces investissements sont uniquement des liquidités ou produits dérivés.

En d'autres termes, ces composants ne rencontrent pas les dispositions en matière de protection environnementale et/ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'objectif de ce produit financier consiste à garantir une exposition minimale de 50 % aux activités en lien avec le thème stratégique défini. Durant la période de référence, le produit financier a enregistré une exposition effective de 51,29 % à ce même thème. Ce résultat démontre que le produit financier a atteint son objectif grâce à une allocation plus significative de ses investissements vers des émetteurs affichant une exposition supérieure à ce thème spécifique.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec un tel indice n'a été réalisée au cours de la période de référence.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities Water=Well **Identifiant d'entité juridique :** 5493000M2CO1Q2G7GF74

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67.36% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La promotion des caractéristiques ESG est réalisée par le Compartiment dans la mesure où il a sélectionné de manière privilégiée des titres d'actions de sociétés :

- qui contribuent à l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marine, soit en fournissant des solutions liées au traitement, au transport, à la distribution ou à la valorisation de l'eau, soit en démontrant des pratiques exemplaires de réduction de l'intensité d'utilisation de l'eau dans leurs processus de production, à hauteur de 98,46% des actifs du portefeuille;

- qui ont fait l'objet d'un screening systématique et régulier pour vérifier l'alignement de la politique d'investissement aux critères sectoriels ESG définis dans la politique de Belfius « Transition Acceleration Policy » (TAP ci-après). https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/fr/TAP-Policy-FR.pdf

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Usage Interne / Internal Use

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité tels que repris ci-après:

- La sélection et le maintien d'une exposition minimale de 85% du portefeuille à des entreprises contribuant à une gestion plus durable des ressources en eau, soit en fournissant des solutions de traitement, de transport, de distribution ou de valorisation de l'eau (« Facilitateurs de solutions liées à l'eau »), soit en démontrant des pratiques exemplaires de gestion de l'eau au travers de leurs propres processus opérationnels dans des secteurs à forte consommation d'eau (« Leaders de l'utilisation rationnelle de l'eau »). Au cours de la période de référence, cette exposition s'est élevée à 98,46% du portefeuille, soit un niveau supérieur au minimum défini dans le prospectus.

- L'alignement aux principes de la politique d'exclusions TAP de Belfius en deux temps :

1) Ce compartiment répond aux exigences requises pour être considéré comme « TAP Compliant ». En effet, 97,68% du portefeuille était composé d'instruments entrant dans le champ d'application de la TAP, soit un niveau supérieur au seuil minimum requis de 85 %.

2) Par ailleurs, l'ensemble de ces instruments était pleinement conforme à la politique d'exclusion TAP de Belfius. Le compartiment satisfaisait dès lors aux deux conditions cumulatives requises pour la qualification « TAP Compliant ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Eau – Alignement – Entreprise (au niveau du fonds) – Au minimum 80 % des entreprises en portefeuille exercent des activités alignées sur le thème	98.46%		X
Eau - Exposition - Entreprise (au niveau du fonds) - Exposition minimale de 20 % liée à des activités commerciales alignées sur le thème	47.66%		X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2026	2025	2024	2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98.46%	98.49%	97.46%	0.00%
#2 Autres	1.54%	1.52%	2.54%	0.00%
#1A Durables*	67.36%	N/A	N/A	N/A
#1B Autres caractéristiques E/S*	31.10%	N/A	N/A	N/A
Alignés sur la taxinomie*	3.13%	N/A	N/A	N/A
Environnementaux autres*	16.11%	N/A	N/A	N/A
Sociaux*	48.13%	N/A	N/A	N/A

*Depuis avril 2026, l'évaluation et le suivi des investissements durables du compartiment sont basés sur la méthodologie propriétaire de Belfius Asset Management (Sustainable Investment Framework 2.0). Avant cette date, l'évaluation était réalisée en utilisant le cadre de durabilité de Candriam, bien que la gestion du compartiment reste déléguée à Candriam. En raison des différences de critères et de méthodologies de calcul entre les deux approches, les pourcentages et indicateurs publiés à partir d'avril 2026 ne sont pas directement comparables avec ceux des périodes précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, 67,36% du portefeuille était qualifié d'investissement durable conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM relative au Sustainable Investment Framework (SIF). Ces investissements contribuaient à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux reconnus internationalement, notamment ceux liés à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des genres, à l'énergie propre, à l'action climatique et à la protection de la biodiversité.

La contribution à ces objectifs était démontrée au travers de différentes approches prévues par le cadre SIF, notamment l'alignement des activités des émetteurs sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), leur contribution à la Taxonomie européenne, leur excellence opérationnelle sur certains indicateurs de durabilité.

Tous les investissements qualifiés de durables répondaient également aux critères d'absence de préjudice significatif (DNSH) et, pour les investissements en entreprises, aux exigences de bonne gouvernance définies par Belfius AM. Ils satisfaisaient ainsi à l'ensemble des conditions de la définition d'« investissement durable » retenue par Belfius AM.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte du principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » se décline à deux niveaux :

- Les investissements durables réalisés par le compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable environnemental ou social grâce à l'application du cadre d'investissement durable (SIF) de Belfius AM, qui intègre le principe « Do No Significant Harm » (DNSH). Dans ce cadre, les principales incidences négatives (PAI) sont prises en considération dans l'évaluation des émetteurs et tout investissement présentant une sous-performance significative par rapport aux seuils minimums définis par Belfius AM est exclu de la qualification d'investissement durable.

- En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius étaient soumis à des critères d'éligibilité stricts fondés notamment sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies. La TAP exclut notamment les activités susceptibles de porter atteinte aux objectifs environnementaux ou sociaux, telles que certaines activités liées au charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels ou encore aux armes controversées. Cette approche a contribué à renforcer le respect du principe DNSH au sein du portefeuille.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement et du suivi du portefeuille. Les principales incidences négatives (PAI) retenues pour le compartiment comprenaient notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10), l'exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (PAI 4) ainsi que l'exposition aux armes controversées (PAI 14).

Pour les investissements qualifiés de durables, l'ensemble des indicateurs PAI obligatoires prévus par le Règlement SFDR ainsi que, le cas échéant, certains indicateurs additionnels des Tables II et III de l'Annexe I des RTS SFDR, ont été pris en considération dans l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) conformément à la méthodologie propriétaire de Belfius AM.

En outre, les instruments entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis aux critères d'exclusion de cette politique, lesquels visent à limiter l'exposition à certaines activités présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Ces critères couvrent notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10), l'exposition aux armes controversées (PAI 14) ainsi que l'exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (PAI 4). Cette approche est également conforme aux exigences des ESMA Fund Naming Guidelines, telles que reprises dans le prospectus, et a contribué à réduire les incidences négatives potentielles du portefeuille sur les facteurs de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'univers d'investissement a fait l'objet d'un screening fondé sur des données ESG de marché afin d'identifier et d'exclure les émetteurs impliqués dans des violations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les investissements durables du portefeuille étaient dès lors alignés sur ces standards internationaux grâce à l'application de cette politique d'exclusion préalable et des contrôles réalisés dans le cadre du processus d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par le vote et le dialogue (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

DIALOGUE avec les émetteurs "non-entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs non-entreprises avec lesquels Candriam engage un dialogue. Pour les émetteurs non-entreprises, tels que les souverains, les agences ou les organisations supranationales, la grande majorité des engagements de Candriam se fait par des dialogues collaboratifs et des déclarations. Le climat (PAI1 à PAI6) et la biodiversité (PAI7) sont les sujets sur lesquels Candriam engage principalement des discussions avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'examen annuel de l'engagement de Candriam sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

DIALOGUE avec les émetteurs "entreprises"

Ce produit financier est investi dans des émetteurs qui sont des entreprises. Les statistiques ci-dessous se réfèrent aux activités d'engagement que nous avons réalisées auprès de ces émetteurs.

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment au cœur des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en prenant en compte :

- les émetteurs présentant un profil de transition faible (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore très intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec de fortes émissions Scope 3,

- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition

- l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

Candriam a rejoint en novembre 2021 l'initiative Net Zero Asset Management https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/. À travers l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre publiques des informations sur la manière dont elles s'alignent sur un scénario de réchauffement à 1,5°C et à encourager un tel alignement. Nous attendons des émetteurs qu'ils expliquent en particulier comment leur stratégie et leur plan d'investissements en capital soutiennent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et collaboratif.

2 émetteurs dans le produit financier font actuellement partie des cibles prioritaires de la campagne Candriam Net Zero Engagement de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ ou IIGCC & ShareAction Climate initiatives on Financials. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie connexe, mais aussi à obtenir un levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site internet public de Candriam (Publications | Candriam) https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications.

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation observée des inégalités, 4 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau de la main-d'œuvre directe ou indirecte (diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10 PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, avec 3 émetteurs du portefeuille ayant été plus spécifiquement engagés sur des sujets liés au PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté) ou au PAI 13 (diversité des genres au sein des conseils d'administration).

Bien que les PAI mentionnés ci-dessus soient prédominants dans les engagements réalisés pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, tels que ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés dans les dialogues de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport annuel sur les engagements de Candriam disponible

sur le site web de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

Le compartiment a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers de plusieurs mécanismes complémentaires.

- Premièrement, les investissements entrant dans le champ d'application de la Transition Acceleration Policy (TAP) étaient soumis à des critères d'exclusion visant à limiter l'exposition à certaines activités ou pratiques présentant des incidences négatives sur les facteurs de durabilité, notamment les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que l'exposition aux armes controversées.

- Deuxièmement, pour la part du portefeuille investie en investissements durables, les principales incidences négatives ont été prises en compte dans le cadre de la méthodologie propriétaire de Belfius AM (Sustainable Investment Framework – SIF). Les indicateurs PAI pertinents sont intégrés à l'évaluation du respect du principe « Do No Significant Harm » (DNSH) afin de s'assurer qu'un investissement contribuant à un objectif environnemental ou social ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs de durabilité.

- Troisièmement, conformément aux engagements repris dans le prospectus, le compartiment a appliqué les exclusions requises par les ESMA Fund Naming Guidelines. Ces exclusions additionnelles ont contribué à limiter l'exposition du portefeuille aux activités jugées incompatibles avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment et à réduire les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

- Enfin, les principales incidences négatives ont également été prises en compte au travers de la politique d'engagement de Belfius AM, visant à encourager certaines sociétés en portefeuille à améliorer leurs pratiques de durabilité et à réduire leurs impacts négatifs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8.02%	97.68%	97.68%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.68%	97.68%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.68%	97.68%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	Technologies de l'information	4.47	Taiwan
ECOLAB INC	Matériaux	4.28	États-Unis
XYLEM INC	Industriel	4.08	États-Unis
IDEX CORP	Industriel	3.74	États-Unis
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Soins de santé	3.55	États-Unis
FERGUSON ENTERPRISES INC	Industriel	3.47	États-Unis
VERALTO CORP	Industriel	3.47	États-Unis
AGILENT TECHNOLOGIES INC	Soins de santé	3.06	États-Unis
WATTS WATER TECHNOLOGIES-A	Industriel	2.96	États-Unis
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	Industriel	2.88	États-Unis
HALMA PLC	Technologies de l'information	2.85	Grande-Bretagne
ASTRAZENECA PLC	Soins de santé	2.84	Grande-Bretagne
SEVERN TRENT PLC	Services aux collectivités	2.81	Grande-Bretagne
INGERSOLL-RAND INC	Industriel	2.76	États-Unis
ESSENTIAL UTILITIES INC	Services aux collectivités	2.71	États-Unis

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

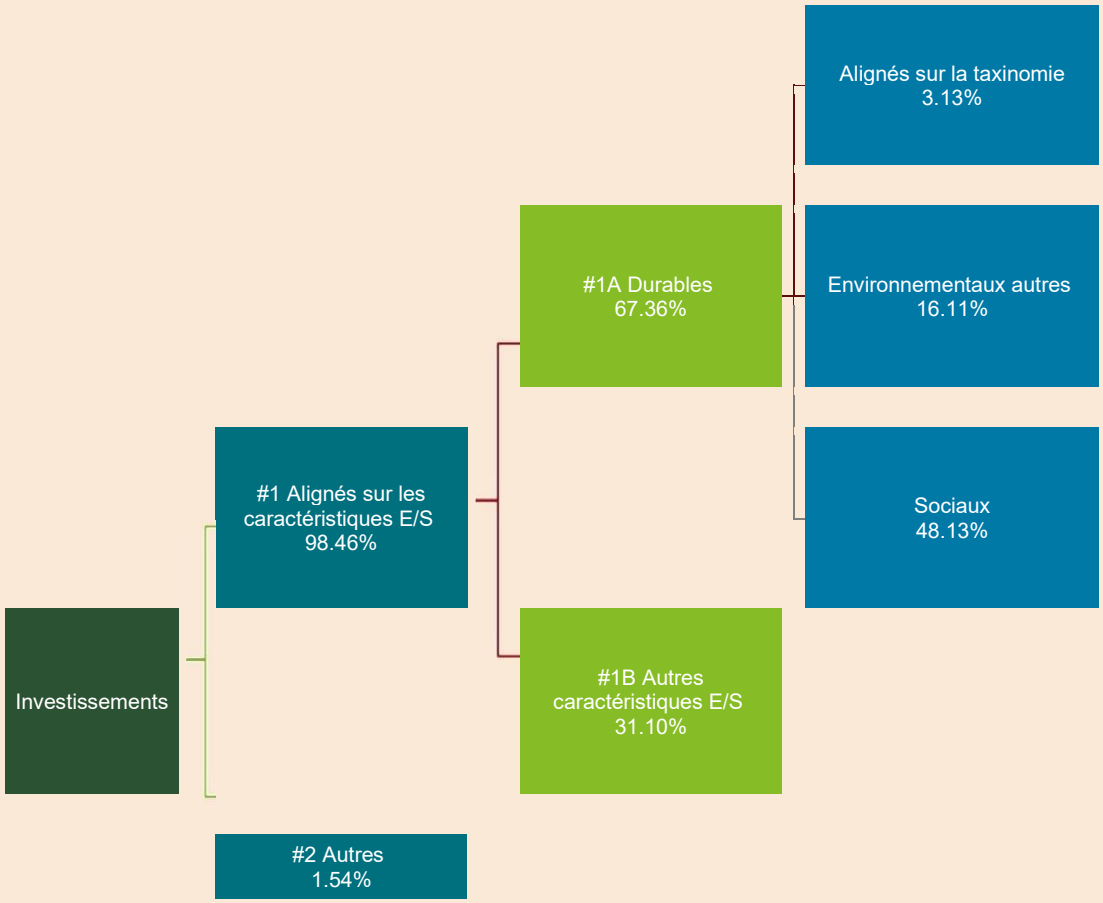

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Biens d'équipement	41.86
Services aux collectivités	11.04
Services aux entreprises et aux professionnels	10.68
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	10.61
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	10.31
Matériaux	6.45
Matériel et équipements technologiques	4.74
Produits ménagers et personnels	1.67
Logiciels et services	1.44
Biens de consommation durables et habillement	1.20

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie était de 3,13%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☒ Oui

☒ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

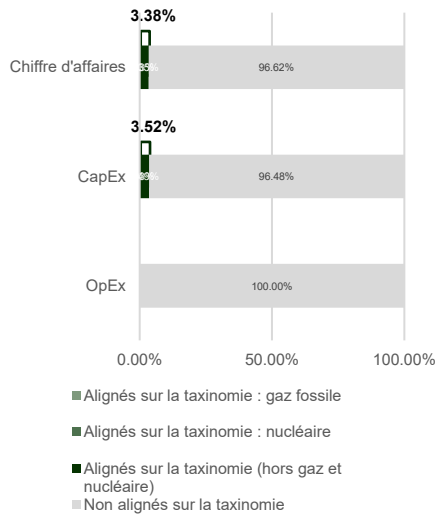

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

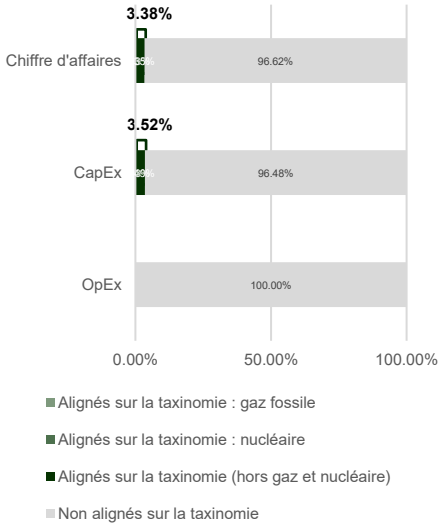

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'élevait à 0,43% du portefeuille.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	3.38
2025	N/A
2024	N/A
2023	N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment a une part de 19,24% d'investissement durables avec un objectif environnemental, parmi lesquels 16,11% d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.

Le Compartiment a investi dans des activités économiques qui n'étaient pas alignées sur la taxonomie de l'UE car le Compartiment n'a pas d'objectif spécifique d'investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La partie des investissements durables avec un objectif à orientation sociale s'élève à 48,13% des actifs du portefeuille.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 1,54% des actifs totaux.

Ces investissements sont uniquement des liquidités ou produits dérivés.

En d'autres termes, ces composants ne rencontrent pas les dispositions en matière de protection environnementale et/ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'objectif de ce produit financier consiste à garantir une exposition minimale de 20 % aux activités associées au thème stratégique. Au cours de la période de référence, il convient de souligner que le produit financier a présenté une exposition de 47,66 % à ce même thème. Cette performance reflète le fait que le produit financier a pleinement atteint son objectif en favorisant des investissements davantage dirigés vers des émetteurs fortement engagés dans les activités relevant du thème considéré.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec un tel indice n'a été réalisée au cours de la période de référence.

ANNEXE IV

Belfius | ASSET MANAGEMENT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Belfius Equities European Autonomy

Identifiant d'entité juridique : 2138005A3GQOJZ9O5Z28

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 77.91% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment a promu - via l'investissement dans le Master - des caractéristiques environnementales et sociales, et, bien qu'il n'ait pas pour objectif des investissements durables, il a investi une proportion minimale de ses actifs dans des activités économiques qui ont contribué à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment ont été atteintes en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;

- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri);

- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement;

- investissant une part de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au compartiment de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 9%). La proportion d'investissements durables du compartiment a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Score Esg - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	56.81	52.98	X

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements
	2026
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97.64%
#2 Autres	2.36%
#1A Durables	77.91%
#1B Autres caractéristiques E/S	19.74%
Alignés sur la taxinomie	11.61%
Environnementaux autres	37.36%
Sociaux	28.94%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables que le compartiment entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'exclusion de certaines activités économiques à fort impact au niveau réchauffement climatique ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises et d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

La proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 9%). Cela a permis au compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Candriam s'est assuré que ces investissements (via l'investissement dans le Master) ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG exclusifs, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises (via l'investissement dans le Master), ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie/secteur spécifique auquel appartient l'entreprise. Cette matérialité dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du portefeuille (via l'investissement dans le Master) ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du produit financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : le vote, le dialogue, les exclusions et/ou le contrôle (cf. déclaration PAI de Candriam : https://www.candriam.com/fr/private/sfdr/).

ENGAGEMENT

Le produit financier actuel étant uniquement un investissement dans des fonds, Candriam vous invite à vous référer aux rapports annuels des fonds investis pour toute information relative à l'engagement. La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site internet de Candriam https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities.

EXCLUSIONS

PAI14

Candriam s'est fermement engagé à exclure de tous ses investissements les entreprises directement impliquées dans le développement, la production, les essais, l'entretien et la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes et blindages à l'uranium appauvri, armes chimiques, armes biologiques et armes au phosphore blanc). Candriam considère que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement couvert n'est devenu inéligible pour le produit financier, en plus de ceux précédemment exclus, en raison de leur participation à ces activités.

SUIVI : calcul et évaluation des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier. Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs de ce produit financier.

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	49.02 Tons/MEUR	97.72%	97.72%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.72%	97.72%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.72%	97.72%

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2025 - 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
CNDR EQT L EURO AUTM-BF DIST	Fonds d'investissement	53.54	Luxembourg
CNDR EQT L EURO AUTM-BF ACCU	Fonds d'investissement	46.50	Luxembourg

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

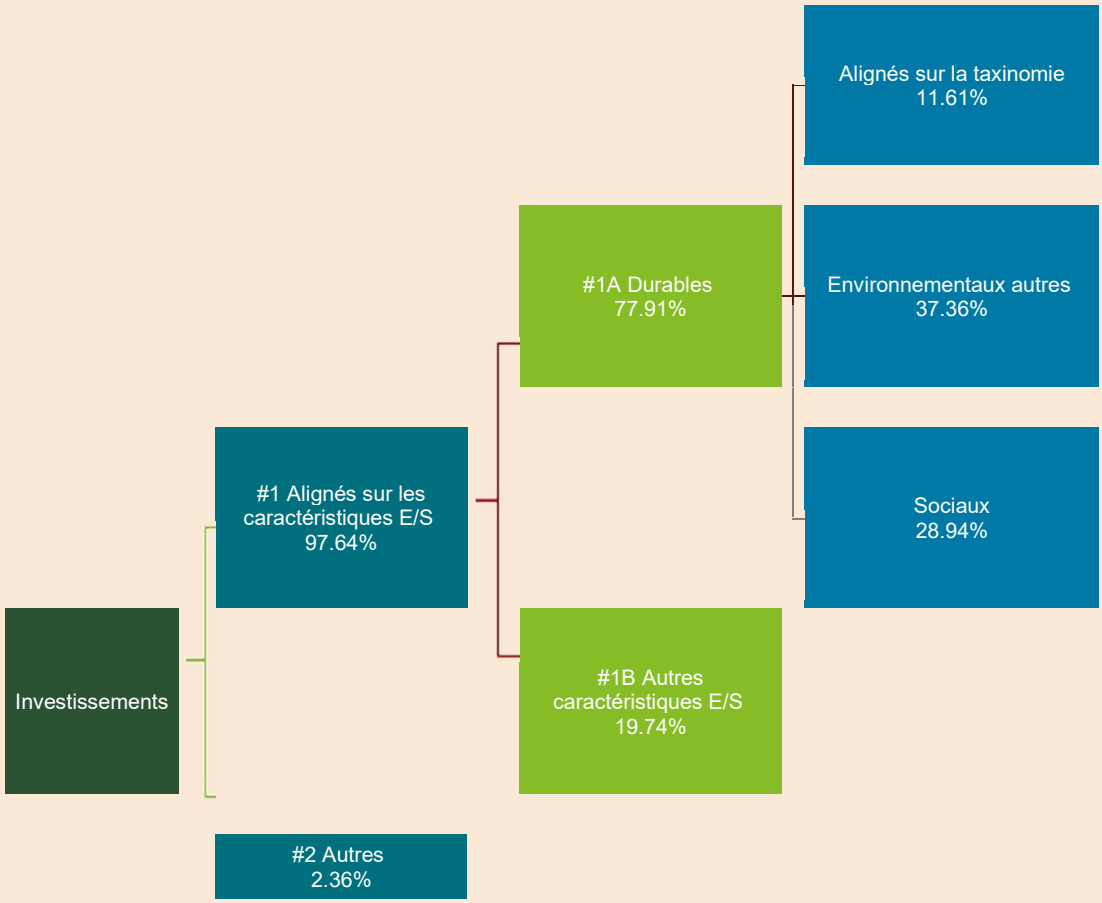

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Principal secteur	% des actifs
Biens d'équipement	38.06
Semi-conducteurs et équipements de production de semi-conducteurs	13.89
Services aux collectivités	11.53
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	9.66
Matériaux	7.03
Services de télécommunications	5.47
Logiciels et services	4.38
Matériel et équipements technologiques	3.01
Services commerciaux et professionnels	2.02
Transports	1.55
Secteur automobile et composants	1.37
Matériel et services médicaux	1.36
Services financiers	0.69

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentent dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment présente un pourcentage de 11,61% des investissements alignés à la Taxonomie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

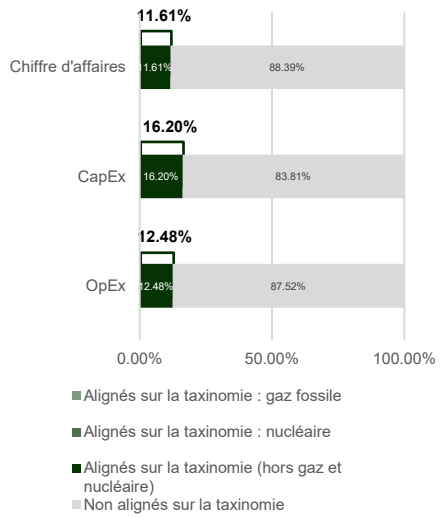

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

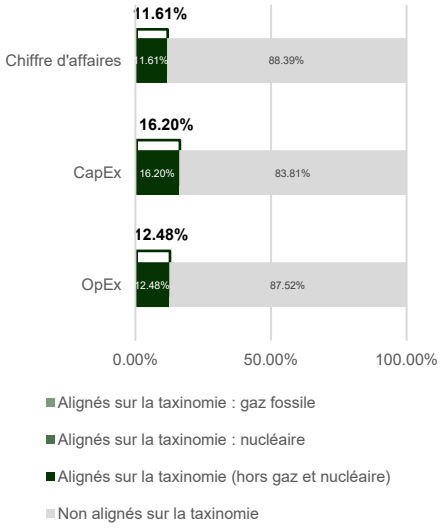

Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment a une part minimale de 0,11% dans les activités transitoires et de 8,96% dans les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2026	11.61



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment a une part de 37,36% d'investissement durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a une part de 28,94% d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements (via l'investissement dans le Master) regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le compartiment pour 2,36% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- du cash : de la trésorerie à vue pour gérer la liquidité du compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du compartiment;

- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name »)) qui respectent à minima les principes de bonne gouvernance;

- des produits dérivés ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») utilisés selon les modalités prévues dans le prospectus du compartiment.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce produit financier a pour objectif de générer un score ESG, déterminé selon la méthodologie ESG propriétaire développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période considérée, ce produit financier a atteint un score ESG de 56,81, ce qui représente un avantage de 7,24 % par rapport à son indice de référence. Cet objectif a été accompli grâce à une sélection rigoureuse, mettant en avant des émetteurs ayant un profil ESG nettement plus solide.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l’alignement avec les caractéristiques E/S.